

FFP



Document de référence 2016
EXERCICE 2016

Sommaire

1	PRÉSENTATION DU GROUPE	3
1.1	Message du Président sur l'activité 2016	4
1.2	Chiffres clés	6
1.3	Positionnement stratégique de FFP	7
1.4	Historique de FFP	8
1.5	Organigramme des participations	10
1.6	Actif Net Réévalué	11
1.7	Cours de Bourse	13
1.8	Présentation des participations	14
1.9	Informations sociales, environnementales et sociétales	31
2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	49
2.1	Composition du Conseil d'administration	50
2.2	Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration	50
2.3	Comités spécialisés	50
2.4	Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	51
2.5	Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière	52
2.6	Mandats et fonctions des mandataires sociaux – Expertise en matière de gestion	58
2.7	Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux	65
2.8	Rapport sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017 aux dirigeants mandataires sociaux	73
2.9	État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2016	75
2.10	Déclarations liées au gouvernement d'entreprise	75
2.11	Opérations avec les apparentés	76
2.12	Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	76
2.13	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225- 235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société FFP	86
3	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LA SOCIÉTÉ	87
3.1	FFP et ses actionnaires	88
3.2	Renseignements sur la société	93
4	ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE	95
4.1	Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice	96
4.2	Analyse des résultats et de la situation financière	97
4.3	Facteurs de risques – Gestion des risques et assurances	99
4.4	Événements postérieurs à la clôture	101
4.5	Tendances et perspectives	101
4.6	Autres informations sur l'activité	102
5	ÉTATS FINANCIERS	105
5.1	Comptes consolidés	107
5.2	Comptes sociaux	157
6	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2017	181
6.1	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	182
6.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital	187
6.3	Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2017	188
7	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	193
7.1	Informations des actionnaires	194
7.2	Responsable du Document de référence	194
7.3	Responsable du contrôle des comptes	195
7.4	Table de concordance du Document de référence	196
7.5	Table de concordance du rapport financier annuel	199

FFP

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE EXERCICE 2016

2016



En application de l'article 28 du Règlement n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- ▶ les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes, pour l'exercice 2015, tels que présentés aux pages 84 à 132 et 133 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2016 sous le numéro D. 16-0277 ;
- ▶ les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes, pour l'exercice 2014, tels que présentés aux pages 87 à 132 et 133 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2015 sous le numéro D. 15-0287.

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2017, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du Document de référence sont disponibles auprès de la société FFP, 66, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine, sur le site Internet de la société FFP : www.groupe-ffp.fr et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org



PROFIL

FFP est une société cotée détenue majoritairement par les Établissements Peugeot Frères.

Elle est un des principaux actionnaires de Peugeot SA. Elle développe un portefeuille de diversification composé principalement de participations minoritaires avec une approche d'actionnaire de long terme, mais aussi de capital-investissement et d'immobilier.

3,3 Md€

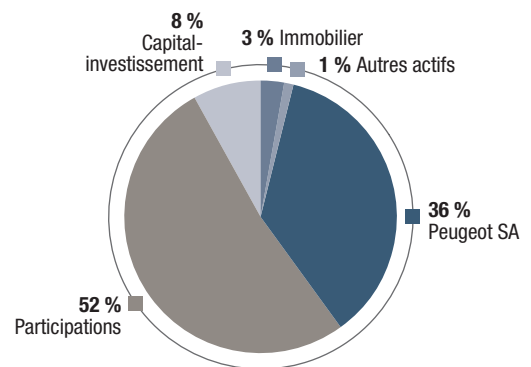
Actif Net Réévalué

+ 6 %

Hausse de l'ANR en 2016

> 415 M€

Capacité d'investissement*



* Capacité d'investissement = lignes de crédit non tirées + trésorerie disponible.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1	Message du Président sur l'activité 2016	4
1.2	Chiffres clés	6
1.3	Positionnement stratégique de FFP	7
1.4	Historique de FFP	8
1.5	Organigramme des participations	10
1.6	Actif Net Réévalué	11
1.7	Cours de Bourse	13
1.8	Présentation des participations	14
1.9	Informations sociales, environnementales et sociétales	31

1.1 Message du Président sur l'activité 2016



En 2016, FFP a une nouvelle fois connu une forte activité et des résultats significativement positifs. Nos différentes catégories d'actifs y ont toutes contribué.

La progression continue de l'actif net réévalué de FFP depuis plusieurs années est liée à la fois au succès du redressement de PSA et de son plan Back in the Race et à la bonne performance de nos investissements, tout particulièrement Lisi, SEB, ORPEA et DKSH. En 2016, FFP a poursuivi sa dynamique de développement en menant à bien 21 opérations avec principalement 73 M€ investis dans le groupe Tikehau, un engagement de 50 M\$ dans JAB Global Consumer Brand, un des leaders mondiaux dans le secteur du café, des engagements de 77M€ dans 8 fonds de capital investissements, 11 M€ de co-investissements et enfin 36M€ investis dans des projets immobiliers aux États-Unis et à la Défense à Paris.

L'année 2017 a démarré avec un projet très structurant : la signature par le Groupe PSA du rachat des activités d'Opel Vauxhall qui lui assurera une présence solide et équilibrée en Europe et qui devrait générer des synergies importantes.

Ce projet a bien entendu été activement soutenu par FFP. Par ailleurs après avoir initié la vente de 50% de notre participation dans ONET début 2016, FFP devrait céder le solde de sa participation en 2017.

Le portefeuille de capital-investissement nous a permis d'encaisser des retours significatifs proches de 40 M€, tout comme en 2015, et de contribuer à la performance de l'année. Nos nouveaux engagements ont été souscrits principalement hors de France en Europe, aux États-Unis, en Israël, en Afrique et en Chine.

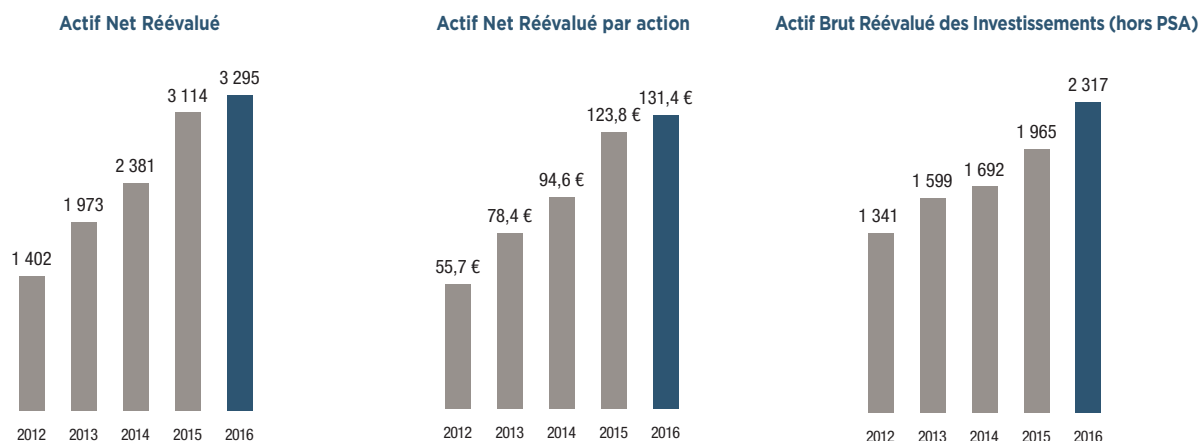
Compte tenu de l'ensemble de ces résultats, nous allons proposer à l'Assemblée Générale un dividende ordinaire de 1,80 € par action en hausse de 12,5 % par rapport à 2015.

L'endettement de la Société reste faible à moins de 10% de l'Actif Brut Réévalué, ce qui nous laisse un potentiel d'investissement important. Par ailleurs, l'équipe de FFP a accueilli début 2017, Bertrand Finet en tant que Directeur Général Délégué afin de succéder à Alain Chagnon en poste depuis 2003, qui devient conseiller du Président. FFP a maintenant établi sa filiale à Londres, sous la direction de Frédéric Banzet, et les équipes d'investissement et de suivi des actifs ont été renforcées.

ROBERT PEUGEOT
Président-Directeur Général

1.2 Chiffres clés

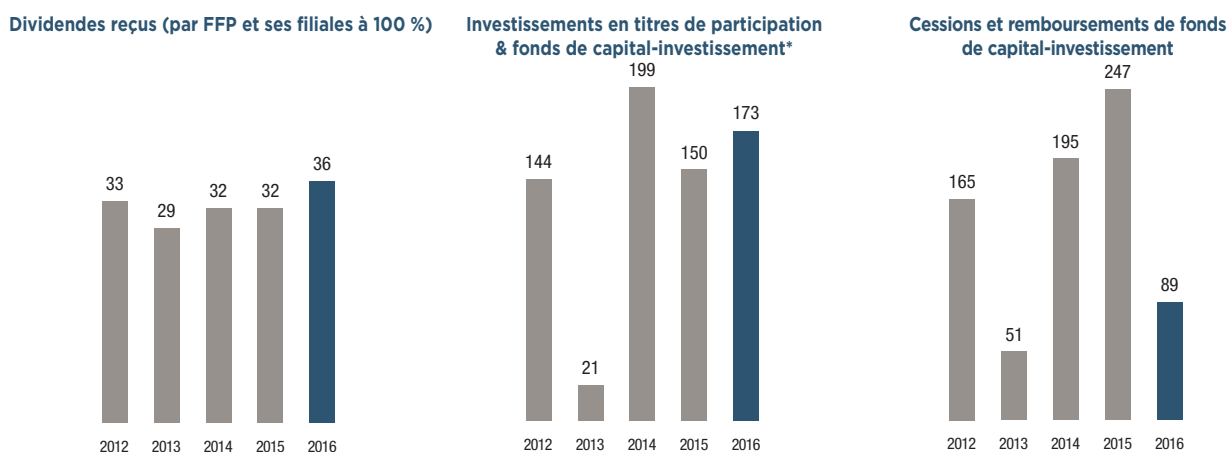
VALEURS DES ACTIFS ⁽¹⁾ (en millions d'euros)



COMPTES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(971,0)	(1 095,8)	236,2	31,6	18,0
Résultat net (part du groupe)	(900,5)	(1 065,8)	307,8	159,2	149,8
Résultat net par action	(35,8) €	(42,4) €	12,2 €	6,4 €	6,0 €
Capitaux propres part du groupe	2 829,2	1 825,3	2 235,7	2 928,3	3 070,1
Situation nette par action après affectation	112,5 €	72,6 €	88,9 €	115,2 €	120,6 €

PRINCIPAUX FLUX FINANCIERS (en millions d'euros)

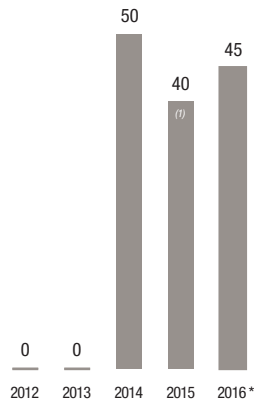


* Y compris l'investissement dans les OCEANE émises par FAURECIA en 2012.

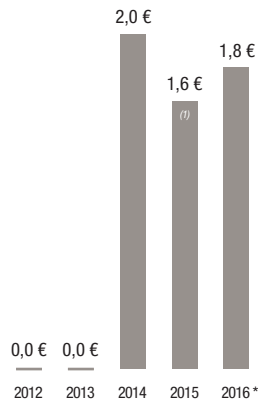
(1) Le détail de la valorisation des actifs au 31 décembre 2016 est présenté en section 1.6 Actif Net Réévalué.

DIVIDENDES

Dividende distribué (en millions d'euros)



Dividende net par action



* Proposition à l'Assemblée Générale du 11 mai 2017.

(1) Dividende exceptionnel.

1.3 Positionnement stratégique de FFP

Actionnaire historique de Peugeot SA

Participations minoritaires et de long terme

FFP investisseur de long terme

La participation de 9,8 % dans Peugeot SA est l'actif historique de la société. FFP et son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères détiennent 12,9 % du capital de Peugeot SA et en sont un des principaux actionnaires.

Les autres participations répondent à une volonté de diversification. La politique d'investissement de FFP est une politique d'actionnaire minoritaire de long terme, investissant dans des sociétés dont les caractéristiques sont voisines. Il s'agit, en général, de sociétés dotées d'un actionnariat familial, situées sur des marchés où les possibilités de croissance sont réelles et dont elles sont un des principaux acteurs. Les prises de participation de FFP font l'objet d'investigations préalables destinées à vérifier la convergence de vues en matière d'actionnariat, de stratégie et de valeurs de l'entreprise.

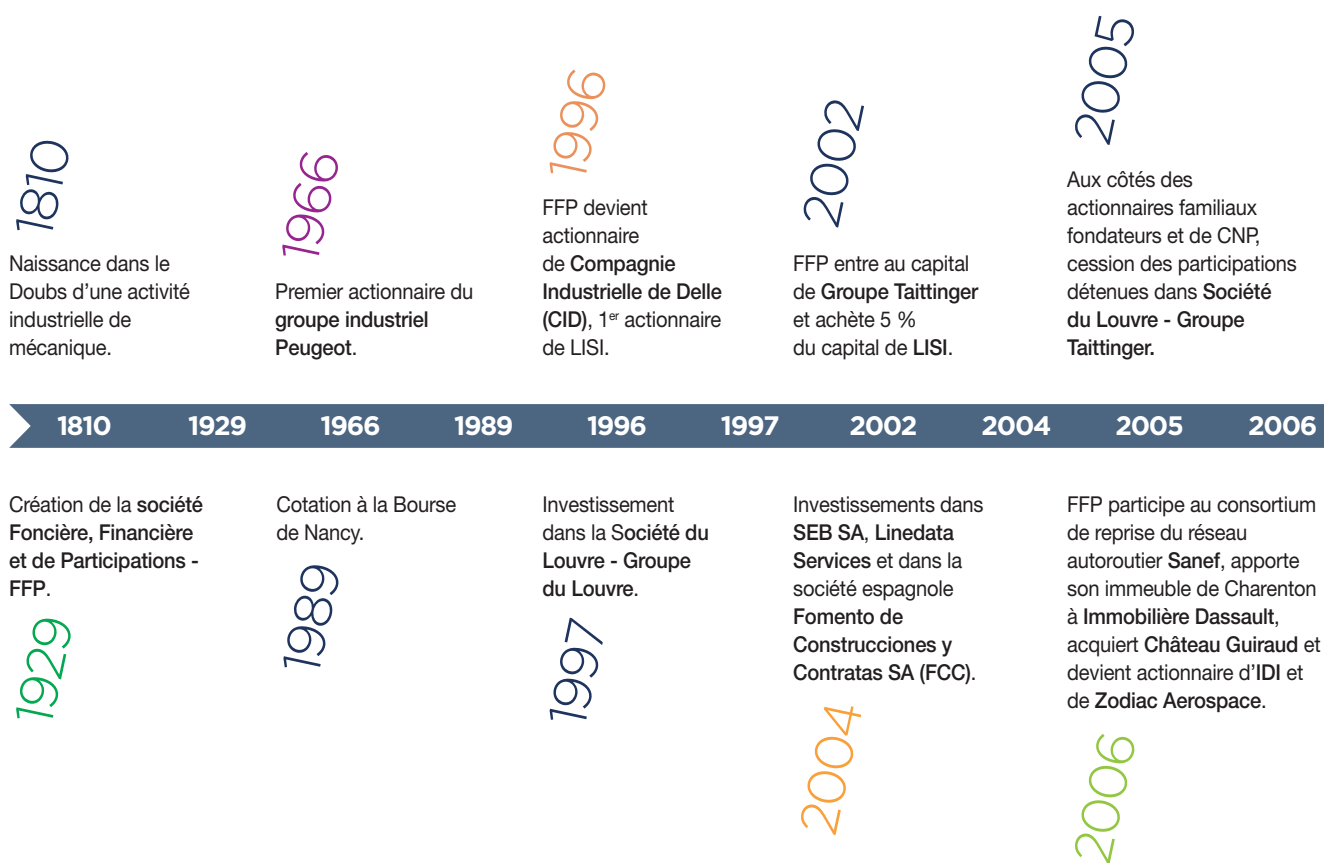
FFP détient aussi un portefeuille de fonds de capital-investissement, qui opèrent principalement en Europe et dans les pays émergents, et qui sont conformes à l'horizon d'investissement de long terme de FFP. FFP réalise, avec ces fonds, des opérations de co-investissements.

FFP actionnaire actif

FFP est présente au Conseil d'administration ou de surveillance de ses participations. Elle a un rôle actif dans les travaux des conseils et des comités. Elle a pour mission de développer une collaboration efficace avec les autres actionnaires et les organes de direction de ses participations, en portant une attention toute particulière au respect des règles de gouvernance d'entreprise, au choix des dirigeants et aux questions stratégiques.

1.4 Historique de FFP

FFP a été créée en 1929. Aux côtés des autres sociétés du groupe familial Peugeot et à la suite de la réorganisation du groupe Peugeot en 1966, FFP en devient le principal actionnaire. En 1989, elle est introduite à la Bourse de Nancy puis de Paris.



2007

FFP entre au capital de la société holding du groupe **ONET** à hauteur de 23 % du capital en soutien de la famille fondatrice et se renforce dans **Zodiac Aerospace** et dans **IDI**.

2009

FFP, en tant que 1^{er} actionnaire de **Peugeot SA**, soutient son refinancement en souscrivant à 10 % de l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (**OCEANE**).

2011

FFP prend une participation au capital d'**ORPEA**, acteur européen de référence dans la prise en charge de la dépendance, et participe au financement de l'acquisition de **Synovate** par **Ipsos** en entrant au capital de son actionnaire de référence, **LT Participations**. FFP arbitre ses **OCEANE PSA** pour des actions **Peugeot SA**. La société simplifie son nom et s'appelle désormais « **FFP** ».

2013

FFP cède 0,8 % du capital de **DKSH** pour 32 M€ ainsi que le solde de ses titres **Linedata**. FFP s'associe à **Louis Dreyfus Armateurs** afin de faire construire et d'exploiter 4 navires (vraquiers).

2015

FFP acquiert 1,2 % supplémentaire du capital de **Zodiac Aerospace** en investissant 77 M€. FFP s'engage dans **EREN Renewable Energy** pour 28 M€ et décaisse la 1^{re} tranche de 14 M€. FFP organise sa sortie partielle du capital d'**ONET** pour 45 M€ et monétise les bons de souscription d'actions **Peugeot SA** pour une valeur de 197 M€.

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

FFP entre au capital de **DKSH**, société suisse leader des services aux entreprises en Asie du Sud-Est. Avec d'autres partenaires, FFP crée **IDI Emerging Markets** pour renforcer sa présence dans les fonds de capital-investissement opérant dans les économies émergentes.

FFP cède sa participation indirecte dans **FCC** et ajuste ses positions dans **Zodiac Aerospace**, **SEB** et en **OCEANE PSA**.

FFP soutient l'opération stratégique de **Peugeot SA** et souscrit à son augmentation de capital. FFP cède 35 % de sa participation dans **DKSH** et l'essentiel de ses titres **Linedata Services**.

FFP signe un accord régissant l'entrée au capital du groupe **Peugeot SA** de **Dongfeng Motor** et de l'État français et souscrit à l'augmentation de capital. FFP investit dans le conglomérat mauricien **CIEL** ainsi que dans le leader africain des tours télécom **IHS**. FFP cède une partie de ses titres **Zodiac Aerospace** suite aux opérations dérivées mises en place en 2012.

FFP entre au capital du gestionnaire d'actifs **Tikehau Capital** en investissant 73 M€. FFP investit 36 M€ dans des projets d'immobiliers aux États-Unis et à Paris. Fin 2016, FFP s'engage à investir 50 M\$ dans **JAB CF Global Consumer Brand**, leader mondial dans le secteur du café et du thé. Les opérations de monétisation de bons (**BSA**) **Peugeot SA** ont été soldées en décembre 2016.

2008

2010

2012

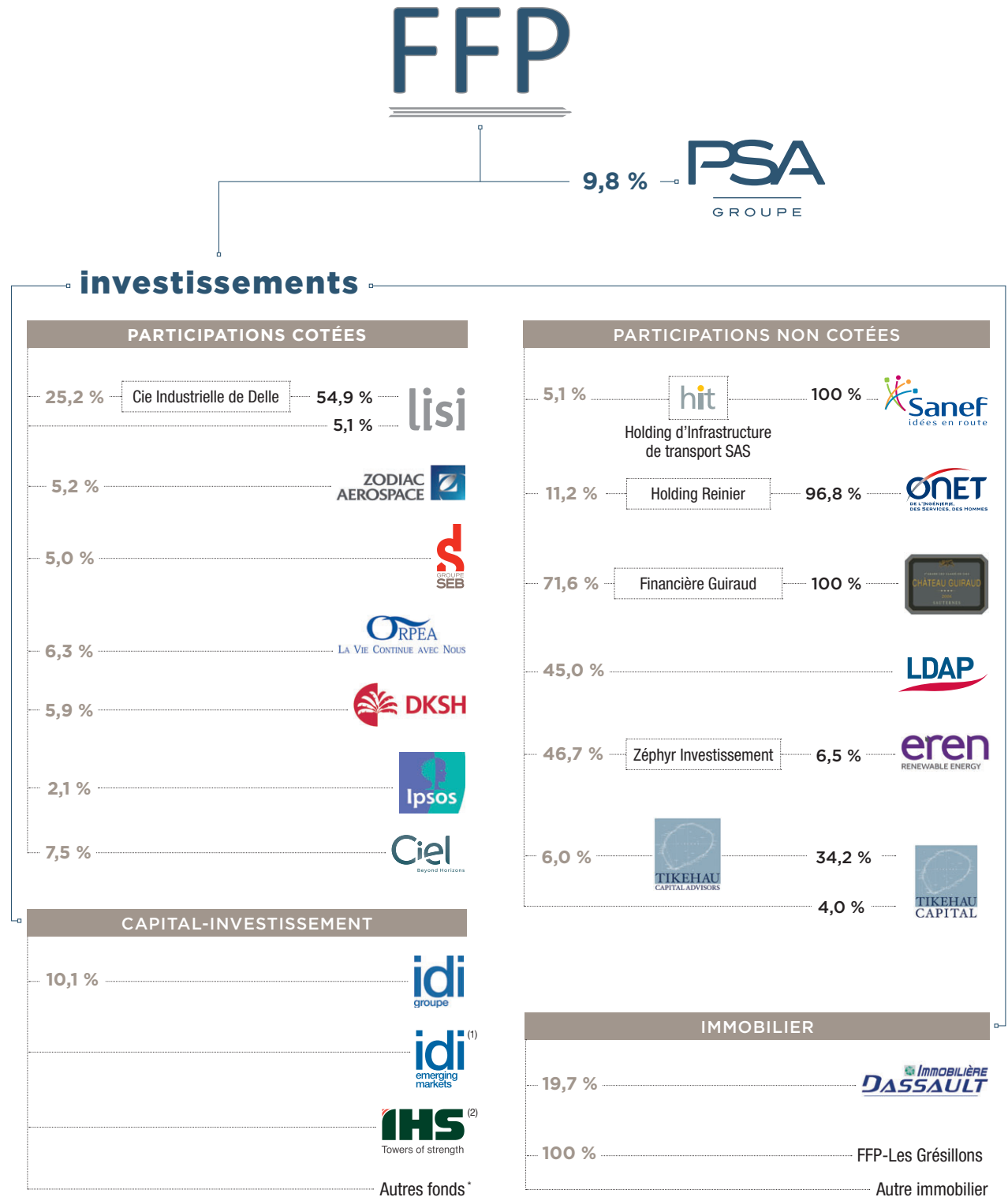
2014

2016



1.5 Organigramme des participations

Au 31 décembre 2016



Les pourcentages indiqués dans cet organigramme sont les pourcentages de détention du capital.

* Les Investissements sont détenus par FFP INVEST, filiale à 100 % de FFP ou par sa filiale FFP Investment UK Ltd., à l'exception des engagements pris dans des fonds avant 2012.

(1) IDI Emerging Markets regroupe IDI Emerging Markets SA, société composée de 2 compartiments dans lesquels FFP INVEST détient des pourcentages du capital différents, et IDI Emerging Markets Partners – Fund III, son 3^e véhicule d'investissement.

(2) FFP INVEST a investi dans IHS d'une part via ECP IHS, structure gérée par le fonds pan-africain ECP, et d'autre part via la société ATT, détenue majoritairement par Wendel.

1.6 Actif Net Réévalué

Au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	*	% de détention	Valorisation	% Actif Brut Réévalué
PEUGEOT SA (A)		9,8 %	1 307	36 %
LISI	a)	5,1 %	84	2 %
CID (LISI)	b)	25,2 %	232	6 %
SEB SA	a)	5,0 %	325	9 %
Zodiac Aerospace	a)	5,2 %	327	9 %
ORPEA	a)	6,3 %	293	8 %
Ipsos	b)	2,1 %	28	1 %
CIEL group	a)	7,6 %	19	1 %
DKSH	a)	5,9 %	249	7 %
Participations non cotées	c)		344	9 %
Total participations (I)			1 900	52 %
Fonds de capital-investissement	d)		252	7 %
IDI	a)	10,1 %	19	1 %
Total capital-investissement (II)			271	7 %
Immobilière Dassault	a)	19,7 %	52	1 %
FFP-Les Grésillons	e)	100,0 %	18	0 %
Autre immobilier	c)		40	1 %
Total immobilier (III)			110	3 %
Autres actifs & passifs financiers	a) ; f)		30	1 %
Trésorerie			6	0 %
Total autres actifs (IV)			36	1 %
ACTIF BRUT RÉÉVALUÉ INVESTISSEMENTS (I) + (II) + (III) + (IV) = (B)			2 317	64 %
ACTIF BRUT RÉÉVALUÉ = (A) + (B)			3 624	100 %
ENDETTEMENT (C)			329	
ACTIF NET RÉÉVALUÉ = (A) + (B) - (C)			3 295	
Soit par action			131,4 €	

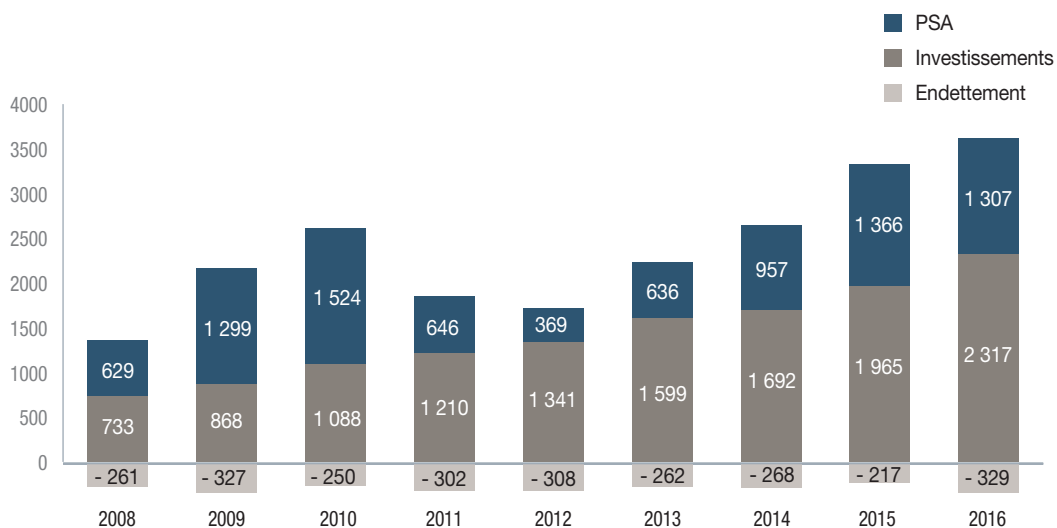
* L'Actif Net Réévalué (ANR) est la somme de la valeur de marché des titres Peugeot SA (A) et de l'Actif Brut Réévalué des Investissements (B), déduction faite des dettes financières (C). Les titres Peugeot SA sont valorisés au cours de Bourse de fin de période. L'Actif Brut Réévalué des Investissements correspond, à une date donnée, à une valorisation de marché des autres actifs détenus par FFP. Il ne comprend pas de passif fiscal découlant d'une imposition sur les plus-values. Il est calculé à partir :

- des cours de Bourse de fin de période des actifs cotés ;
- de l'Actif Net Réévalué des holdings intermédiaires non cotées, calculé par transparence en retenant les cours de Bourse de fin de période pour leurs participations cotées, et sans tenir compte de prime de contrôle ou de décote ;
- pour les actifs non cotés, d'une valeur de marché obtenue soit d'une actualisation des flux de trésorerie futurs, soit en appliquant différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existant, le cas échéant, dans les accords d'actionnaires ; à défaut et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, au coût historique, sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure bilantielle, liquidité, etc.) se seraient significativement dégradées (cf. note 1.6 des comptes consolidés) ;
- des dernières valeurs liquidatives arrêtées ou estimées par les sociétés de gestion des fonds de capital-investissement, corrigées, le cas échéant, des appels de fonds ou remboursements effectués entre l'arrêt de cette valeur et la date de publication de l'Actif Brut Réévalué des Investissements. La majorité de ces fonds de capital-investissement suivent pour leur valorisation les règles de l'International Private Equity & Venture Capital Valuation Board ;
- de valeur d'expertise réalisée une fois par an pour les actifs immobiliers non cotés ;
- des valeurs liquidatives de fin de période des OPCVM figurant en TIAP ou en trésorerie.

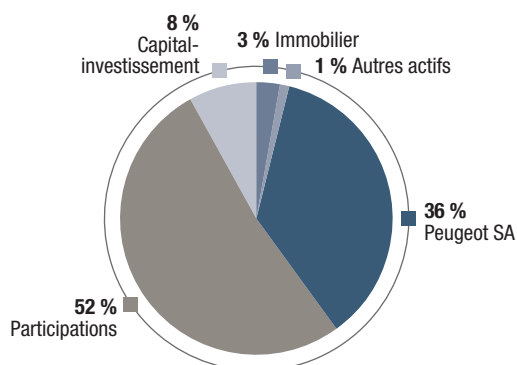
Dans les comptes consolidés, les participations sont valorisées aux valeurs indiquées ci-dessus, sauf pour les sociétés consolidées qui suivent les règles de consolidation (cf. note 3 des comptes consolidés).

L'endettement est la somme des dettes financières de FFP évaluées à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus et de la valeur temps des instruments dérivés sur actifs. L'autocontrôle n'est pas significatif.

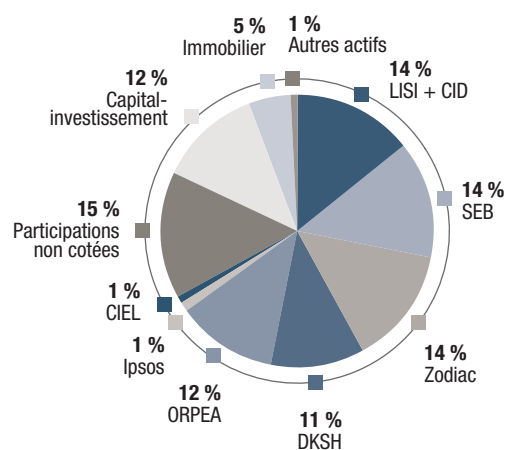
ÉVOLUTION DE L'ANR



RÉPARTITION DES ACTIFS



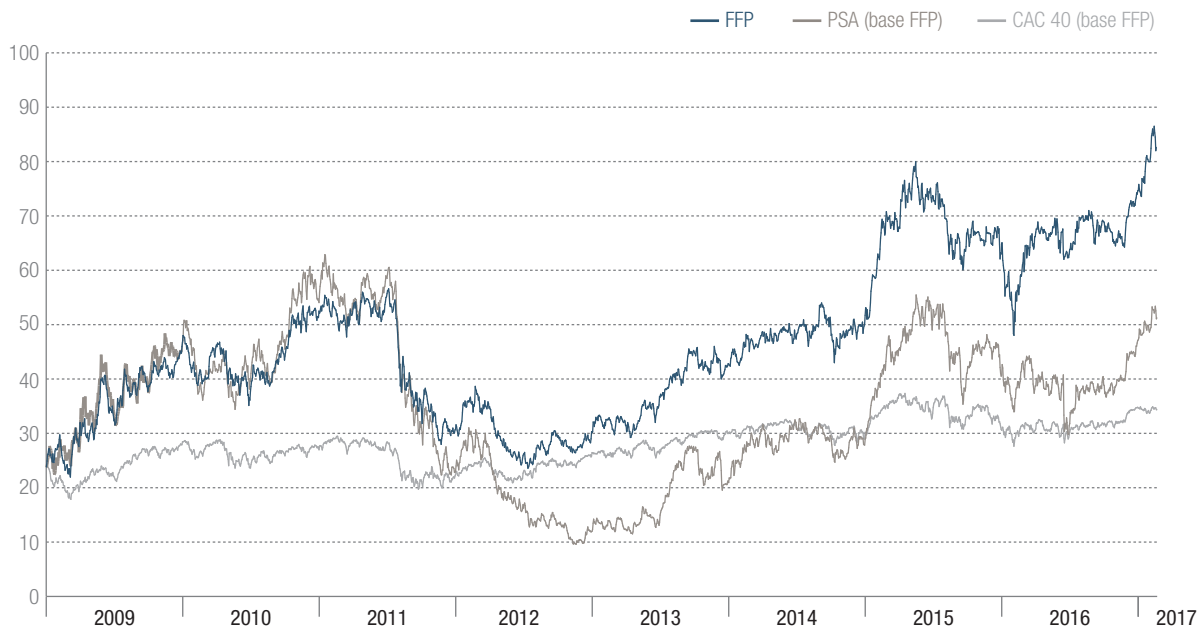
RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS



1.7 Cours de Bourse

Cours de Bourse de Peugeot et du CAC 40 rebasé sur celui de FFP (base : 01/01/2009)

1



(en euros)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Au 31 décembre	51,3	30,6	29,0	42,2	50,0	68,0	72,3
Plus haut	53,5	56,6	38,7	46,0	54,0	80,0	72,8
Plus bas	35,0	30,0	23,6	29,3	42,4	48,4	48,0
Volume journalier moyen	14 569	16 072	9 946	9 280	6 027	6 495	5 126
Nombre d'actions	25 159 073	25 157 273	25 157 273	25 157 273	25 157 273	25 157 273	25 072 589
Capitalisation boursière	1 290 660 445	770 567 272	729 560 917	1 061 636 921	1 257 863 650	1 710 694 564	1 811 494 555

1.8 Présentation des participations



ACTIVITÉ

Le Groupe PSA est l'un des principaux constructeurs automobiles européens. Son développement repose sur 3 marques, Peugeot, Citroën et DS, au rayonnement et aux personnalités distinctes dans le cadre de stratégies internationales coordonnées et d'un plan produit cohérent. Outre son activité majeure de constructeur automobile, le Groupe PSA exerce 2 autres métiers principaux : le financement des réseaux commerciaux et des clients de marques automobiles (Banque PSA Finance), et la conception et la production de composants et de modules destinés à la production automobile (FAURECIA, dont PSA est l'actionnaire majoritaire). Le groupe conserve une participation de 25 % dans Gefco, acteur de transport et de logistique.

En 2016, le volume des ventes du groupe est en hausse de + 5,8 % par rapport à 2015. En Europe, le volume des ventes de véhicules du groupe est en hausse de + 3,6 % par rapport à 2015. Les ventes de véhicules montés hors d'Europe représentent 39 % des ventes totales. Dans la zone Chine et Asie du Sud-Est, le volume des ventes de véhicules du groupe a baissé de - 16,0 % en 2016. La région Moyen-Orient et Afrique est le 3^e pilier du groupe avec une croissance de + 112,8 %.



Le chiffre d'affaires groupe atteint 54,0 Md€ en 2016, en progression de + 2,1 % à taux de changes constants par rapport à l'exercice précédent et en retrait de - 1,2 % en intégrant l'évolution défavorable des taux de change. Le chiffre d'affaires de la division Automobile s'établit à 37,1 Md€, en hausse de + 2,7 % à taux de change constants, grâce notamment au succès des modèles lancés récemment et à l'amélioration des prix, et en retrait de - 1,2 % net de l'effet défavorable des taux de change. Le chiffre d'affaires de FAURECIA atteint 18,7 Md€, quasiment stable par rapport à 2015 (- 0,3 %).

Le résultat opérationnel courant groupe a progressé de + 18,4 %, à 3 235 M€, contre 2 733 M€ en 2015. La division Automobile voit son résultat opérationnel courant s'améliorer de + 18,9 % et s'élève à 2 225 M€,

contre 1 871 M€ en 2015 et 63 M€ en 2014, soit une marge de 6,0 % pour 2016. Elle bénéficie de la progression des volumes, de l'effet prix et mix positif, ainsi que de la réduction des coûts fixes et de production. Le résultat opérationnel courant de FAURECIA s'établit à 970 M€, en hausse de + 16,9 %.

Le free cash-flow des activités industrielles et commerciales du groupe s'établit à 2,7 Md€, contre 3,7 Md€ en 2015. La position financière nette des activités industrielles et commerciales du groupe à la clôture est positive à 6 813 M€ et progresse de 2 253 M€ par rapport au 31 décembre 2015. Un dividende de 0,48 €/action sera proposé à la prochaine Assemblée Générale (pour la première fois depuis 2011).

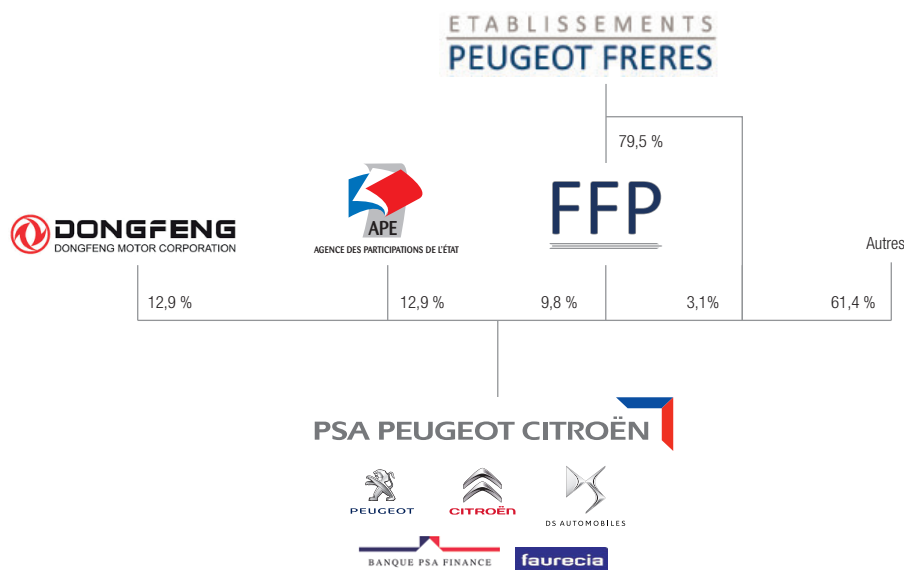


Fort de ces résultats, le Groupe PSA a relevé les objectifs du plan Push to Pass, avec une marge opérationnelle courante moyenne supérieure à 4,5 % pour la division Automobile sur la période 2016-2018 et une cible à 6 % en 2021. Le groupe vise également une croissance de 10 % du chiffre d'affaires entre 2015 et 2018, avec 15 % supplémentaires d'ici 2021.

Pour 2017, le Groupe PSA prévoit un marché automobile stable en Europe, en Amérique latine et en Russie, et en hausse de + 5 % en Chine. Parmi les 121 lancements programmés sur la période 2016-2021, 31 produits seront lancés au cours de l'année 2017.



ACTIONNARIAT (31/12/2016)



L'INVESTISSEMENT FFP

La famille Peugeot est à l'origine du groupe automobile. FFP a participé à l'augmentation de capital en 2014 pour un montant de 115 M€ et a reçu 67 millions de bons de souscription d'actions (BSA). En 2015, FFP en a vendu 8 millions et a monétisé le solde. Ces opérations dérivées ont été dénouées en fin d'année 2016, date à laquelle FFP ne détient plus aucun BSA.

Au 31 décembre 2016, FFP et son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères (EPF) sont l'un des 3 principaux actionnaires du groupe avec 12,9 % du capital et 16,4 % des droits de vote. FFP détient pour sa part 9,8 % du capital et 12,3 % des droits de vote.

La valorisation des titres, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2016.

M. Robert Peugeot représente FFP au Conseil de surveillance et est Président du Comité Stratégique et membre du Comité Financier et d'Audit. Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni, Vice-Présidente du Conseil d'administration de FFP, est Vice-Présidente du Conseil de surveillance de Peugeot SA et représente EPF à ce Conseil de surveillance. M. Frédéric Banzet, senior partner de FFP, est censeur du conseil.

PRINCIPAUX CHIFFRES

<i>(en millions d'euros)</i>		2015	2016
Automobile	Chiffre d'affaires	37 514	37 066
	Rt opérationnel courant	1 871	2 225
	Marge	5,0 %	6,0 %
FAURECIA	Chiffre d'affaires	18 770	18 710
	Rt opérationnel courant	830	970
	Marge	4,4 %	5,2 %
Autres	Chiffre d'affaires	(1 608)	(1 746)
	Rt opérationnel courant	32	40
Chiffre d'affaires		54 676	54 030
Variation		6,0 %	- 1,2 %
Rt opérationnel courant		2 733	3 235
Marge		5,0 %	6,0 %
Groupe PSA	Résultat net part du groupe	899	1 730
	Marge nette	1,6 %	3,2 %
	Dividende net (en €)	0	0,48*
	Fonds propres	12 219	14 618
	Position financière nette	4 560	6 813

* Proposé à l'Assemblée Générale.
Les résultats 2015 comprennent les reclassements au titre des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat.



ACTIVITÉ

LISI est l'acronyme de Link Solutions for Industry. Le groupe LISI est un des leaders mondiaux des fixations et des composants d'assemblage pour l'aéronautique et pour l'automobile, et depuis 2007 un acteur dans le médical.

LISI AEROSPACE représente 63 % des ventes du groupe avec un chiffre d'affaires de 987 M€ en 2016. Le chiffre d'affaires de cette division a progressé de + 6 % par rapport à l'exercice précédent, et d'un niveau similaire à périmètre et taux de change constants. En 2016, le segment des fixations Europe de LISI AEROSPACE a connu une forte croissance grâce à la mise en œuvre des nouveaux programmes, qui ont également tiré le segment des composants de structure.

LISI AUTOMOTIVE représente 30 % des ventes du groupe avec un chiffre d'affaires de 465 M€, en croissance de + 2,5 % à périmètre et taux de change constants par rapport à 2015. Les produits phares sont les fixations vissées, les fixations clippées, les composants mécaniques.

LISI MEDICAL, constitué par les acquisitions successives de sociétés spécialisées dans les implants orthopédiques et dentaires, représente 8 % des ventes du groupe avec une contribution à hauteur de 119 M€ au chiffre d'affaires de LISI, en hausse de + 0,4 % à périmètre et taux de change constants. La division a bénéficié de l'intégration de Remmele au 1^{er} mai 2016 (70 M\$ de chiffre d'affaires en 2015).

Si l'activité aéronautique reste le premier contributeur avec 78 % du résultat opérationnel courant, l'amélioration de la rentabilité de l'activité automobile continue pour le cinquième exercice consécutif (+ 1,7 point) et la contribution de la division médicale bénéficie de l'intégration de Remmele.

Au total, le chiffre d'affaires de LISI s'établit à 1 571 M€, en hausse de + 7,8 % par rapport à l'exercice 2015 et en progression de + 4,6 % à taux de change et périmètre constants. La marge opérationnelle courante s'établit à 10,0 %, conforme à l'objectif normatif du groupe. La structure financière de la société est solide, la dette nette s'établit à 218 M€ à fin 2016.

L'INVESTISSEMENT FFP

La famille Peugeot est actionnaire de la Compagnie Industrielle de Delle (CID), 1^{er} actionnaire de LISI, depuis 1977. En 1996, FFP a reçu, par voie d'apport d'une autre société du groupe familial Peugeot, la participation de 25 % dans CID, 1^{er} actionnaire de LISI.

En 2002, FFP a pris une participation directe de 5 % du capital de LISI.

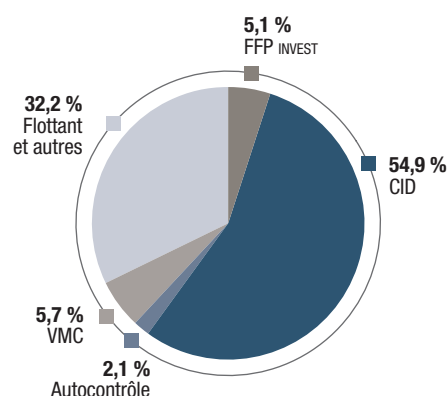
Au 31 décembre 2016, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient directement et indirectement 19 % de LISI.

FFP INVEST est partie à un pacte ⁽¹⁾, signé avec les principaux actionnaires de CID, qui organise la liquidité des titres CID.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2016. LISI et CID sont consolidées par mise en équivalence.

Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni est administrateur de LISI. M. Christian Peugeot est administrateur de CID et LISI. MM. Thierry Peugeot et Xavier Peugeot sont administrateurs de CID. CID, représentée par M. Thierry Peugeot, est administrateur de LISI.

ACTIONNARIAT (31/12/2016)



FFP INVEST détient 25,25 % du capital de CID.



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2015	2016
Chiffre d'affaires	1 458,1	1 571,1
Variation	11,6 %	7,7 %
Résultat d'exploitation	146,5	157,5
Marge	10,0 %	10,0 %
Résultat net	81,8	107,0
Marge nette	5,6 %	6,8 %
Dividende net (en euro)	0,39	0,45*
Fonds propres	793,4	865,2
Endettement net	156,6	218,0

* Proposé à l'Assemblée Générale.

(1) Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.

ACTIVITÉ

Créé à la fin du XIX^e siècle, Zodiac Aerospace est à l'origine un spécialiste des produits gonflables, en particulier de ballons puis de bateaux pneumatiques. L'équipement aéronautique a pris de plus en plus d'importance à compter des années 1970 pour devenir l'unique activité de Zodiac en 2007. Le groupe est leader mondial pour un grand nombre de produits tels que les activités d'évacuation et d'arrêt d'urgence, les sièges d'avion ou les équipements de cabine.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2015-2016 ressort en hausse de + 5,6 % à données publiées et de + 1,3 % à périmètre et taux de change constants. Il n'y a pas eu d'effet de périmètre et les taux de change ont eu un impact positif de + 4,3 points sur le taux de croissance. La marge opérationnelle courante s'établit à 5,2 %, en baisse par rapport aux 6,4 % de l'exercice précédent. Le résultat opérationnel courant a été impacté par les surcoûts engagés par l'activité Aircraft Interiors pour rétablir ses performances de livraison envers ses clients. Cet impact négatif a été partiellement compensé par la contribution d'Aerosystems.

Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2016-2017 s'établit à 2 445 M€, en baisse de - 1,8 % par rapport à l'exercice précédent. Le groupe poursuit sa transformation et ses actions de redimensionnement et de réduction de coûts afin de revenir à son niveau de rentabilité historique d'ici l'exercice 2019-2020.

L'INVESTISSEMENT FFP

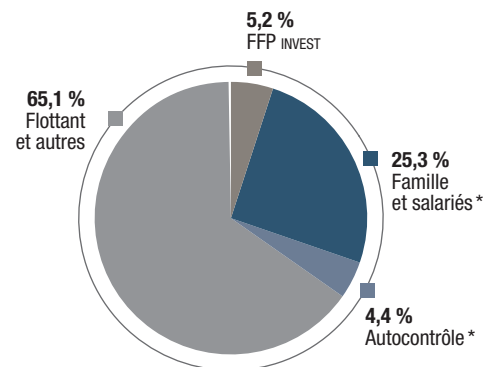
FFP est entrée au capital de Zodiac Aerospace en acquérant 5,4 % du capital en 2006-2007. Au 1^{er} trimestre 2010, FFP s'est renforcée en achetant 0,54 % supplémentaire du capital. Après ce renfort, FFP a investi au total 152 M€ dans Zodiac Aerospace. Au 3^e trimestre 2012, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) a mis en place des instruments dérivés de couverture qui sont arrivés à échéance le 14 mars 2014 et ont permis de constater une plus-value économique de 39 M€. En septembre 2015, FFP INVEST a fait l'acquisition de 3 352 000 actions Zodiac Aerospace supplémentaires pour 77 M€, représentant 1,16 % du capital.

Au 31 décembre 2016, FFP INVEST détient 5,2 % du capital du groupe.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2016.

FFP INVEST, représentée par M. Frédéric Banzet, est membre du Conseil de surveillance de Zodiac Aerospace.

ACTIONNARIAT (31/12/2016)



* Données au 31/08/2015



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2014/15	2015/16
Chiffre d'affaires	4 931,8	5 208,6
Variation	18 %	6 %
Résultat d'exploitation courant	313,8	269,6
Marge	6,4 %	5,2 %
Résultat net part du groupe	184,8	108,1
Marge nette	3,7 %	2,1 %
Dividende net (en euro)	0,32	0,32
Fonds propres	3 004,0	3 217,6
Endettement net	1 266,7	1 057,0



ACTIVITÉ

DKSH est le leader des services d'expansion de marché, notamment en Asie. Cotée sur la Bourse suisse depuis 2012, DKSH aide les entreprises et les marques à étendre leur activité dans des marchés nouveaux ou existants.

Avec plus de 750 implantations en Asie-Pacifique et 30 en Europe et Amériques réparties dans 38 pays, et plus de 30 320 employés spécialisés, DKSH est l'une des 30 premières sociétés suisses en termes de ventes et de nombre d'employés.

La société offre une combinaison de services de marketing, approvisionnement, ventes, distribution, logistique et service après-vente. Elle fournit à ses clients son expertise ainsi qu'une logistique terrain reposant sur un réseau complet d'une taille et d'une profondeur uniques.

Les activités commerciales sont organisées en 4 divisions spécialisées qui reflètent les champs d'expertise de DKSH : biens de consommation, santé, matériaux de performance et technologie.

Bien que DKSH soit une société suisse dont le siège est à Zurich, elle est profondément ancrée en Asie-Pacifique, du fait d'une tradition de près de 150 ans de commerce à travers la région.

En 2016, le chiffre d'affaires a crû de 4,5 % et de 4,4 % à taux de change et périmètres constants. L'EBIT s'est élevé à 293 MCHF, une progression de 8,4 % et de 6,9 % à taux de change constants. La société a généré un free cash-flow de 128,8 MCHF.

L'INVESTISSEMENT FFP

FFP a investi en 2008 pour 85,4 M€ dans la société DKSH aux côtés des actionnaires fondateurs, d'une part en rachetant les titres d'actionnaires sortants et d'autre part en souscrivant à une augmentation de capital.

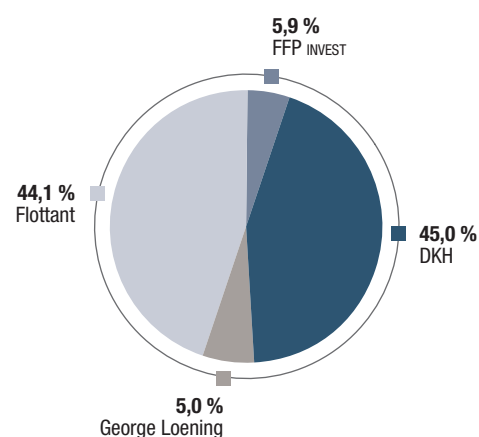
Conformément au pacte d'actionnaires signé lors de l'investissement, DKSH s'est introduite en Bourse en 2012. À cette occasion, FFP, comme les autres actionnaires, a cédé 35 % de sa participation pour 91,6 M€. FFP a par ailleurs cédé en avril 2013, dans le cadre d'un placement en bloc aux côtés des actionnaires historiques, 0,8 % du capital, pour un produit de cession de 32 M€.

Le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient, au 31 décembre 2016, 5,9 % du capital de DKSH.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2016.

M. Robert Peugeot est administrateur de DKSH.

ACTIONNARIAT (31/12/2016)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions de CHF)	2015	2016
Chiffre d'affaires	10 050,8	10 505,0
Variation	2,4 %	4,5 %
Résultat d'exploitation	270,2	293,0
Marge	2,7 %	2,8 %
Résultat net part du groupe	202,6	208,6
Marge nette	2,0 %	2,0 %
Dividende net (en CHF)	1,3	4,5*
Fonds propres	1 509,2	1 641,8
Endettement net	(469,0)	(512,5)

* Proposé à l'Assemblée Générale.

ACTIVITÉ

Entreprise régionale à l'origine, s'appuyant sur le succès de la « super-cocotte » en France dans les années 1950, le groupe SEB s'est développé par croissances interne et externe pour devenir le leader mondial du petit équipement domestique. Historiquement présent sur 2 marchés complémentaires : le petit électroménager et les articles culinaires, il est désormais également actif sur le marché des machines à café professionnelles suite à l'acquisition de WMF (consolidée à partir du 1^{er} janvier 2017). Ce positionnement lui donne un profil d'équilibre en matière de produits, de marques, d'implantation géographique et de circuits de distribution. Groupe multimarque (Krupps, Lagostina, Moulinex, Rowenta, Tefal, Calor, SEB, Supor, WMF, etc.), le groupe SEB s'appuie sur une offre étendue dans les articles culinaires, le soin du linge, le soin de la personne, la préparation des aliments et des boissons, la cuisson électrique, l'entretien et le confort de la maison. Le groupe commercialise aujourd'hui ses produits dans plus de 150 pays (la Chine est le premier pays du groupe, suivie de la France), avec une exposition importante (46 %) aux pays émergents.

Le groupe SEB a de nouveau connu en 2016 un environnement contrasté et la volatilité des parités monétaires. Dans ce contexte, le groupe a généré un chiffre d'affaires de 5,0 Md€, en croissance de + 4,8 % par rapport à l'exercice précédent (+ 6,1 % à périmètre et taux de change constants). Son résultat d'exploitation s'élève à 426 M€, contre 371 M€ en 2015. La génération de trésorerie d'exploitation est de 452 M€. La dette financière nette s'élève à 2 019 M€ et comprend notamment le financement de l'acquisition de WMF pour 1 655 M€.

Au cours de l'année 2016, l'acquisition de WMF (1,1 Md€ de revenus) a permis au groupe de devenir le leader mondial du marché des machines à café professionnelles, tout en renforçant son positionnement en Allemagne et en consolidant son leadership mondial en petit équipement domestique. Conjugué à l'acquisition d'EMSA (85 M€ de revenus), WMF confère au groupe SEB une taille critique dans le marché mondial des ustensiles et accessoires de cuisine.

L'INVESTISSEMENT FFP

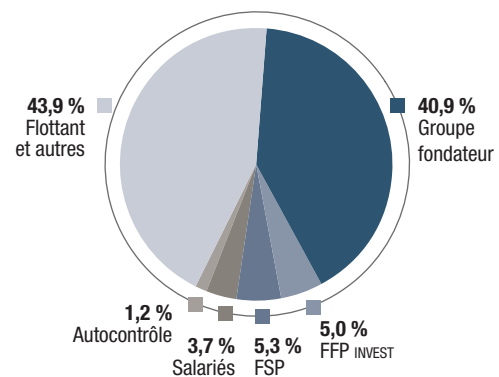
FFP est entrée au capital de SEB SA au 1^{er} semestre 2004 et a investi 80 M€ pour acquérir 5 % du capital de la société.

Au 31 décembre 2016, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 5,0 % du capital du groupe électroménager.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2016.

FFP INVEST, représentée par M. Christian Peugeot, est administrateur de SEB SA.

ACTIONNARIAT (31/12/2016)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2015	2016
Chiffre d'affaires	4 770	5 000
Variation	12,1 %	4,8 %
Résultat d'exploitation	371	426
Marge	7,8 %	8,5 %
Résultat net part du groupe	206	259
Marge nette	4,3 %	5,2 %
Dividende net (en euro)	1,54	1,72*
Fonds propres	1 908	1 836
Endettement net	316	2 019

* Proposé à l'Assemblée Générale.



ACTIVITÉ

Le groupe ORPEA est un leader européen de la prise en charge globale de la dépendance à travers des maisons de retraite et des cliniques de moyen séjour et de psychiatrie, ainsi que des activités complémentaires (résidences services, accueil de jour, services et soins à domicile, hôpital de jour et hôpital de nuit). Créée par le Docteur Marian au début des années 1990, la société s'est introduite en Bourse en 2002. ORPEA exploite plus de 750 établissements correspondant à près de 77 100 lits (dont plus de 9 100 lits en développement) et emploie 50 000 personnes. 43 % du réseau se situe en France, le solde étant en Europe germanophone (Allemagne, Autriche, Suisse, République Tchèque), en Belgique, en Espagne, en Italie et en Pologne. L'activité d'ORPEA bénéficie de la tendance de long terme du vieillissement de la population dans les pays européens.

Après les acquisitions de SeneCura en Autriche et en République Tchèque, et Celenus Kliniken, Residenz Gruppe Bremen et Vitalis en Allemagne en 2015, le groupe a poursuivi son développement en Europe avec de nouvelles acquisitions : Medi-System en Pologne, Vitalis en Allemagne et Sanyres en Espagne. ORPEA a ainsi multiplié par plus de cinq la taille de son réseau à l'international entre 2011 et 2016.

Le chiffre d'affaires 2016 s'établit à 2 841 M€ en progression de + 18,8 % dont une croissance organique de + 6,0 %. L'EBITDAR s'élève à 769 M€, avec une marge de 27,1 % du chiffre d'affaires, la marge étant impactée par les acquisitions récentes mais en amélioration de 30 points de base par rapport à 2015 hors acquisitions. Le patrimoine immobilier de la société est valorisé à 4,1 Md€ au 31/12/2016 (hors incidence des actifs en cours de cession). Pour 2017, la société vise un chiffre d'affaires de 3 125 M€, en hausse de + 10 %.

L'INVESTISSEMENT FFP

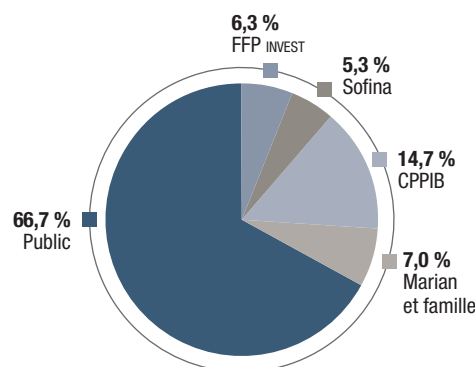
FFP est entrée au capital d'ORPEA en juillet 2011 en rachetant une partie des actions du fondateur et en achetant des titres sur le marché. FFP s'est renforcée à l'occasion de l'augmentation de capital de 203 M€ réalisée par le groupe en 2011.

Au 31 décembre 2016, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 6,3 % du capital du groupe, pour un investissement total de 115 M€.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2016.

FFP INVEST, représentée par M. Thierry Mabile de Poncheville, est membre du Conseil d'administration d'ORPEA.

ACTIONNARIAT (31/12/2016)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2015	2016
Chiffre d'affaires	2 392,0	2 841,0
Variation	23 %	19 %
Résultat opérationnel courant	304,0	348,0
Marge	12,7 %	12,3 %
Résultat net part du groupe *	153,0	258,0
Marge nette	6,4 %	9,1 %
Dividende net (en euro)	0,9	1,0**
Fonds propres part du groupe	1 810,0	2 076,0
Endettement net ***	3 014,0	3 680,0
Dette nette immobilière ***	2 360,0	3 096,0
Valeur actifs immobiliers ***	3 409,0	4 089,0

* Hors variation de juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE.

** Proposé à l'Assemblée Générale.

*** Hors incidence des actifs détenus en vue de la vente.



ACTIVITÉ

Ipsos est un groupe mondial d'études avec un positionnement de multispécialiste en études publicitaires et recherche marketing, études pour le management de la relation clients/employés, études médias audiences, contenus et technologie, opinion & recherche sociale et recueil & traitement des informations. En 2011, Ipsos a acquis Synovate, créant ainsi le numéro 3 mondial du marché des études.

La société a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 1 783 M€, en hausse de + 3,0 % en croissance organique par rapport à 2015, mais en baisse de - 0,1 % en publié, principalement en raison des devises. Les pays émergents représentent, en 2016, 32 % de l'activité du groupe. La marge opérationnelle est en légère hausse à 10,1 %, contre 10,0 % en 2015. Les free cash-flows s'élèvent à 148,6 M€. Le résultat net s'établit à 106,9 M€. La dette financière nette est de 544 M€ à fin 2016, elle baisse de 8 M€ par rapport à décembre 2015. Pour 2017, la société s'attend à une croissance organique du chiffre d'affaires en ligne avec celle de 2016, à une légère amélioration de la marge opérationnelle, et à une importante génération de free cash-flows.

L'INVESTISSEMENT FFP

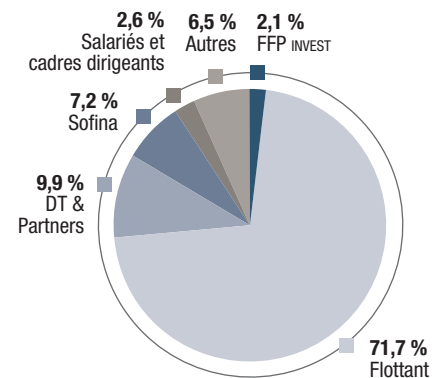
En septembre 2011, FFP est entrée au capital de la société LT Participations, holding des fondateurs du groupe Ipsos et 1^{er} actionnaire de ce groupe. FFP a investi 22 M€ pour prendre une participation au capital de LT Participations et pour financer une partie de la quote-part d'augmentation de capital d'Ipsos à laquelle LT Participations a souscrit. En 2016, les sociétés LT Participations et Ipsos ont été fusionnées.

Au 31 décembre 2016, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP), détient 2,1 % du capital d'Ipsos et 3,5 % des droits de vote d'Ipsos.

FFP INVEST est partie à un pacte ⁽¹⁾, qui organise la liquidité des titres Ipsos détenus par FFP INVEST et assure à la société un siège au Conseil d'administration d'Ipsos. La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée à partir du cours de Bourse d'Ipsos au 31 décembre 2016.

FFP INVEST, représentée par M. Sébastien Coquard, est administrateur d'Ipsos.

ACTIONNARIAT (31/12/2016)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2015	2016
Chiffre d'affaires	1 785,3	1 782,7
Variation	6,9 %	- 0,1 %
Résultat d'exploitation	155,7	175,4
Marge	8,7 %	9,8 %
Résultat net part du groupe	93,0	106,9
Marge nette	5,2 %	6,0 %
Dividende net (en euro)	0,80	0,85*
Fonds propres	945,3	939,4
Endettement net	552,0	544,0

* Proposé à l'Assemblée Générale.

(1) Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.



ACTIVITÉ

Sanef et sa filiale SAPN gèrent 2 063 kilomètres d'autoroutes en France, principalement A1, A3, A13, A14, A16, A29. Il s'agit d'un réseau mature, qui dispose d'un emplacement stratégique, avec 4 des 6 autoroutes d'accès à Paris. Son trafic se caractérise par une faible saisonnalité, une part du trafic commercial plus importante que la moyenne et un bon équilibre entre les différents types de trafic : périurbain, urbain, loisir, affaires, international. Les autoroutes françaises ont une activité qui est corrélée à celle du PIB. Elles sont concédées pour une durée limitée et encadrées par un contrat de concession qui prévoit notamment une évolution des tarifs en fonction de l'inflation.

En 2016, les revenus d'exploitation du groupe hors construction s'élèvent à 1 659 M€. Le trafic est en hausse de + 1,9 % par rapport à l'année précédente. Les tarifs ont augmenté de + 0,8 % en février 2016. Les avenants « Plan de relance » au contrat de concession ont été signés entre l'État et la société en 2015. Ils comprennent, pour Sanef, un plan d'investissement de 330 M€ environ et une extension de durée de la concession de 2 ans ; et pour SAPN, un plan d'investissement de 260 M€ et une extension de durée de la concession de 3 ans et 8 mois. Les contrats de concession sont ainsi portés pour Sanef à échéance 31 décembre 2031 et pour SAPN à échéance 31 août 2033.

L'INVESTISSEMENT FFP

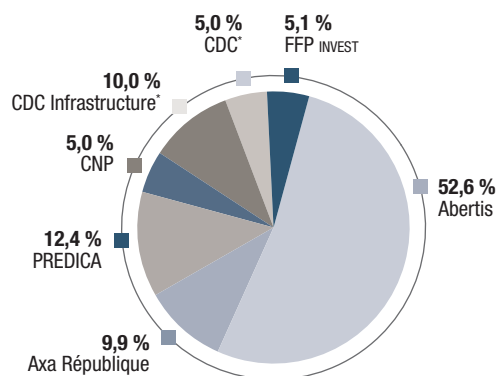
FFP a investi 102,2 M€ et détient à travers sa filiale à 100 %, FFP INVEST, 5,1 % du capital de HIT qui est la société constituée pour répondre à l'appel d'offres de la privatisation de la société autoroutière Sanef. Le processus de privatisation des autoroutes engagé par l'État français en juillet 2005 s'est traduit par le succès de l'offre du consortium HIT dont l'actionnaire majoritaire est la société espagnole Abertis, un des premiers intervenants en matière de gestion de concessions publiques en Europe. HIT détient, depuis avril 2006, 100 % du capital de Sanef.

Le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) est partie à un pacte d'actionnaires ⁽¹⁾ au sein de HIT.

La valorisation de la participation HIT dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP.

FFP INVEST, représentée par M. Robert Peugeot, est administrateur de Sanef.

ACTIONNARIAT (31/12/2016)



* En décembre 2016, le groupe CDC a annoncé son intention de céder sa participation.



PRINCIPAUX CHIFFRES

Chiffres clés

Revenus d'exploitation 2016 : 1 659 M€

Trafic en hausse de 1,9 %

(1) Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.



ACTIVITÉ

Fondé en 2004 par A. Flamarion et M. Chabran, le groupe Tikehau est un groupe de gestion d'actifs et d'investissement présent sur les produits de dette, l'immobilier et les fonds actions. Le groupe emploie environ 170 personnes à travers 5 bureaux (Paris, Londres, Bruxelles, Milan, Singapour).

Le groupe a connu une croissance rapide et compte 9,9 Md€ d'actifs sous gestion au 31 décembre 2016, répartis entre les activités d'investissement en direct (avec Tikehau Capital et Salvepar) et d'asset management (à travers Tikehau Investment Management pour les activités de dette privée, d'investissement immobilier, de gestion obligataire et de gestion diversifiée et actions, et Tikehau Capital Europe pour les activités de Collateralized Loan Obligations).

Tikehau Capital Advisors (TCA) est la société faitière du groupe Tikehau, et détient 100 % du gérant-commandité de Tikehau Capital, le véhicule d'investissement du groupe.

L'INVESTISSEMENT FFP

FFP INVEST a investi, en 2016, 73 M€ dans le groupe Tikehau Capital, principalement dans le cadre d'augmentations de capital. FFP INVEST détient 6,0 % du capital de Tikehau Capital Advisors (TCA) à fin 2016.

En parallèle de son investissement initial dans TCA, FFP INVEST a pris 5,2 % du capital de Tikehau Capital Partners, renommé depuis Tikehau Capital (TC). À l'issue d'opérations de réorganisation du groupe Tikehau, qui visent notamment à simplifier la structure actionariale du groupe et à rassembler les activités d'investissement sous Tikehau Capital, la participation de FFP INVEST dans TC a été ramenée à 4,0 % fin décembre 2016. Cette réorganisation se poursuivra en 2017.

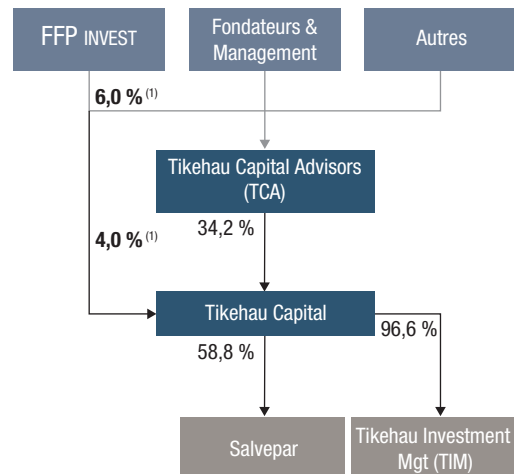
Le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) est partie à un pacte d'actionnaires ⁽¹⁾ au sein de TCA.

Au 31 décembre 2016, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 6,0 % du capital de TCA et 4,0 % du capital de Tikehau Capital.

La valorisation des participations TCA et TC dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP.

FFP INVEST, représentée par M. Robert Peugeot, est membre du Conseil d'administration de Tikehau Capital Advisors.

ACTIONNARIAT (31/12/2016)



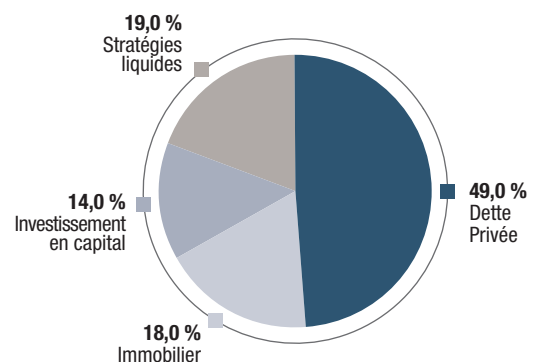
(1) % détenu en direct par FFP INVEST.

PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2016
Valeur des actifs sous gestion*	6 353	9 950
Dividende (euro/action)*	0,70	-

* Chiffres concernant Tikehau Capital.

RÉPARTITION DES ACTIFS SOUS GESTION DE TIKEHAU CAPITAL (31/12/2016)



Données sur une base pro forma des opérations de réorganisation de la structure lancées fin 2016.

(1) Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.



Holding Reinier

ACTIVITÉ

Créée dans les années 1860, ONET débute par des activités de manutention dans le port de Marseille. Le groupe devient un spécialiste du nettoyage dès 1930. ONET est aujourd'hui le leader français des services aux entreprises dans les domaines de la propreté-multiservice et un acteur majeur dans les secteurs des technologies en milieux extrêmes, de la prévention et de la sécurité, de l'intérim et du recrutement. Son effectif compte 65 000 collaborateurs répartis dans son réseau de 300 agences de proximité.

Le chiffre d'affaires 2016 s'établit à 1 695 M€, en hausse de +6,7 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat opérationnel courant est en hausse à 51 M€, contre 37 M€ en 2015.

L'INVESTISSEMENT FFP

ONET, cotée en Bourse depuis 1987, était détenue majoritairement par les 2 branches issues de la famille du fondateur : la famille Reinier et la famille Fabre. En juin 2007, la famille Fabre a indiqué vouloir céder sa participation. La famille Reinier a choisi FFP comme partenaire de long terme pour racheter les titres de la famille Fabre et retirer la société de la cote. FFP et la famille Reinier ont souhaité associer une centaine de cadres de la société à cette nouvelle étape de ce groupe familial marseillais. L'investissement initial de FFP s'élève à 72 M€. Holding Reinier est actionnaire à 96,7 % d'ONET.

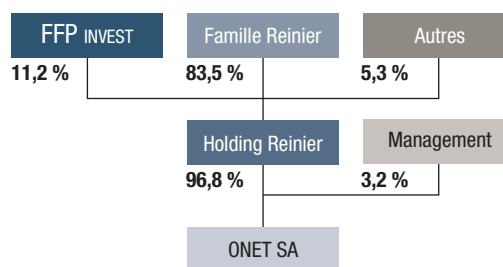
Au 31 décembre 2016, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 11,2 % du capital et des droits de vote de Holding Reinier à la suite de la cession de la moitié de sa participation en début d'année.

FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires ⁽¹⁾.

La valorisation de la participation Holding Reinier dans l'Actif Net Réévalué a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP.

M. Alain Chagnon est administrateur de Holding Reinier. FFP INVEST, représentée par M. Alain Chagnon, est membre du Conseil de surveillance d'ONET SA.

ACTIONNARIAT (31/12/2016)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2015	2016
Chiffre d'affaires	1 588	1 695
Variation	8,3 %	6,7 %
Résultat d'exploitation	37	51
Marge	2,4 %	3,0 %

(1) Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.

ACTIVITÉ

Le groupe CIEL est un conglomérat familial, coté à l'Île Maurice et présent également en Asie et en Afrique. Depuis ses débuts dans l'industrie sucrière en 1912, le groupe s'est diversifié dans le textile, l'hôtellerie, la santé et la finance, et compte actuellement 27 000 employés. Le groupe est coté sur l'Official Market of the Stock Exchange of Mauritius depuis janvier 2014.

L'ANR par action est stable sur l'année 2016, et le portefeuille d'investissements s'élève à 13 779 MMUR au 31 décembre 2016.

L'INVESTISSEMENT FFP

En 2014, FFP a souscrit à l'augmentation de capital réservée du groupe CIEL pour 16 M€, correspondant à 7,6 % de la société. L'augmentation de capital a vocation à financer le développement du groupe dans l'océan Indien et en Afrique.

Au 31 décembre 2016, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 7,5 % du capital.

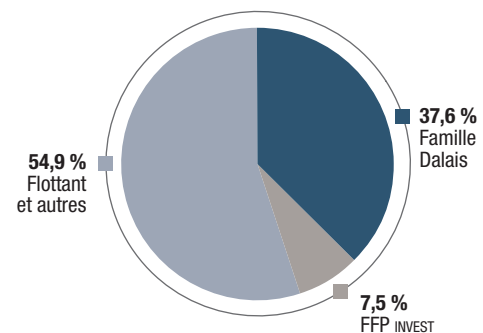
FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires ⁽¹⁾.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2016.

M. Sébastien Coquard est membre du Conseil d'administration de CIEL.



ACTIONNARIAT (31/12/2016)



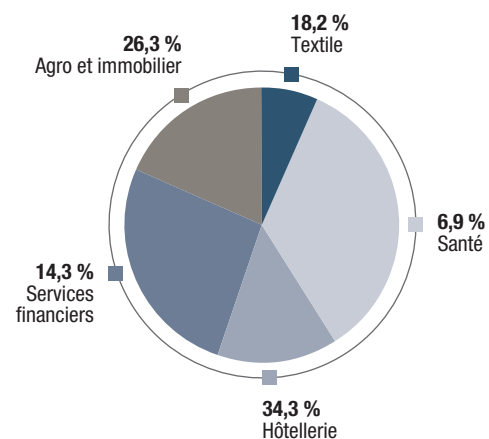
PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions de MUR)	30/06/2016*	31/12/2016*
Chiffre d'affaires	18 533	10 044
Résultat d'exploitation	1 986	1 104
Marge	10,7 %	11,0 %
Résultat net	1 182	671
Marge nette	6,4 %	6,7 %
Dividende (en MUR)	0,18	-
Fonds propres	23 584	23 863
Endettement net	13 286	14 621

* Exercice clôturant au 30/06. Les données au 30/06/2016 sont donc sur une année pleine et celles au 31/12/2016 sur le 1^{er} semestre 2016-2017.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS

(31/12/2016)



(1) Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.



ACTIVITÉ

Fondée en 2012 par Pâris Mouratoglou et David Corchia, et basée à Paris, EREN Renewable Energy (« EREN RE ») possède une expertise reconnue et un savoir-faire unique dans le secteur des énergies renouvelables. Aux côtés de partenaires locaux et exclusifs, la société se positionne sur des marchés émergents à fort potentiel, dans des zones géographiques disposant d'importantes ressources éoliennes ou solaires, et faisant face à des besoins énergétiques croissants.

En seulement 4 ans, EREN RE a constitué un ensemble d'actifs conséquent et diversifié (éolien, solaire et hydraulique) représentant une capacité brute de plus de 500 MW en exploitation ou en construction (au 31 décembre 2016), répartis principalement entre la France, la Grèce, le Brésil, l'Ouganda et l'Inde. EREN RE développe par ailleurs un portefeuille de projets d'environ 1 500 MW en Asie, Afrique et Amérique latine.

L'INVESTISSEMENT FFP

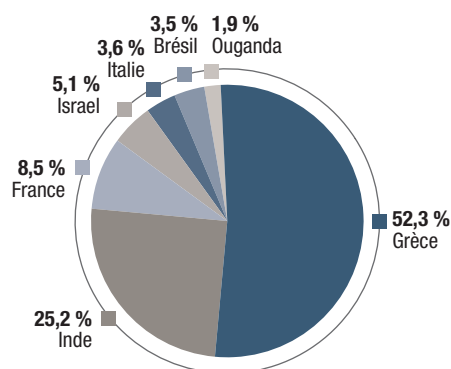
FFP, via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP, a participé en octobre 2015 à la levée de fonds de 195 M€ d'EREN RE pour 28 M€. La première tranche (14 M€) a d'ores et déjà été souscrite. EREN RE a la faculté d'appeler la 2^{nde} tranche pour un montant équivalent jusqu'à fin 2017.

FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires ⁽¹⁾. L'investissement de FFP INVEST est réalisé via une joint-venture avec Salvepar, Zéphyr Investissement, actionnaire à 6,5 % d'EREN RE. Zéphyr Investissement est détenue à hauteur de 47 % par FFP et à 53 % par Salvepar.

La valorisation de la participation EREN RE dans l'Actif Net Réévalué a été réalisée au prix de revient. Zéphyr Investissement est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

RÉPARTITION DE LA CAPACITÉ NETTE

(EXPLOITATION ET CONSTRUCTION, MW, 31/12/2016)



(1) Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.

Capital-investissement

Au 31 décembre 2016, les montants investis dans les fonds de capital-investissement sont valorisés à 252 M€ ⁽¹⁾ et représentent 10,9 % de l'Actif Brut Réévalué des Investissements et 7 % de l'Actif Brut Réévalué de FFP.

Depuis 2002, FFP a pris des engagements dans les fonds de capital-investissement. Cette classe d'actifs permet à FFP d'accéder à un grand nombre d'entreprises et de secteurs d'activité en ayant une approche long terme. Elle lui permet aussi d'accéder à des secteurs ou des zones géographiques auxquels elle n'aurait accès directement que difficilement.

Le portefeuille de FFP est composé principalement de fonds de capital transmission (LBO), de capital développement et de capital risque, dans les pays émergents (en Inde, en Chine, en Afrique ou au Moyen-Orient ainsi que ceux d'IDI Emerging Markets) et aux États-Unis.

Depuis 2014, le portefeuille constitué et qui est en cours de déploiement a pour objectif une répartition géographique équilibrée entre les 3 zones géographiques : Amérique du Nord, Europe et pays émergents. En plus de la stratégie principale de cette poche d'investissement qui est d'accompagner des équipes de capital transmission (LBO) et de capital développement dans les 3 zones concernées, FFP souscrit également à des classes d'actifs adjacentes tels que des fonds de capital-risque/capital croissance technologique, de mezzanine/dette senior, *impact investing*/développement durable et immobilier. Avec certains fonds, FFP effectue des co-investissements.

L'année 2016 a été une nouvelle année très active pour le capital-investissement. FFP a pris plusieurs nouveaux engagements pour un total (hors co-investissements) de plus de 77 M€, dont 63 M€ en fonds de capital transmission (LBO), de capital développement et environ 15 M€ dans des classes d'actifs adjacentes non cotées. FFP a ainsi souscrit 15 M\$ dans le fonds global Advent VIII international.

Aux États-Unis, FFP s'est engagée sur 15 M\$ dans le fonds Vista Foundation III.

En Europe, FFP s'est engagée dans des fonds de LBO à hauteur de 10 M€ dans le fonds français Montefiore IV et 10 M€ dans le fonds allemand DBAG VII. FFP s'est engagée également dans 2 fonds de capital croissance technologique, en l'espèce 10 M€ dans le fonds français Keensight IV et 5 M\$ dans le fonds israélien JVP Opportunity VII.

Enfin, dans les pays émergents, FFP s'est engagée à hauteur de 10 M\$ dans le fonds panafricain ECP Africa IV, et à hauteur de 5 M\$ dans le fonds chinois ClearVue Partners II.

Durant l'exercice 2016, les appels de fonds (hors co-investissement) se sont élevés à 48 M€. De nombreuses cessions ont été réalisées par les fonds conduisant à un niveau de distributions de l'ordre de 44 M€ sur l'année.

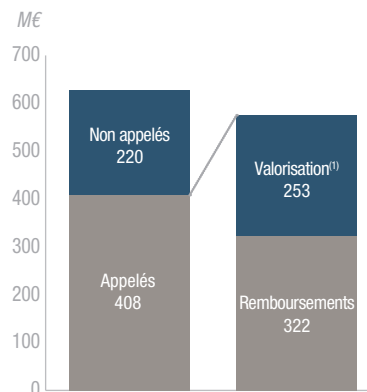
Par ailleurs, 2 co-investissements ont été signés en 2016. FFP a investi aux côtés de PAI Partners dans Roompot, le leader des centres de vacances aux Pays-Bas. L'investissement de 11 M€ a été appelé à hauteur de 8,8 M€ en 2016. Fin 2016, FFP s'est engagée à investir 50 M\$ dans JAB CF Global Consumer Brand, véhicule de co-investissement de JAB Holding Company, leader mondial sur le marché du café et du thé. Si l'engagement a été signé fin 2016, les premiers décaissements seront effectués au cours de l'année 2017.

* Lorsque FFP signe un engagement dans un fonds de capital-investissement, FFP s'engage à y investir le montant engagé. Le fonds appelle cependant progressivement le capital au fur et à mesure des opportunités d'investissement. La société de gestion, qui gère le fonds, fournit une valorisation des actifs investis. Les sociétés en portefeuille sont ensuite revendues et le produit de cession est alors distribué aux investisseurs. Pour chaque fonds, FFP a donc un engagement initial, un montant appelé et non appelé (la somme des deux étant égale à l'engagement), une valorisation périodique, ainsi que des remboursements si toutefois le fonds a déjà réalisé des cessions.

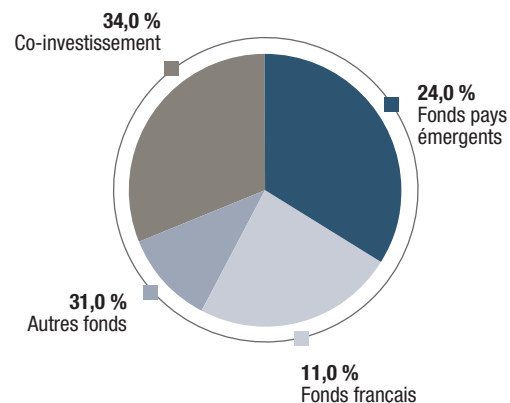
(1) Dans son Actif Net Réévalué, FFP valorise les fonds à la valeur liquidative qu'ils lui communiquent. Celle-ci est calculée en suivant, pour la grande majorité des fonds, les règles de l'International Private Equity & Venture Capital Valuation Board. Dans les comptes consolidés est enregistrée au bilan la totalité des engagements (engagements appelés et engagements non appelés).

(2) L'exposition est la somme de la valorisation et des engagements non appelés.

ENGAGEMENTS*

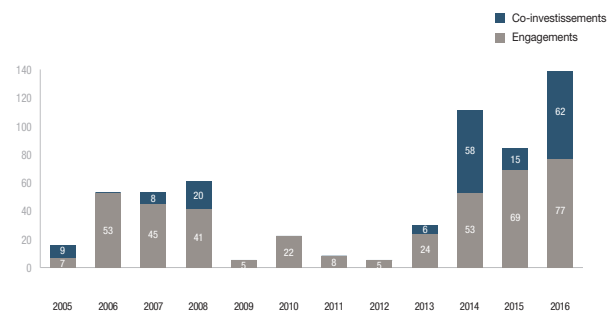


EXPOSITION ^{(1) (2)} PAR TYPE DE FONDS (en millions d'euros)



NOUVEAUX ENGAGEMENTS PAR MILLÉSIME

(en millions d'euros)





Towers of strength

www.ihstowers.com

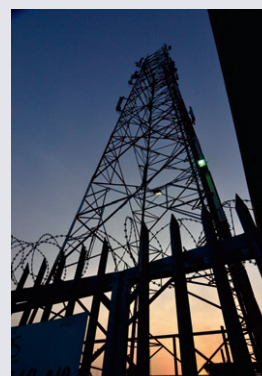
ACTIVITÉ

Fondée en 2001, IHS est présente tout au long de la chaîne de valeur du secteur des tours télécom, allant de la construction à la location en passant par la maintenance. Initialement présente au Nigeria, IHS s'est développée par croissance externe et opère aujourd'hui également au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Zambie et au Rwanda. À fin 2016, IHS gère plus de 21 000 tours. IHS est le premier opérateur de tours télécom de la région Europe, Moyen-Orient et Afrique, et emploie environ 1 700 personnes en direct.

L'INVESTISSEMENT FFP

FFP a investi 20 M\$ dans IHS Holding en 2014 aux côtés du fonds Emerging Capital Partners (ECP), après les 5 M\$ déjà investis en 2013. FFP a aussi investi 52,5 M\$ aux côtés de Wendel, le principal actionnaire, qui contrôle 36 % des droits de vote.

La valorisation des participations dans IHS, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP.


www.idi.fr

ACTIVITÉ

IDI est une société d'investissement, cotée depuis 1991. IDI intervient sur les métiers de l'investissement pour compte propre et compte de tiers : en capital transmission, capital développement en France essentiellement au niveau de la maison mère (fonds propres de la société) ; en capital-risque, fonds de fonds en Europe, et fonds de dette au niveau d'Idinvest Partners (fonds de tiers) ; ainsi qu'en fonds de fonds et capital développement dans les pays émergents au niveau d'IDI Emerging Markets (fonds de tiers). Le groupe gère à fin 2016 près de 7,4 Md€ d'actifs.

L'INVESTISSEMENT FFP

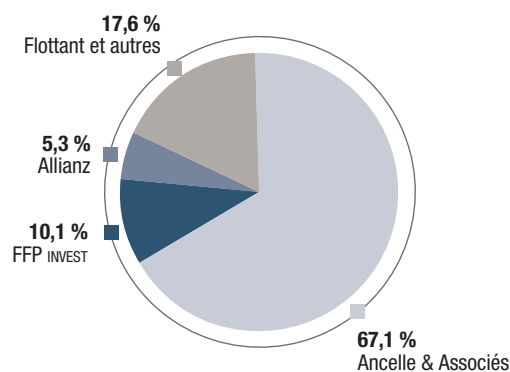
En 2006 et après la fusion entre IDI, Euridi et Marco Polo Investissements, FFP détenait 5,0 % d'IDI. FFP a augmenté sa participation en investissant 15,5 M€ en 2007 lors d'une augmentation de capital.

Au 31 décembre 2016, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 10,1 % du capital.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2016.

FFP INVEST, représentée par M. Alain Chagnon, est membre du Conseil de surveillance d'IDI.

ACTIONNARIAT (31/12/2016)



PRINCIPAUX CHIFFRES

Chiffres clés (30/06/2016)

Actif Net Réévalué par action	34,53 €
Résultat net semestriel	4,4 M€



www.chateauguiraud.com

1

ACTIVITÉ

Château Guiraud est un sauternes, 1^{er} cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares dont 103 de vignes. La production, variable suivant les millésimes, est en moyenne de 150 000 bouteilles de sauternes dont 100 000 de 1^{er} cru, et de 200 000 de vin blanc sec. FFP et ses partenaires visent un haut niveau de qualité et développent une dynamique commerciale en particulier à l'international, afin d'asseoir la réputation d'excellence du vin de Château Guiraud auprès des grands amateurs internationaux. Cette politique se traduit d'ores et déjà par une excellente couverture journalistique et par des notes de dégustation qui le placent parmi les meilleurs. Le millésime 2009 de Château Guiraud a ainsi figuré en 2012 au 5^e rang des 100 meilleurs vins classés par le magazine américain *Wine Spectator*. Le millésime 2011 est sorti en 12^e position au classement 2014 du Top 100 du même magazine.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires lié à la vente de vin s'est élevé à 3,9 M€ en 2016, contre 2,3 M€ en 2015.



L'INVESTISSEMENT FFP

L'acquisition de Château Guiraud s'est faite avec des partenaires spécialistes du secteur. Ils ont ensemble créé la société Financière Guiraud SAS qui a acquis, en juillet 2006, 100 % des parts de la SCA Château Guiraud.

Le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 71,6 % de Financière Guiraud SAS ⁽¹⁾.

La valorisation de Financière Guiraud SAS, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP. Financière Guiraud SAS est consolidée par intégration globale dans les comptes de FFP.

LDAP

www.lda.fr

ACTIVITÉ

FFP s'est associée avec le groupe familial Louis Dreyfus Armateurs (LDA) pour créer la société LDAP. LDA est un armateur français présent depuis 160 ans dans le transport maritime de vrac sec et la prestation de services industriels maritimes. La société LDAP, détenue à 45 % par le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP), a fait l'acquisition de 5 vraquiers handy-size neufs, de modèle B-Delta 40 innovant et peu consommateur en carburant. Les navires ont été livrés majoritairement au cours du 2nd semestre de l'année 2015. La gestion de cette flotte est confiée à LDA, qui en assure l'armement et l'exploitation commerciale.

L'INVESTISSEMENT FFP

L'investissement total de FFP s'élève à 24 M\$. FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires ⁽¹⁾.

La valorisation de LDAP, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, a été réalisée au prix de revient, les navires ayant été livrés en cours d'année et leur activité étant sur une courte période, notamment au regard de la durée d'exploitation potentielle (proche de 30 ans). La baisse des prix du fret a pesé sur la performance de l'activité en 2015 et 2016, et la participation a été dépréciée courant 2016 à hauteur des pertes constatées sur la période.



(1) Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.



ACTIVITÉ

Immobilier Dassault est une société à statut SIIC qui dispose d'un patrimoine de qualité, composé d'actifs localisés dans le centre et la 1^{re} couronne de Paris.

Ces dernières années, Immobilière Dassault a poursuivi sa politique de recentrage sur des actifs « prime » de bureaux et de commerce avec, en 2015, la cession de l'immeuble de bureaux situé au 18, avenue Winston-Churchill à Charenton-le-Pont (94) pour un prix net vendeur proche de 21 M€ (hors taxe, hors droit), et la réception des travaux de rénovation de l'immeuble du 230 boulevard Saint-Germain (Paris 7^e). Ce dernier a été mis en exploitation fin 2015 et est désormais entièrement loué.

À périmètre constant, les revenus locatifs ont progressé de 10,2 % par rapport à 2015 et s'élèvent à 15,8 M€, avec un taux d'occupation de 98 %.

La bonne appréciation des valorisations hors droits du patrimoine immobilier génère un impact positif de 27,7 M€ sur le résultat opérationnel. Le résultat net s'établit à 38,5 M€. Un dividende ordinaire de 1,20 € par action complété par un dividende exceptionnel de 0,96 € par action sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'INVESTISSEMENT FFP

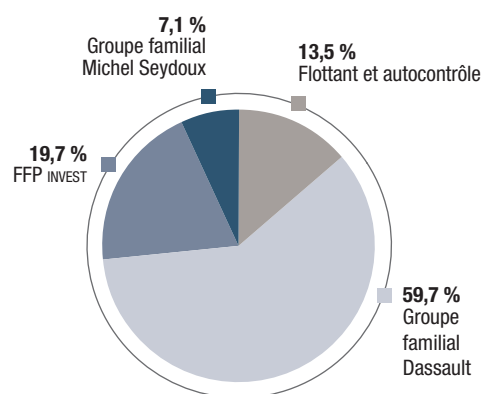
Au 1^{er} semestre 2006, FFP et la famille Dassault ont décidé d'apporter à la société Immobilière Dassault une partie de leurs immeubles.

FFP INVEST détient 19,7 % du capital d'Immobilier Dassault.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2016.

M. Jean-Philippe Peugeot est membre du Conseil de surveillance d'Immobilier Dassault.

ACTIONNARIAT (31/12/2016)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2015	2016
Valeur d'expertise du patrimoine	411,3	439,4
Actif Net Réévalué par action (en €)	48,5	52,7
Résultat net	35,5	38,5
Dividende (en €/action)	1,9	2,2

* Proposé à l'Assemblée Générale.

1.9 Informations sociales, environnementales et sociétales

FFP souhaite contribuer en tant qu'investisseur minoritaire et actionnaire responsable de long terme, à la création de valeur de ses participations en associant développement économique, progrès sociétal et maîtrise de l'impact environnemental.

FFP a la conviction que la prise en compte des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) est une source d'opportunités, un vecteur d'efficacité et de performance pour ses participations directes et indirectes.

Gouvernance

En 2016, la société a initié une démarche ESG. Un comité de pilotage a été créé réunissant différents représentants des Directions fonctionnelles et opérationnelles -Direction Juridique, Direction des Investissements et Direction Financière-. Ce comité coordonne la démarche de FFP et intègre progressivement les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans son activité et ses métiers.

Charte ESG

FFP s'est dotée, au cours de l'exercice 2016, d'une Charte Investisseur Responsable. Cette charte porte les valeurs de la société et constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les pratiques et les actions quotidiennes de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants, dans le respect de la réglementation en vigueur. Cette charte est disponible sur le site Internet de FFP.

En tant qu'actionnaire minoritaire, la société n'entre pas dans le management opérationnel de ses participations cotées et non cotées. Toutefois, FFP est représentée au sein des organes de gouvernance des participations via des mandats d'administrateur ou de membre de Conseil de surveillance. Dans ce contexte, la société souhaite exercer sa responsabilité en s'assurant que l'intégration des enjeux ESG s'opère dans leur gestion des risques comme dans leur développement, et ce, grâce à un dialogue constant avec les équipes de management.

Investir de manière responsable

FFP intègre l'étude des risques et opportunités ESG tout au long du cycle de vie de ses investissements directs et indirects.

INVESTISSEMENTS DIRECTS

- ▶ Au moment de l'acquisition :

Lorsque FFP étudie une prise de participation, des diligences sur les enjeux environnementaux et sociaux sont réalisées au cas par cas, en fonction du profil de risque de l'entreprise.

- ▶ Dans l'accompagnement des sociétés sur le long terme :

En 2016, FFP a analysé les pratiques responsables de ses participations cotées et non cotées à travers un audit documentaire de leurs engagements, complété par l'envoi d'un questionnaire RSE - Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'Entreprise-. Ce questionnaire sera renouvelé chaque année. Il permettra de collecter les informations extra-financières et de suivre les efforts et progrès accomplis par l'ensemble des sociétés en portefeuille. Une présentation succincte des principaux enjeux RSE et faits marquants des participations est présentée ci-après.

INVESTISSEMENTS INDIRECTS

Dans le cadre de ses engagements dans des fonds de capital-investissement, FFP intègre les critères ESG dans son processus d'analyse et de suivi des fonds :

- ▶ en phase de *due diligence* : un questionnaire ESG est envoyé aux sociétés de gestion qui s'appuie sur les meilleures pratiques de marché ;
- ▶ lors du *closing*, au moment de la souscription, FFP intègre dans la documentation juridique une clause spécifique ESG ;
- ▶ durant la vie du fonds, FFP encourage les sociétés de gestion partenaires à intégrer des critères ESG dans leur activité et pour les sociétés en portefeuille.

En 2016, FFP a souscrit des engagements dans 8 nouveaux fonds de private equity.

6 fonds partenaires prennent déjà en compte les critères ESG de la manière suivante :

- ▶ 4 fonds ont défini une charte interne ESG ;
- ▶ 3 fonds sont signataires des PRI (Principles for Responsible Investment) des Nations unies. À ce titre, ils ont défini un certain nombre de critères ESG et demandent un *reporting* spécifique à leurs participations en faisant appel à des consultants spécialisés. Deux gérants ont également demandé à leurs sociétés en portefeuille de signer une Charte de bonne conduite et d'éthique des affaires et ont intégré une clause ESG dans leurs pactes d'actionnaires ;
- ▶ 5 fonds ont désigné un référent en charge des sujets ESG.

2 des 8 fonds n'ont pas encore intégré ces critères compte tenu des secteurs visés (e-commerce, logiciels, etc.) et de la maturité des sociétés (start-up).

FFP a également souscrit des engagements dans 2 fonds qui privilégient des investissements dédiés au développement durable et l'impact investing : Impact Partenaires et Alter Equity.

FOCUS

Engagements ESG de PAI, un fonds d'investissement partenaire de FFP

PAI travaille à la mise en œuvre d'une stratégie ESG depuis la signature des principes pour l'investissement responsable⁽¹⁾ (« PRI ») en 2010.

- ▶ La stratégie d'investissement de PAI est fondée sur une détention majoritaire et une vision à long terme de la création de valeur. Le groupe s'est engagé ⁽²⁾ à :
 - intégrer l'ESG dans son processus d'investissement ;
 - s'assurer de l'amélioration des indicateurs ESG de son portefeuille dans le temps ;
 - fournir des informations de manière transparente et dévoiler les indicateurs de performance ESG à ses investisseurs ;
 - promouvoir les principes ESG parmi ses pairs et au sein de la société.

PAI a donc formalisé sa politique en intégrant les critères ESG à l'ensemble du cycle d'investissement⁽³⁾ :

- ▶ avant investissement :

L'équipe en charge de l'ESG collabore avec les équipes d'investissement lors des due diligences et rédige son propre mémorandum pour chaque nouvelle opportunité d'investissement. Le mémorandum est discuté en Comité d'Investissement ;

- ▶ après investissement :

Un ensemble de mesures est adopté pour améliorer la performance ESG de l'entreprise nouvellement acquise : audits, définition d'un plan d'action, suivi et support dédié basé sur les enjeux ESG propres à chaque société.

(1) Pour plus d'informations : <https://www.unpri.org/about/the-six-principles>

(2) Plus d'informations sur les engagements : <https://www.paipartners.com/responsibility/our-commitments/>

(3) Lien vers le rapport ESG : <http://www.paipartners.com/presentations/ESG2016/#14>

Depuis 2015, PAI a renforcé son engagement avec la mise en place d'un logiciel de reporting intégrant environ 150 indicateurs ESG. Objectif : optimiser la traçabilité des données et suivre les plans de progrès des sociétés en portefeuille.

PAI a fondé, avec 4 autres sociétés de gestion, l'initiative Carbone 2020 (IC20), précurseur dans le secteur du private equity, qui a déjà rallié une quinzaine de fonds d'investissement soucieux de la prise en compte des enjeux climatiques dans leurs décisions d'investissement.

En 2016, PAI a mis en place un audit complet de l'empreinte carbone de son portefeuille, afin d'accompagner ses participations dans leur transition vers une économie bas-carbone et mieux anticiper les risques et opportunités liés au changement climatique.

Associer les parties prenantes

PAI encourage les sociétés en portefeuille au dialogue et au partage de bonnes pratiques à travers des réunions et ateliers de travail organisés au sein du « PAI Sustainability Club ».

La société de gestion a créé également l'ESG Lab, un atelier collaboratif destiné à recueillir les attentes de ses investisseurs. Une première réunion a eu lieu en janvier 2017 autour de 2 thèmes : le reporting ESG et les enjeux du changement climatique.

Création de valeur globale

En tant qu'investisseur et actionnaire responsable, FFP s'efforce de créer de la valeur pour la société. Cette création de valeur est certes économique et financière (bénéfices, valeur actionnariale, innovation), mais aussi sociale et sociétale (compétence, bien-être, développement local) et environnementale (réduction de l'empreinte carbone, investissement dans les énergies renouvelables). L'engagement sociétal de FFP se traduit de la manière suivante :

- ▶ investisseur long terme ;
- ▶ accompagnement au développement des participations en portefeuille/création d'emplois indirects ;
- ▶ soutien au développement des PME via l'activité de capital-investissement ;
- ▶ contribution au développement économique dans les pays émergents via l'investissement dans des fonds de fonds ;
- ▶ soutien aux entrepreneurs sociaux via l'investissement dans 2 fonds d'impact investing.

Ecosystème

FFP entretient un dialogue régulier avec ses parties prenantes clés tout au long de l'année : ses participations, les collaborateurs, les actionnaires et co-investisseurs, les sociétés de gestion, les analystes, les banques et les instances de surveillance. La qualité de ces relations permet à FFP de nouer des échanges constructifs basés sur la confiance et la transparence.

La RSE chez FFP

FFP évolue dans un environnement concurrentiel et en perpétuelle évolution. L'engagement des collaborateurs ainsi que l'adhésion aux valeurs de la société sont des leviers contribuant à la performance globale de la société.

UNE ÉQUIPE RESTREINTE

L'effectif total actuel de la société est de 18 personnes (10 hommes et 8 femmes) incluant le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué. L'ensemble des effectifs exerce son activité au siège social et au sein de la filiale FFP Investment UK Ltd. Au cours

de l'exercice 2016, il y a eu 3 embauches et 2 départs. La fourchette d'âge au 31 décembre 2016 est de 31 à 66 ans. À l'exception du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué, tous les employés sont titulaires d'un contrat de travail, à durée indéterminée. Il n'y a pas de main-d'œuvre intérimaire, et aucun temps partiel au 31 décembre 2016. La société est soumise à la réglementation des 35 heures par semaine, étant néanmoins observé que la majorité de son effectif est constituée de cadres.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Les salariés ont bénéficié de 28 heures de formation principalement dans les domaines financiers, comptables et linguistiques.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

La société n'a pas été confrontée à des problèmes d'absentéisme de son personnel au cours de l'exercice 2016.

La société n'a pas eu à déplorer d'accident de travail au cours de l'exercice 2016.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

La masse salariale au 31 décembre 2016 s'établit à 2 660 898 € (contre 3 078 507 € en 2015) et les charges sociales à 1 644 126 € (contre 1 721 449 € au 31 décembre 2015).

Les salariés et mandataires sociaux bénéficient d'un accord d'intéressement. Au titre de cet accord, 129 169 € ont été versés en 2016. Chaque salarié peut verser, à son gré, tout ou partie de son intéressement sur un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et/ou sur un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) géré par un organisme financier extérieur. Le règlement de ce PERCO a fait l'objet d'un avenant en 2015 suite à la loi 2015-990 dite « loi Macron », notamment en ce qui concerne le forfait social.

La société FFP et la société Établissements Peugeot Frères, réunies en une unité économique et sociale, ont procédé le 4 février 2016 à l'élection d'un délégué du personnel ; ce dernier a été désigné délégué syndical, permettant à FFP de signer des

accords collectifs. L'année 2016 a donné lieu à la signature d'un accord d'intéressement et la signature d'un accord sur la mise en place de chèques-vacances.

Par ailleurs, un avenant à l'accord collectif instituant une complémentaire de remboursement des frais de santé a été signé en 2014.

Les autres rubriques visées par le décret n° 2002-221 du 20 février 2002, pris en application de l'article L. 225-201-1 du Code de commerce, à savoir les conditions d'hygiène et de sécurité, la formation, l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, les œuvres sociales et la sous-traitance ne donnent pas lieu à commentaire en raison de l'activité spécifique de la société et de son effectif limité.

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la société respecte, au titre de ses recrutements, les principes de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, et plus largement les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Par ailleurs, en raison de l'activité de holding industrielle et financière de FFP, l'application des dispositions de l'article L. 225 102-1 du Code de commerce relatives aux informations environnementales et sociétales est écartée faute de pertinence dans le cadre du fonctionnement interne de la société. Toutefois, les problématiques environnementales et sociétales sont adressées par FFP dans le cadre de sa politique d'investissement au travers de la prise en compte progressive des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Investir responsable : la RSE dans les participations cotées

Précisions afférentes à cette section :

En tant que sociétés cotées, les participations Peugeot SA, Ipsos, SEB SA, LISI, ORPEA, Zodiac Aerospace, Immobilière Dassault publient des informations exhaustives sur leur démarche RSE dans leur Document de référence. Ces politiques RSE font l'objet d'une revue par un organisme tiers indépendant conformément à la réglementation Grenelle II.

Le groupe CIEL, coté à la Stock Exchange Mauritius et le groupe suisse DKSH, coté à la SIX Swiss Exchange, ne font pas l'objet d'une Information RSE réglementée en France.

Les informations ci-dessous sont présentées à titre indicatif et illustrent les faits marquants de la démarche RSE des participations cotées de FFP. Ces informations sont issues du questionnaire RSE envoyé à l'ensemble des participations. En tant qu'investisseur responsable, FFP souhaite accélérer et pérenniser la création de valeur globale de l'ensemble des sociétés en portefeuille.

Peugeot SA

DÉMARCHE RSE

Peugeot SA s'est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche RSE. Le groupe prend en compte les évolutions sociétales, sociales et environnementales au sein de son écosystème, fait évoluer sa stratégie et met en œuvre les plans d'action y afférents. L'engagement RSE du groupe est devenu partie intégrante de sa stratégie.

Cet engagement repose sur 3 axes : la mobilité durable, la contribution au développement économique des territoires et la mise en œuvre de pratiques sociales novatrices. La démarche RSE est organisée autour de 28 enjeux considérés comme « matériels » intégrant les attentes des parties prenantes.

GOVERNANCE

- ▶ Taux d'administrateurs indépendants : 50 %
- ▶ Taux de féminisation du Conseil : 46 %
- ▶ Charte éthique disponible sur le site Internet du groupe
- ▶ Les enjeux RSE sont validés et suivis par les membres du Comité Exécutif ; ils sont relayés sur le terrain par les équipes par le biais de plans d'action opérationnels.

FAITS MARQUANTS 2016

Mobilité durable : lancement de la marque Free2Move

En matière de mobilité durable, l'ambition du groupe est de devenir le fournisseur de services de mobilité préféré des clients dans une logique de Core Mobility Services Strategy. Le Groupe PSA estime qu'il a un rôle majeur à jouer en tant qu'apporteur de solutions. Sa stratégie repose sur un choix clair :

- ▶ d'une part, concentrer massivement ses investissements en R&D sur des solutions qui permettent de réduire les émissions polluantes de ses véhicules et diffuser largement ses technologies au meilleur coût acceptable par les clients, pour un réel impact environnemental ;
- ▶ d'autre part, être présent sur les segments stratégiques des nouvelles mobilités via des prises de participation dans des start-up.

En 2016, le Groupe PSA a lancé une nouvelle marque Free2Move qui développe des expériences de mobilité durable et collaboratives. Peugeot SA a invité ses parties prenantes lors de ses Mobility Days les 8 et 9 septembre 2016 à Paris pour leur présenter les nouvelles offres de mobilité Shared, Safe and Sustainable.

La mise en œuvre opérationnelle de Free2Move se fait au moyen d'une plateforme qui regroupe l'ensemble des services de nouvelles mobilités du groupe :

- ▶ « Free2Move Car sharing » les services d'autopartage ;
- ▶ « Free2Move Smart Services » les services connectés pour simplifier la vie et gagner du temps ;

- ▶ « Free2Move Fleet sharing » et « Free2Move Fleet Management » les services pour les flottes d'entreprise ;
- ▶ « Free2Move Lease » les offres financières pour faciliter l'accession à un véhicule.

Peugeot SA s'est fixé l'objectif d'un chiffre d'affaires de 300 M€ en 2021 pour ses activités d'autopartage pour les particuliers, de gestion de flotte automobile et d'autopartage professionnel, d'après-vente connecté et de big data.

Peugeot SA a également annoncé le 28 septembre 2016, son entrée au capital de Communauto, acteur majeur de l'autopartage en Amérique du Nord aux côtés du fonds d'investissement montréalais MacKinnon, Bennett & Co. (MKB). Ce partenariat s'inscrit dans le plan stratégique Push to Pass, avec un double objectif : répondre aux différentes attentes de mobilité des clients, notamment avec l'autopartage, et s'orienter vers le marché de l'Amérique du Nord avec une offre de services de mobilité.

Environnement : publication des résultats de consommation de carburant en usage réel certifié par un tiers indépendant

Afin de s'inscrire dans une démarche de transparence vis-à-vis de ses clients, le Groupe PSA a décidé de publier, pour ses principaux véhicules, les consommations de carburant en conditions réelles de roulage, sous le contrôle d'un organisme tiers indépendant. Pour cela, il s'est associé aux ONG Transport & Environnement et France Nature Environnement. Ensemble, ils ont défini un protocole de mesure, certifié par Bureau Veritas.

Les résultats ont été publiés à partir du printemps 2016, sur les sites Internet des marques Peugeot, Citroën et DS. Les consommateurs ont donc accès à une mesure indépendante et certifiée de leur consommation de carburant en usage réel. Cette initiative reste unique à ce jour.

Social : signature de l'accord « Nouvel Élan pour la Croissance » avec 5 organisations syndicales

Le Groupe PSA et les partenaires sociaux (5 organisations syndicales représentant plus de 80 % de ses salariés) ont signé le 8 juillet 2016 un accord baptisé « Nouvel Élan pour la Croissance ». Cet accord a pour objectif d'accompagner le déploiement du plan stratégique Push to Pass, de renforcer sa performance, pour faire gagner l'entreprise dans le respect de l'intérêt de ses salariés. Avec cet accord, le Groupe PSA a souhaité aller au-delà des pratiques habituelles de négociation, en partageant en amont la stratégie de l'entreprise pour accompagner les mutations en cours. Peugeot SA s'est notamment engagé à ce que 85 % des activités liées aux innovations technologiques soient réalisées en France. Une politique Emploi Jeunes volontariste est également mise en œuvre, avec l'intégration de 2 000 jeunes par an, grâce à un nouveau Contrat de Génération pour préparer l'avenir.

INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Social

Effectif total division Automobile	90 338
Répartition hommes/femmes	18,6 % de femmes
Nombre total d'embauches	3 964 CDD et 1 791 CDI
Nombre total d'heures de formation	1 568
Taux de fréquence des accidents	un Taux de Fréquence Management de la sécurité (incluant les salariés intérimaires) qui s'établit à 1,16 point, contre 1,18 point en 2015 et 1,38 point en 2014.
Taux de gravité des accidents	Le taux de gravité est de 0,13 en 2016 contre 0,16 en 2015 et 0,15 en 2014.
Mise en place d'une politique d'intéressement, y compris actionnariale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intéressement des salariés aux résultats du groupe au moyen de primes collectives liées à la performance. ■ En 2016, un supplément d'intéressement exceptionnel a été versé aux salariés en France et une prime dans les autres pays. 34 millions d'euros ont été redistribués à l'ensemble des salariés. ■ Un dispositif de variable collectif, le CLPI (Collective Local Performance Incentive), est déployé depuis 2016 dans les pays européens hors France ainsi qu'en Turquie, en Algérie et au Japon. Il vise à intéresser l'ensemble des salariés du groupe à la performance locale, au travers d'objectifs annuels communs portant sur les résultats économiques et commerciaux. ■ Des plans d'épargne sont également proposés aux salariés dans 5 pays : France, Espagne, Portugal, Allemagne et Royaume-Uni. Ces dispositifs permettent aux salariés d'investir toute l'année dans les actions du groupe.
Soutien à des projets associatifs	470 projets soutenus par la Fondation du groupe depuis sa création en 2011. 10,3 millions d'euros apportés à des structures d'intérêt général. En 2016, la Fondation a soutenu 22 garages solidaires en France.

Environnement

Consommation d'eau	Un total de 8 222 483 m ³ , soit un ratio de 3,81 m ³ par véhicule produit.
Consommation énergétique	Un total de 4 401 974 kWh, soit un ratio de 2,06 kWh, ou 276 kg CO ₂ eq. par véhicule produit.
Rejets de gaz à effet de serre	Émissions totales de GES (scope 1 + scope 2) : 628 092 tonnes CO ₂ eq
% taux de valorisation/de recyclage des déchets	Le ratio de déchets par voiture produite poursuit sa diminution à 47 kg, avec une réduction plus accentuée sur les déchets dangereux (- 9,8 %). Le taux de valorisation progresse à 79 %, en hausse de 1 %.
Mise en place d'une démarche d'éco-conception	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'une démarche d'éco-conception sur l'ensemble du cycle de vie du produit. ■ Analyses de cycle de vie (ACV), conformément au cadre défini dans les normes ISO 14040/044, sur les véhicules et composants pour chaque nouvelle famille de véhicules. ■ Méthodologie certifiée par Bio By Deloitte, cabinet d'expertise en analyses de cycle de vie. ■ 44,6 % de la flotte totale vendue en 2016 couverte par les ACV. ■ Conformément à la réglementation européenne, mise en place d'une valorisation des véhicules en fin de vie (réemploi des pièces, recyclage des matières et valorisation énergétique). Taux de valorisation globale : 95 % en masse véhicule (dont 85 % au minimum de réemploi et recyclage).

Plus de détails sur les engagements de Peugeot SA dans son Document de référence 2016.

SEB SA

DÉMARCHE RSE

Le groupe SEB est engagé depuis de longues années dans une démarche à la fois éthique, économiquement rentable, socialement équitable et écologiquement responsable. La démarche RSE est organisée autour de 5 piliers - le respect de l'éthique, une politique sociale responsable, une entreprise citoyenne, une offre répondant aux attentes des consommateurs, la réduction des impacts environnementaux - et 16 enjeux identifiés selon la matrice de matérialité du groupe. Une feuille de route à 3 ans est structurée autour de ces enjeux.

GOVERNANCE

- ▶ Taux d'administrateurs indépendants : 33 %
- ▶ Taux de féminisation du Conseil : 33 %
- ▶ Code éthique disponible sur le site Internet du groupe
- ▶ Depuis 2013, la responsabilité sociétale d'entreprise fait partie des attributions du Comité des Nominations et Rémunérations. Le Comité de pilotage a pour mission la définition et le suivi des plans d'action à court et moyen termes.

FAITS MARQUANTS 2016

Sociétal : campagne de communication : « produits réparables 10 ans »

En 2015, la première campagne « Réparabilité » du groupe SEB en France avec les marques Seb et Rowenta, a reçu un grand écho dans les médias. Une étude du groupe auprès d'un panel représentatif de 816 consommateurs a montré que le logo « Produit réparable à 10 ans » était perçu positivement, avec un impact significatif en termes de décision d'achat. En 2016, le groupe a intensifié sa démarche de communication en France (presse, ONG, associations de consommateurs) où il est désormais considéré comme une référence en matière de réparabilité. Tous médias confondus, chaque Français a pu entendre le message du groupe sur la réparabilité en moyenne une dizaine de fois en 2016 (source : agences de mesure d'audience). Cette communication a commencé à s'étendre à d'autres pays : Allemagne, Belgique, Italie... Depuis septembre, les nouvelles gammes de produits commercialisées affichent sur l'emballage le logo « Produit réparable 10 ans ».

C'est le cas à l'international pour 4 marques : Tefal, Rowenta, Moulinex et Krups, ainsi que pour Seb et Calor en France et en Belgique. La possibilité d'avoir les mêmes engagements sur les marques locales (Arno, Supor...) est à l'étude. Avec cette initiative, SEB s'engage à augmenter la durée d'usage de ses produits tout en sensibilisant les consommateurs à une consommation plus responsable.

Environnement : mise en place d'une boucle d'économie circulaire autour du plastique recyclé

Le groupe SEB intègre dans ses produits de plus en plus de matériaux recyclés. Depuis 2014, le groupe intensifie ses travaux sur l'intégration de plastiques recyclés dans ses produits, sous l'impulsion des Directions Achats, Qualité Normes Environnement, et Recherche : collaboration avec des recycleurs pour améliorer la qualité des plastiques concernés, vérification de leur conformité réglementaire, réalisation de tests d'injection et de prototypes, démarrage de préséries... Il a notamment mis en place avec Veolia et Eco-systèmes en France une boucle d'économie circulaire pour le petit électroménager. Cette coopération a débouché sur la commercialisation d'un générateur vapeur dont le boîtier est en polypropylène issu du recyclage d'appareils électriques et électroniques, une première pour le groupe. Par rapport au plastique vierge, le plastique recyclé utilisé dans la fabrication de ce produit réduit l'impact sur le réchauffement climatique de près de 70 %. En 2016, c'est un appareil à raclette avec un socle intégrant lui aussi du polypropylène recyclé qui a vu le jour. Au total, une dizaine de nouveaux produits incluant du polypropylène ou de l'ABS recyclés sont en développement pour des lancements en 2017/2018. Outre son partenariat avec Veolia, le groupe a également développé ses échanges avec d'autres recycleurs dans une optique de montée en compétences pour répondre à ses besoins. En interne, il conduit des opérations de formation et de sensibilisation pour les équipes concernées (bureaux d'études, laboratoires, qualité, marketing...). À ce jour, pour les produits fabriqués en interne, le groupe SEB a déjà dépassé son objectif d'intégrer 20 % de matériaux recyclés dans les nouveaux produits à l'horizon 2020.

Ces deux initiatives font partie des engagements pour l'économie circulaire des entreprises de l'AFEP présentées le 1^{er} février 2017 au Ministère de l'Environnement.

INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Social

Effectif total	25 985 salariés
Répartition hommes/femmes	60,1 % d'hommes et 39,9 % de femmes
Nombre total d'embauches	12 367
Nombre total de départs	12 157
Nombre total d'heures de formation	401 810 heures de formation
Taux de fréquence des accidents	Taux de fréquence = 1,8
Taux de gravité des accidents	Taux de gravité = 0,10
Soutien à des projets associatifs	Quelques exemples : <ul style="list-style-type: none"> ■ Chine : SUPOR (filiale du groupe SEB) a ouvert 3 nouvelles écoles destinées aux enfants défavorisés (soit un total de 18 écoles en fonctionnement et 2 écoles en construction) ; ■ USA : des collaborateurs du siège ont participé à 4 journées de bénévolat avec l'association Habitat for Humanity pour aider à rénover ou construire des logements destinés aux familles dans la précarité ; ■ le Fonds groupe SEB a poursuivi son soutien à Énergie Jeunes en région lyonnaise. L'association lutte contre le décrochage scolaire dans les collèges de l'Éducation Prioritaire grâce à des interventions de volontaires issus principalement du monde de l'entreprise. Depuis l'origine, 32 collaborateurs ont participé aux interventions ; ■ soutien aux actions du Recho dans les camps de réfugiés en Europe : le food truck de l'association organise des ateliers de cuisine et distribue des repas pour « ramener de la vie, créer du lien et favoriser l'insertion ».
Nombre d'audits éthiques, sociaux et environnementaux réalisés chez les fournisseurs dans le monde	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réalisation de 153 audits fournisseurs initiaux en Asie, Amérique du Sud, Europe et Turquie. 7 fournisseurs ont présenté une non-conformité de type « zéro tolérance » (issues de secours bloquées qui ont fait l'objet de plans d'action et d'audits de contrôle). 15 fournisseurs ont obtenu un score inférieur à 50 (mise en place d'actions correctives dans le cadre de la procédure prévue par le groupe). Exclusion d'un fournisseur de moules industriels (Chine) ayant refusé de se soumettre à cette procédure d'audit. ■ Réalisation de 57 audits de suivi. 22 fournisseurs ont reçu le label Achievement Award AA/Intertek.
Nombre de consommateurs/clients ayant loué des appareils culinaires via le service Eurêcook	<p>Bilan à 9 mois de l'expérimentation dijonnaise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ panier moyen : 22 € ; ■ durée moyenne de location : 3 jours ; ■ note de satisfaction : 8/10 (+ 1 point par rapport à l'objectif).

Environnement

Consommation d'eau	3 338 000 m ³
Consommation énergétique	Consommation totale de gaz naturel = 224 900 kWh Consommation totale d'électricité = 355 600 kWh
Rejets de gaz à effet de serre	229 728 tonnes équivalent CO ₂
% taux de valorisation/de recyclage des déchets	68,8 % de DND traités en filière de recyclage
Mise en place d'une démarche éco-conception	<p>Le groupe a initié une démarche éco-conception depuis 2013. En 2016, SEB a entrepris d'établir le profil environnemental de chaque famille de produits au travers de fiches synthétiques à usage interne qui répondent à 3 grandes questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Quelle étape du cycle de vie du produit impacte le plus le changement climatique ? ■ Quelles ressources sont nécessaires pour le fabriquer et le faire fonctionner ? ■ Sur quels leviers agir pour réduire l'impact sur le climat et les ressources ? <p>Ces fiches constituent un support de sensibilisation et un outil d'aide au ciblage des efforts d'éco-conception. Cinq d'entre elles sont diffusées (avec l'appui d'un module d'e-learning français/anglais) sur l'intranet du groupe.</p> <p>Efficacité énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 2015 : mise en place du projet Smart Energy Products. Identification des familles de produits ayant le plus fort impact en matière de consommation énergétique. ■ 2016 : Définition pour chacune des familles, d'une méthode standard (de calcul de la consommation et de l'efficacité énergétique), ainsi que 1 ou 2 produits étalons qui serviront de référence pour mesurer les progrès. ■ Tous les produits développés dans l'année ont appliqué la nouvelle méthode de calcul. ■ Le sèche-cheveux Moveling (Rowenta/Calor), lancé en 2016, consomme 20 % d'énergie en moins à performance égale. <p>Utilisation de matériaux recyclés (voir fait marquant ci-dessus)</p>

Plus de détails sur les engagements de SEB SA dans son Document de référence 2016.

ORPEA

DÉMARCHES RSE

ORPEA a placé l'éthique et le respect de la personne au cœur de son projet d'entreprise. Au-delà de l'aspect technique des soins, les équipes du groupe mènent une réflexion permanente sur l'éthique, la qualité des soins et l'accompagnement des résidents et des patients au sein de ses cliniques et maisons de retraite (EHPAD).

GOVERNANCE

- ▶ Taux d'administrateurs indépendants : 66 %
- ▶ Taux de féminisation du Conseil : 66 %
- ▶ Code d'éthique en cours de réalisation. Déploiement en 2017

FAITS MARQUANTS 2016

Social : développement de l'emploi local

ORPEA a connu une année dynamique en termes de recrutements, liée à sa politique de développement et d'ouvertures de nouveaux établissements. Le groupe a recruté près de 3 000 personnes dans le monde dont 87 % en CDI. Ces emplois sont pérennes, non délocalisables et offrent de nombreuses perspectives de promotions de carrière, notamment à travers la formation. Près de 1 000 emplois ont été créés en France, en 2016.

Social : développer une culture de l'éthique avec les ORPEA Excellence Awards

Les ORPEA Excellence Awards organisés sous la houlette du Conseil Scientifique et Ethique International du groupe ORPEA, récompensent chaque année les équipes qui s'engagent à promouvoir l'éthique clinique dans leurs pratiques et à développer des projets de recherche ou d'innovation soignante.

Les initiatives présentées au cours de cette deuxième édition ont témoigné de l'attention portée au respect de la dignité et du bien-être des résidents et patients mais également de la volonté d'améliorer sans cesse la prise en charge des patients. Parmi les projets lauréats issus des filiales du groupe de 8 pays, le Prix

spécial du Jury a été attribué au Collège des Psychologues. Créé en 2004, ce collège accueille deux fois par an des psychologues exerçant en Psychiatrie, en SSR ou en Gériatrie. Il encourage la collaboration transversale entre les praticiens du groupe, soutient la réflexion clinique et la formation continue des professionnels, et favorise la coopération avec des professionnels d'autres horizons, dans une démarche d'amélioration constante des soins aux patients et résidents.

Sociétal : l'innovation au service du bien-être des résidents

Le groupe a poursuivi ses recherches pour améliorer la prise en charge de ses patients et résidents avec l'initiation de nouveaux programmes tels que :

- ▶ étude sur les bienfaits de la luminothérapie sur les personnes atteintes de maladies neurodégénératives. ORPEA a mené cette étude scientifique en partenariat avec le CHU de Nice, le Centre d'Innovation et d'Usage en Santé, et la société Trilux, concepteur du système d'éclairage utilisé. Il s'agit d'un système d'éclairage dynamique, qui varie en fonction des activités calmes ou plus stimulantes dans la journée. L'étude a montré une amélioration significative de la qualité du sommeil des résidents, une amélioration des troubles du comportement et une baisse du niveau d'anxiété ;
- ▶ résidence sans douleur en Autriche. En collaboration avec l'Université de médecine Paracelsus et le CHU gériatrique de Salzbourg, la filiale autrichienne d'ORPEA a développé un processus innovant visant à lutter contre la douleur chronique chez les personnes très âgées. Ce projet comprend 2 volets : un programme de formation pour approfondir les connaissances en algologie du personnel infirmier et une étude d'évaluation de la douleur sur environ 350 résidents. Ce projet marque la création d'une véritable culture antidouleur dans les établissements, entretenue par des rencontres régulières avec des Référents Douleur et la création de groupes de travail mensuels.

INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS 2016

Social

Mise en place d'une politique d'intéressement, y compris actionnariale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions à 32 bénéficiaires, cadres dirigeants et fidèles du groupe. Attribution définitive des actions assortie d'une double condition de présence et de performance.
Soutien à des projets associatifs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutien à de nombreux projets associatifs à l'échelle locale et internationale. À titre d'exemple, ORPEA s'est engagée pour l'association <i>Imagine for Margo</i> à l'occasion de la course « Enfants sans cancer » qui vise à récolter des fonds pour financer des programmes de recherche innovants. Plus de 500 collaborateurs mobilisés et 123 000 € collectés.
Nombre/types de partenariats contractés avec les écoles pour valoriser les métiers du grand âge	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plus de 370 partenariats en France avec des écoles spécialisées et des universités.
Nombre d'interventions réalisées par la cellule psychologique	26 interventions sur 23 établissements (9 SSR / 8 PSY / 6 EHPAD).
Nombre de collaborateurs bénéficiaires de cette cellule psychologique	246 personnes.

Plus de détails sur les engagements d'ORPEA dans son Document de référence 2016.

LISI

GOUVERNANCE

- ▶ Taux d'administrateurs indépendants : 23,08 %
- ▶ Taux de féminisation du Conseil : 31 %
- ▶ Comité de pilotage HSE (Hygiène, Santé-Sécurité, Environnement) placé sous la houlette du Directeur Général du groupe. Ce comité est complété par des Directeurs HSE au sein de chaque division.

FAITS MARQUANTS 2016

Social : déploiement du programme LISI Excellence HSE

Ce programme vise à atteindre l'Excellence dans le domaine HSE à travers des outils opérationnels basés sur les meilleures pratiques existantes en interne. Tous les sites LISI ont été visités pour lancer la démarche. Des plans d'action spécifiques et adaptés ont été établis à partir du diagnostic réalisé avec le CODIR de chaque site. L'année 2016 a également été marquée par la mise en place de 2 outils en lien avec ce dispositif :

- ▶ chaque site a mis en œuvre les Règles d'Or LISI avec l'aide d'un kit dédié : posters de communication, distribution de passeports HSE individuels...
- ▶ Safety Culture Program : le groupe poursuit le déploiement de ce programme qui vise à insuffler une véritable Culture Sécurité auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Social : reconnaissance des parcours professionnels et des qualifications

Le groupe attache une importance particulière au développement des qualifications professionnelles de ses salariés. Depuis plusieurs années, la division LISI AUTOMOTIVE développe des parcours professionnels spécifiques, axés sur ses métiers stratégiques. En 2016, près de 5 900 heures ont été dispensées dans le cadre de ces parcours professionnels et 42 CQPM (Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie) et CQPI (Certification de Qualification Professionnelle Inter-Industries) ont été obtenus. À titre d'exemples : 3 opérateurs ont obtenu le CQPI « Conducteur d'Équipement Industriel » et 8 opérateurs ont obtenu le CQPM « Équipier autonome de production industrielle », validant le nouveau parcours professionnel Tri/Conditionnement.

Social : intégration des jeunes sur le marché du travail

LISI poursuit activement sa contribution à l'intégration des jeunes sur le marché du travail en permettant à de nombreux étudiants de venir découvrir l'entreprise et ses métiers, que ce soit au travers de la réalisation de stages ou de périodes d'apprentissage. LISI développe chaque année des relations régulières avec les écoles ou les centres de formation locaux sur l'ensemble des sites de ses 3 divisions à travers l'organisation de visites de site, accueil des stagiaires, participation à des forums. En 2016, LISI a accueilli 450 stagiaires, 249 apprentis et 89 contrats de professionnalisation.

INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Social

Effectif total	11 587 : 9 167 hommes / 2 420 femmes
Nombre total d'embauches	1 394 embauches et 1 210 départs
Nombre total de départs	L'année 2016 a été marquée par un plan de recrutement important : <ul style="list-style-type: none"> ■ 938 personnes LISI AEROSPACE ; ■ 347 personnes LISI AUTOMOTIVE ; ■ 106 personnes LISI MEDICAL.
Nombre total d'heures de formation	273 500, soit 1,53 % du nombre d'heures travaillées en 2016.
Taux de fréquence des accidents	Le groupe suit l'évolution de l'accidentologie à travers les indicateurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ TF0 (taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt rapporté au million d'heures travaillées) = 10,75 à fin décembre 2016 ; ■ TF1 (taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt rapporté au million d'heures travaillées) = 14,52 à fin décembre 2016.
Taux de gravité des accidents	<ul style="list-style-type: none"> ■ TG0 (taux de gravité des accidents du travail, soit le nombre de jours d'arrêt par millier d'heures travaillées) = 0,28 à fin décembre 2016.
Mise en place d'une politique d'intéressement, y compris actionnariale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les sociétés françaises ont des accords d'intéressement propres à l'activité des sites. ■ En complément : possibilité pour les salariés en France d'investir dans l'entreprise via un plan d'épargne salarial. Ce plan d'épargne groupe est accompagné d'un système d'abondement-employeur attractif. 17 % des salariés sont actionnaires de LISI. ■ L'intéressement, la participation ou les primes liées à la performance ont représenté de manière globale en 2016, 3 820 060 €, soit 1 % de la masse salariale. ■ L'implication et la fidélisation des talents sont des enjeux majeurs pour le groupe. Les cadres dirigeants ou titulaires de postes clés pour l'organisation bénéficient d'un programme d'attribution d'actions LISI conditionné à la performance à moyen terme de l'entreprise. Ce mode de rémunération variable permet de les associer étroitement à la performance de l'entreprise sur plusieurs années.
% de salariés basés en France	55 %

Environnement

Consommation d'eau	913 482 m ³ , soit 0,551 m ³ /1 000 € de CA
Consommation énergétique	471 582 MWh, soit 0,285 MWh /1 000 € de CA
Gestion des déchets	98 % de déchets triés.
Mise en place d'une démarche d'éco-conception	LISI travaille en collaboration avec ses clients à l'allègement des pièces en vue de diminuer la consommation de carburant des véhicules et des avions.

Plus de détails sur l'engagement de LISI dans son Document de référence 2016.

ZODIAC AEROSPACE**DÉMARCHE RSE**

Signataire depuis 2014 du Pacte mondial des Nations unies, Zodiac Aerospace aligne ses opérations sur les 10 principes universels relatifs aux droits de l'homme, aux normes de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Le groupe poursuit une stratégie de croissance responsable dans le respect des réglementations internationales, nationales et locales ainsi que des principes éthiques d'intégrité, d'équité et de protection de l'environnement.

GOUVERNANCE

- ▶ Taux d'administrateurs indépendants : 55 %
- ▶ Taux de féminisation du Conseil : 55 %
- ▶ Tutelle de la direction de l'environnement confiée à la Directrice de la sécurité industrielle
- ▶ Code d'éthique groupe

FAITS MARQUANTS 2015-2016**Santé & Sécurité : des procédures pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue**

La sécurité des salariés demeure la première priorité de Zodiac Aerospace. Les initiatives de prévention se multiplient grâce notamment au renforcement des processus de détection et d'analyse des situations potentiellement dangereuses et presque-

accidents (réalisation de fiches SOAR – Safety Observation Action Report – comme dans notre site de Gainsville au Texas). 80 % des situations potentiellement dangereuses et presque-accidents détectées ont été traités et suivis d'actions dans la semaine suivant leur enregistrement.

Chiffres clés : ergonomie

- ▶ 13 sites formés à l'ergonomie
- ▶ 28 chantiers ergonomiques en cours
- ▶ 20 bonnes pratiques pour la sécurité et l'ergonomie

Social : mise en place d'un progiciel de gestion des ressources humaines

L'outil nommé Zephir (« HR IS ») permet de centraliser les informations des 33 000 collaborateurs du groupe (compétences, activités, rattachement hiérarchique, données administratives) en vue de compléter notamment les entretiens annuels et de construire les plans de développement individuel.

Environnement : l'impression 3D au service de l'éco-conception

9 sites pilotes mènent actuellement des travaux sur l'éco-conception. Dans ce contexte, le site de Montreuil a comparé le processus de fabrication de batteries lithium-ion avec l'impression 3D. Les premières conclusions sont encourageantes : moindres pertes de matières premières et une recyclabilité améliorée des pièces.

INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS 2015-2016**Social**

Effectif total	33 667 collaborateurs
Répartition hommes/femmes	61,5 % d'hommes 38,5 % de femmes
Nombre total d'embauches	7 467 collaborateurs recrutés
Nombre total de départs	6 487 départs
Formation	2,9 jours de formation par salarié en moyenne.
Accidentologie	Baisse de 14 % du nombre d'accidents avec arrêt de travail au cours du dernier exercice.
Nombre d'entités certifiées OHSAS 18001	38 entités certifiées.
Mise en place d'une politique d'intéressement, y compris actionnariale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une politique d'intéressement et de participation est déployée au sein de l'ensemble des entités françaises. ■ La pratique des « bonus » (part variable) se généralise à l'ensemble des managers du Groupe et s'appuiera sur l'outil Zephir pour mesurer les réalisations. ■ Zodiac Aerospace a validé le principe d'une nouvelle attribution gratuite d'actions à l'ensemble des salariés français.

Soutien à des projets associatifs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutien à l'association Petits Princes qui réalise les rêves d'enfants gravement malades. ■ Contribution à des projets valorisant l'innovation (Prix Jean-Louis Gerondeau-Zodiac Aerospace avec l'école Polytechnique). ■ Le groupe laisse libre initiative à ses filiales qui soutiennent localement différents projets culturels et éducatifs.
-----------------------------------	--

Environnement

Nombre de sites certifiés selon la norme ISO 14001	44 sites de production.
Consommation d'eau	686 milliers de mètres cube.
Consommation énergétique	349 271 milliers de kWh (incluant électricité, gaz et fuel).
Rejets de gaz à effet de serre	Scope 1 : 26 556 tonnes éq. CO ₂ Scope 2 : 97 996 tonnes éq. CO ₂ Total : 124 552 tonnes éq. CO ₂
% taux de valorisation/de recyclage des déchets	60 % de déchets valorisés dont 47 % recyclés.
Mise en place d'une démarche d'éco-conception	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utilisation du logiciel EIME d'analyse de cycle de vie (ACV) pour quantifier précisément les impacts environnementaux de plusieurs produits : siège Dragonfly, sous-ensembles de cœur électrique, système d'inertage de carburant, système de télémesure et cabine d'avion et, depuis 2015, batteries et actionneurs de siège. ■ Les enseignements tirés de ces initiatives pilotes viennent en appui de la sensibilisation des autres sites en vue d'une généralisation de la démarche.

Plus de détails sur les engagements de Zodiac Aerospace dans le rapport annuel 2015-2016, se composant du rapport d'activité et du rapport financier.

Ipsos

GOUVERNANCE

- ▶ Taux d'administrateurs indépendants : 44 %
- ▶ Taux de féminisation du Conseil : 33 %
- ▶ Présentation par la Comité RSE de la démarche et de l'activité RSE au Conseil d'administration
- ▶ Adhésion au Pacte Mondial des Nations unies

- ▶ un document « Fier d'être Ipsos » résumant les valeurs et comportements qui doivent inspirer les collaborateurs Ipsos ;
- ▶ la nouvelle édition du *Green Book*, le code de conduite professionnelle.

En 2016 : programme Génération Ipsos pour former les jeunes talents de demain.

FAITS MARQUANTS 2016

Social : diminution du taux de turn-over

Le taux de rotation du personnel est descendu en dessous de 20%. C'est un enjeu prioritaire pour Ipsos, soucieux de fidéliser ses talents. Le programme New Way lancé en 2014 a contribué à l'atteinte de cet objectif à travers les plans d'action suivants :

En 2015 :

- ▶ fédérer les salariés autour des 5 valeurs Ipsos (Intégrité, Curiosité, Collaboration, Priorité au client, Esprit d'entreprise) et valider l'adhésion à ces valeurs par une enquête d'engagement menée chaque année ;

Environnement : réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le groupe Ipsos s'était fixé un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 10 % entre la période 2014-2017. Fin 2016, cet objectif a déjà été atteint avec une baisse de 11 % sur la période 2014- 2016 grâce aux mesures suivantes :

- ▶ utilisation croissante de la visioconférence qui contribue à réduire les déplacements professionnels à l'échelle mondiale ;
- ▶ rationalisation et efficacité accrue des bâtiments après le rapprochement Ipsos/Synovate ;
- ▶ nombreuses mesures locales prises par les pays clés pour réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre.

INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Social

Effectif total	16 598
Répartition hommes/femmes	6 688 hommes et 9 910 femmes
Nombre total d'embauches	2 988
Nombre total de départs	3 025
Nombre total d'heures de formation	2,4 % du total des heures.
Mise en place d'une politique d'intéressement, y compris actionnariale	Le schéma de bonus existe. Il est composé du bonus en espèces et du bonus en actions : <ul style="list-style-type: none"> ■ les employés seniors des niveaux 1 et 2 ont droit au bonus selon la performance financière du groupe, ainsi que la performance et les objectifs individuels ; ■ les employés des niveaux 3 à 7 bénéficient du bonus discrétionnaire selon la performance des pays et des unités opérationnelles ; ■ quelques pays ont un système d'intéressement et de participation dont la France.
Soutien à des projets associatifs (précisez)	La Fondation Ipsos a été créée en 2014. Le but principal est de soutenir l'éducation des enfants et de la jeunesse dans le monde. Depuis 2015, la Fondation Ipsos a approuvé 19 projets pour un engagement total de 400 K€.

Environnement

Consommation électrique	27 519 770 kWh
Émissions de gaz à effet de serre Part générée par les déplacements professionnels dans les émissions de gaz à effet de serre	22 577 tonnes d'équivalent CO ₂ (émissions totales) proviennent des déplacements professionnels.
Gestion/recyclage des déchets	La principale source de déchets est le papier. 245 tonnes de papier recyclées.

Plus de détails sur les engagements du groupe Ipsos dans son Document de référence 2016.

CIEL**DÉMARCHE RSE**

CIEL a mis en place une politique développement durable à l'échelle du groupe au cours de l'année 2015. La démarche repose sur 5 piliers : éthique commerciale, normes de travail équitables et respect des droits humains, responsabilité environnementale, conception, planification et achats responsables, satisfaction et engagements des parties prenantes.

GOVERNANCE

Le Comité RSE du groupe (Corporate Sustainability Committee) est composé du Président du comité, des représentants des différents secteurs d'activités (agro & property, textile, tourisme, santé et finance), du Directeur Général du groupe et de la Responsable des Ressources Humaines. Le rôle de ce Comité est notamment de véhiculer la politique de développement durable au sein de toutes les entités de CIEL.

BONNES PRATIQUES**CIEL TEXTILE intègre le SEM Sustainability Index**

Lancé en 2015 par la Bourse de Maurice (la SEM - Stock Exchange of Mauritius), le SEM Sustainability Index (SEMSI) est un indice de capitalisation boursière permettant de suivre la performance des entités le composant, également listées sur le Marché Officiel et démontrant de solides pratiques en termes de durabilité. Le SEMSI mesure la performance des entités listées selon un ensemble de critères internationaux, pertinents localement, englobant à la

fois les facteurs économiques, environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance. Les critères d'éligibilité sont basés sur les lignes directrices du GRI (Global Reporting Initiative) G4 en intégrant néanmoins les impératifs de développement durable dans un contexte local. La démarche de CIEL Textile pour intégrer cet indice s'est focalisée dans un premier temps sur un audit dressant l'état des lieux des entités composant le cluster Textile, en matière de bonne gouvernance, d'économie, d'environnement et d'engagement social.

FAITS MARQUANTS 2016**Gouvernance : un forum pour sensibiliser les cadres au développement durable**

En juin 2016 a eu lieu la première édition du *Sustainability Forum* réunissant un peu plus de 125 cadres supérieurs des 5 secteurs d'activités du groupe. Ce panel de discussions interactives aura permis de mieux comprendre les objectifs communs bien qu'opérant dans différents secteurs et régions, et de faciliter le partage de bonnes pratiques. Cette initiative témoigne de l'engagement sociétal de CIEL mais également de la volonté du groupe d'insuffler une culture durable au sein de ses opérations.

Sociétal : courir pour la bonne cause : le Ferney Trail

Depuis sa première édition en 2008, le Ferney Trail (course) figure désormais sur le calendrier des plus grands événements sportifs à l'île Maurice. Plus qu'une simple course, il s'agit d'un véritable rendez-vous annuel durant lequel La Vallée de Ferney ouvre ses

portes aux passionnés sportifs ainsi qu'aux amoureux de la nature. En 2016, le groupe s'est engagé à reverser une partie des fonds récoltés au « Sun Resorts Cancer Trust », la fondation de la filiale CIEL Hotels & Resorts venant en aide aux enfants atteints de cancer.

Sociétal : CIEL Textile s'engage auprès des communautés locales

L'année 2016 a été marquée par le lancement de l'*Act for Our Community* de CIEL Textile. Le 13 novembre 2016, près de

10 000 employés travaillant pour les 20 unités de CIEL Textile répartis dans 4 pays différents (Maurice, Inde, Madagascar et Bangladesh) se sont mobilisés à titre bénévole pour aider les communautés locales. Suite à un travail de longue haleine, plusieurs activités ont été organisées en faveur de personnes dans le besoin, vivant à proximité des usines de production. Ces initiatives ont été organisées en collaboration avec les ONG locales.

1

INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS (AU 30 JUIN 2016)

Social

Effectif total	30 000 employés environ
Répartition hommes/femmes	50,53 % d'hommes - 49,47 % de femmes
Nombre total d'embauches	1 019
Nombre total de départs	786
Soutien à des projets associatifs philanthropiques via la Fondation CIEL Nouveau Regard (FCNR)	<p>Soutien à 2 centres de solidarité à Solitude et Olivia : Lakaz Lespar Solitude et Lakaz Lespar Olivia (Maison de l'Espoir en créole mauricien) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ depuis son ouverture en 2010, Lakaz Lespar Solitude a permis d'accompagner 600 familles en grande précarité. 100 familles bénéficient actuellement de ce support ; ■ en partenariat avec Alteo (filiale de CIEL Groupe), FCNR a par la suite répliqué le concept à Olivia en 2015, où 100 enfants bénéficient actuellement d'activités périscolaires de manière régulière ; ■ FCNR soutient également 2 autres projets : le Réseau d'Éducation Non Formel l'ANFEN (« Adolescent Non Formal Education Network ») qui accueille les adolescents en difficulté et la « Society for the Welfare of the Deaf (SWD) » qui aide les enfants malentendants.

DKSH

GOUVERNANCE - DÉMARCHE RSE

DKSH a initié une démarche RSE pilotée par une équipe projet composée de représentants des principales directions fonctionnelles : supply chain, juridique et compliance, RH, Finance, Communication. Le groupe a publié un code d'éthique disponible sur son site Internet.

BONNES PRATIQUES

Une démarche de management des risques

DKSH a mis en place une démarche de management des risques basée sur la norme ISO 31000 : 2009, laquelle vise l'identification, l'évaluation et le traitement des risques financiers et non financiers sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Il s'agit d'identifier et de prévenir les risques opérationnels tels que les risques clients, les risques juridiques, de conformité et de réputation. Une gestion centralisée du management des risques identifie et évalue les risques stratégiques au sein du groupe, des business units et des pays. Chaque risque est évalué et mesuré afin de maintenir la continuité de l'activité en toutes circonstances.

Social : la DKSH Fantree Academy au service du développement des talents

En tant qu'entreprise de services, les hommes et les femmes constituent une valeur clé pour DKSH. Soucieux de fidéliser et développer ses talents, le groupe a mis en place un centre de formation interne, la DKSH Fantree Academy. Depuis sa création en 2013, cet institut a dispensé près de 20 000 formations et développé près de 34 programmes spécifiques aux cadres de

l'entreprise. Les formations sont animées par un réseau de plus de 150 formateurs.

Sociétal : soutenir l'emploi et les projets solidaires en Asie

DKSH est le groupe leader en matière de services de développement de marchés à destination de l'Asie. Dans ce contexte, DKSH contribue au développement des infrastructures et de l'activité économique des villes et des régions où il exerce ses activités en développant l'emploi et la formation locale. Les 710 établissements commerciaux implantés dans la région Asie-Pacifique participent à l'amélioration de la qualité de vie de millions de personnes en distribuant des biens de consommation et des produits de soins de santé pour répondre aux besoins quotidiens de la population.

DKSH s'engage également auprès des communautés locales en soutenant de nombreuses initiatives solidaires. À titre d'exemple, le groupe collabore avec l'organisation *Right To Play* en Thaïlande depuis 10 ans. Cette organisation humanitaire mondiale utilise l'énergie du jeu et du sport pour éduquer et renforcer les compétences des enfants face à l'adversité. *Right To Play* soutient près de 15 000 enfants dans 200 écoles et 400 jeunes dans des centres de détention pour mineurs grâce à des activités d'apprentissage par le jeu en Thaïlande. En complément d'un soutien financier, le groupe offre la possibilité aux collaborateurs de s'engager par le biais du bénévolat. Le bureau local de *Right To Play* est d'ailleurs basé dans le campus de l'entreprise DKSH à Sukhumvit Road à Bangkok.

Immobilière Dassault

Immobilière Dassault fait appel à des experts pour améliorer la performance environnementale de son patrimoine : diagnostics obligatoires, et certification HQE (Haute Qualité Environnementale).

Suite à l'obtention en 2014 de son premier certificat HQE Bâtiments tertiaires pour les phases programme et conception du bâtiment au 230 boulevard Saint-Germain, Immobilière Dassault a obtenu en 2015 le certificat HQE Bâtiments tertiaires pour la phase réalisation.

CHIFFRES CLÉS

- ▶ Effectif total : 6 collaborateurs
- ▶ Nombre total d'heures de formation : 100 heures
- ▶ Plan d'épargne entreprise

Investir responsable : la RSE dans les participations non cotées

Précisions afférentes à cette section

La société civile FFP-Les Grésillons, Financière Guiraud SAS et SCA Château Guiraud sont contrôlées par FFP via sa filiale à 100 % FFP INVEST. En raison du caractère peu significatif de cet ensemble dans le portefeuille de FFP, l'application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce relatives aux informations sociales, environnementales et sociétales est écartée faute de pertinence.

Sanef, EREN RE, Louis Dreyfus Armateurs et Tikehau Capital font également partie du portefeuille de FFP.

Les informations ci-dessous sont présentées à titre indicatif et illustrent les faits marquants de la démarche RSE des participations non cotées de FFP. Ces informations sont issues du questionnaire RSE envoyé à l'ensemble des participations. En tant qu'investisseur responsable, FFP souhaite accélérer et pérenniser la création de valeur globale de l'ensemble des sociétés en portefeuille.

Château Guiraud

BONNES PRATIQUES

Environnement : 100 hectares d'agriculture biologique certifiés

Château Guiraud est le premier des Grands Crus classés de Sauternes à avoir reçu sa certification en Agriculture Biologique en 2011. Un processus long qui se déroule sur 3 années de conversion aux pratiques biologiques avant l'obtention de la certification. Pour obtenir la certification AB – agriculture biologique –, il faut respecter un cahier des charges strict. À titre d'exemple, il n'existe pas de produit curatif pour les maladies au niveau des vignes mais uniquement du préventif. Ceci nécessite une surveillance permanente du vignoble, de la climatologie et des pressions parasitaires. Les avantages pour Château Guiraud sont des pratiques plus respectueuses de l'environnement, une biodiversité qui se développe au fil des ans, un terroir qui retrouve son identité et un personnel qui manipule des produits beaucoup moins nocifs. Pour le client, le principal bénéfice est qu'il consomme un produit ne présentant aucun résidu de pesticides. Le bénéfice est aussi qualitatif avec un vin développant tout le potentiel de son terroir. Cette démarche n'est qu'une partie de la politique de préservation de l'environnement de Château Guiraud qui s'inscrit dans une quête perpétuelle de diminution des intrants et de remplacement des produits phytosanitaires par les plantes.

Social : des mesures pour réduire la pénibilité au travail

La pénibilité du travail est un sujet récurrent dans la filière viticole. L'utilisation de produits phytosanitaires, les postures, le bruit ainsi que les vibrations font partie des sujets pris en compte par la société. Être en agriculture biologique protège naturellement les employés des effets néfastes des produits phytosanitaires, ce qui n'exempte pas le port d'équipements de protection afin de limiter au maximum toutes les formes de nuisances, y compris sonores. Pour diminuer les postures pénibles au travail, Château Guiraud renouvelle progressivement son parc matériel en privilégiant des critères de confort (légèreté) et en limitant au maximum les déplacements de charges lourdes notamment pour le conditionnement. La société s'équipe aussi de matériels roulants limitant les vibrations et les chocs.

Sociétal : rencontrer et échanger avec nos clients

Château Guiraud organise de nombreuses rencontres propices à la dégustation pour ses clients. Les primeurs, les portes ouvertes ainsi que la Fête de la Lune figurent parmi les principaux événements. Château Guiraud reçoit 10 000 personnes par an. En 2016, la création d'un jardin biologique invite les visiteurs à la découverte d'une nouvelle manière de cultiver la vigne et à profiter de la richesse de la biodiversité de ce projet qui s'étend sur 3 terrasses et 1 800 m².

Sanef

GOUVERNANCE

- ▶ Taux d'administrateurs indépendants : 16,67 %
- ▶ Taux de féminisation du Conseil : 25 %
- ▶ Démarche « compliance » initiée en 2016. Effective en 2017,
- ▶ Mise en place d'un Comité de Pilotage Stratégie RSE.

FAITS MARQUANTS 2016

Sociétal : contribution économique à l'emploi direct et indirect

Engagé au cœur des territoires afin de faciliter la mobilité, les échanges et l'activité économique, le groupe Sanef est un partenaire clé pour la dynamique de ses régions. Les flux financiers injectés par le groupe (dépenses, masse salariale, fiscalité) ont des répercussions économiques bien au-delà de ses activités propres. Courant 2016, Sanef a réalisé une étude d'évaluation socio-économique de ses activités dénommée Local foot print.

Cette étude prend en compte l'impact direct, indirect et induit des flux financiers du groupe sur les collaborateurs, les fournisseurs et l'État à travers les impôts et taxes payés. L'étude a permis de mettre en évidence que les activités de Sanef sur une année permettaient de soutenir près de 18 600 emplois, soit 6,8 fois le nombre d'emplois directs et de générer 2 320 M€ de PIB, soit 1,7 fois la valeur ajoutée de Sanef en périmètre direct.

Environnement : reconduction de la certification « Ecocert Engagement Biodiversité »

2015 a été marquée par la mise en place d'un système de management de la biodiversité au sein du groupe et sa certification au titre du référentiel « Ecocert Engagement Biodiversité ». En 2016, Sanef a obtenu la reconduction de la certification. Ce certificat récompense l'engagement depuis des décennies des sociétés du groupe, en faveur de la préservation de la biodiversité. Cette approche novatrice subsiste encore aujourd'hui, dans la manière dont Sanef conduit ses opérations de construction, en y intégrant les enjeux de biodiversité, dès les premières phases d'études, et jusqu'à la phase d'exploitation.

INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Social

Effectif total	2 752 personnes (2 563 ETP)		
Répartition hommes/femmes	1 741 hommes et 1 011 femmes		
Nombre total d'embauches	877 embauches sur l'année, dont 44 CDI.		
Nombre total de départs	981 départs, dont 849 fins de contrat et 86 départs en retraite.		
Nombre total d'heures de formation	30 258 heures		
Taux de fréquence des accidents	Taux sur 12 mois glissants		Décembre 2016
Taux de gravité des accidents			TF TG
	Sanef SA - Sanef SA	11,33	1,11
	SAPN SA - SAPN	24,85	1,56
	SE A14 - SE A14	17,11	3,35
	SEBPNL	48,51	1,72
	Sanef Aquitaine	14,77	0,38
	Eurotoll	0	0
	Bip & Go	0	0
Nombre d'heures de formation dédiées à la santé-sécurité pour les collaborateurs	14 790 heures		
Nombre d'emplois indirects générés par l'activité de Sanef	<ul style="list-style-type: none"> ■ 3 700 emplois indirects soutenus dans la chaîne de fournisseurs. ■ 3 200 emplois induits (consommation des collaborateurs du groupe Sanef et consommation des salariés de ses fournisseurs). ■ 8 800 emplois induits soutenus par les dépenses des administrations liées aux impôts et taxes versés par le groupe et par sa chaîne de fournisseurs ⁽¹⁾. 		
Nombre de campagnes de communication réalisées pour sensibiliser les automobilistes à la sécurité	3 campagnes de sécurité ont été réalisées.		
Mise en place d'une politique d'intéressement, y compris actionnariale	Accord d'intéressement du personnel aux résultats et performance de l'entreprise mis en place chez Sanef et Sapn. Le calcul de l'intéressement repose sur 3 critères : <ul style="list-style-type: none"> ■ le taux de fréquence des accidents du travail ; ■ la marge d'EBITDA ; ■ un critère environnemental relatif à l'empreinte carbone de la consommation électrique de l'entreprise. 		

(1) Source : Étude « Local foot print » réalisée par le groupe en 2016.

Environnement

Consommation d'eau	303 464 m ³
Consommation énergétique	59 361 632 kWh (conso électrique)
Rejets de gaz à effet de serre	Les émissions du groupe sont de : <ul style="list-style-type: none"> ■ 19 259 teqCO₂ (Scope 1) ; ■ 4 886 teqCO₂ (Scope 2) ; ■ 5 518 491 teqCO₂ (Scope 3).

Plus de détails sur les engagements de Sanef dans son rapport financier 2016.

EREN RE**Stratégie-gouvernance**

En développant, construisant et exploitant des centrales photovoltaïques et éoliennes à travers le monde, EREN RE présente à la fois les compétences et l'agilité d'un développeur de projets, et la vision long terme d'un producteur indépendant d'électricité à partir d'énergies renouvelables.

La préservation des ressources naturelles au cœur du projet d'entreprise

EREN RE se développe principalement dans les pays où les énergies renouvelables constituent une réponse compétitive aux besoins énergétiques croissants. Pour mener à bien cette stratégie, le groupe s'associe à des développeurs locaux à l'expertise démontrée, et à des constructeurs de centrales et fournisseurs d'équipements leaders de marché dans le secteur des énergies renouvelables. En ciblant des zones où les besoins énergétiques sont majeurs et le gisement éolien ou solaire de qualité, EREN RE met en œuvre sa créativité et sa flexibilité pour adapter ses solutions et optimiser le coût de l'électricité produite.

Le développement de centrales électriques est une activité à forte composante locale. Les équipes de terrain d'EREN RE s'appuient sur le soutien et le leadership d'hommes et de femmes impliqués aux niveaux national et régional. Les fondateurs d'EREN RE ont bâti leur succès sur des partenariats de long terme permettant à ces acteurs locaux de maximiser le potentiel de leur portefeuille de projets.

Dans le cadre de prises de participation majoritaires ou d'accords de co-contrôle ou de co-développement, EREN RE porte une attention particulière à l'alignement de ses intérêts long terme avec ceux de ses partenaires. EREN RE apporte son expertise sectorielle et sa capacité de financement aux partenaires développeurs, et leur offre ainsi les moyens de prospérer dans le cadre d'une coopération équilibrée.

Les équipes de développement d'EREN RE disposent d'une parfaite connaissance de chaque étape de développement d'un projet d'énergie renouvelable. Elles sont ainsi à même d'évaluer la qualité d'un site, de sélectionner les matériels et fournisseurs les plus adaptés et les plus compétitifs, et de négocier des conditions optimales pour le financement du projet et la vente de l'électricité produite.

INDICATEURS - CHIFFRES CLÉS 2016

Effectif total	61
Nombre de recrutements	11
Nombre total d'heures de formation	14
Montant total investi dans les énergies renouvelables	32 M€ (correspondant au montant approximatif des prises de participation, prêts et avances consentis par EREN RE et les charges d'EREN RE (nets des revenus).
Nombre de projets (éolien, solaire, hydroélectrique) en fonctionnement en 2016	28
Nombre de projets en cours de développement	Le portefeuille de projets en développement se chiffre en plusieurs dizaines, dont une dizaine à un stade très avancé.
Principaux pays d'implantation	France, Italie, Grèce, Israël, Inde, Ouganda, Brésil, Argentine.

Louis Dreyfus Armateurs

DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La protection de l'environnement est un enjeu majeur pour Louis Dreyfus Armateurs (LDA). Les risques environnementaux en mer (pollution par les hydrocarbures, les matières toxiques, les ordures, pollution de l'air) et les mesures de prévention réglementaires applicables aux navires sont détaillés dans la convention MARPOL. LDA se conforme strictement à cette convention internationale traitant de la prévention de la pollution du milieu marin et a développé des mesures d'urgence pour chacun de ces risques. La Compagnie est également signataire de la Charte Bleue. Cette charte engage les armateurs français à inscrire leurs actions en faveur de la protection de l'environnement et du milieu marin et à assurer la sécurité et le bien-être des équipages à bord. Enfin, LDA a entrepris d'améliorer son système de management environnemental et finalise cette démarche en visant une certification ISO 14001 pour la fin de l'année 2017.

GOUVERNANCE

La coordination des questions relatives à la Conformité, au Développement Durable et à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise dépend du secrétariat général, en relation étroite avec les Directeurs des services QHSE et Ressources Humaines du groupe. Le secrétariat général assure aussi la responsabilité du dispositif d'alerte institué par la loi dite « Sapin II ». Un code de conduite est actuellement en cours d'élaboration. Il sera adopté avant l'entrée en vigueur de la loi dite « Sapin II », au 1^{er} juin 2017.

BONNES PRATIQUES

Gouvernance : une démarche structurée de management des risques

S'appuyant sur une base réglementaire et supporté par un système documentaire maîtrisé accessible à tous au sein de l'entreprise, le management des risques est une préoccupation permanente au sein du groupe LDA. La Compagnie a choisi d'identifier les risques par domaine : Maintenance, Environnement, Opérationnel et Individuel (sécurité au travail). Elle s'appuie sur une méthodologie d'évaluation des risques basée, pour un risque identifié, sur le croisement de la fréquence d'occurrence et de la gravité des

conséquences envisagées. La mise en place systématique de mesures de prévention complète cette première étude. Par ailleurs, un système d'analyse des incidents et dysfonctionnements est en place et permet l'amélioration continue du système de gestion de la sécurité. Pour ce qui concerne les risques incendie, et d'une façon plus générale la sauvegarde de la vie en mer, des entraînements et mises en situation sont planifiés et réalisés à intervalles réguliers à bord de tous les navires de la flotte. Tous les membres de l'équipage participent, quels que soient leur poste et leur niveau de responsabilité à ces exercices.

Social : insuffler une culture de la sécurité à bord

La sécurité est l'une des valeurs fondamentales du groupe Louis Dreyfus Armateurs. Celle-ci est intégrée de façon préventive et apprenante. Afin d'améliorer en permanence la culture sécurité à bord, un programme de comportement (behaviour program) est mis en place sur les navires. La sécurité implique également que les membres d'équipage s'engagent à appliquer les exigences réglementaires ainsi que celles de la Compagnie. Pour anticiper ces risques, la Compagnie a mis en place un certain nombre de procédures et plans d'action parmi lesquels :

- ▶ maintien et renouvellement des qualifications professionnelles y compris celles liées à la sécurité ;
- ▶ système d'information détaillé disponible sur chaque navire et au siège, notamment le Document Unique d'Évaluation et de Prévention des Risques Professionnels ;
- ▶ formation et sensibilisation des personnels au moment de l'embarquement ;
- ▶ réunion(s) préparatoire(s) lors des travaux à risques ;
- ▶ mise à l'épreuve (simulation) suivant des plannings et des thèmes standardisés et contrôlés par le siège ;
- ▶ meeting périodique présidé par le Commandant du navire ;
- ▶ supports vidéo et documentaires sur le thème de la sécurité au travail ;
- ▶ audits, notamment internes, de contrôle et d'application des instructions de la Compagnie.

Taux d'accidents en 2016

- ▶ Taux de fréquence des accidents : 3,28
- ▶ Taux de gravité des accidents : 0,47

Tikehau Capital

DÉMARCHE ESG

En 2014, Tikehau IM (société de gestion de portefeuille de Tikehau Capital) et Salvepar (holding d'investissement) ont signé les Principes de l'Investissement Responsable des Nations unies (UN PRI) qui les engagent à intégrer l'analyse des critères ESG tout au long du cycle d'investissement. En 2015, Tikehau IM et Salvepar ont décidé d'adopter une politique d'investissement responsable commune et de la formaliser dans une Charte d'Investisseur Responsable qui fait de la gouvernance un des axes principaux de l'analyse ESG au sein du groupe Tikehau Capital.

Les critères ESG sont intégrés aux processus d'investissement de Tikehau Capital et sont pris en compte dans les décisions d'investissement avec une exigence particulière pour les activités avec lesquelles les interactions avec les émetteurs sont fortes (par exemple dette privée ou investissement en capital). Pour ces activités, la démarche d'intégration des questions ESG se matérialise à l'occasion de 3 étapes clés :

- ▶ un système d'exclusion au stade de la sélection des opérations d'investissement. L'absence de gouvernance transparente et de nomination d'administrateurs indépendants au sein des organes de décision des entreprises conduit régulièrement le groupe Tikehau Capital à écarter certains projets d'investissement en dépit de l'aspect stratégique ou financier qu'ils pourraient représenter. Les équipes d'investissement se réfèrent également à des critères d'exclusions géographiques ou sectorielles (exclusions réglementaires sur les armes controversées). Enfin, les investissements dans des entreprises pouvant présenter des risques éthiques en raison de leur secteur d'activités ou de leur domiciliation sont soumis à l'approbation du Comité ESG selon une étude au cas par cas ;

- ▶ un système d'analyse ESG au stade de l'étude des opérations d'investissement. Le groupe Tikehau Capital a élaboré une grille d'analyse permettant d'appréhender les facteurs ESG, de réaliser un état des lieux du projet d'investissement et de définir des plans de progrès avec les outils de suivi nécessaires ;
- ▶ un système de suivi et de reporting ESG suite à la réalisation d'une opération d'investissement. Une fois l'investissement réalisé, chaque ligne du portefeuille d'investissement fait l'objet d'une analyse annuelle, selon des critères ESG communs et spécifiques si nécessaire.

GOUVERNANCE

Taux d'administrateurs indépendants : 30 %

Un Comité ESG pilote, anime et intègre la stratégie RSE à tous les niveaux de l'organisation de Tikehau Capital. Ce Comité ESG est composé de différents représentants seniors de l'organisation.

FAIT MARQUANT 2016

Mise en place d'un outil de reporting RSE

Finalisation et mise en place d'un outil d'analyse RSE des projets d'investissement du groupe et production d'un format de reporting standard. Ces outils tiennent compte du degré d'interaction des gérants avec les entreprises dans lesquelles ils projettent d'investir.

INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS (AU 30 JUIN 2016)

Social

Effectif total	130
Répartition hommes/femmes	57,9 % d'hommes et 42,1 % de femmes
Nombre total d'embauches	22
Nombre total de départs	6
Mise en place d'une politique d'intéressement, y compris actionnariale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tikehau IM : mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites au profit des salariés ; ■ Tikehau IM et Salvepar : accord d'intéressement ; ■ Tikehau Capital Advisors : une cinquantaine de salariés sont associés et ont investi dans une société commune qui détient une participation dans Tikehau Capital Advisors et reçoivent une part de l'intéressement lié à la surperformance des fonds gérés par le groupe.
Soutien à des projets associatifs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tikehau Capital : promotion du bénévolat par le biais de projets humanitaires sélectionnés collectivement (Emmaüs, Hôpital Saint-Vincent de Paul, etc.) ; ■ Salvepar : soutien au Fonds de Recherche en Santé Respiratoire, fonds de dotation destiné à promouvoir la recherche scientifique dans le domaine des maladies respiratoires ; ■ Salvepar : soutien au programme « Job dans la Ville » en Île-de-France de l'association Sport dans la Ville, association d'insertion par le sport en France.

2

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	Composition du Conseil d'administration	50
2.2	Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration	50
2.3	Comités spécialisés	50
2.4	Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	51
2.5	Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière	52
2.6	Mandats et fonctions des mandataires sociaux – Expertise en matière de gestion	58
2.7	Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux	65
2.8	Rapport sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017 aux dirigeants mandataires sociaux	73
2.9	État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2016	75
2.10	Déclarations liées au gouvernement d'entreprise	75
2.11	Opérations avec les apparentés	76
2.12	Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	76
2.13	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société FFP	86

2.1 Composition du Conseil d'administration

Nom	Prénom	Fonction chez FFP	Indépendant
Peugeot*	Robert	Président-Directeur Général	
Peugeot	Jean-Philippe	Vice-Président	
Peugeot-Roncoroni	Marie-Hélène	Vice-Présidente	
Chodron de Courcel	Georges	Administrateur	◆
Gendry*	Luce	Administrateur	◆
Netter	Dominique	Administrateur	◆
Peugeot*	Christian	Administrateur	
Peugeot*	Xavier	Administrateur	
Soulard	Patrick	Administrateur	◆
Walbaum	Marie-Françoise	Administrateur	◆

* Le renouvellement de leur mandat sera proposé à l'Assemblée Générale du 11 mai 2017.

Les règles relatives à la composition du Conseil d'administration sont décrites dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures

de contrôle interne. Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur indépendant sont ceux du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 révisé en novembre 2016.

2.2 Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société FFP et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société. Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par la loi, par les statuts ainsi que par le Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière. Ce règlement précise l'organisation du Conseil d'administration afin d'en optimiser les travaux.

Il a pour objet notamment de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil d'administration. Il décrit le fonctionnement interne du Conseil d'administration, précise les missions du Président du Conseil d'administration et rappelle que le Président du Conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur Général. En outre, ce règlement formalise la constitution de comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'administration.

2.3 Comités spécialisés

Trois comités ont été créés :

- ▶ Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations ;
- ▶ Comité des Investissements et des Participations ;
- ▶ Comité Financier et d'Audit.

La composition et les règles de fonctionnement de ces comités sont décrites dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne.

2.4 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise

Administration (article 9 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'administration de 3 à 12 membres, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de dix actions au moins.

Les administrateurs sont nommés pour quatre ans.

Le nombre des administrateurs personnes physiques et représentants permanents des personnes morales ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction, ce dépassement s'appréciant et prenant effet lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

En cas de dépassement de cette limitation et à défaut de démission volontaire suffisant d'administrateurs de plus de 75 ans, le ou les administrateurs les plus âgés seront réputés démissionnaires à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle susvisée, dans la mesure nécessaire pour respecter la limitation du tiers.

Toutefois, si l'administrateur le plus âgé a exercé les fonctions de Président ou de Directeur Général, il sera maintenu en fonction et le ou les administrateurs les plus âgés après lui seront réputés démissionnaires.

Aucun renouvellement de mandat ne peut avoir lieu pour un administrateur âgé de plus de 75 ans à la date de l'assemblée ; de même, les personnes morales, dont le mandat d'administrateur est renouvelé, ne pourront se faire représenter par une personne âgée de plus de 75 ans au jour du renouvellement.

Président et Directeurs Généraux (article 11 des statuts)

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président, personne physique dont il détermine la rémunération.

Le Président est nommé pour une période qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est ré-éligible.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du Président prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 75 ans révolus.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Quand il exerce, en outre, des fonctions de Direction Générale, ses pouvoirs sont ceux définis à l'article suivant « Direction Générale ».

Un administrateur peut être nommé Vice-Président du Conseil d'administration avec mission de convoquer et de présider les séances de ce Conseil en cas d'empêchement du Président, de sa démission ou de son décès.

Direction Générale (article 12 des statuts)

La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale visée à l'alinéa qui précède. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans des conditions qui seront définies par un décret à paraître.

Lorsque la Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions du présent article relatives au Directeur Général lui sont applicables.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général engage la société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux délégués dont le nombre ne peut être supérieur à cinq.

Les directeurs généraux délégués sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

En cas de décès, de démission ou révocation du Directeur Général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. La limitation de ces pouvoirs n'est cependant pas opposable aux tiers, à l'égard desquels chaque Directeur Général Délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

La limite d'âge est fixée à 70 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

2.5 Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière

Préambule

Le Conseil d'administration a arrêté les termes du présent Règlement intérieur qui expose les règles de conduite applicables à tous les administrateurs et participants aux réunions du Conseil.

Ce Règlement intérieur, adopté par délibération du Conseil en date du 12 septembre 2013, a pour objet de définir et préciser, en complément des règles législatives, réglementaires et statutaires, les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil et de ses comités, dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires. Il définit par ailleurs les droits et obligations de tout membre du Conseil.

Le Conseil d'administration de la société se réfère aux principes de gouvernance d'entreprise tels que présentés par le Code AFEP-MEDEF, dont la dernière version date de novembre 2016.

Le Conseil d'administration

MISSIONS ET COMPÉTENCES DU CONSEIL

Le Conseil d'administration est un organe collégial qui représente l'ensemble des actionnaires.

Aux termes de l'article 10 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration arrête les orientations stratégiques de la société. Il doit s'assurer de la pertinence, de la fiabilité et de la clarté des informations fournies aux actionnaires et au marché financier, dans le respect des normes comptables applicables.

S'agissant plus particulièrement des opérations d'investissements ou de désinvestissements concernant des participations, le Conseil d'administration prend une décision sur le projet présenté par le Président et étudié par le Comité des Investissements et des Participations.

Le Conseil d'administration pourra accompagner sa décision, au cas par cas, de limites de prix à ne pas franchir ou de toute autre modalité particulière à respecter.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Les avis des comités ne sauraient se substituer aux décisions du Conseil sauf en cas de délégation spécifique donnée par le Conseil.

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président et s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-Présidents. Le Vice-Président est chargé de remplacer le Président en cas d'empêchement ou d'absence.

Le Conseil choisit également la personne devant remplir les fonctions de secrétaire, qui peut être choisie en dehors de ses membres. Le secrétaire est responsable des procédures relatives aux règles de fonctionnement du Conseil. Il établit les procès-verbaux des réunions du Conseil et de ses comités et en assure la diffusion. Il est habilité à certifier conformes les copies ou extraits desdits procès-verbaux.

La proportion des administrateurs indépendants que doit comporter le Conseil est d'au moins un tiers. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil est celle donnée par le Code AFEP-MEDEF : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Dans cet esprit, les critères qui pourront guider le Conseil pour qualifier un membre d'indépendant seront les suivants :

- ▶ ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ▶ ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ▶ ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ▶ ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ▶ ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ▶ ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Chaque année, la qualification d'indépendance de chacun des administrateurs est débattue par le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et examinée au cas par cas par le Conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus.

La qualification d'indépendant est également débattue lors de la nomination d'un nouvel administrateur et lors du renouvellement du mandat des administrateurs.

FONCTIONNEMENT

Convocation du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président ou à défaut par l'un des Vice-Présidents qu'il a désignés.

Sauf circonstances particulières, les convocations sont adressées par écrit huit jours au moins avant chaque réunion. La convocation peut avoir lieu par tout moyen, par écrit ou verbalement.

Toutefois, lorsque les circonstances l'exigent et en raison du rythme des opérations qui ne suit pas celui des Conseils, notamment dans les cas d'investissement ou de désinvestissement, le Président pourra solliciter la position du Conseil en le convoquant exceptionnellement dans les 24 heures.

Les dates des réunions du Conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard le 31 décembre, sauf réunion extraordinaire.

Dans toute la mesure du possible, les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes questions soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien leur sont adressés dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Toute personne extérieure au Conseil d'administration peut être invitée à participer à tout ou partie des réunions de celui-ci, à l'initiative du Président du Conseil. Elle ne prend pas part aux délibérations et est soumise aux mêmes obligations de confidentialité que les administrateurs.

Information du Conseil

Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil et des comités. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont adressées au Président-Directeur Général qui doit s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président fait, lors de chaque réunion, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil. Le Conseil procède chaque année à un examen portant sur les points essentiels du rapport de gestion, ainsi que sur les délibérations présentées à l'Assemblée Générale des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration est informé au moins une fois par semestre, par la Direction Générale, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la société.

Entre les réunions, les administrateurs reçoivent toute l'information utile concernant la société, si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent.

Le Conseil d'administration peut confier à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, des missions ou mandats exceptionnels ayant notamment pour objet l'étude d'un ou plusieurs sujets déterminés.

Délibérations du Conseil

Pour la validité des délibérations du Conseil d'administration, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié du total des membres.

Les administrateurs peuvent se faire représenter par un autre administrateur au moyen d'un pouvoir écrit.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Participation par des moyens de visioconférence ou de télécommunication

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et participation effective ; ils seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Néanmoins, ces moyens de participation sont exclus du calcul du quorum et de la majorité lorsqu'il s'agit pour le Conseil d'administration de délibérer sur l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de la société, et sur l'établissement du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe.

Procès-verbaux

Les délibérations du Conseil doivent être claires. Le procès-verbal de séance doit résumer les débats et indiquer les décisions prises. Il revêt une importance particulière puisque c'est lui qui fournit, le cas échéant, la trace des diligences du Conseil dans l'accomplissement de ses missions. Sans être inutilement détaillé, il doit succinctement mentionner les questions soulevées ou les réserves émises.

Les procès-verbaux des Conseils sont établis après chaque réunion et transmis à tous les membres du Conseil, qui sont invités à faire part de leurs observations. Les observations éventuelles sont débattues lors du Conseil suivant. Le texte définitif du procès-verbal de la réunion précédente est alors soumis à l'approbation du Conseil.

Évaluation du Conseil

Le Conseil d'administration doit veiller à procéder périodiquement à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement ainsi qu'à ceux de ses comités. Un point sera fait par le Conseil sur ce sujet une fois par an et une évaluation formalisée sous l'autorité du Président du Conseil d'administration sera réalisée tous les trois ans.

Rémunérations

Le Conseil d'administration répartit les jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. Cette répartition tient compte des fonctions exercées par les administrateurs au sein du Conseil et des comités, ainsi que de leur participation effective.

Missions du Président-Directeur Général

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. Le Président est nommé pour une période qui ne peut excéder son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration choisit le mode d'exercice de la Direction Générale de la société. Il a opté dans sa séance du 11 mars 2002 pour la formule non dissociée : le Président du Conseil est en même temps Directeur Général de la société.

Le Président anime le Conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et notamment des comités.

En tant que Directeur Général, il met en œuvre les orientations prises par le Conseil d'administration et assure la gestion courante de la société. S'agissant des opérations d'investissements et de désinvestissements relatives à des participations, il revient au Président-Directeur Général de mettre en œuvre, au mieux des intérêts de la société, les décisions prises par le Conseil d'administration auquel il sera rendu compte a posteriori. Il peut se faire assister par un Directeur Général Délégué.

Le Président-Directeur Général représente la société vis-à-vis des tiers.

Les comités spécialisés

RÈGLES COMMUNES À TOUS LES COMITÉS

Le Conseil d'administration peut décider la constitution de comités spécialisés dont il fixe les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil et soumettent au Conseil leurs avis, propositions ou recommandations.

Le Conseil est doté de trois comités :

- ▶ un Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations ;
- ▶ un Comité des Investissements et des Participations ;
- ▶ un Comité Financier et d'Audit.

Les membres des comités sont choisis parmi les membres du Conseil. Ils sont désignés par le Conseil sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. La durée de leur mandat coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur, étant entendu que le Conseil d'administration peut à tout moment modifier la composition des comités et par conséquent mettre fin à un mandat de membre d'un comité. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Chacun des comités élit son Président et détermine les règles internes applicables à la conduite de ses travaux. Le secrétariat des comités est assuré par le secrétaire du Conseil, à l'exception du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations pour lequel le Président désigne un autre secrétaire.

Les comités se réunissent sur convocation de leur Président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le juge utile.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du comité, en relation avec le Président du Conseil, lorsque celui-ci est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du comité préalablement à la réunion avec les éléments utiles à leurs débats.

Tout membre de comité peut se faire représenter par un autre membre du même comité au moyen d'un pouvoir écrit. Chaque comité délibère valablement lorsque la moitié de ses membres est présente ou représentée. Il délibère à la majorité simple. Le Président de chaque comité aura voix prépondérante en cas de partage des voix. En cas d'urgence, chacun des comités peut valablement délibérer par consultation individuelle de ses membres.

Chaque comité rend compte de l'exécution de sa mission à la prochaine séance du Conseil d'administration. Le procès-verbal de chaque réunion est établi, sauf disposition particulière, par le secrétaire de séance désigné par le Président du comité, sous l'autorité de ce dernier. Il est transmis à tous les membres du comité. Le Président du comité décide des conditions dans lesquelles il rend compte au Conseil de ses travaux.

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Composition

Le comité est composé d'au moins trois membres, administrateurs de la société.

Il est présidé par un administrateur indépendant, et composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

Le Président du Conseil est associé aux travaux du comité à l'exception de tous les sujets le concernant.

Missions

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations a pour mission de :

Concernant le Conseil d'administration :

- ▶ faire au Conseil d'administration les propositions de renouvellement ou de nomination des administrateurs ;
- ▶ faire au Conseil d'administration les propositions de création et de composition des comités du Conseil ;
- ▶ évaluer périodiquement la structure, la taille et la composition du Conseil d'administration et lui soumettre des recommandations concernant toute modification éventuelle ;
- ▶ revoir périodiquement les critères retenus par le Conseil pour qualifier un administrateur indépendant ; examiner chaque année au cas par cas la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères d'indépendance retenus.

Concernant le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué :

- ▶ examiner en tant que de besoin et, notamment à l'échéance des mandats concernés, la reconduction des mandats du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;
- ▶ examiner le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicables en particulier en cas de vacance imprévisible ;
- ▶ examiner la rémunération individuelle du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué et faire les recommandations correspondantes au Conseil ;
- ▶ proposer les rémunérations du ou des Vice-Présidents ;
- ▶ examiner et proposer au Conseil d'administration le montant et le barème de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs, et aux membres des comités ;
- ▶ examiner les propositions de la Direction Générale concernant la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et la politique générale d'intéressement.

Concernant les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces :

- ▶ désigner les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces.

Concernant la gouvernance :

- ▶ éclairer le Conseil sur les modalités d'exercice possibles de la Direction Générale ;
- ▶ examiner l'évolution des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du code auquel la société se réfère et en informer le Conseil ; suivre l'application des règles de gouvernement d'entreprise définies par le Conseil d'administration et s'assurer de l'information donnée aux actionnaires sur ce sujet ;
- ▶ préparer l'évaluation du fonctionnement du Conseil et des comités ;
- ▶ préparer les décisions du Conseil en matière de mise à jour de son Règlement intérieur.

Le Président du comité porte à la connaissance du Conseil ses recommandations.

Organisation des travaux

Le comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son Président. Le comité se réunit en tout état de cause préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumis et qui entrent dans son domaine de compétence.

Un membre du comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le comité délibère sur son renouvellement et sur sa propre rémunération.

COMITÉ DES INVESTISSEMENTS ET DES PARTICIPATIONS

Composition

Le comité est composé d'au moins trois membres, administrateurs de la société.

Missions

Le Comité, d'une part, formule un avis sur les dossiers d'investissements ou de cessions qui lui sont présentés par la Direction Générale de FFP, avant qu'ils ne soient formellement autorisés par le Conseil d'administration. Pour cela, il examine toutes les caractéristiques des opérations et veille à ce que ces opérations soient cohérentes avec la stratégie de FFP et respectent les critères d'investissement de FFP et soient compatibles avec la situation financière de la société. Ne relèvent pas de cette procédure les placements de trésorerie et de TIAP.

Le Comité, d'autre part, assure, pour le compte du Conseil d'administration, le suivi de l'activité des sociétés dans lesquelles FFP, FFP INVEST et FFP Investment UK Ltd détiennent une participation. À ce titre, le Comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et recommande la position à prendre sur les décisions proposées aux organes sociaux des participations lorsque FFP, FFP INVEST ou FFP Investment UK Ltd sont directement ou indirectement présentes au Conseil d'administration ou de surveillance desdites participations.

Organisation des travaux

Le comité se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum deux fois par an.

COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Composition

Le comité est composé d'au moins trois membres, administrateurs de la société non dirigeants.

Il est présidé par un administrateur indépendant et la part des administrateurs indépendants doit être au moins de 2/3.

Les membres doivent avoir une compétence financière ou comptable.

Missions

Le Comité Financier et d'Audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine financier et comptable.

Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction Générale, le comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- ▶ du processus d'élaboration de l'information financière.
 - Il examine les comptes sociaux de FFP et de ses filiales FFP INVEST et FFP Investment UK Ltd, et les comptes consolidés de FFP, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise ;
- ▶ de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.
 - Il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable ; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. Il examine la politique adoptée en matière d'assurances ;
- ▶ du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes. Il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations. Le Comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux comptes de FFP, FFP INVEST et FFP Investment UK Ltd, hors la présence de la Direction Générale. Il examine les principaux éléments de la communication financière ;
- ▶ de l'indépendance des Commissaires aux comptes.
 - Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

Organisation des travaux

Le comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

À cet effet, un calendrier des réunions du comité est fixé par le Conseil d'administration, sans préjudice des stipulations du présent Règlement intérieur relatives aux convocations des réunions des comités.

Charte des administrateurs

CONNAISSANCE ET RESPECT DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Avant d'accepter ses fonctions de membre de Conseil d'administration, tout candidat s'assure qu'il a connaissance des obligations générales et particulières attachées au mandat d'administrateur. Il doit notamment prendre connaissance des dispositions législatives et réglementaires en vigueur liées à sa fonction, des statuts de la société, des recommandations du Code AFEP-MEDEF, et du présent Règlement intérieur. Il doit s'assurer du respect de ces règles, notamment celles relatives :

- ▶ à la définition des pouvoirs du Conseil d'administration ;
- ▶ au cumul de mandats ;
- ▶ aux incompatibilités et incapacités ;
- ▶ aux conventions conclues entre un administrateur et la société ;
- ▶ à la prévention du délit d'initié et aux obligations de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la société, ci-après développées.

Les statuts de FFP et la présente Charte lui sont remis préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation du mandat d'administrateur entraîne l'adhésion à cette Charte.

DÉTENTION D'UN NOMBRE MINIMAL D'ACTIONS

Chaque administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat, le nombre minimal de 10 actions FFP.

Les actions de la société détenues par un administrateur à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doivent être inscrites sous forme nominative : soit au nominatif pur auprès de la société elle-même ou de son mandataire (Caceis), soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire dont les coordonnées seront communiquées au Secrétaire du Conseil.

RESPECT DE L'INTÉRÊT DE LA SOCIÉTÉ ET DEVOIR DE LOYAUTÉ

L'administrateur représente l'ensemble des actionnaires de la société et doit agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt social de la société.

L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec FFP. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

À ce titre, chaque administrateur est tenu d'établir une déclaration sur l'honneur relative à l'existence ou non d'une situation de conflit d'intérêts, même potentielle :

- a) au moment de son entrée en fonction ;
- b) chaque année en réponse à une demande faite par la société à l'occasion de la préparation du Document de référence ;
- c) à tout moment si le Président lui en fait la demande ;
- d) dans les 10 jours ouvrés suivant la survenance de tout événement rendant en tout ou partie inexacte la précédente déclaration.

L'administrateur est tenu à un devoir de loyauté ; à ce titre, il ne doit pas s'engager personnellement dans une entreprise concurrençant la société et son groupe, sans en informer le Conseil d'administration et avoir recueilli son approbation.

OBLIGATION DE DILIGENCE ET D'ASSIDUITÉ

Chaque administrateur doit s'informer et consacrer le temps nécessaire à l'exercice de son mandat.

Chaque administrateur doit s'efforcer de participer à toutes les réunions du Conseil et des comités auxquels il appartient, et d'assister aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Dans un souci de transparence, le Document de référence rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des comités.

FORMATION DE L'ADMINISTRATEUR

L'administrateur doit posséder la connaissance la plus étendue des spécificités de la société, de son activité et de ses métiers.

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la société et sont à la charge de celle-ci.

OBLIGATIONS DE RÉSERVE ET DE SECRET

De façon générale, l'intégralité des dossiers des séances du Conseil d'administration, ainsi que les informations recueillies pendant ou en dehors des séances du Conseil, sont confidentielles sans aucune exception, indépendamment du point de savoir si les informations recueillies ont été présentées comme confidentielles par le Président.

Au-delà de la simple obligation de discrétion prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, chaque membre du Conseil d'administration doit se considérer comme astreint au secret professionnel.

À ce titre,

- ▶ un administrateur ne peut utiliser, en tout ou partie, des informations portées à sa connaissance dans le cadre de son mandat ou en faire bénéficier une personne tierce pour quelque raison que ce soit ;
- ▶ les membres du Conseil d'administration s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au Conseil d'administration sur les questions évoquées au Conseil et sur le sens des opinions exprimées par chaque membre du Conseil d'administration ;

- ▶ chaque membre doit prendre toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée, notamment toutes mesures de sécurisation des dossiers ou documents qui lui sont communiqués.

Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publicité quelconque par la société.

Ces obligations de confidentialité s'imposent également à toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil et des comités.

DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE

Principes

Tout membre du Conseil d'administration est amené, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, à disposer régulièrement d'informations privilégiées dont les caractéristiques sont :

- ▶ d'être précises ;
- ▶ d'être non publiques ;
- ▶ de concerner la société ou toute société de son groupe, son activité ou sa situation financière ;
- ▶ et susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours de Bourse des titres de capital de la société dans l'hypothèse où elles seraient rendues publiques.

À ce titre, chaque membre du Conseil d'administration figure sur la liste d'initiés établie par la société et tenue à la disposition de l'AMF.

Une information privilégiée ne doit être utilisée par l'administrateur que dans le cadre de l'exécution de son mandat. Elle ne doit en aucun cas être communiquée à un tiers en dehors du cadre de l'exercice du mandat d'administrateur, à des fins autres, ou pour une activité autre, que celles à raison desquelles elle est détenue.

Chaque administrateur doit s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les titres de la société aussi longtemps qu'il dispose, de par ses fonctions ou sa présence à une séance du Conseil ou d'un comité, d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre en Bourse.

Il est de la responsabilité personnelle de chaque administrateur d'apprécier le caractère privilégié d'une information qu'il détient, et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission d'information, ainsi que d'effectuer ou faire effectuer toute opération sur les titres de la société.

Périodes d'abstention

Pendant la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, les membres du Conseil d'administration, en leur qualité d'initiés, doivent s'abstenir, conformément à la loi, de toute opération sur les titres de la société.

En outre, il leur est interdit, conformément aux recommandations de l'AMF, de réaliser toute opération sur les titres de la société pendant la période de 30 jours calendaires précédant la date du communiqué sur les résultats annuels et semestriels.

Le calendrier de ces annonces sera communiqué aux administrateurs en début de chaque année.

Délit d'initié

L'administrateur est informé des dispositions en vigueur relatives à la détention d'informations privilégiées et au délit d'initié : article L. 465-1 et suivants du Code monétaire et financier et articles 8 et suivants du Règlement n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Obligation de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la société

Conformément à la réglementation applicable, les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées, telles que définies par décret, doivent déclarer à l'AMF les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'actions de la société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liés, dès lors que le montant cumulé de ces opérations excède 20 000 € pour l'année en cours.

Les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées transmettent leur déclaration à l'AMF, par voie électronique, dans un délai de trois jours de négociation suivant la réalisation de l'opération.

Lors de la communication à l'AMF, les déclarants transmettent au secrétaire du Conseil d'administration de la société une copie de cette communication.

Les déclarations sont ensuite mises en ligne sur son site par l'AMF et font l'objet d'un récapitulatif annuel dans le Document de référence de la société.

Opérations interdites

Toute opération sur d'éventuels instruments financiers relatifs à des titres émis par la société à découvert ou en report est interdite aux administrateurs.

Modifications du Règlement intérieur

Le Règlement peut être modifié à tout moment par le Conseil à la majorité simple des membres présents ou représentés.

2.6 Mandats et fonctions des mandataires sociaux – Expertise en matière de gestion

Robert PEUGEOT

Né le 25 avril 1950 – Nationalité française

Président-Directeur Général

Président du Comité des Investissements et des Participations

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2016 : 10 actions

Première nomination au Conseil d'administration : 28 juin 1979

Échéance du mandat en cours : 2017

Adresse professionnelle : 66 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Expertise de gestion :

Après ses études à l'École Centrale de Paris et à l'INSEAD, M. Robert Peugeot a occupé différents postes de responsabilité au sein du Groupe PSA et a été membre du Comité Exécutif du groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'Innovation et de la Qualité. Il est représentant permanent de FFP au Conseil de surveillance de Peugeot SA, en préside le Comité Stratégique et est membre du Comité Financier et d'Audit. Il dirige le développement de FFP depuis fin 2002.

MANDATS EN COURS

FFP INVEST	G	Représentant permanent de FFP, Président
Financière Guiraud	G	Représentant permanent de FFP INVEST, Président
Sanef		Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil d'administration
Établissements Peugeot Frères	G	Administrateur
FAURECIA	◆	Administrateur
Peugeot SA	◆	Représentant permanent de FFP au Conseil de surveillance
DKSH	◆	Administrateur
Hermès International SCA	◆	Membre du Conseil de surveillance
Sofina	◆	Administrateur
Tikehau Capital Advisors		Membre du Conseil d'administration
SC Rodom		Gérant
SARL CHP Gestion		Gérant

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS EN COURS :

Peugeot SA, IDI Emerging Markets, Sanef, Zodiac Aerospace, Imerys, Holding Reinier

◆ Société cotée.

G Société appartenant au même groupe que FFP.

Jean-Philippe PEUGEOT

Né le 7 mai 1953 – Nationalité française

Administrateur et Vice-Président**Membre du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations****Membre du Comité des Investissements et des Participations****Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2016 : 7 616 actions****Première nomination au Conseil d'administration : 28 juin 1979****Échéance du mandat en cours : 2019****Adresse professionnelle : 66 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine****Expertise de gestion :**

M. Jean-Philippe Peugeot est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion. Il a effectué toute sa carrière chez Automobiles Peugeot et a notamment été Directeur d'une filiale commerciale d'Automobiles Peugeot pendant 8 ans et Directeur de Peugeot Parc Alliance pendant 4 ans.

MANDATS EN COURS

Immobilière Dassault	◆	Membre du Conseil de surveillance
LDAP		Représentant permanent de FFP INVEST, membre du Comité Exécutif
Établissements Peugeot Frères	G	Président-Directeur Général
Groupe PSP	G	Président-Directeur Général
Maillot I	G	Gérant

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS EN COURS :

Linedata Services, Peugeot SA, Oldschool, Innoveox

◆ Société cotée.

G Société appartenant au même groupe que FFP.

Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI

Née le 17 novembre 1960 – Nationalité française

Administrateur et Vice-Présidente**Membre du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations****Membre du Comité des Investissements et des Participations****Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2016 : 10 actions****Première nomination au Conseil d'administration : 19 décembre 2002****Échéance du mandat en cours : 2018****Adresse professionnelle : 66 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine****Expertise de gestion :**

Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni est diplômée de l'IEP Paris. Elle a débuté sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon, avant d'occuper des fonctions à la Direction Financière du Groupe PSA et à la Direction des Relations Industrielles et Humaines. Elle est représentant permanent de la société Établissements Peugeot Frères au Conseil de surveillance de Peugeot SA, Vice-Présidente et membre du Comité Asia Business Development et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

MANDATS EN COURS

Établissements Peugeot Frères	G	Administrateur et Directeur Général Délégué
Peugeot SA	◆	Représentant permanent d'Établissements Peugeot Frères au Conseil de surveillance et Vice-Présidente
LISI	◆	Administrateur
SAPAR		Administrateur et Directeur Général Délégué
Fondation PSA Peugeot Citroën		Administrateur et Vice-Présidente du Conseil
Assurances Mutuelles de France		Administrateur
Institut Diderot		Administrateur
ESSO SAF		Administrateur

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS EN COURS :

Représentant permanent de la société Assurances Mutuelles de France au Conseil d'administration d'Azur – GMF Mutuelles d'Assurances Associées (AGMMA), membre du Conseil de surveillance d'ONET, membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA, Représentant permanent de SAPAR au Conseil d'administration des Immeubles de Franche-Comté

◆ Société cotée.

G Société appartenant au même groupe que FFP.

Georges CHODRON de COURCEL

Né le 20 mai 1950 – Nationalité française

Administrateur**Président du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations****Membre du Comité des Investissements et des Participations****Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2016 : 20 actions****Première nomination au Conseil d'administration : 2 juin 2005****Échéance du mandat en cours : 2018****Adresse professionnelle : 32 rue de Monceau – 75008 Paris****Expertise de gestion :**

M. Georges Chodron de Courcel est diplômé de l'École Centrale de Paris, licencié ès sciences économiques. Il est entré en 1972 à la BNP où il a occupé différentes fonctions au sein de la Direction Financière. Depuis la fusion avec Paribas, il a été responsable de la Banque de Financement et d'Investissement de BNP Paribas puis Directeur Général Délégué de BNP Paribas de juin 2003 à juin 2014.

MANDATS EN COURS

GCC Associés SAS		Président
Lagardère SCA	◆	Membre du Conseil de surveillance
Nexans	◆	Administrateur
SCOR Holding (Switzerland) AG		Administrateur
SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG		Administrateur
SCOR Switzerland AG		Administrateur
SGLRI (Scor Global Life Reinsurance Ireland)		Administrateur

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS EN COURS :

CNP (Belgique), SCOR SE, BNP Paribas, BNP Paribas (Suisse) SA, BNP Paribas Fortis Bank, Alstom, Verner Investissements SAS, Exane (censeur), Bouygues, Groupe Bruxelles Lambert (Belgique), Erbé SA (Belgique)

◆ Société cotée.

Luce GENDRY

Née le 8 juillet 1949 – Nationalité française

Administrateur**Membre du Comité des Investissements et des Participations****Présidente du Comité Financier et d'Audit****Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2016 : 10 actions****Première nomination au Conseil d'administration : 9 juin 2010****Échéance du mandat en cours : 2017****Adresse professionnelle : c/o Rothschild – 23 bis avenue Messine – 75008 Paris****Expertise de gestion :**

Ancienne élève de HEC (JF), Mme Luce Gendry a été Directeur Financier du groupe Générale Occidentale, puis de Bolloré, avant de rejoindre la banque Rothschild en 1993. Associé-gérant de la banque jusqu'en 2011, elle s'est spécialisée dans le conseil en fusions-acquisitions d'entreprises et a participé, à ce titre, à de nombreuses opérations financières tant en France que hors de France.

MANDATS EN COURS

IDI	◆	Président
Cavamont Holdings Ltd		Chairman
Sucres Et Denrées		Membre du Conseil de surveillance
Nexity	◆	Administrateur

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS EN COURS :

Associé-gérant de Rothschild et Cie, associé-gérant de Rothschild et Cie Banque, administrateur d'INEA, SFR Group (ex-Numéricable)

◆ Société cotée.

Dominique NETTER

Née le 31 août 1951 – Nationalité française

Administrateur**Membre du Comité des Investissements et des Participations****Nombre de titres FFP détenus personnellement
au 31 décembre 2016 : 150 actions****Première nomination au Conseil d'administration : 1^{er} janvier 2016****Échéance du mandat en cours : 2018****Adresse personnelle : 18 rue de l'Assomption – 75016 Paris****Expertise de gestion :**

Mme Dominique Netter a effectué une grande partie de sa carrière chez Edmond de Rothschild France.

Après avoir assumé des fonctions de Directeur Général puis de Président du Directoire d'Edmond de Rothschild Asset Management entre 2001 et 2007, elle devient Directeur des Investissements de la banque privée et ce jusqu'en octobre 2015. Auparavant, elle a occupé des postes de direction au sein de la société de Bourse HSBC CCF Securities (de 1995 à 2001) et du bureau d'études financières Détroyat Associés (de 1991 à 1995).

MANDATS EN COURS

Fitch Ratings Inc.	Administrateur
Fitch Ratings Limited	Administrateur

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS EN COURS :

Membre du Conseil de surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management, Administrateur de la SGR Edmond de Rothschild Italia, Administrateur d'EDRIS Portfolio Management

Christian PEUGEOT

Né le 9 juillet 1953 – Nationalité française

Administrateur**Membre du Comité Financier et d'Audit****Nombre de titres FFP détenus personnellement
au 31 décembre 2016 : 1 010 actions****Première nomination au Conseil d'administration : 28 juin 1979****Échéance du mandat en cours : 2017****Adresse professionnelle : 2 rue de Presbourg – 75008 Paris****Expertise de gestion :**

M. Christian Peugeot est diplômé de HEC. Il a effectué toute sa carrière dans le Groupe PSA à différentes fonctions commerciales et marketing, a été Directeur des Affaires Publiques et Délégué aux Relations Extérieures pour sa dernière activité dans le Groupe PSA. Il est, depuis le 1^{er} janvier 2016, Président du CCFA (Comité des Constructeurs Français d'Automobiles).

MANDATS EN COURS

SEB SA	◆	Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil d'administration
LISI	◆	Administrateur
Compagnie Industrielle de DELLE (CID)		Administrateur
Établissements Peugeot Frères	G	Administrateur et Vice-Président
Groupe PSP	G	Administrateur
CCFA (Comité des Constructeurs Français d'Automobiles)		Président
UNIFAB (Union des Fabricants)		Président
SARL BP Gestion		Gérant
Société Immobilière La Roche		Gérant

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS EN COURS :

Mandataire de la gérance de Peugeot Média Production, Directeur Général Délégué d'Établissements Peugeot Frères, Vice-Président du Football Club Sochaux Montbéliard SA, gérant de SARL RP Investissements

◆ Société cotée.

G Société appartenant au même groupe que FFP.

Xavier PEUGEOT

Né le 8 mai 1964 – Nationalité française

Administrateur**Membre du Comité des Investissements et des Participations****Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2016 : 10 actions****Première nomination au Conseil d'administration : 27 juin 2001****Échéance du mandat en cours : 2017****Adresse professionnelle : 75 avenue de la Grande-Armée – 75116 Paris****Expertise de gestion :**

M. Xavier Peugeot est diplômé de l'Université Paris Dauphine. Après 4 ans passés au sein de l'agence de publicité BDDP, il rejoint le Groupe PSA où il occupe différents postes, en France et à l'étranger (Angleterre), et notamment Directeur de Peugeot Pays-Bas, Directeur Marketing et Communication Peugeot, puis Directeur du Produit Peugeot. Il est actuellement Directeur Produit de la Marque Citroën et préside également l'entité patrimoine « L'Aventure Peugeot Citroën DS ».

MANDATS EN COURS

Compagnie Industrielle de Delle (CID)		Administrateur
Établissements Peugeot Frères	G	Administrateur
Groupe PSP	G	Administrateur
SAPAR		Directeur Général et Administrateur
L'Aventure Peugeot Citroën DS (association loi 1901)		Président
Immeubles de Franche-Comté		Représentant permanent de SAPAR au Conseil d'administration

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS EN COURS :

Directeur Général Délégué d'Établissements Peugeot Frères (DGD), FC Sochaux Montbéliard SA.

G Société appartenant au même groupe que FFP.

Patrick SOULARD

Né le 11 septembre 1951 – Nationalité française

Administrateur**Membre du Comité Financier et d'Audit****Membre du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations****Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2016 : 10 actions****Première nomination au Conseil d'administration : 23 avril 1991****Échéance du mandat en cours : 2018****Adresse professionnelle : c/o Unicredit – 117 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris****Expertise de gestion :**

M. Patrick Soulard est diplômé de l'IEP de Paris et de l'ENA et a commencé sa carrière dans l'administration française où il a occupé différentes fonctions auprès du ministre des Finances de 1977 à 1986. Puis il a rejoint la BNP où il a occupé différents postes. En 1996, il intègre la société Générale où il a occupé jusqu'en mai 2009 les fonctions de Directeur Général Délégué de la Banque de Financement et d'Investissement de la Société Générale. Il a rejoint, en septembre 2010, la banque d'affaires Bryan Garnier & Co comme Managing Director, avant de devenir, en juin 2011, le Directeur Général d'Unicredit pour la France, membre du Comité Exécutif d'Unicredit CIB. Administrateur de sociétés.

MANDATS EN COURS

Unicredit France		Directeur Général
Havas	◆	Administrateur
Kepler Capital MARKEts SA	◆	Administrateur

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS EN COURS :

Administrateur de Sicav Amundi Convertible Euroland.

◆ Société cotée.

Marie-Françoise WALBAUM

Née le 18 mars 1950 – Nationalité française

Administrateur**Membre du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations****Membre du Comité Financier et d'Audit****Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2016 : 20 actions****Première nomination au Conseil d'administration : 15 mai 2013****Échéance du mandat en cours : 2018****Adresse personnelle : 10 rue d'Auteuil – 75016 Paris****Expertise de gestion :**

Mme Marie-Françoise Walbaum, diplômée de l'Université de Paris X en sciences économiques et sociologie, est retraitée. Elle a effectué toute sa carrière chez BNP Paribas dans différents postes de responsabilité nécessitant des compétences financières (notamment dans le domaine de la gestion de participations industrielles, de fonds de private equity, et de holdings internes), commerciales et de management.

MANDATS EN COURS

Esso SAF	◆	Administrateur et Présidente du Comité des Comptes
Thales	◆	Administrateur
Imerys	◆	Administrateur
Isatis Capital		Membre du Conseil de surveillance

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS EN COURS :

CNP – société belge, Vigeo, Censeur d'Isatis Capital

◆ Société cotée.

Alain CHAGNON

Né le 6 juillet 1955 – Nationalité française

Directeur Général Délégué, depuis le 1^{er} octobre 2003**Conseiller du Président (salaré) depuis le 9 mars 2017****Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2016 : 1 844 actions****Adresse professionnelle : 66 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine****Expertise de gestion :**

M. Alain Chagnon est diplômé de l'ESSEC. Il a occupé des postes en gestion et en finances dans le Groupe PSA de 1977 à 1990, puis dans la sidérurgie. Il travaille chez FFP depuis 2002.

MANDATS EN COURS

ONET		Membre du Conseil de surveillance
IDI	◆	Représentant permanent de FFP INVEST, Vice-Président et membre du Conseil de surveillance
Holding Reinier		Administrateur
Gran Via 2008		Censeur
FFP INVEST	G	Directeur Général
LDAP		Représentant de FFP INVEST, membre du Comité Exécutif

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS EN COURS :

Gran Via 2008

◆ Société cotée.

G Société appartenant au même groupe que FFP.

Bertrand FINET

Né le 6 septembre 1965 – Nationalité française

Directeur Général Délégué, depuis le 2 janvier 2017**Nombre de titres FFP détenus personnellement
au 31 décembre 2016 : 0 action****Adresse professionnelle** : 66 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine**Expertise de gestion :**

Diplômé de l'Essec en 1988, M. Bertrand Finet débute sa carrière en 1991 chez 3i Group où il est nommé Directeur de participation. Il exerce ses fonctions pendant 2 ans à Londres avant d'intégrer la filiale française du groupe.

Fort de son expérience sur le marché anglo-saxon, il est nommé managing director de CVC Capital Partners France en 1996, avant de prendre la Direction Générale du bureau de Paris de Candover France en 2006.

M. Bertrand Finet devient, en 2009, Directeur membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), puis en 2013, Directeur Exécutif chez Bpifrance, Direction Fonds Propres PME et enfin il est nommé Directeur Exécutif de la Direction Mid & Large Cap de Bpifrance en avril 2015.

Il est nommé Directeur Général Délégué de FFP en janvier 2017.

MANDATS EN COURS

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS EN COURS :

Farinia, Assystem, Bpifrance Participations SA, Mersen, Sequana, Constellium, Vallourec, Technicolor, Consolidation et développement gestion, CDC Entreprises Capital Investissement, Bpifrance Investissement

2.7 Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

Les informations figurant dans le présent document tiennent compte des recommandations du Code AFEP-MEDEF, de la recommandation de l'AMF n° 2012-02 qui regroupe l'ensemble des recommandations publiées depuis 2009 par l'AMF applicables aux sociétés déclarant se référer au Code AFEP-MEDEF et du rapport 2016 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées.

RÉMUNÉRATION TOTALE VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2016 AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET ADMINISTRATEURS PAR LA SOCIÉTÉ ET LE CAS ÉCHÉANT PAR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES ET CONTRÔLANTE

(en euros)	FFP	Sociétés contrôlées	Société contrôlante ⁽¹⁾
Robert Peugeot Président-Directeur Général	642 635	Néant	40 000
Jean-Philippe Peugeot Vice-Président et administrateur	83 000	Néant	454 602 ⁽²⁾
Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni Vice-Présidente et administrateur	83 000	Néant	86 190 ⁽³⁾
Georges Chodron de Courcel Administrateur	67 500	Néant	Néant
Luce Gendry Administrateur	67 500	Néant	Néant
Dominique Netter Administrateur	55 500	Néant	Néant
Christian Peugeot Administrateur	52 000	Néant	66 000
Xavier Peugeot Administrateur	55 500	Néant	30 000
Patrick Soulard Administrateur	64 500	Néant	Néant
Marie-Françoise Walbaum Administrateur	64 500	Néant	Néant
Alain Chagnon Directeur Général Délégué	464 152	Néant	Néant

(1) Il s'agit de la société Établissements Peugeot Frères (EPF).

(2) Il s'agit, outre les jetons de présence, de la rémunération versée à M. Jean-Philippe Peugeot, en sa qualité de Président-Directeur Général d'EPF.

(3) Il s'agit, outre les jetons de présence, de la rémunération versée à Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni en sa qualité de Directeur Général Délégué d'EPF.

PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FFP

Dans le cadre de l'enveloppe globale des jetons de présence autorisée par l'Assemblée Générale de FFP, les conditions de rémunération des administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

Pour mémoire, une enveloppe de 660 000 € a été autorisée par l'Assemblée Générale du 9 juin 2011.

Lors du Conseil d'administration du 11 mars 2014, il a été décidé de modifier la répartition des jetons de présence avec une part variable prépondérante, en application des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

La rémunération annuelle des administrateurs est constituée d'une part fixe qui s'élève à 15 000 €, majorée d'une part variable de 3 500 € par présence au conseil.

Une rémunération spécifique de 15 000 € est versée aux 2 Vice-Présidents.

Chaque membre de comité perçoit une rémunération fixe de 2 000 € par an, majorée d'une part variable de 3 500 € par présence aux comités.

Le Président de chaque comité a une part fixe de 5 000 €.

Le Directeur Général Délégué ne perçoit pas de jetons de présence.

Tableau 3 – Tableau sur les jetons de présence versés à chaque administrateur

Membres du conseil	Jetons de présence versés en 2015 (en euros)		Jetons de présence versés en 2016 (en euros)	
	FFP	Société contrôlante ⁽¹⁾	FFP	Société contrôlante ⁽¹⁾
Robert Peugeot	58 500	40 000	58 500	40 000
Jean-Philippe Peugeot	83 000	36 000	83 000	36 000
Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni	83 000	36 000	83 000	36 000
Georges Chodron de Courcel	71 000	Néant	67 500	Néant
Luce Gendry	64 500	Néant	67 500	Néant
Dominique Netter	Néant	Néant	55 500	Néant
Christian Peugeot	38 000	81 000	52 000	66 000
Thierry Peugeot (jusqu'au 6 mai 2015)	19 000	81 000	Néant	66 000
Xavier Peugeot	52 000	40 000	55 500	30 000
Philippe Poinso (jusqu'au 1 ^{er} janvier 2016)	64 000	Néant	Néant	Néant
Patrick Soulard	57 500	Néant	64 500	Néant
Marie-Françoise Walbaum	64 500	Néant	64 500	Néant
TOTAL	655 000	350 000	651 500	274 000

(1) Il s'agit de la société Établissements Peugeot Frères (EPF).

PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de FFP est définie par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

Tableau 1 – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2015 (en euros)	Exercice 2016 (en euros)
M. Robert Peugeot		
<i>Président-Directeur Général</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	642 529	642 635
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Non applicable	278 988 € (soit 4 164 actions)
TOTAL	642 529	921 623
M. Alain Chagnon		
<i>Directeur Général Délégué</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	433 875	464 152
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Non applicable	144 050 € (soit 2 150 actions)
TOTAL	433 875	608 202

Tableau 2 – Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Rémunérations	Exercice 2015		Exercice 2016		
	Montants dus (en euros)	Montants versés (en euros)	Montants dus (en euros)	Montants versés (en euros)	
M. Robert Peugeot <i>Président-Directeur Général</i>	Rémunération fixe	581 149	581 149	581 339	581 339
	Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
	Jetons de présence	58 500	58 500	58 500	58 500
	Avantages en nature (véhicule)	2 880	2 880	2 796	2 796
TOTAL		642 529	642 529	642 635	642 635
M. Alain Chagnon <i>Directeur Général Délégué</i>	Rémunération fixe	270 995	270 995	301 356	301 356
	Rémunération variable	160 000	128 000	160 000	160 000
	Rémunération exceptionnelle	Néant	20 000	Néant	Néant
	Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
	Avantages en nature (véhicule)	2 880	2 880	2 796	2 796
TOTAL		433 875	421 875	464 152	464 152

Tableau 4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

Tableau 5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

Tableau 6 – Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
M. Robert Peugeot	N° 1 du 07/07/2016	4 164	278 988 €	07/07/2016	07/07/2019	<ul style="list-style-type: none"> ■ Critères de performance absolue : acquisition définitive de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR total (incluant PSA) de FFP progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31/12/2015 et le 31/12/2018 ■ Critères de performance relative (acquisition linéaire) : <ul style="list-style-type: none"> • acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31/12/2015 et le 31/12/2018 (soit 225 bp en 3 ans) • acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31/12/2015 et le 31/12/2018 (soit 450 bp en 3 ans)
M. Alain Chagnon	N° 1 du 07/07/2016	2 150	144 050 €	07/07/2016	07/07/2019	Conditions de performance identiques à celles figurant ci-dessus

Tableau 7 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Non applicable.

Tableau 8 – Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Non applicable.

Tableau 9 – Historique des attributions d'actions de performance

Non applicable.

Tableau 10 – Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

Tableau 11

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Robert Peugeot <i>Président-Directeur Général</i> Début de mandat : 28 juin 1979 Échéance du mandat en cours : 2017		◆	◆			◆		◆
M. Alain Chagnon <i>Directeur Général Délégué</i> Du 1 ^{er} octobre 2003 au 9 mars 2017	Suspendu*		◆			◆		◆
M. Bertrand Finet <i>Directeur Général Délégué</i> Depuis le 2 janvier 2017		◆	◆		◆			◆

Les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de 8 fois le plafond de

la Sécurité sociale (308 928 € en 2016). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 16 999 € en 2016, pour chacun des mandataires sociaux.

Engagements divers

En ce qui concerne les engagements pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux visés par l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, certains engagements ont été pris concernant :

- ▶ les conditions dans lesquelles le contrat de travail de M. Alain Chagnon, qui s'est trouvé suspendu lors de sa nomination comme mandataire social, reprendrait effet lors de la cessation de ce mandat social*.

Ces engagements ont été soumis à la procédure des conventions réglementées et approuvés par l'Assemblée Générale du 15 juin 2007. Ce sont les suivants :

- la rémunération attachée au contrat de travail lors de sa reprise d'effet sera égale à la dernière rémunération fixe décidée par le Conseil d'administration augmentée de la moyenne des 3 dernières rémunérations variables,
- la durée passée à l'exercice du mandat social sera considérée comme durée de présence dans l'entreprise à retenir pour calculer l'ancienneté dans l'exercice du contrat de travail, à laquelle s'ajoutera la totalité des années que l'intéressé a passées dans le Groupe PSA comme salarié,
- enfin, il a été décidé de souscrire une assurance chômage aux conditions normales permettant une protection sociale de 18 mois, équivalent à un régime de protection dont il bénéficierait s'il était salarié.

- ▶ les conditions dans lesquelles M. Bertrand Finet percevra, en cas de cessation de son mandat social du fait du Conseil, hors les cas de faute grave, une indemnité de rupture qui s'élèvera à :

- 6 mois de rémunération fixe et variable en cas de cessation du mandat lors de la première année,
 - 1 année de rémunération fixe et variable en cas de cessation du mandat après la première année,
 - 2 années de rémunération fixe et variable en cas de cessation du mandat après la deuxième année,
- et ce, sous réserve du respect de conditions de performance déterminées par le Conseil.

Cet engagement a été approuvé, conformément à la procédure des conventions réglementées, lors de la réunion du Conseil d'administration du 9 mars 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cette décision du Conseil d'administration a fait l'objet d'un communiqué de presse publié sur le site Internet de la société. Cet engagement sera également soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2017 (14^e résolution).

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat autres que ceux indiqués dans ce paragraphe.

* Le 9 mars 2017, il a été mis fin au mandat social de M. Alain Chagnon qui est devenu Conseiller du Président. À cette date, son contrat de travail, qui avait été suspendu lors de sa nomination comme mandataire social, a repris effet.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à chaque dirigeant mandataire social de la société, soumis à l'avis des actionnaires

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque dirigeant mandataire social de la société sont soumis à l'avis des actionnaires :

- ▶ la part fixe ;
- ▶ la part variable annuelle et, le cas échéant, la part variable pluriannuelle avec les objectifs contribuant à la détermination de cette part variable ;

- ▶ les rémunérations exceptionnelles ;
- ▶ les options, les actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme ;
- ▶ les indemnités liées à la prise ou la cessation des fonctions ;
- ▶ le régime de retraite supplémentaire ;
- ▶ les avantages de toute nature.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 11 mai 2017 d'émettre un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à chaque dirigeant mandataire social de la société, à savoir :

- ▶ M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général ; et
- ▶ M. Alain Chagnon, Directeur Général Délégué.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général, soumis à l'avis des actionnaires

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	581 339 €	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil d'administration du 10 mars 2016, sans changement depuis 2011.
Rémunération variable annuelle	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Actions de performance	278 988 €	<p>M. Robert Peugeot bénéficie d'actions de performance dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ autorisation : Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 3 mai 2016 (10^e résolution) ; ■ décision d'attribution : Conseil d'administration du 7 juillet 2016 ; ■ période d'acquisition : du 7 juillet 2016 au 7 juillet 2019 ; ■ période de conservation : aucune période de conservation, les actions étant disponibles dès le 7 juillet 2019. Néanmoins, seuls 25 % des actions ainsi acquises pourront être cédés, le solde devant être conservé jusqu'à cessation de ses fonctions de mandataire social ; ■ nombre d'actions : 4 164, représentant 0,017 % du capital de FFP au 31 décembre 2016 ; ■ conditions de performance : <ul style="list-style-type: none"> • critères de performance absolue : acquisition définitive de 1/3 des actions attribuées (1 388 actions) si la performance de l'ANR total (incluant PSA) de FFP progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31/12/2015 et le 31/12/2018, • critères de performance relative (acquisition linéaire) : <ul style="list-style-type: none"> • acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées (1 388 actions) si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31/12/2015 et le 31/12/2018 (soit 225 bp en 3 ans), • acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées (1 388 actions) si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31/12/2015 et le 31/12/2018 (soit 450 bp en 3 ans).
Jetons de présence	58 500 €	Conformément aux règles internes de rémunération des administrateurs, M. Robert Peugeot a perçu 58 500 € au titre de son mandat d'administrateur de FFP.
Valorisation des avantages de toute nature	2 796 €	Voiture de fonction.
Indemnité de départ	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	M. Robert Peugeot bénéficie, comme M. Alain Chagnon, Directeur Général Délégué, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité sociale (308 928 € en 2016). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 16 999 € en 2016.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Alain Chagnon, Directeur Général Délégué, soumis à l'avis des actionnaires

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	301 356 €	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil d'administration du 10 mars 2016.
Rémunération variable annuelle	160 000 €	<p>Fixée à un montant maximum de 160 000 €.</p> <p>La part variable est déterminée selon des critères qualitatifs (plafonnés à 96 000 €) et quantitatifs (plafonnés à 64 000 €) précis dont le choix et la pondération sont approuvés chaque année en début d'exercice par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. Pour l'exercice 2016, la part variable est assise sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ des critères qualitatifs liés à la contribution à la définition et la mise en place de la stratégie, à la gestion des dossiers et équipes et à la préparation de sa succession ; et ■ des critères quantitatifs découpés en 2 sous-critères : <ul style="list-style-type: none"> • 50 % dépendent de la performance de l'ANR hors PSA de FFP comparée à celle de l'Eurostoxx 600 dividendes réinvestis. Si la performance est positive et supérieure à celle de l'Eurostoxx 600, cette part se déclenche de façon progressive, le maximum étant atteint pour une performance supérieure à 6 %, et • 50 % dépendent de la performance absolue de l'ANR hors PSA de FFP. Si la performance est positive, cette part se déclenche de façon progressive, le maximum étant atteint pour une performance supérieure à 8 %. <p>La rémunération variable versée à M. Alain Chagnon au titre de l'exercice 2016 représente 53 % de sa rémunération fixe.</p>
Rémunération variable différée	N/A	M. Alain Chagnon ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Alain Chagnon ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Alain Chagnon ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle au titre de 2016.
Actions de performance	144 050 €	<p>M. Alain Chagnon bénéficie d'actions de performance dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ autorisation : Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 3 mai 2016 (10^e résolution) ; ■ décision d'attribution : Conseil d'administration du 7 juillet 2016 ; ■ période d'acquisition : du 7 juillet 2016 au 7 juillet 2019 ; ■ période de conservation : aucune période de conservation, les actions étant disponibles dès le 7 juillet 2019. Néanmoins, seuls 25 % des actions ainsi acquises pourront être cédés, le solde devant être conservé jusqu'à cessation de ses fonctions de mandataire social ; ■ nombre d'actions : 2 150, représentant 0,009 % du capital de FFP au 31 décembre 2016 ; ■ conditions de performance : <ul style="list-style-type: none"> • critères de performance absolue : acquisition définitive de 1/3 des actions attribuées (717 actions) si la performance de l'ANR total (incluant PSA) de FFP progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31/12/2015 et le 31/12/2018, • critères de performance relative (acquisition linéaire) : <ul style="list-style-type: none"> • acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées (717 actions) si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31/12/2015 et le 31/12/2018 (soit 225 bp en 3 ans), • acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées (716 actions) si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31/12/2015 et le 31/12/2018 (soit 450 bp en 3 ans).

Rapport sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017 aux dirigeants mandataires sociaux

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Jetons de présence	Aucun versement	M. Alain Chagnon ne perçoit pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	2 796 €	Voiture de fonction.
Indemnité de départ	N/A	M. Alain Chagnon ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Alain Chagnon ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	M. Alain Chagnon bénéficie comme M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité sociale (308 928 € en 2016). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 16 999 € en 2016.

2

2.8 Rapport sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017 aux dirigeants mandataires sociaux

Par le présent rapport établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, le Conseil d'administration expose les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 11 mai 2017, sur la base de ce rapport, de voter la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2017, qui a été arrêtée par le Conseil d'administration du 9 mars 2017 sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

À cette fin, trois résolutions distinctes seront soumises à l'approbation des actionnaires, respectivement pour :

- ▶ M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général (11^e résolution) ;
- ▶ M. Alain Chagnon, Directeur Général délégué (12^e résolution) ; et
- ▶ M. Bertrand Finet, Directeur Général délégué (13^e résolution).

Il est à noter que des résolutions de cette nature seront soumises au moins chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires dans les conditions prévues par la loi.

Si l'Assemblée Générale du 11 mai 2017 n'approuve pas ces résolutions, la rémunération sera déterminée conformément à la rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent ou, en l'absence de rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent, conformément aux pratiques existant au sein de la société.

M. Robert Peugeot

La rémunération du Président-Directeur Général ne comporte qu'une part fixe, à l'exclusion de tout élément variable et exceptionnel. Sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'administration

a arrêté, lors de sa réunion du 9 mars 2017, cette rémunération à un montant de 640 000 € brut.

Il percevra également des jetons de présence au titre de ses mandats de Président du Conseil d'administration de FFP et d'administrateur d'Etablissements Peugeot Frères, la société contrôlante de FFP. Ces jetons comprennent une part variable prépondérante, fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil.

M. Robert Peugeot se verra également attribuer 5 508 actions gratuites de FFP, au titre d'un plan d'attribution dont les conditions de performance, arrêtées par le Conseil d'administration lors de sa séance du 9 mars 2017, sont les suivantes :

- ▶ critères de performance absolue : acquisition définitive de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR total (incluant PSA) de FFP progresse de plus de 5 % en moyenne par an sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 ;
- ▶ critères de performance relative (acquisition linéaire) :
 - acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019 (soit 225 bp en 3 ans),
 - acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 (soit 450 bp en 3 ans).

Le Président-Directeur Général bénéficie enfin d'un véhicule de fonction.

Rapport sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017 aux dirigeants mandataires sociaux

M. Alain Chagnon

La rémunération de M. Alain Chagnon comporte une part fixe et une part variable attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs définis par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. Lors de sa réunion du 9 mars 2017, le Conseil d'administration a fixé à 300 000 € brut la part fixe (ramenée prorata temporis à la date de fin de son mandat, soit le 9 mars 2017) et à un maximum de 160 000 € brut la part variable (ramenée prorata temporis à la date de fin de son mandat soit le 9 mars 2017), qui serait versée en 2018 sous réserve du respect des critères qualitatifs et quantifiables suivants :

- ▶ critères qualitatifs (60 % de la part variable) liés à la facilitation de l'intégration de M. Bertrand Finet chez FFP, tant en interne que vis-à-vis des partenaires extérieurs, et à la bonne transmission des dossiers ; et
- ▶ critères quantifiables (40 % de la part variable) découpés en 2 sous-critères :
 - 50 % dépendent de la performance de l'ANR hors PSA de FFP comparée à celle de l'Eurostoxx 600 dividendes réinvestis. Si la performance est positive et supérieure à celle de l'Eurostoxx 600, cette part se déclenche de façon progressive, le maximum étant atteint pour une performance supérieure à 6 %, et
 - 50 % dépendent de la performance absolue de l'ANR hors PSA de FFP. Si la performance est positive, cette part se déclenche de façon progressive, le maximum étant atteint pour une performance supérieure à 8 %.

M. Alain Chagnon se verra également attribuer 2 582 actions gratuites de FFP, au titre d'un plan d'attribution dont les conditions de performance, arrêtées par le Conseil d'administration lors de sa séance du 9 mars 2017, sont les suivantes :

- ▶ critères de performance absolue : acquisition définitive de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR total (incluant PSA) de FFP progresse de plus de 5 % en moyenne par an sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 ;
- ▶ critères de performance relative (acquisition linéaire) :
 - acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 (soit 225 bp en 3 ans),
 - acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 (soit 450 bp en 3 ans).

Le 9 mars 2017, il a été mis fin au mandat social de M. Alain Chagnon qui est devenu Conseiller du Président. À cette date, son contrat de travail, qui avait été suspendu lors de sa nomination comme mandataire social, a repris effet dans les conditions suivantes :

- ▶ sa rémunération attachée au contrat de travail lors de sa reprise d'effet sera égale à la dernière rémunération fixe décidée par le Conseil d'administration augmentée de la moyenne des 3 dernières rémunérations variables ; et

- ▶ la durée passée à l'exercice du mandat social sera considérée comme durée de présence dans l'entreprise à retenir pour calculer l'ancienneté dans l'exercice du contrat de travail, à laquelle s'ajoutera la totalité des années que l'intéressé a passées dans le Groupe PSA comme salarié.

M. Alain Chagnon bénéficie enfin d'un véhicule de fonction.

M. Bertrand Finet

La rémunération de M. Bertrand Finet comporte une part fixe et une part variable attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs définis par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. Lors de sa réunion du 9 mars 2017, le Conseil d'administration a fixé à 550 000 € brut la part fixe et à un maximum de 150 000 € brut la part variable, qui serait versée en 2018 sous réserve du respect des critères qualitatifs et quantifiables suivants :

- ▶ critères qualitatifs (60 % de la part variable) liés à l'intégration de M. Bertrand Finet chez FFP, les apports stratégiques, le deal flow et la perception de FFP sur les marchés ; et
- ▶ critères quantifiables (40 % de la part variable) découpés en 2 sous-critères :
 - 50 % dépendent de la performance de l'ANR hors PSA de FFP comparée à celle de l'Eurostoxx 600 dividendes réinvestis. Si la performance est positive et supérieure à celle de l'Eurostoxx 600, cette part se déclenche de façon progressive, le maximum étant atteint pour une performance supérieure à 6 %, et
 - 50 % dépendent de la performance absolue de l'ANR hors PSA de FFP. Si la performance est positive, cette part se déclenche de façon progressive, le maximum étant atteint pour une performance supérieure à 8 %.

M. Bertrand Finet se verra également attribuer 4 733 actions gratuites de FFP, au titre d'un plan d'attribution dont les conditions de performance, arrêtées par le Conseil d'administration lors de sa séance du 9 mars 2017, sont les suivantes :

- ▶ critères de performance absolue : acquisition définitive de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR total (incluant PSA) de FFP progresse de plus de 5 % en moyenne par an sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 ;
- ▶ critères de performance relative (acquisition linéaire) :
 - acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 (soit 225 bp en 3 ans),
 - acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 (soit 450 bp en 3 ans).

Une indemnité de rupture sera attribuée à M. Bertrand Finet en cas de cessation de son mandat social du fait du Conseil, hors les cas de faute grave. Cette indemnité s'élèvera à :

- ▶ 6 mois de rémunération fixe et variable en cas de cessation du mandat lors de la première année et ce, sous réserve d'avoir atteint au moins 50 % des critères qualitatifs de performance fixés par le Conseil pour la première année ;
- ▶ 1 année de rémunération fixe et variable en cas de cessation du mandat après la première année et ce, sous réserve d'avoir atteint au moins 60 % des critères qualitatifs et quantifiables de performance qui seront fixés ultérieurement par le Conseil pour l'exercice 2018 ; et
- ▶ 2 années de rémunération fixe et variable en cas de cessation du mandat après la deuxième année et ce, sous réserve d'avoir atteint les critères qualitatifs et quantifiables de performance qui seront fixés par le Conseil et qui prendront en compte les 2 derniers exercices écoulés.

Le principe de cette indemnité a été approuvé, conformément à la procédure des conventions réglementées, lors de la réunion du Conseil d'administration du 9 mars 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cette décision du Conseil d'administration a fait l'objet d'un communiqué de presse publié sur le site Internet de la société.

Cet engagement sera également soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2017 (14^e résolution).

M. Bertrand Finet bénéficie enfin d'un véhicule de fonction.

2

2.9 État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2016

M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général de la société, a procédé les 10 et 11 août 2016 à la cession sur le marché de, respectivement, 729 et 271 actions FFP.

M. Jean-Philippe Peugeot, administrateur de la société, a reçu par dévolution successorale 3 966 actions FFP le 24 février 2016 et 2 650 actions FFP le 24 novembre 2016.

Deux personnes physiques liées à M. Jean-Philippe Peugeot ont également reçu chacune 438 actions FFP le 24 novembre 2016, dans le cadre de cette même dévolution successorale.

2.10 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

Parmi les membres du Conseil d'administration, Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni ainsi que MM. Robert Peugeot, Jean-Philippe Peugeot, Christian Peugeot et Xavier Peugeot appartiennent au groupe familial Peugeot. Les membres du groupe familial Peugeot sont des descendants de M. Robert Peugeot (1873-1945), leur arrière-grand-père.

surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Déclarations relatives aux organes d'administration et de Direction Générale

À la connaissance de la société, au cours des 5 dernières années :

- ▶ aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- ▶ aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- ▶ aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- ▶ aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de

Déclarations relatives à d'éventuels conflits d'intérêts

À la connaissance de la société, et sur la base d'attestations signées par les mandataires sociaux, il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs des mandataires à l'égard de la société et leurs intérêts privés. À la connaissance de la société, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration a été nommé. À la connaissance de la société, il n'existe aucune restriction acceptée par un membre du Conseil d'administration concernant la cession, dans un certain laps de temps, de tout ou partie des actions qu'il détient. Le Règlement intérieur prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêts : « *L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec FFP. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante. (...) L'administrateur est tenu à un devoir de loyauté ; à ce titre, il ne doit pas s'engager personnellement dans une entreprise concurrençant la société et son groupe, sans en informer le Conseil d'administration et avoir recueilli son approbation.* »

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

2.11 Opérations avec les apparentés

Il n'existe pas d'opération avec les entreprises associées.

2.12 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de présenter les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (1^{re} partie), les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société (2^e partie), les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale (3^e partie) et les conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration (4^e partie).

Ce rapport, établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration, a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 mars 2017.

La bonne application des règles décrites dans le présent rapport a été vérifiée dans le cadre d'entretiens et réunions avec les différentes directions de la société (Direction Générale, Direction Administrative et Financière et Direction Juridique).

Les règles de contrôle interne de la société s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de la consolidation des comptes et intégrées globalement ⁽¹⁾.

I – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF est celui auquel la société s'est référée pour l'élaboration de ce rapport, et qu'elle applique de façon effective. Ce code, révisé en novembre 2016, est disponible à l'adresse suivante <http://www.afep.com/contenu/focus/code-de-gouvernement-d-entreprise-des-societes-cotees>.

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sont indiquées dans le présent rapport, lorsqu'il y a lieu, les dispositions du code précité qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'effectif du Conseil d'administration est de 10 membres, tous de nationalité française. La composition du Conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de qualité lors des débats et des prises de décisions.

Évolution de la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale du 3 mai 2016 a ratifié la cooptation de Mme Dominique Netter en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Philippe Poinso, avec effet au 1^{er} janvier 2016 et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Indépendance des administrateurs

Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur « indépendant » sont ceux du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Conformément au Règlement intérieur de la société, la qualification d'administrateur indépendant est débattue chaque année par le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. La situation de chaque administrateur est ensuite examinée par le Conseil d'administration.

Au cours de sa séance du 9 mars 2017, le Conseil d'administration a jugé qu'étaient indépendants, au titre de l'exercice 2016, les membres suivants : M. Georges Chodron de Courcel, M. Patrick Soulard, Mme Luce Gendry, Mme Dominique Netter et Mme Marie-Françoise Walbaum.

Ainsi, la proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de la société représentait, au 31 décembre 2016, un ratio de 50 %, ce qui est conforme au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF qui recommande un ratio de 30 % dans les sociétés contrôlées.

(1) À l'exception de la société SCA Château Guiraud, détenue à 100 % par la société Financière Guiraud SAS, ayant pour unique objet l'exploitation d'un domaine viticole.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

M. Georges Chodron
de Courcel

M. Patrick
Soulard

Mme Dominique
Néter

Mme Marie-Françoise
Walbaum

Mme
Luce Gendry

CRITÈRES D'INDÉPENDANCE

Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ significatif de la société ou de son groupe ; ▪ ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité 	Bien qu'ancien Directeur Général Délégué de BNP Paribas SA, société qui a accordé à FFP 3 lignes de crédit pour un montant cumulé de 197 M€, le Conseil d'administration considère que cet administrateur est indépendant compte tenu notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ de son départ en retraite de BNP Paribas en septembre 2014 ; ▪ de l'ancienneté des relations bancaires de FFP avec BNP Paribas SA ; ▪ des conditions normales de marché obtenues pour ces lignes de crédit ; ▪ de l'existence d'autres lignes de crédit auprès d'autres établissements : FFP dispose d'un montant total de lignes de crédit de 737 M€, accordées à conditions comparables ; ▪ du caractère normal pour une holding de disposer de lignes de crédit en proportion avec son activité. 	✓	✓	✓	✓
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours de 5 années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans	✓	Le Conseil d'administration considère que cet administrateur est indépendant, bien qu'il exerce son mandat depuis plus de 12 ans, eu égard à l'indépendance d'esprit et d'expression dont il fait preuve à l'occasion des réunions du Conseil. Sa connaissance approfondie de l'activité de la société et son expérience acquise au sein du Conseil renforcent sa liberté de parole et son indépendance de jugement. Aucun intérêt d'aucune sorte ne lie cet administrateur à la société, ce qui constitue également un gage d'indépendance.	✓	✓	✓

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par la loi, par les statuts ainsi que par le Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière (ci-après le « Règlement intérieur »). Le Règlement intérieur précise l'organisation du Conseil d'administration afin d'en optimiser les travaux. Il a pour objet notamment de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil d'administration. Il décrit le fonctionnement interne du Conseil d'administration, précise les missions du Président du Conseil d'administration et rappelle que le Président du Conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur Général. Le Règlement intérieur formalise en outre la constitution de comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'administration. Le Règlement intérieur est reproduit dans le Document de référence.

À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président ou à défaut par l'un des Vice-Présidents qu'il a désignés.

Un calendrier des réunions du Conseil d'administration est établi en fin d'année précédente. 10 à 15 jours avant la réunion du Conseil d'administration, une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour et le projet de procès-verbal de la séance précédente, est adressée à chaque administrateur afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Conseil d'administration, les membres reçoivent un dossier comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Enfin, lors de chaque réunion du Conseil d'administration, les membres sont informés de la situation financière de la société au travers d'une présentation portant sur les points suivants sous le titre « Activité de la société depuis la dernière réunion » :

- ▶ investissements/désinvestissements ;
- ▶ principales participations ;
- ▶ gestion des TIAP (Titres immobilisés de l'activité de portefeuille) ;
- ▶ évolution de l'Actif Net Réévalué ;
- ▶ situation de l'endettement et de la trésorerie.

Cette présentation est généralement conduite par le Directeur Général Délégué. Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois :

Date de réunion	Taux de présence
2 février 2016	100 %
10 mars 2016	100 %
22 avril 2016	80 %
3 mai 2016	100 %
13 juin 2016	90 %
27 juin 2016	100 %
7 juillet 2016	100 %
9 septembre 2016	100 %
16 novembre 2016	100 %
16 décembre 2016	80 %
TAUX MOYEN DE PRÉSENCE	95 %

LES COMITÉS

Le Conseil d'administration est doté de 3 comités. Ces comités sont permanents. Les missions et règles de fonctionnement de chacun de ces comités sont définies par le Règlement intérieur dont les principes sont repris ci-après.

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations comprend 5 administrateurs dont 3 sont indépendants au sens des critères AFEP-MEDEF.

Il est composé de :

- ▶ MM. Georges Chodron de Courcel, Président du Comité, Jean-Philippe Peugeot ;
- ▶ Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni ;
- ▶ M. Patrick Soulard ;
- ▶ Mme Marie-Françoise Walbaum.

Ce Comité est composé d'une majorité de membres indépendants, conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations présente ses recommandations sur les 4 thèmes suivants :

Concernant le Conseil d'administration :

- ▶ renouvellement ou nomination des administrateurs ;
- ▶ création et composition des comités du Conseil ;
- ▶ modification éventuelle de la structure, la taille et la composition du Conseil d'administration ;
- ▶ revue des critères retenus par le Conseil pour qualifier un administrateur indépendant ; examen de la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères d'indépendance retenus.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Concernant le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué :

- ▶ reconduction des mandats du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;
- ▶ plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicables en particulier en cas de vacance imprévisible ;
- ▶ rémunération individuelle du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;
- ▶ rémunérations du ou des Vice-Présidents ;
- ▶ montant et barème de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs et aux membres des comités ;
- ▶ politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites et politique générale d'intéressement.

Concernant les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces :

- ▶ désignation des représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces.

Concernant la gouvernance :

- ▶ modalités possibles d'exercice de la Direction Générale ;
- ▶ suivi des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du code auquel la société se réfère ;
- ▶ évaluation du fonctionnement du Conseil et des comités ;
- ▶ mise à jour de son Règlement intérieur.

Un membre du Comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le Comité délibère sur sa propre rémunération ou sur son indépendance ; les débats ont lieu hors de sa présence.

Le Comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son Président.

Un calendrier des réunions du comité est établi en fin d'année précédente. 10 à 15 jours avant la réunion du Comité, une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour et le projet de compte rendu de la séance précédente, est adressée à chaque membre afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Comité, les membres reçoivent un dossier comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le Comité s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2016. Le taux de présence moyen à ce Comité a été de 100 %.

En 2016, le Comité a abordé notamment les sujets suivants :

- ▶ la composition du Conseil d'administration de FFP Investment UK Ltd ;
- ▶ la revue du statut des administrateurs indépendants ;
- ▶ l'évaluation du fonctionnement du Conseil et des comités ;
- ▶ la répartition des jetons de présence ;
- ▶ le recrutement d'un nouveau Directeur Général Délégué ;
- ▶ la rémunération du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;
- ▶ la politique de rémunération du management avec la mise en place d'un plan d'intéressement ;
- ▶ l'extension de la limite d'âge statutaire du Président non exécutif.

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité des Investissements et des Participations comprend 7 administrateurs dont 3 sont indépendants au sens des critères AFEP-MEDEF.

Il est composé de :

- ▶ MM. Robert Peugeot, Président du Comité, Georges Chodron de Courcel,
- ▶ Mmes Luce Gendry, Dominique Netter,
- ▶ MM. Jean-Philippe Peugeot, Xavier Peugeot,
- ▶ Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni.

Le Comité, d'une part, formule un avis sur les dossiers d'investissements ou de cessions qui lui sont présentés par la Direction Générale de FFP, avant qu'ils ne soient formellement autorisés par le Conseil d'administration. Pour cela, il examine toutes les caractéristiques des opérations, veille à ce que ces opérations soient cohérentes avec la stratégie de FFP, respectent les critères d'investissement de FFP et soient compatibles avec la situation financière de la société. Ne relèvent pas de cette procédure les placements de trésorerie et de TIAP.

Le Comité, d'autre part, assure, pour le compte du Conseil d'administration, le suivi de l'activité des sociétés dans lesquelles FFP, FFP INVEST et FFP Investment UK Ltd détiennent une participation. À ce titre, le Comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et recommande la position à prendre sur les décisions proposées aux organes sociaux des participations lorsque FFP, FFP INVEST ou FFP Investment UK Ltd sont directement ou indirectement présentes au Conseil d'administration ou de surveillance desdites participations.

Il se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum 2 fois par an.

Un calendrier des réunions du Comité et un programme prévisionnel de ses travaux sont établis en fin d'année précédente. 10 à 15 jours avant la réunion du Comité, une convocation, comprenant l'ordre du jour et le projet de compte rendu de la séance précédente, est adressée à chaque membre afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Comité, les membres reçoivent un dossier comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le Comité des Investissements et des Participations rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité des Investissements et des Participations s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2016. Le taux de présence moyen à ce Comité a été de 95 %.

En 2016, le Comité a abordé les sujets suivants :

- ▶ les projets d'investissement, qui ont été réalisés au cours de l'exercice, et les engagements en capital-investissement ;
- ▶ la revue des résultats des participations.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le Comité Financier et d'Audit comprend 4 administrateurs dont 3 indépendants au sens des critères AFEP-MEDEF.

Il est composé de :

- ▶ Mme Luce Gendry, Président du Comité ;
- ▶ MM. Christian Peugeot, Patrick Soulard ;
- ▶ Mme Marie-Françoise Walbaum.

Le Comité Financier et d'Audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine comptable et financier. Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction Générale, le Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- ▶ du processus d'élaboration de l'information financière.
Il examine les comptes sociaux de FFP et de ses filiales FFP INVEST et FFP Investment UK Ltd, et les comptes consolidés de FFP, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise ;
- ▶ de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.
Il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable ; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. Il examine la politique adoptée en matière d'assurances ;
- ▶ du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes.
Il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations. Le Comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux comptes de FFP, FFP INVEST et FFP Investment UK Ltd, hors la présence de la Direction Générale. Il examine les principaux éléments de la communication financière ;
- ▶ de l'indépendance des Commissaires aux comptes.
Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

Le Comité se réunit au moins 2 fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

Un calendrier des réunions du Comité est établi en fin d'année précédente. 10 à 15 jours avant la réunion du Comité, une convocation, incluant l'ordre du jour et le projet de compte rendu

de la séance précédente, est adressée à chaque membre afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Comité, les membres reçoivent un dossier comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le Comité s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2016. Le taux de présence moyen à ce Comité a été de 100 %.

En 2016, le Comité a abordé notamment les sujets suivants :

- ▶ concernant les comptes : revue des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2015 et du rapport de gestion sur l'activité et les résultats 2015, revue des comptes consolidés du 1^{er} semestre 2016 et du rapport financier semestriel ; examen de la situation de la dette ; revue des projets de communiqués de presse relatifs aux comptes ;
- ▶ concernant la gestion des risques et contrôle interne : revue de la partie contrôle interne et gestion des risques du rapport du Président du Conseil d'administration ;
- ▶ renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes.

Le Comité Financier et d'Audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil procède annuellement à une évaluation de son organisation et de ses modalités de fonctionnement.

Cette évaluation a pris la forme d'un débat oral organisé au cours de la réunion du Conseil du 9 septembre 2016. À cette occasion, l'ensemble des administrateurs ont jugé satisfaisants le rythme des réunions, la qualité des dossiers du Conseil et des points traités en séance, ainsi que le respect des principes de gouvernance.

Les voies d'amélioration suivantes ont également été mentionnées :

- ▶ la communication au Conseil d'une synthèse des accords conclus après chaque investissement ;
- ▶ une présentation au moins une fois par an du résultat des participations de FFP.

PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des administrateurs

Une rémunération de base identique est versée à chaque administrateur, complétée par une rémunération spécifique pour leur appartenance aux comités. En outre, une rémunération complémentaire est versée aux deux Vice-Présidents du Conseil d'administration. Par ailleurs, les rémunérations versées à chaque administrateur tiennent compte de leur assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des comités. Les montants individuels des versements effectués à ce titre aux administrateurs au cours de l'exercice 2016 sont exposés dans le rapport de gestion.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux relève de la responsabilité du Conseil d'administration et se fonde sur les propositions du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se compose :

- ▶ d'une rémunération fixe pour le Président-Directeur Général ;
- ▶ d'une part fixe et d'une part variable pour le Directeur Général Délégué. La part variable est déterminée selon des critères qualitatifs et quantitatifs précis dont le choix et la pondération sont approuvés chaque année en début d'exercice par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

Pour l'exercice 2016, la part variable est assise sur :

- des critères qualitatifs liés à la contribution du Directeur Général Délégué à la définition et la mise en place de la stratégie, à la gestion des dossiers et équipes et à la préparation de sa succession ; et
- des critères quantitatifs découpés en 2 sous-critères :
 - 50 % dépendent de la performance de l'ANR hors PSA de FFP comparée à celle de l'Eurostoxx 600 dividendes réinvestis. Si la performance est positive et supérieure à celle de l'Eurostoxx 600, cette part se déclenche de façon progressive, le maximum étant atteint pour une performance supérieure à 6 %, et
 - 50 % dépendent de la performance absolue de l'ANR hors PSA de FFP. Si la performance est positive, cette part se déclenche de façon progressive, le maximum étant atteint pour une performance supérieure à 8 % ;
- ▶ d'actions de performance au titre d'un plan d'attribution décidé par le Conseil d'administration du 7 juillet 2016, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale du 3 mai 2016 (10^e résolution).

Au titre de ce plan, il a été attribué 4 164 actions au Président-Directeur Général et 2 150 au Directeur Général Délégué.

Ces actions ne seront effectivement et définitivement attribuées qu'au terme d'une période d'acquisition expirant le 7 juillet 2019, sous réserve du respect, à ladite date d'attribution définitive, des conditions et critères d'attribution fixés par le Conseil d'administration, parmi lesquels figurent les critères de performance suivants :

- critères de performance absolue :
 - acquisition définitive de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR total (incluant PSA) de FFP progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018,
- critères de performance relative (acquisition linéaire) :
 - acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 jusqu'à un plafond de 75 bp par an sur la période comprise entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018 (soit 225 bp en 3 ans),
 - acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an, sur la période comprise entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018 (soit 450 bp en 3 ans).

Les actions ainsi attribuées ne seront pas soumises à une période de conservation à l'issue de la période d'acquisition ; néanmoins, les bénéficiaires ne pourront céder ces actions qu'à hauteur de 25 % du nombre attribué, le solde devant être conservé jusqu'à cessation de leurs fonctions de mandataire social.

Aucun des dirigeants ne bénéficie de rémunérations exceptionnelles, de retraite supplémentaire à prestations définies, ou de tout autre avantage entrant dans le champ de ses recommandations.

Toutefois, les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité Sociale (308 928 € en 2016). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé respectivement à 16 999 € en 2016, pour chacun des dirigeants mandataires sociaux.

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2016 ainsi que les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature qui leur sont attribuables au titre de l'exercice 2017 figurent dans le rapport de gestion.

Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer du Code AFEP-MEDEF »

Disposition du Code AFEP-MEDEF non suivie

Administrateurs indépendants
Article 8.5 : « Les critères que doivent examiner le comité et le conseil afin de qualifier un administrateur d'indépendant (...) sont les suivants : (...) ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans »

Explication circonstanciée

Le Conseil d'administration a décidé d'écarter le critère d'ancienneté du mandat depuis plus de 12 ans. Le Conseil considère que M. Patrick Soulard est indépendant, bien qu'il exerce son mandat depuis plus de 12 ans, eu égard à l'indépendance d'esprit et d'expression dont il fait preuve à l'occasion des réunions du Conseil. Sa connaissance approfondie de l'activité de la société et son expérience acquise au sein du Conseil renforcent sa liberté de parole et son indépendance de jugement. Aucun intérêt d'aucune sorte ne lie cet administrateur à la société, ce qui constitue également un gage d'indépendance.

II – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET DE GESTION DES RISQUES

L'identification et la gestion des risques font l'objet de développements dans le rapport de gestion.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Ce rapport a notamment été établi en s'appuyant sur :

- ▶ la nouvelle édition du cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers et son guide d'application de janvier 2007 ; et
 - ▶ le rapport du groupe de travail AMF sur le comité d'audit ;
- publiés le 22 juillet 2010.

L'ensemble des recommandations est appliqué et le dispositif de contrôle interne est adapté à la société et à son mode de fonctionnement pour tenir compte notamment d'un effectif restreint.

Selon le cadre de référence :

- ▶ le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :
 - la conformité aux lois et règlements,
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
 - la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- ▶ le dispositif de contrôle interne doit prévoir :
 - une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou des pratiques appropriés,
 - la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités,
 - un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques,
 - des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;

- ▶ une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Toutefois, le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE

Un manuel de procédures et d'organisation administrative et comptable établi par la société est mis à la disposition des collaborateurs. Ce manuel présente les travaux de gestion et de comptabilisation, ainsi que les risques et contrôles effectués.

Ce manuel comprend également une cartographie des risques destinée à exposer :

- ▶ la nature des risques, la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité ;
- ▶ les contrôles mis en place pour y remédier ;
- ▶ une évaluation de la pertinence des contrôles.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, assisté du Comité Financier et d'Audit, veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction Générale. Si besoin est, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et les vérifications qu'il juge appropriées.

La Direction Générale

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance, elle s'engage à mener des actions correctives rendues nécessaires.

Le Président de la société cumule les fonctions de Directeur Général. Dans cette fonction, il est secondé par le Directeur Général Délégué. Ce dernier applique au jour le jour la politique générale préalablement définie avec le Président. Les pouvoirs du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué ne sont limités ni par les statuts, ni par la décision du Conseil d'administration relative à leur nomination. Toutefois, le Conseil d'administration fixe un plafond d'autorisation pour la constitution, au nom et pour le compte de la société, de cautions, avals ou garanties, comme il est indiqué ci-après.

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de plafonner les montants d'investissement pouvant être réalisés par la Direction Générale dans certaines catégories d'actifs sans son accord formel.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif met en œuvre les décisions relatives à la stratégie de FFP selon les orientations définies par le Conseil d'administration. Une réunion bimensuelle se tient entre le Président-Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Directeur des Investissements, le Directeur Administratif et Financier et le Directeur Juridique.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DE FFP

Conformité des pratiques aux lois et règlements

La Direction Juridique de la société assure une veille de l'actualité afin d'informer la Direction Générale et les collaborateurs sur les nouvelles réglementations applicables, afin de permettre à la société :

- ▶ de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- ▶ d'être informée en temps utile des modifications de celles-ci ;
- ▶ de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- ▶ d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

La Direction Administrative et Financière suit l'évolution des règles fiscales et comptables et s'assure de leur prise en compte dans les états financiers de la société et du groupe FFP.

Application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale

La Direction Générale fixe les objectifs et les orientations de la société et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs

a. Décisions d'investissements

Les opérations d'investissements en titres de participation sont proposées par la Direction Générale, et décidées par le Conseil d'administration, après avis du Comité des Investissements et des Participations. Les opérations sur titres cotés sont réalisées en tenant compte des contraintes de la réglementation boursière en vigueur. Les renforcements ou allègements dans les participations existantes sont examinés par le Comité des Investissements et des Participations et proposés au Conseil d'administration. Les opérations d'investissements et désinvestissements en TIAP sont décidées par la Direction Générale, étant ici précisé que pour les opérations d'investissements, les montants investis ne doivent pas dépasser l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration.

b. Suivi des investissements en titres de participation et TIAP

Le suivi des investissements en titres de participation et TIAP est placé sous la responsabilité de la Direction Générale. Il est effectué en étroite collaboration avec le Directeur des Investissements.

Le suivi des participations recouvre la rencontre régulière avec la Direction des sociétés, des réunions régulières avec les analystes financiers qui suivent les sociétés qui sont cotées en Bourse, et plus globalement, les différents intervenants qui peuvent aider FFP à avoir la meilleure compréhension possible d'une part de l'activité de la participation, de son environnement économique et concurrentiel ainsi que de ses perspectives, et d'autre part de la valorisation de cette société à moyen et long termes par les marchés.

Des notes de synthèse sont régulièrement rédigées afin de rendre compte de l'analyse de FFP des résultats des sociétés et de l'évolution stratégique de la participation au sein du portefeuille de FFP, FFP INVEST et FFP Investment UK Ltd. FFP, FFP INVEST ou FFP Investment UK Ltd sont systématiquement représentées aux conseils des sociétés dans lesquelles elles prennent des participations. Les administrateurs échangent régulièrement avec la Direction Générale et rendent compte de la vie des conseils au Comité des Investissements et des Participations.

Les TIAP sont principalement composés de fonds de capital-investissement. FFP rencontre régulièrement les équipes de gestion de ces fonds. Celles-ci envoient trimestriellement un rapport pour rendre compte de l'environnement économique des sociétés dans lesquelles le fonds a investi et de la santé économique et financière des sociétés en portefeuille. Le suivi des flux de trésorerie liés aux appels en capital et aux remboursements émis par les fonds de capital-investissement fait l'objet d'échanges très réguliers entre le Directeur Général Délégué, le Directeur des Investissements et le Directeur Administratif et Financier.

La synthèse de ce suivi est présentée au Comité des Investissements et des Participations qui suit ainsi la vie et la performance du portefeuille de participations et de fonds de capital-investissement.

c. Gestion de l'endettement

La gestion de l'endettement est assurée par la Direction Générale, assistée par la Direction Administrative et Financière. Elle vise à assurer à la société, au meilleur coût, la permanence des moyens de financement nécessaires à son programme d'investissements financiers. Une situation de l'endettement est établie à chaque échéance d'un tirage et au moins une fois par mois. Une situation de l'endettement et des couvertures associées est présentée par la Direction Générale à chaque Conseil d'administration. Pour plus d'informations, cf. note 29.2 des comptes consolidés 2016 sur la gestion du risque de liquidité.

d. Suivi de la trésorerie

La gestion des placements de trésorerie est placée sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière, et suit l'application de la politique définie par la Direction Générale. Elle s'inscrit dans le cadre d'une gestion quotidienne des liquidités ; il s'agit de placer les fonds disponibles en attendant l'utilisation de ces fonds pour les investissements mentionnés ci-avant.

Pour ces placements, l'aspect sécurité des fonds est privilégié. Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière.

Un reporting mensuel de trésorerie est établi et transmis à la Direction Générale.

e. Établissement du Reporting

Une situation est établie mensuellement comprenant entre autres :

- ▶ l'évolution de la valorisation des participations cotées et des fonds de capital-investissement ;
- ▶ l'état de la dette et de la trésorerie ; les lignes de crédit tirées et leurs échéances ; le coût de la dette et des couvertures ;
- ▶ le suivi des encaissements et des décaissements, notamment en matière de capital-investissement ;
- ▶ le suivi des frais généraux, des dividendes reçus et à recevoir.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

La fiabilité des informations financières

Les procédures mises en place visent à séparer les fonctions d'établissement et de contrôle, d'enregistrement comptable et de règlement.

a. Les procédures d'élaboration des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux font l'objet d'un arrêté annuel. Ils sont établis conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables – ANC – N° 2014-03. Ces règles ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour les évaluations des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour plus de détails, il convient de se référer à la note 1 – Règles et méthodes comptables des comptes sociaux. Les comptes sociaux sont audités par les Commissaires aux comptes, qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité Financier et d'Audit.

Les comptes consolidés font l'objet d'un arrêté semestriel et annuel conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés faisant appel public à l'épargne. En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers de la société sont établis depuis le 1^{er} janvier 2005 selon le référentiel IFRS. Les comptes consolidés annuels et semestriels sont audités par les Commissaires aux comptes qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité Financier et d'Audit.

La société procède à la consolidation par intégration globale ou par mise en équivalence de ses filiales et de ses participations.

Les principales étapes mises en place concernant l'élaboration et le contrôle des comptes sociaux et consolidés consistent notamment dans :

- ▶ l'identification préalable des points nouveaux, sensibles, susceptibles d'entraîner un effet significatif sur les comptes ou présentant une difficulté d'ordre comptable ainsi que des nouvelles obligations, notamment en termes de normes IFRS ;
- ▶ une réunion avec les Commissaires aux comptes préalablement aux dates de clôture annuelle et semestrielle, pour examiner les points importants de l'arrêté des comptes ;
- ▶ le recensement des points pouvant présenter un impact significatif sur les comptes. L'information est communiquée à la Direction Générale, et éventuellement au Conseil d'administration.

Les principaux risques encourus sont ceux liés à la valorisation des titres ainsi que ceux liés à la non-application d'une règle comptable ou à une erreur matérielle. Les principales mesures prises pour pallier ces risques sont les suivantes :

- ▶ la valorisation des titres non cotés est effectuée en collaboration par la Direction Financière et la Direction des Investissements ; les détails de la valorisation sont ensuite présentés aux Commissaires aux comptes ;
- ▶ la réunion avec les Commissaires aux comptes préalablement à la clôture constitue un point fort de la qualité du processus

d'établissement des comptes car il permet un consensus et le traitement des éventuelles difficultés avant la clôture ;

- ▶ le contrôle des principales étapes par le Directeur Administratif et Financier constitue un niveau de contrôle supplémentaire ;
- ▶ la relecture des plaquettes des comptes par une autre personne de la Direction Administrative et Financière permet un contrôle de cohérence et notamment de variation par rapport à l'exercice précédent ;
- ▶ le contrôle final des Commissaires aux comptes est suivi d'une revue par le Comité Financier et d'Audit.

b. La procédure d'inventaire et de suivi des engagements hors bilan

L'ensemble des contrats de la société est soumis à la Direction Juridique de la société. Une liste des engagements hors bilan est établie.

Conformément aux dispositions légales, la constitution de cautions, avals et garanties doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration. Lors de sa réunion du 16 novembre 2016, le Conseil d'administration a renouvelé l'autorisation donnée au Président-Directeur Général, avec faculté de substitution, notamment au profit du Directeur Général Délégué, de constituer, au nom et pour le compte de la société, des cautions, avals ou garanties d'un montant global maximum de 1 000 000 €, et ce pour une nouvelle période de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Cette autorisation sera donc renouvelable à la fin de l'année 2017.

c. La procédure de contrôle des dépenses – Pouvoirs bancaires

Les frais généraux d'un montant inférieur à 10 000 € peuvent être engagés par le Directeur des Investissements ou le Directeur Administratif et Financier. Au-delà de ce seuil, ils ne peuvent être engagés que par la Direction Générale ou le Directeur Juridique. Ainsi, les frais généraux ne sont pris en charge pour comptabilisation et règlement par la Direction Administrative et Financière qu'après validation de la dépense par les personnes habilitées.

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont habilités à signer des règlements sans limite de montant. Le Directeur Juridique et deux membres désignés de la Direction Administrative et Financière sont habilités à signer seuls jusqu'à un montant de 10 000 €. Au-delà de ce montant, une signature conjointe du Directeur Juridique et de l'un des deux membres désignés de la Direction Administrative et Financière est nécessaire.

Un renforcement régulier du système de contrôle interne

a. Code de déontologie

La société a élaboré un code de bonne conduite en matière boursière qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 19 novembre 2008 (code mis à jour en 2016 pour tenir compte des apports du Règlement n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché). Ce document vise

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

à sensibiliser chacun des collaborateurs sur les règles applicables, notamment en présence d'une information privilégiée portant sur le titre d'une société cotée. Tous les collaborateurs ont adhéré au code.

Par ailleurs, la société a refondu le 12 septembre 2013 le Règlement intérieur de FFP qui intègre une Charte de déontologie boursière applicable aux administrateurs.

b. Liste d'initiés

La société met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tierces en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans le but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers.

c. Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le manuel des procédures administratives et comptables et la cartographie des risques sont régulièrement mises à jour pour tenir compte de la mise en place des nouvelles procédures et de la survenance de nouveaux risques.

d. Code de bonne conduite informatique

La société met à la disposition de son personnel et notamment de tout nouveau salarié un code de bonne conduite et de conseils d'utilisation du poste informatique pour la protection des intérêts de l'entreprise et dans le respect des droits des utilisateurs. Ces règles doivent permettre à chaque utilisateur d'avoir en permanence à sa disposition un outil de travail efficace et sécurisé respectant les exigences de disponibilité, de confidentialité et d'intégrité des informations traitées, l'image de l'entreprise ainsi que toutes les prescriptions légales et réglementaires applicables.

III – Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire peut participer aux assemblées ; toutefois, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux assemblées :

- ▶ les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la société, 2 jours au moins avant la date de l'assemblée ;
- ▶ les propriétaires d'actions au porteur doivent, 2 jours au moins avant la date de l'assemblée, faire parvenir au siège social de la société un certificat d'immobilisation de leurs actions, délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte titres, pour attester de l'indisponibilité de leurs actions, jusqu'à la date de l'assemblée.

À défaut d'assister personnellement aux assemblées, les actionnaires peuvent, dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée, soit sous forme de papier, soit sur décision du Conseil d'administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

IV – Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

La proportion des femmes membres du Conseil d'administration est de 40 % au 31 décembre 2016 ; elle est ainsi conforme à la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

V – Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments figurent dans le rapport de gestion.

2.13 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société FFP

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société FFP et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ▶ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ▶ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- ▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- ▶ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ▶ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 28 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Jean LATORZEFF

SEC3
Philippe SPANDONIS

3

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LA SOCIÉTÉ

3.1	FFP et ses actionnaires	88
3.2	Renseignements sur la société	93

3.1 FFP et ses actionnaires

Informations relatives au capital

Au 9 mars 2017, le capital social est de 25 072 589 €, divisé en 25 072 589 actions de 1 € de valeur nominale chacune. Il y a lieu de rappeler que :

- ▶ le 19 novembre 2009, il a été procédé à l'annulation de 248 927 actions ⁽¹⁾, représentant 0,98 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la 8^e résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009 ;
- ▶ le 8 mars 2011, il a été procédé à l'annulation de 1 800 actions ⁽²⁾, représentant 0,01 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la 6^e résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010 ;
- ▶ le 2 février 2016, il a été procédé à l'annulation de 84 684 actions ⁽³⁾, représentant 0,34 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la 10^e résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 20 mai 2014.

Actionnariat de la société FFP

MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

La société FFP est informée de l'identité de ses principaux actionnaires par la combinaison des dispositions légales et statutaires qui obligent tout actionnaire à se faire connaître dès lors qu'il franchit les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % (dispositions légales) ou le seuil de 2 % (stipulation statutaire) du capital ou des droits de vote.

Aucun franchissement de seuil légal ou statutaire n'a été déclaré au cours de l'exercice 2016.

RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL SOCIAL

Nombre d'actionnaires

Au 31 décembre 2016, l'actionnariat de la société FFP était composé de 158 actionnaires au nominatif pur ou administré, détenant 81,32 % du capital et 89,69 % des droits de vote. Les actionnaires au porteur représentaient 18,68 % du capital et 10,31 % des droits de vote.

Actions détenues par le personnel

Au 31 décembre 2016, aucun membre du personnel de FFP ne détient d'actions. Il convient néanmoins de noter que le Conseil d'administration de FFP a attribué, le 7 juillet 2016, à certains membres du personnel salarié de FFP des actions gratuites. Ces actions seront acquises définitivement le 7 juillet 2019, sous réserve du respect de critères de performance.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL (ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE)

Au 31 décembre 2016, la société Établissements Peugeot Frères contrôle la société FFP ; à la connaissance de la société, aucun actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, un pourcentage du capital ou des droits de vote de la société égal ou supérieur à 5 %, à l'exception de la société Établissements Peugeot Frères.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2016

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,50 %	87,73 %	87,73 %
Autodétention*	699	0 %	0 %	0 %
Public	5 139 436	20,50 %	12,27 %	12,27 %
TOTAL	25 072 589	100 %	100 %	100 %

* En application du contrat de liquidité et de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2015

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,23 %	87,57 %	87,40 %
Autodétention*	85 684	0,34 %	0,19 %	0,19 %
Public	5 139 135	20,43 %	12,24 %	12,41 %
TOTAL	25 157 273	100 %	100 %	100 %

* En application du contrat de liquidité et de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

(1) Pour mémoire, ces actions avaient été acquises sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et correspondaient à 246 727 actions rachetées aux fins d'annulation, et 2 200 actions rachetées aux fins de couverture d'un plan d'options d'achat d'actions arrivé à son terme le 17 septembre 2009.

(2) Pour mémoire, ces actions avaient été acquises sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et correspondaient à 2 400 actions rachetées aux fins de couverture d'un plan d'options d'achat d'actions arrivé à son terme le 19 décembre 2010.

(3) Pour mémoire, ces actions avaient été acquises sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et correspondaient à 84 684 actions rachetées aux fins d'annulation.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2015

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,23 %	87,55 %	87,43 %
Autodétention*	63 300	0,25 %	0,14 %	0,14 %
Public	5 161 519	20,52 %	12,31 %	12,43 %
TOTAL	25 157 273	100 %	100 %	100 %

* En application du contrat de liquidité et de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

Répartition des droits de vote théoriques au 31 décembre 2016

Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, les droits de vote sont présentés selon leur calcul « théorique » sur la base de l'ensemble des actions auxquelles est attaché un droit de vote, y compris les actions privées de droit de vote (autocontrôle). Ces droits de vote théoriques sont retenus pour le calcul des franchissements de seuil de participation. Au 31 décembre 2016, le nombre total brut de droits de vote est de 45 439 319, et le nombre total net de droits de vote est de 45 438 620.

Contrôle de la société FFP

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. En application de ces recommandations, décrites dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne, FFP a mis en place un ensemble de mesures en vue d'assurer que le contrôle de la société n'est pas exercé de manière abusive, à savoir notamment :

- ▶ la présence de 5 administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration, composé de 10 membres ;
- ▶ l'existence de 3 comités spécialisés qui comptent parmi leurs membres des administrateurs indépendants.

Enfin, à la connaissance de la société :

- ▶ aucun des principaux actionnaires de la société ne dispose de droits de vote différents ; et
- ▶ il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de contrôle de la société.

Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat

INFORMATIONS SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL (ARTICLE 7 DES STATUTS)

Outre l'obligation légale d'information portant sur la détention d'actions de la société, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, avec d'autres personnes physiques ou morales vient à posséder ou cesser de posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société, devra notifier ce changement de seuil à celle-ci, dans les 15 jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Le franchissement de seuil résulte de la conclusion de transaction en Bourse ou hors Bourse indépendamment de la livraison des titres.

Cette notification devra indiquer :

- ▶ le nombre total d'actions et de droits de vote qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- ▶ le cas échéant, les titres donnant accès au capital de la société qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- ▶ la date à laquelle le seuil a été franchi ; et
- ▶ le cas échéant, les personnes avec qui l'actionnaire déclarant agit de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée à chaque fois qu'un seuil de 1 % ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

À la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 1 % du capital ou des droits de vote de la société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée à la société, dans le cadre de l'obligation de déclaration de franchissement de seuil statutaire ci-dessus, pourront être privées du droit de vote lors de toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de la régularisation de la notification effectuée.

DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Forme des actions (article 7 des statuts)

Les actions entièrement libérées pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires. La société est en droit de demander l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Droits attachés à chaque action (article 8 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit, dans les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions sont entièrement assimilées sur le plan fiscal et donnent droit en conséquence au règlement de la même somme nette, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance, lors de toutes répartitions ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

Assemblées d'actionnaires (article 13 des statuts)

1. Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis 4 ans au moins. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ou si lesdites actions anciennes n'en bénéficient pas lors de cette émission, à partir de la date à laquelle elles acquerront ce droit.
2. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent, dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission. Les personnes morales participent aux assemblées par l'intermédiaire de leurs représentants légaux ou par toute autre personne désignée à cet effet par ces derniers.
3. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil s'il en a été désigné un, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Pactes d'actionnaires

PACTES D'ACTIONNAIRES CONCERNANT LES TITRES FFP DÉCLARÉS AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Néant.

PACTE DUTREIL (ARTICLE 885 I DU CGI) CONCERNANT LES TITRES FFP

Néant.

PACTES D'ACTIONNAIRES CONCLUS PAR FFP ⁽¹⁾ AVEC SES PARTICIPATIONS

Participation concernée	Date de signature du pacte	Publicité AMF (le cas échéant)	Durée	Principales caractéristiques des pactes conclus
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)	07/11/2005	N/A	2028	Fin de la période d'incessibilité depuis février 2008 ; droits de préemption ; droits et obligations de sortie ; droit de veto sur les décisions importantes de financement et d'investissement.
Holding Reinier – ONET	23/10/2007	N/A	2022	Droits de préemption ; droits et obligations de sortie ; fin de la période d'incessibilité depuis le 23 octobre 2010 ; pacte de préférence entre les actionnaires ; droit de veto sur les décisions importantes de financement et d'investissement.
IDI Emerging Markets	07/07/2008 modifié par avenant n° 1 le 08/09/2009 et par avenant n° 2 le 19/07/2010 et par avenant n° 3	N/A	10 ans	Pacte régissant les relations entre les actionnaires d'IDI Emerging Markets, notamment quant à leur engagement en capital et aux conditions de co-investissements. L'avenant n° 1 a pour objet de tenir compte des modifications corrélatives à une réduction de capital et à la nomination d'un nouveau membre au Conseil de surveillance. L'avenant n° 2 a pour objet de tenir compte des modifications corrélatives à la création de compartiments dans la société et l'émission de nouvelles classes d'actions. L'avenant du n° 3 a pour objet de restreindre le champ d'application du pacte aux 2 seuls compartiments qui existent (I et II).
CID	26/07/2011	N/A	30/06/2021	Pacte organisant la liquidité des titres CID.
LDAP	12/09/2013	N/A	Durée de l'investissement	Pacte organisant la liquidité des titres LDAP.
CIEL	10/03/2014	N/A	Détention par FFP INVEST d'au moins 5 % des droits de vote de la société et par les actionnaires majoritaires signataires de la majorité des droits de vote de la société	Pacte organisant la liquidité des titres CIEL et les règles de gouvernance au sein de la société.
Peugeot SA	28/04/2014	N/A	10 ans	Pacte prévoyant un engagement des signataires (FFP/EPF, l'État français et Dongfeng) de ne pas augmenter leur participation respective dans la société (<i>standstill</i>) et organisant les règles de gouvernance au sein de la société.
Zéphyr Investissement	05/10/2015	N/A	10 ans	Pacte organisant la liquidité des titres Zéphyr et les règles de gouvernance au sein de la société.
Tikehau Capital Advisors	15/06/2016	N/A	Durée de l'investissement	Pacte organisant la liquidité des titres et les règles de gouvernance au sein de la société.
Ipsos	16/11/2016	N/A	5 ans	Pacte organisant la liquidité des titres Ipsos et les règles de gouvernance au sein de la société.

3

AUTRES

Depuis le 24 avril 2014, les pactes Dutreil régis par les articles 885 I bis et 787 B du Code général des impôts ne sont plus en vigueur, soit en raison de leur expiration soit du fait de leur dénonciation.

(1) Pactes auxquels FFP INVEST, sa filiale à 100 %, est partie.

Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La politique de distribution de dividendes suivie par la société FFP a été, depuis de nombreuses années et dans toute la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité des dividendes. Le conseil a décidé de proposer, lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle, de fixer le dividende à 1,80 € par action.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration vous propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	207 814 783,43 €
Report à nouveau	0 €
Somme distribuable	207 814 783,43 €
Affectation	
■ aux actions	45 130 660,20 €
■ au poste « autres réserves »	160 000 000,00 €
■ au poste « report à nouveau »	2 684 123,23 €

TABLEAU DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES DES 3 DERNIERS EXERCICES

	2015	2014	2013
Nombre d'actions	25 072 589	25 157 273	25 157 273
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action : dividende distribué	1,60 €	2 €	0 €

Opérations afférentes aux titres de la société

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE RACHAT 2016

Cadre juridique

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 3 mai 2016 (8^e résolution) a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de rachat ») conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Ce Programme de rachat a été mis en place par le Conseil d'administration le 3 mai 2016.

Les caractéristiques de ce Programme de rachat figurent dans le Document de référence 2015. Ce programme s'est substitué à celui autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2015 (10^e résolution).

Ce Programme de rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 2 novembre 2017. En vertu de cette autorisation, le prix maximal d'achat était de 120 € par action.

Le Conseil d'administration était autorisé à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du nombre de titres composant le capital social de FFP.

Caractéristiques du Programme de rachat

Les différents objectifs de ce Programme de rachat d'actions, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, étaient de permettre si besoin était :

- ▶ l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- ▶ l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF ;
- ▶ l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi), notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- ▶ l'attribution d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société ;
- ▶ l'annulation éventuelle des actions acquises ;

- ▶ plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF.

Rachats d'actions réalisés par FFP au cours de l'exercice 2016

- ▶ Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation : 84 684.
- ▶ Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché.
Au cours de l'exercice 2016, Oddo Corporate Finance a, pour le compte de FFP, et dans le cadre d'un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché :
 - acheté 34 386 actions au prix moyen de 63,92 € par action ;
 - vendu 34 687 actions au prix moyen de 63,88 € par action ;
 au titre de la 10^e résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2015, puis de la 8^e résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 3 mai 2016 (laquelle autorisation vient se substituer à la précédente).

Annulation d'actions par la société au cours de l'exercice 2016

Le 2 février 2016, il a été procédé à l'annulation de 84 684 actions, représentant 0,34 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la 10^e résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 20 mai 2014.

Réallocations éventuelles

Les actions achetées par la société dans le cadre de l'autorisation conférée par la 8^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 3 mai 2016 ou dans le cadre de toute autorisation antérieure n'ont pas été allouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

Montant total des frais de négociation

Le montant total des frais de négociation s'est élevé à 30 000 € au titre des achats en vue de l'animation du marché.

Nombre d'actions autodétenues à la clôture de l'exercice 2016

Pourcentage de capital autodétenu de manières directe et indirecte	0,003 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	84 684
Nombre de titres détenus en portefeuille	
dont contrat de liquidité	699
■ dont couverture de plans d'options d'achat d'actions	0
■ dont actions destinées à être annulées	0
SOIT :	699 actions
Valeur des actions, évaluée au prix d'acquisition	48 803,92 €

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Il n'existe pas en tant que tel de pacte d'actionnaires ni d'engagement de conservation de titres. L'article 13 des statuts prévoit l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives, entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis 4 ans au moins.

3.2 Renseignements sur la société

Dénomination sociale

FFP

Siège social

66 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

Forme et constitution

Société anonyme à Conseil d'administration de droit français. FFP est régie par la loi française et notamment le Code de commerce et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 562 075 390.

Date de constitution : 30 juillet 1929. Date d'expiration : 18 juillet 2028.

Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet de participer, directement ou indirectement et notamment par voie de souscription ou d'acquisition d'actions ou de tous autres droits sociaux, de prise d'intérêts, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, d'association en participation ou de toute autre manière à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, en France ou à l'étranger, pouvant se rattacher :

- ▶ à la fabrication, la vente et la réparation de tous véhicules, des moteurs destinés à les actionner et de leurs pièces détachées et accessoires ;
- ▶ à la fabrication et la vente de tous produits sidérurgiques, de tous outils et outillages à main, mécaniques ou électriques ;
- ▶ à la fabrication et la vente de tous matériels, appareils, machines et pièces en tous genres, de toutes natures et pour tous usages, se rapportant à l'industrie et à la construction mécanique et électrique ;

Renseignements sur la société

- ▶ à toutes activités de prestations de services de toutes natures ;
- ▶ à l'acquisition par tous moyens, la construction, l'installation et l'aménagement, l'exploitation, la location et la cession de tous immeubles, terrains, établissements industriels, usines, bureaux et autres biens et droits immobiliers ; et
- ▶ plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus précités, en totalité ou en partie, à tous objets similaires ou connexes et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société.

Exercice social (article 14 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Affectation et répartition des bénéfices (article 14 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale. Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

La faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, pourra être exercée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

4

ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

4.1	Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice	96
4.2	Analyse des résultats et de la situation financière	97
4.3	Facteurs de risques – Gestion des risques et assurances	99
4.4	Événements postérieurs à la clôture	101
4.5	Tendances et perspectives	101
4.6	Autres informations sur l'activité	102

4.1 Investissements et désinvestissements ⁽¹⁾ réalisés au cours de l'exercice

Sortie partielle du capital d'ONET

En 2007, FFP et le groupe familial Reinier se sont associés afin de donner un nouvel élan à la société ONET SA. L'investissement de FFP de 72 M€ a alors contribué à sortir la société de la cote et a permis de renforcer le contrôle du groupe familial Reinier sur ONET SA.

Dans le cadre des accords signés entre FFP et la famille Reinier en 2007, une liquidité partielle de la participation de FFP a été précisée et un protocole signé le 5 novembre 2015. Il s'est traduit le 21 janvier 2016 par le rachat de la moitié de la participation de FFP pour 45 M€ par la famille Reinier. La participation de FFP a été ramenée à 11,2 % du capital de Holding Reinier, la société qui contrôle à près de 100 % ONET SA. Le pacte d'actionnaires signé en 2007, organisant principalement la gouvernance et la liquidité, a été prolongé jusqu'en 2022. FFP conserve un siège aux Conseils de Holding Reinier et d'ONET SA.

Investissement dans Tikehau Capital

Le groupe Tikehau Capital est un gestionnaire d'actifs indépendant, fondé en 2004 par 2 associés (Antoine Flamarion et Mathieu Chabran), qui s'est développé sur les produits de dette puis sur l'immobilier ainsi que sur des fonds actions. Le groupe a connu une croissance rapide passant de 1,6 Md€ en 2012 à près de 10 Md€ d'actifs sous gestion fin 2016. Fort d'une équipe de 170 collaborateurs, le groupe a réalisé des augmentations de capital totalisant 510 M€ en juillet 2016 afin de poursuivre sa croissance.

FFP a investi en 2016 73 M€ dans le groupe Tikehau Capital, principalement dans le cadre d'augmentations de capital. Au 31 décembre 2016, FFP détient 6,0 % de Tikehau Capital Advisors (TCA), la holding du groupe, et 4,0 % de Tikehau Capital, le véhicule d'investissement historique.

Investissement complémentaire dans LDAP

En 2013, FFP s'est associée avec Louis Dreyfus Armateurs afin de faire construire et d'exploiter 4 navires handy-size neufs, de modèle B-Delta 40, innovants et peu consommateurs en carburant. Ceux-ci ont été livrés et mis en service au cours de l'exercice 2015. En 2015, LDAP, dont FFP détient 45 % des parts, a par ailleurs fait l'acquisition d'un 5^e navire neuf, du même type que les 4 premiers.

Fin juin 2016, FFP a participé à une augmentation de capital de 10,5 M€ à hauteur de sa quote-part, soit 4,7 M€. L'investissement de FFP dans LDAP s'élève donc au 31 décembre 2016 à 19,8 M€.

Investissement complémentaire dans IHS

FFP a investi 77,5 M\$ dans IHS, dont l'essentiel en 2014. La dernière tranche de cet investissement a été décaissée en août 2016 pour un montant de 2,5 M\$. IHS détient ou gère près de 21 000 tours télécoms dans 5 pays africains.

Investissement dans Lapillus II

FFP a investi 10 M€ dans l'OPCI Lapillus II qui a racheté la tour Marchand dans le quartier d'affaires parisien de La Défense. Cette tour, de près de 16 000 m², est louée à un locataire unique. L'OPCI est géré par l'équipe immobilière de LBO France et composé d'un Conseil d'administration au sein duquel FFP est représentée. Cet actif offre un rendement attractif et sera géré par l'OPCI sur plusieurs années.

Investissement avec ELV

FFP s'est associée avec plusieurs familles européennes dans le cadre du développement de plusieurs projets immobiliers aux États-Unis montés et gérés par une équipe américaine de professionnels regroupée dans la structure ELV Associates, établie depuis 1991. C'est ainsi qu'en 2016, FFP a investi 28,9 M\$ dans 7 projets. Il s'agit principalement de promotion immobilière de logements mais aussi de bureaux et commerces.

Co-investissement dans Roompot

FFP a investi en octobre 2016 aux côtés de PAI Partners dans Roompot, le leader des centres de vacances aux Pays-Bas. L'investissement de 11 M€ a été appelé à hauteur de 8,8 M€ en 2016.

Investissement aux côtés de JAB Holding

JAB Holding Company est un groupe non coté dirigé par 3 associés, Peter Harf, Olivier Goudet et Bart Becht. En plus de ses activités dans les secteurs des produits de santé, d'entretien ménager, de la cosmétique et du luxe, JAB Holding Company constitue, depuis 2012, un conglomérat devenu un leader mondial dans le secteur du café et du thé dans 3 segments :

- ▶ le café grande consommation qui regroupe les actifs JDE (avec ses marques Senseo, Gevalia, L'Or, Jacobs...) et Keuring Green Mountain (avec ses marques Green Mountain Coffee, Donut Shop Coffee...);
- ▶ le café « premium » et coffee shops avec notamment les marques Peet's Coffee and Tea et Caribou Coffee;

(1) Les investissements ou désinvestissements qui sont exposés dans cette section sont réalisés directement par FFP ou par l'intermédiaire de ses filiales FFP INVEST et FFP Investments UK Ltd., détenues directement ou indirectement à 100 %.

- les réseaux de distribution avec les restaurants Krispy Kreme, Einstein Noah et Coffee & Bagels.

Le chiffre d'affaires global de ces différentes participations est de l'ordre de 12 Md\$.

Fin 2016, FFP s'est engagée à investir 50 M\$ dans JAB CF Global Consumer Brand, véhicule de co-investissement de JAB Holding Company. Ce véhicule de co-investissement permettra au groupe de poursuivre sa stratégie d'acquisitions. Si l'engagement a été signé fin 2016, les premiers décaissements seront effectués au cours de l'année 2017.

Monétisation des bons de souscription Peugeot SA

Dans le cadre des opérations portant sur le capital de Peugeot SA, FFP a signé le 18 février 2014, conjointement avec son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères (EPF), un accord de « standstill » avec l'État français et Dongfeng Motor Group Company Limited (Dongfeng). FFP a par ailleurs obtenu 67,4 millions de bons de souscription d'actions (BSA) qui peuvent être exercés, sous certaines conditions, jusqu'au 29 avril 2017.

Dans ce cadre, FFP a vendu au cours du 1^{er} semestre 2015, en 2 opérations successives à 2 établissements bancaires, 20 736 221 options d'achat (« calls ») portant sur autant d'actions Peugeot SA, à échéance du 31 mars 2017, avec un prix d'exercice de 6,428 € par action, identique au prix d'exercice des BSA. Les primes encaissées par FFP se sont élevées à 163 M€. EPF a cédé aux mêmes établissements et dans les mêmes termes 4 872 706 calls.

Par ailleurs, les 30 et 31 juillet 2015, FFP a cédé 8 126 349 bons à un prix moyen de 4,13 €, encaissant 33,5 M€. EPF a procédé à la cession de 8 390 772 bons dans les mêmes conditions.

En décembre 2016, les deux établissements bancaires ont exercé leurs calls. FFP a donc livré 20 736 221 actions Peugeot SA et a par la suite exercé ses BSA afin de reconstituer le nombre de titres

du constructeur automobile qu'elle détenait précédemment à cet exercice d'options. EPF a livré 4 872 706 actions Peugeot SA et a de même exercé ses BSA afin de reconstituer sa position.

Suite à ces opérations, FFP et EPF détiennent le même nombre de titres qu'avant la mise en place de ces contrats, respectivement 84 323 161 et 26 298 895 actions Peugeot SA, représentant de concert 12,9 % du capital et 16,4 % des droits de vote de la société.

Engagements en capital-investissement

L'année 2016 a été une nouvelle année très active pour le capital-investissement. FFP a pris plusieurs nouveaux engagements pour un total (hors co-investissements) de plus de 77 M€, dont 63 M€ en fonds de capital transmission (LBO), de capital développement et environ 15 M€ dans des classes d'actifs adjacentes non cotées.

FFP a ainsi souscrit 15 M\$ dans le fonds global Advent VIII international.

Aux États-Unis, FFP s'est engagée sur 15 M\$ dans le fonds Vista Foundation III.

En Europe, FFP s'est engagée dans des fonds de LBO à hauteur de 10 M€ dans le fonds français Montefiore IV et 10 M€ dans le fonds allemand DBAG VII. FFP s'est engagée également dans deux fonds de capital croissance technologique, en l'espèce 10 M€ dans le fonds français Keensight IV et 5 M\$ dans le fonds israélien JVP Opportunity VII.

Enfin, dans les pays émergents, FFP s'est engagée à hauteur de 10 M\$ dans le fonds panafricain ECP Africa IV, et à hauteur de 5 M\$ dans le fonds chinois ClearVue Partners II.

Durant l'exercice 2016, les appels de fonds (hors IHS et Roompoot susmentionnés) se sont élevés à 48 M€. De nombreuses cessions ont été réalisées par les fonds conduisant à un niveau de distributions de l'ordre de 44 M€ sur l'année.

4.2 Analyse des résultats et de la situation financière

Résultats consolidés

Le résultat net consolidé part du groupe au 31 décembre 2016 est un bénéfice de 149,8 M€, contre un bénéfice de 159,2 M€ au 31 décembre 2015. Il est composé des principaux éléments suivants :

- la quote-part dans le résultat net des entreprises associées s'élève à 18 M€, contre un profit de 31,6 M€ au 31 décembre 2015. La variation par rapport à 2015 s'explique principalement par la déconsolidation de la société Holding Reinier dont le résultat n'est plus mis en équivalence suite à la cession de 12,3 % du capital par FFP. La quote-part provenant des sociétés LISI et Compagnie Industrielle de Delle est en augmentation à 20,1 M€, contre 15,4 M€ au 31 décembre 2015. Le résultat inclus par ailleurs une perte de - 2,6 M€ concernant LDAP ;
- les produits des titres disponibles à la vente s'élèvent à 171,7 M€, contre 159,1 M€ au 31 décembre 2015. Ils comprennent notamment :

- des dividendes en provenance des sociétés non consolidées pour 36,3 M€ contre 31,6 M€ l'année précédente,
- une plus-value de cession sur les titres Peugeot SA pour 115,9 M€ suite à l'exercice des calls par les banques contreparties,
- des plus-values nettes sur retours de fonds de capital-investissement pour 19,5 M€ ;
- les frais d'administration générale s'élèvent à 17,6 M€ contre 17,3 M€ au 31 décembre 2015, et le coût de l'endettement financier se situe à 10,4 M€ contre 12,0 M€ en 2015.

Le résultat global consolidé (part du groupe) s'élève à 181,8 M€ contre 743,9 M€ pour l'exercice 2015. Le résultat global 2016 comprend le résultat de l'exercice ainsi que l'augmentation de la valeur des actifs financiers non consolidés pour 25,9 M€, la variation de juste valeur des instruments dérivés pour - 2,1 M€, les effets dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence pour - 2,6 M€ et les autres réévaluations pour 10,8 M€.

BILAN ET FLUX DE TRÉSORERIE

Les principales variations qui affectent le bilan consolidé concernent :

- ▶ la diminution des participations dans les entreprises associées de - 63,5 M€ principalement du fait de la cession d'une partie du capital de Holding Renier et du reclassement du solde en titres disponibles à la vente ;
- ▶ les participations non consolidées qui augmentent de + 282 M€ principalement du fait de la livraison des titres Peugeot SA suite à l'exercice des calls par les banques et la reconstitution de la position au capital de Peugeot SA par exercice des bons de souscription d'actions. Cet aller-retour augmente la valeur de la ligne de titres de + 115 M€. Le solde de l'augmentation comprend les différentes acquisitions réalisées au cours de l'exercice ;
- ▶ les autres actifs financiers non courants qui diminuent de - 202 M€ du fait de l'utilisation des bons de souscription pour reconstituer la position de FFP au capital de Peugeot SA ;
- ▶ les capitaux propres qui augmentent de + 142 M€ correspondant à la variation du résultat global diminué de la distribution de dividendes effectuée sur l'exercice 2016.

La trésorerie consolidée est en légère diminution de - 9,9 M€ s'établissant à 6,4 M€ au 31 décembre 2016. Les principaux flux de trésorerie de l'année sont les suivants :

- ▶ flux nets de trésorerie générés par l'activité : 18,2 M€ ;
- ▶ investissement dans le groupe Tikehau pour 73 M€ ; investissements immobiliers aux États-Unis pour 26 M€ ; appels des fonds de capital-investissement pour 59 M€ ;
- ▶ cession d'une partie des titres Holding Reinier pour 45 M€ ; retours de fonds de capital-investissement pour 44 M€ ;
- ▶ paiement de dividendes pour un montant de 40 M€ ;
- ▶ nouveaux tirages sur les lignes de crédit dont dispose FFP pour 112 M€.

Résultats sociaux

Le résultat net de l'exercice 2016 s'établit à 207,8 M€ contre 30,6 M€ l'année précédente. Il est principalement constitué des éléments suivants :

COMPTE DE RÉSULTAT

Titres de participation

Le résultat sur titres de participation s'est élevé à 209,5 M€ contre 1,5 M€ en 2015.

Il est principalement composé de la plus-value sur titres Peugeot SA ainsi que du résultat sur les calls Peugeot SA suite à leur exercice par les deux établissements bancaires contreparties.

Les avances en compte courant accordées à sa filiale FFP INVEST ont généré un produit d'intérêts sur l'exercice de 3,0 M€.

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Le résultat enregistré au cours de l'exercice s'élève à 17,9 M€ contre 52,2 M€ sur l'exercice précédent.

L'ensemble de ce résultat est essentiellement composé des plus-values résultant des retours de fonds de capital-investissement pour 17,8 M€.

Autres éléments de résultat

Le résultat sur activité financière est négatif de - 10,1 M€ (contre - 11,7 M€ l'exercice précédent). Ce résultat est principalement constitué des intérêts et commissions sur endettement.

Le résultat sur administration générale se traduit par une charge nette de 7,4 M€, contre - 6,8 M€ en 2015. Le poste impôt sur les sociétés est négatif de - 2,1 M€ (contre une charge de - 4,6 M€ en 2015). Ce montant correspond à la charge d'impôt dû au Trésor Public résultant de l'intégration fiscale.

BILAN

À l'actif, les immobilisations financières s'élèvent à 1 658,1 M€ au 31 décembre 2016, contre 1 548,8 M€ l'exercice précédent. Les principaux mouvements de l'exercice sont les suivants :

- ▶ les titres de participation augmentent de 73,4 M€ du fait de la reconstitution, à un cours supérieur à la valeur historique, de la participation dans Peugeot SA suite à l'exercice des calls par les établissements bancaires contreparties. La société a en effet livré les titres qu'elle détenait historiquement, puis utilisé les BSA de manière à reconstituer sa position en capital détenu ;
- ▶ les créances rattachées à des participations sont en augmentation de 85,9 M€, suite à de nouvelles avances en compte-courant accordées à FFP INVEST ;
- ▶ les TIAP diminuent de 15,8 M€, du fait des retours du capital-investissement ;
- ▶ les autres immobilisations financières diminuent de 34,2 M€ suite à l'utilisation des bons de souscription d'actions (BSA) Peugeot SA pour reconstituer notre position consécutivement à l'exercice des calls.

L'actif circulant à 8,0 M€ diminue de 9,1 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation résulte principalement de la diminution des disponibilités.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 1 333,1 M€, après prise en compte du bénéfice de l'exercice de 207,8 M€, et une distribution de dividende de 40,1 M€.

Le total des dettes s'élève à 333,6 M€ contre 397,1 M€ l'exercice précédent. Cette diminution résulte d'une part du passage en résultat des primes encaissées sur les ventes d'options d'achat portant sur des actions Peugeot SA pour un montant de 163,5 M€, l'opération ayant été soldée suite à l'exercice de ces options par les contreparties, d'autre part à l'accroissement de l'endettement résultant de nouveaux tirages sur nos lignes de crédit.

4.3 Facteurs de risques – Gestion des risques et assurances

FFP a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. FFP ayant une activité de holding, les principaux risques concernent ses actifs.

Les risques liés à la détention de 9,81 % du capital social de Peugeot SA

IDENTIFICATION DES RISQUES

À la suite des opérations sur le capital de Peugeot SA intervenues au printemps 2014, les risques pour FFP ont évolué : FFP et sa maison mère Établissements Peugeot Frères ne sont plus le premier actionnaire de Peugeot SA, mais un des 3 principaux aux côtés de Dongfeng Motor Group Company Limited et de l'État français. En conséquence, les résultats du groupe automobile ne sont plus consolidés dans ceux de FFP et, sauf éventuelle dépréciation des titres, n'affectent plus ceux de FFP.

La participation de FFP dans le capital de Peugeot SA représente cependant le plus important des actifs mesurés par l'ANR, avec 36 % du total de l'actif brut de FFP au 31 décembre 2016. Une baisse du titre Peugeot SA impacte ainsi significativement la valorisation de FFP. De même, une limitation ou absence de dividendes pendant plusieurs années limite la capacité de FFP à poursuivre son développement.

GESTION DES RISQUES

Comme pour ses autres participations, FFP joue son rôle d'actionnaire du groupe automobile. 2 administrateurs de FFP sont membres du Conseil de surveillance de Peugeot SA. Un membre de la Direction Générale de FFP y siège en tant que censeur.

Les risques de fluctuation des cours de Bourse

IDENTIFICATION DES RISQUES

Peugeot SA et certaines participations sont cotées en Bourse. Leur valorisation fluctue ainsi en fonction des mouvements de marché. Une baisse significative et prolongée des valeurs peut affecter FFP à plusieurs titres :

- ▶ dépréciation des titres qui pourrait diminuer les capacités de distribution de la société ;
- ▶ baisse de la valeur des actifs qui pourrait impacter les ratios de covenants bancaires.

GESTION DES RISQUES

Les conditions de dépréciation des titres de participation pour les comptes sociaux reposent sur la valeur d'utilité qui inclut la notion de durée de détention. En effet, FFP, investisseur de long terme, juge l'évolution de la valeur de ses actifs dans la durée.

Pour que la baisse des valorisations boursières entraîne un non-respect du covenant bancaire n° 2 présenté dans la note 29.2

annexée aux comptes consolidés 2016, il faudrait que l'ensemble des actifs de FFP (cotés et non cotés) baisse de près de 69 %, ce qui paraît aujourd'hui peu probable. Ce risque apparaît ainsi limité, d'autant plus que la valeur des actifs de FFP est répartie sur des investissements diversifiés.

Les risques liés aux investissements financiers de FFP

LES RISQUES RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE PRISES DE PARTICIPATION

Identification des risques

Les principaux risques liés à une opération d'investissement dans une société, cotée ou non, concernent :

- ▶ sa perte de valeur, partielle ou totale ;
- ▶ son illiquidité pour l'actionnaire FFP.

Gestion des risques

FFP gère de façon prudente son portefeuille. D'une manière générale, FFP n'investit pas dans les sociétés en démarrage ou en retournement. Le Comité des Investissements et des Participations est l'organe du Conseil d'administration qui oriente la décision de ce dernier, en fonction de ces différents aspects.

Les vérifications usuelles en matière d'investissement (positionnement stratégique, environnement concurrentiel, situation financière, niveau de valorisation, règles de gouvernance, conditions de sortie...) sont systématiquement effectuées. De plus, et en raison du positionnement choisi de minoritaire à long terme, FFP étudie soigneusement l'historique, la motivation et l'affectio societatis des autres principaux actionnaires, et vérifie ainsi qu'une même « philosophie des affaires » est partagée entre les différents actionnaires.

FFP accompagne les sociétés dans lesquelles elle a investi en disposant la plupart du temps au moins d'un mandat au sein de ses organes sociaux.

FFP investit dans des sociétés cotées, ce qui permet d'assurer une liquidité à sa participation, et dans des sociétés non cotées. Chez ces dernières, FFP s'assure que les accords d'actionnaires prévoient des mécanismes de liquidité à terme. Il ne peut cependant être garanti que ces mécanismes assurent la liquidité de FFP, notamment si une introduction en Bourse n'est pas possible ou si aucun acheteur privé, industriel ou financier n'est trouvé.

LES RISQUES RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

Identification des risques

Concernant le capital-investissement, les risques encourus par FFP sont liés à la perte de valeur des investissements réalisés par ces fonds. Les fonds de LBO réalisent leurs investissements en ayant recours à un effet de levier qui amplifie la création ou la perte de valeur.

La baisse d'activité et des marges peut aboutir à des bris de covenants qui impliquent souvent une renégociation de la structure financière et, dans certains cas, une perte partielle ou totale de l'investissement en fonds propres. Il existe un risque de liquidité immédiat puisque les fonds de capital-investissement ne sont pas cotés et n'assurent pas une liquidité périodique. Concernant les pays émergents, l'environnement juridique y est en général moins sécurisé. En investissant dans ces pays, FFP s'expose à un risque politique et à un risque de devise.

Gestion des risques

Face à ces risques et avant tout investissement dans ce domaine, la Direction Générale de FFP vérifie principalement l'environnement concurrentiel dans lequel va évoluer le fonds, la notoriété du gestionnaire ainsi que son historique de performances. De plus, la Direction Générale rencontre régulièrement les sociétés de gestion, y compris à l'étranger dans les pays émergents, pour évaluer la qualité de leurs investissements.

Il peut arriver que certaines participations de fonds de capital-investissement dans lesquels FFP a investi ne soient pas en mesure de respecter leurs covenants. Des discussions ont alors lieu avec leurs banques. Les équipes de gestion des fonds prennent en compte ces événements dans la valorisation de leurs participations. Les valorisations des fonds communiquées à FFP incluent ainsi une diminution de valeur pour les sociétés dans cette situation qui génère, le cas échéant, des provisions dans les comptes de FFP.

L'illiquidité de l'engagement dans un fonds de capital-investissement est vraie à court terme, même si un marché secondaire s'est développé permettant d'assurer l'échange de parts dans les fonds avant son échéance. Elle est en revanche faible à long terme dans la mesure où un fonds a pour vocation de revendre les participations qu'il a acquises au bout de quelques années, et ensuite de distribuer à ses porteurs de parts la quote-part qui leur revient. De plus, les fonds ont des durées de vie limitées d'environ 10 ans.

Dans les pays émergents, les investissements servent principalement à financer la croissance de sociétés plus petites, plus risquées, mais dont le potentiel est plus élevé que les entreprises européennes sous LBO. De plus, les fonds de capital-investissement de ces pays n'utilisent pas ou peu d'effet de levier, ce qui limite les problèmes de financement que rencontrent certaines sociétés sous LBO en Europe. FFP cherche à s'associer à des équipes de gestion reconnues, composées de professionnels de l'investissement. La part des pays émergents reste limitée par rapport aux actifs de FFP (4,8 % des actifs bruts valorisés au 31 décembre 2016).

LES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS IMMOBILIERS

Identification des risques

L'immeuble situé à Gennevilliers, seul actif de FFP-Les Grésillons, est donné à bail au prestataire logistique Gefco. Une perte de loyer pourrait être constatée dans l'hypothèse où le preneur donnerait son congé.

FFP a aussi une participation dans la société Immobilière Dassault, qui est une société d'investissement immobilière cotée dont l'activité intègre des risques immobiliers. Cependant, FFP est actionnaire de cette société cotée. La gestion du risque s'apparente ainsi à celle d'une participation (cf. ci-dessus).

(1) Seul actif de la société SCA Château Guiraud, détenue à 100 % par la société Financière Guiraud SAS.

FFP a par ailleurs investi au cours de l'exercice 2016 dans l'OPCI Lapillus II qui a racheté la tour Marchand dans le quartier d'affaires parisien de La Défense. Cette tour, de près de 16 000 m², est louée à un locataire unique. L'OPCI est géré par l'équipe immobilière de LBO France et composé d'un Conseil d'administration au sein duquel FFP est représentée. Une perte de loyer pourrait être constatée dans l'hypothèse où le locataire donnerait son congé.

FFP s'est associée avec plusieurs familles européennes pour soutenir le développement de plusieurs projets immobiliers aux États-Unis montés et gérés par une équipe américaine de professionnels regroupée dans la structure ELV Associates, établie depuis 1991. Il s'agit principalement de promotion immobilière de logements mais aussi de bureaux et commerces.

Gestion des risques

Concernant l'immeuble des Grésillons, un nouveau bail a été négocié et signé en janvier 2014 (avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2013). En contrepartie d'une diminution du loyer, FFP-Les Grésillons a obtenu un bail d'une durée de 12 années entières dont 6 ans ferme, ce qui met FFP à l'abri d'un changement de locataire jusqu'en 2019. Par ailleurs, FFP maintient des relations régulières avec son locataire, et l'immeuble fait l'objet d'une expertise chaque année.

Concernant les investissements immobiliers à La Défense ou aux États-Unis, FFP a pris soin d'investir en partenariat avec des équipes professionnelles, spécialisées dans le secteur immobilier, et avec un historique de performance significatif.

LES RISQUES LIÉS AUX AUTRES ACTIVITÉS

Identification des risques

Les aléas climatiques sont inhérents à l'exploitation de Château Guiraud ⁽¹⁾, sauternes, 1^{er} cru classé 1855, et influent sur le volume de la production.

Gestion des risques

Le stock disponible permet de répondre à la demande de la clientèle, en cas d'insuffisance de production.

Les autres risques financiers

Les autres risques financiers, notamment les risques actions, de change, de taux d'intérêt et de liquidité, sont présentés dans les notes 29.1 à 29.5 annexées aux comptes consolidés 2016. À ce jour, FFP n'est pas exposée au risque de liquidité. Elle ne serait exposée à ce risque qu'en cas de bris de covenants identifiés sous la note 29.2 annexée aux comptes consolidés 2016 et qui pourraient s'avérer dans les hypothèses indiquées plus haut.

LES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Identification des risques

FFP n'a pas directement d'exploitation industrielle ou commerciale autre que la prise de participations. Elle exerce à ce titre une activité de holding industrielle et commerciale. Elle est donc exposée dans son activité aux risques propres à toute activité d'investissement en capital ; mais son activité ne comporte pas de risque spécifique sur un plan industriel ou humain.

Gestion des risques

Lors de l'examen des dossiers d'investissement, un soin tout particulier est apporté à l'analyse de l'activité, des risques qui y sont rattachés et la société a recours, si besoin, à des experts et conseils extérieurs. Ainsi, s'agissant des études préliminaires, FFP peut être amenée, selon la nature des activités de la société cible, à conduire des audits spécialisés en matière d'environnement, pour s'assurer d'une part de l'absence de risque important, et d'autre part de la démarche active de la société cible pour la protection de l'environnement. Ce fut notamment le cas pour les investissements réalisés dans les sociétés SCA Château Guiraud et ONET.

LES RISQUES JURIDIQUES

Identification des risques

Il n'existe pas de litige en cours ou pendant connu. Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris

toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou de ses filiales consolidées par intégration globale. La société considère qu'elle est peu exposée aux risques commerciaux, recours en responsabilité ou appel en comblement de passif, compte tenu de la nature de son activité et de ses investissements (prises de participations minoritaires).

Assurances et couverture des risques

La société FFP est couverte par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

- ▶ assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- ▶ assurance responsabilité civile ;
- ▶ assurance responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- ▶ assurance fraude/malveillance informatique.

4.4 Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe PSA a annoncé le 6 mars 2017 avoir conclu un accord avec General Motors Co aux termes duquel les opérations d'Opel-Vauxhall ainsi que les opérations européennes de GM Financial rejoindront le groupe. Ces activités ont été valorisées respectivement 1,3 Md€ et 0,9 Md€. Avec Opel-Vauxhall, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 17,7 Md€ en 2016, le Groupe PSA atteindra 17% de parts de marché en Europe se positionnant ainsi comme le deuxième constructeur automobile européen.

Le 19 janvier 2017, Safran et Zodiac Aerospace ont annoncé être entrés en négociations exclusives pour l'acquisition de Zodiac Aerospace par Safran dans le cadre d'une OPA amicale de Safran, suivie d'une fusion. FFP a accepté de ne pas apporter ses titres à l'offre afin de demeurer un actionnaire de long terme de la nouvelle entité et d'être représenté au Conseil d'Administration

après avoir signé un pacte d'actionnaires prévoyant une clause d'incessibilité de 2 ans. Cette opération donnerait naissance à un leader mondial des équipements aéronautiques.

Tikehau Capital a finalisé en début d'année 2 augmentations de capital ainsi que le regroupement de l'ensemble des activités du groupe sous Tikehau Capital. Une offre publique sur sa filiale cotée Salvepar a été menée à bien. À l'issue de ces opérations, FFP détient 3% de Tikehau Capital. Celle-ci a été introduite en Bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris, compartiment A, à une capitalisation boursière d'environ 1,5 Md€. Tikehau Capital gère près de 10 Md€ d'actifs autour de 4 lignes de métier : la dette privée, l'immobilier, l'investissement en capital et les stratégies liquides.

4.5 Tendances et perspectives

Après avoir affiché pour la 3^e année consécutive une croissance de sa marge opérationnelle courante qui a atteint 6% en 2016, une croissance des volumes de véhicules vendus de 5,8% et une amélioration de sa position financière nette grâce à un free cash flow de 2,7 Md€, le groupe PSA a relevé les objectifs opérationnels de moyen terme du plan Push to Pass. L'objectif est d'atteindre une marge opérationnelle courante pour la division automobile supérieure à 4,5% en moyenne sur la période 2016-2018 avec une cible de 6% en 2021, et le groupe vise une croissance de 10% du chiffre d'affaires entre 2015 et 2018, et 15% supplémentaires d'ici 2021.

Les Investissements de FFP poursuivent leur performance portée par la qualité de leur business model et de leurs équipes. Les tendances de fond qui portent leur croissance, à savoir le développement de la consommation dans les pays émergents, le vieillissement de la population ou la croissance du trafic aérien restent d'actualité.

Forte de moyens humains renforcés, de lignes de crédit non utilisées de l'ordre de 400 M€, FFP va poursuivre sa stratégie d'investisseur actif avec une vision de long terme et les mêmes critères d'exigence, de sélectivité et d'endettement maîtrisés.

4.6 Autres informations sur l'activité

Propriétés immobilières, usines et équipements

FFP dispose, via sa filiale FFP INVEST, laquelle détient 100 % de la société FFP-Les Grésillons, d'un immeuble situé à Gennevilliers, à usage de plateforme logistique et de bureaux. Cet immeuble est donné en location. Sa valeur nette au bilan consolidé est de 17,5 M€ au 31 décembre 2016, contre 15,6 M€ au 31 décembre 2015.

FFP, via sa filiale à 100 % FFP INVEST, est actionnaire à hauteur de 72 % de la société Financière Guiraud SAS qui détient 100 % de la SCA Château Guiraud, Sauternes 1^{er} cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares dont 100 hectares de vignes. L'activité est décrite en page 29 du Document de référence.

Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers

La société n'est soumise à aucune dépendance à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, à l'exception de ce qui est indiqué dans les notes 29.2 et 29.3 annexées aux comptes consolidés 2016.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs (article L. 441-6-1, aliéna 1, du Code de commerce)

À la clôture de l'exercice 2016, le total des dettes fournisseurs s'élève à 204 262,66 € (contre 279 519,33 € à la clôture de l'exercice 2015) et ne présente pas d'antériorité supérieure à 30 jours.

Principaux investissements et désinvestissements réalisés en 2014, 2015 et 2016

	Investissements	Désinvestissements
2014		
Nouvelles participations	CIEL : acquisition de 7,6 % du capital en souscrivant, pour 16 M€, à l'augmentation de capital réservée	
Allègement/ renforcement	Peugeot SA : souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 115 M€ et cession des droits préférentiels de souscription pour 59 M€ LDAP : décaissement de 9,8 M€ correspondant à la mise en chantier des 4 vraquiers pour livraison au cours de l'année 2015	Zodiac Aerospace : dénouement d'instruments dérivés mis en place en 2012 aboutissant à une cession de titres de 83 M€. FFP conserve 4 % du capital
Capital-investissement	IHS : 60 M\$ investis en co-investissement avec les actionnaires Emerging Capital Partners et Wendel. Portobello III : 7 M€* PAI Europe VI : 20 M€* IDI Emerging Markets III : 5 M\$* Gulf Capital II : 7 M\$* China Harvest III : 8 M\$*	Sagard II : réduction de l'engagement de 2,2 M€
2015		
Nouvelles participations	EREN : investissement de 28 M€, dont 14 M€ déboursés dans l'augmentation de capital de 195 M€ réalisée par la société	
Allègement/ renforcement	Zodiac Aerospace : acquisition de 1,16 % du capital sur le marché pour 77 M€ LDAP : investissement de 3,0 M€ supplémentaires pour financer l'acquisition d'un nouveau navire	ONET : cession de la moitié de la participation pour 45 M€ PSA : monétisation des bons de souscription d'actions Peugeot SA pour 197 M€
Capital-investissement	IHS : 14,7 M€ investis en 2015 aux côtés de Wendel Quilvest Club fund : 10 M\$* Idinvest Digital II : 5 M€* Synergy PE : 4,5 M\$* White Stone VI : 10 M€* Tikehau Direct Lending : 15 M€* Warburg Pincus XII : 17,4 M\$* Gilde Buy Out V : 10 M€* AEA investors small business fund III : 12 M\$*	
2016		
Nouvelles participations	Tikehau Capital : acquisition de 6 % du capital de la holding du groupe Tikehau Capital Advisors et de 4 % de Tikehau Capital, le véhicule historique d'investissement, pour un montant total de 73 M€ ELV : investissement de 28,9 M\$ dans différents projets immobiliers aux États-Unis au travers de la structure ELV Associates Lapillus II : investissement de 10 M€ dans l'OPCI propriétaire de la tour Marchand dans le quartier de La Défense Roompot : co-investissement aux côtés de PAI Partners dans le leader des centres de vacances aux Pays-Bas pour un montant de 11 M€ JAB CF Global Consumer Brand : engagement de 50 M\$* dans le véhicule de co-investissement de JAB Holding	
Allègement/ renforcement	LDAP : participation à l'augmentation de capital de 10,5 M€ à hauteur de notre quote-part soit 4,7 M€	
Capital-investissement	IHS : 2,5 M\$ supplémentaires investis en 2016 aux côtés de Wendel Advent VIII international : 15 M\$* Keensight IV : 10 M€* Vista Foundation : 15 M\$* ECP Africa IV : 10 M\$* ClearVue Partners II : 5 M\$* Montefiore IV : 10 M€* DBAG VII : 10 M€* JVP Opportunity VII : 5 M\$*	

* Il s'agit d'engagements et non d'investissements réalisés.

5

ÉTATS FINANCIERS

5.1	Comptes consolidés	107
5.2	Comptes sociaux	157

5.1

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé	108
Autres éléments du résultat global	109
Bilan consolidé au 31 décembre 2016	110
Bilan consolidé au 31 décembre 2016	111
Tableau consolidé des flux de trésorerie	112
Tableau des variations des capitaux propres consolidés	113
Notes aux états financiers consolidés	115
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	155

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Produits des titres disponibles à la vente et des autres immobilisations financières	4	171 682	159 053
Produits des immeubles de placement	5	3 137	1 276
Produits des autres activités	6	3 171	3 303
Produits des activités ordinaires		177 990	163 632
Frais d'administration générale	7	(17 643)	(17 326)
Produits de gestion de trésorerie	8	1 142	744
Dépréciation des titres disponibles à la vente	9	(1 186)	(5 192)
Coût de l'endettement financier	10	(10 385)	(12 045)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt		149 918	129 813
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	11	18 002	31 646
Résultat consolidé avant impôt		167 920	161 459
Impôts sur les résultats (y compris impôts différés)	12	(18 270)	(2 957)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		149 650	158 502
Dont part du groupe		149 786	159 170
Dont part des minoritaires		(136)	(668)
Résultat net (part du groupe) par action (en euros)	13	5,95	6,33
Résultat net (part du groupe) dilué par action (en euros)	13	5,97	6,35
Nombre d'actions composant le capital		25 072 589	25 157 273
Valeur nominale (en euros)		1,00	1,00

Autres éléments du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net consolidé	14	149 650	158 502
Effets des mises en équivalence sur le résultat global net	14	(2 588)	8 555
Réévaluations nettes à la juste valeur des titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	14	25 887	580 233
Réévaluations nettes à la juste valeur des instruments dérivés	14	(2 087)	3 385
Autres réévaluations directes nettes par capitaux propres	14	10 816	(7 459)
Total des autres éléments du résultat global		32 028	584 714
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		181 678	743 216
Dont part du groupe		181 814	743 884
Dont part des minoritaires		(136)	(668)

(1) Dont évaluations des titres de participations reprises en résultat.

Le détail brut / impôt est fourni en note 14.

Bilan consolidé au 31 décembre 2016**ACTIF**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, valeurs similaires	15	12	19
Immobilisations corporelles			
Immeubles de placement	16	17 500	15 613
Terres	16	13 347	13 341
Constructions	16	497	463
Plantations	16	1 190	1 127
Autres immobilisations	16	1 200	1 318
		33 734	31 862
Actifs financiers non courants			
Participations dans les entreprises associées (mises en équivalence)	17	222 067	285 619
Titres disponibles à la vente participations non consolidées	17	2 967 371	2 685 762
Titres disponibles à la vente (TIAP)	17	485 239	363 219
Autres actifs financiers non courants	17	3 626	205 831
		3 678 303	3 540 431
Impôts différés - Actif	18	3 311	20 891
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		3 715 360	3 593 203
Actifs courants			
Stocks	19	10 355	11 134
Impôts courants	18	2 021	-
Autres créances	20	1 502	1 275
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	6 374	16 320
TOTAL ACTIFS COURANTS		20 252	28 729
TOTAL GÉNÉRAL		3 735 612	3 621 932

Bilan consolidé au 31 décembre 2016

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres			
Capital apporté	22	25 073	25 157
Primes liées au capital	22	158 410	158 410
Réserves	22	2 736 783	2 585 594
RÉSULTAT DE L'EXERCICE <i>(part du groupe)</i>	22	149 786	159 170
Total capital et réserves <i>(part du groupe)</i>		3 070 052	2 928 331
Intérêts minoritaires	22	(903)	(769)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		3 069 149	2 927 562
Passifs non courants			
Passifs financiers non courants	23	586 861	593 194
Impôts différés - Passif	18	68 459	85 011
Provisions	24	550	398
Autres dettes non courantes	26	603	325
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		656 473	678 928
Passifs courants			
Passifs financiers courants	23	4 713	4 642
Impôts courants	18	-	5 274
Autres dettes	26	5 277	5 526
TOTAL PASSIFS COURANTS		9 990	15 442
TOTAL GÉNÉRAL		3 735 612	3 621 932

Tableau consolidé des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net consolidé	149 650	158 502
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 311	4 945
Résultat sur cessions d'actifs non courants	(135 356)	(47 749)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(1 849)	(79 650)
Quotes-parts de résultats liées aux sociétés mises en équivalence, nettes des dividendes reçus	(14 231)	(27 823)
Coût de l'endettement financier net	10 385	12 045
Charge d'impôts (exigibles et différés)	18 270	2 957
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT (A)	28 180	23 227
Impôts exigibles (B)	(3 218)	(5 528)
Variation du BFR lié à l'activité (C)	(6 724)	7 687
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (D) = (A + B + C)	18 238	25 386
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(366)	(994)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Acquisitions, cessions d'actions propres	22	(1 161)
Acquisitions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)	(169 231)	(148 228)
Produits de cessions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)	84 452	47 044
Variation des autres actifs non courants	(2 886)	32 885
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	(88 009)	(70 454)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(40 115)	(50 145)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	112 171	1 392
Remboursements d'emprunts	(1 243)	(52 274)
Variation des autres passifs financiers non courants	(602)	163 342
Intérêts financiers nets versés	(10 385)	(12 045)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (F)	59 826	50 270
Effets de l'évaluation à la juste valeur des OPCVM de trésorerie (G)	(1)	(1)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (D + E + F + G)	(9 946)	5 201
Trésorerie au début de l'exercice	16 320	11 119
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	6 374	16 320

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres d'autocontrôle	Réserves et résultats consolidés	Réserves d'évaluation	Total
Capitaux propres au 01/01/2015						
<i>(part du groupe)</i>	25 157	158 410	(3 101)	1 264 429	790 859	2 235 754
Résultat global 2015				160 266	583 618	743 884
Dividendes versés au titre de 2014				(50 145)		(50 145)
Titres d'autocontrôle et autres			(1 184)	22		(1 162)
Capitaux propres au 31/12/2015						
<i>(part du groupe)</i>	25 157	158 410	(4 285)	1 374 572	1 374 477	2 928 331
Résultat global 2016				157 414	24 400	181 814
Dividendes versés au titre de 2015				(40 115)		(40 115)
Titres d'autocontrôle et autres	(84)		4 236	(4 130)		22
Capitaux propres au 31/12/2016 (part du groupe)	25 073	158 410	(49)	1 487 741	1 398 877	3 070 052

Le montant des dividendes distribués en 2015 au titre de 2014 s'est élevé à 50 145 milliers d'euros, soit 2,00 euros par action.

Le montant des dividendes distribués en 2016 au titre de 2015 s'est élevé à 40 115 milliers d'euros, soit 1,60 euro par action.

Notes aux états financiers consolidés

Généralités	116
Note 1 Principes comptables	116
Note 2 Information relative au traitement des titres Peugeot SA	120
Note 3 Périmètre de consolidation	120
Compte de résultat	121
Note 4 Produits des titres disponibles à la vente et des autres immobilisations financières	121
Note 5 Produits des immeubles de placement	122
Note 6 Produits des autres activités	122
Note 7 Frais d'administration générale	122
Note 8 Produits de gestion de trésorerie	122
Note 9 Dépréciation des titres disponibles à la vente	123
Note 10 Coût de l'endettement financier	123
Note 11 Quote-part dans le résultat des entreprises associées	123
Note 12 Impôts sur les résultats	123
Note 13 Résultat net par action	124
Autres éléments du résultat global	124
Note 14 Détail des autres éléments du résultat global	124
Bilan - Actif	124
Note 15 Immobilisations incorporelles	124
Note 16 Immobilisations corporelles	125
Note 17 Actifs financiers non courants	126
Note 18 Créances et dettes d'impôt	132
Note 19 Stocks	133
Note 20 Autres créances	133
Note 21 Trésorerie et équivalents de trésorerie	133
Bilan - Passif	134
Note 22 Capitaux propres	134
Note 23 Passifs financiers courants et non courants	136
Note 24 Provisions	139
Note 25 Engagements de retraite et assimilés	140
Note 26 Autres dettes courantes et non courantes	140
Informations complémentaires	140
Note 27 Variations du besoin en fonds de roulement	140
Note 28 Instruments financiers	141
Note 29 Gestion des risques de marché	145
Note 30 Information sectorielle	150
Note 31 Transactions avec les parties liées	153
Note 32 Rémunérations des dirigeants	153
Note 33 Engagements hors bilan	153
Note 34 Honoraires des Commissaires aux comptes	154
Note 35 Événements postérieurs à la clôture	154

NOTE 1

PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la présentation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les comptes consolidés de FFP sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB, adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2016, a été appliqué. Aucune nouvelle norme applicable en 2016 n'a de conséquences significatives sur les comptes consolidés du groupe FFP.

Aucune nouvelle norme n'a été appliquée de manière anticipée.

Les nouvelles normes du référentiel IFRS qui seront applicables aux exercices à venir, sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne, sont les suivantes :

	Applicable aux exercices ouverts à compter du
■ IFRS 9 – Instruments financiers	01/01/2018
■ IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients	01/01/2018
■ IFRS 16 – Contrats de location ⁽¹⁾	01/01/2019

(1) Non adoptée par l'Union Européenne

Les impacts potentiels de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe sont en cours d'analyse.

Les comptes consolidés de l'exercice 2016 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de FFP du 9 mars 2017.

1.1 CONSOLIDATION

A. Société mère

FFP

Société anonyme

66 avenue Charles de Gaulle

92200 Neuilly sur Seine

Activité : gestion de participations

Marché de cotation : Euronext Paris compartiment A

B. Filiales

Les filiales sont les entités sur lesquelles FFP exerce un contrôle exclusif. Ces entités sont intégrées globalement à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à FFP.

Leur acquisition est comptabilisée au coût d'acquisition, qui correspond à la juste valeur des actifs remis et des passifs

encourus, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur dans les actifs nets identifiables de la filiale acquise, est comptabilisé en tant que goodwill et inscrit en immobilisations incorporelles.

Les transactions intra-groupe et les soldes sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de l'ensemble FFP.

C. Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sur la base des comptes consolidés des entreprises associées, et initialement comptabilisées à leur coût.

Le pourcentage d'intérêt retenu pour la consolidation est calculé en fonction du nombre d'actions détenues par rapport au nombre d'actions émises par l'entreprise associée, sous déduction des actions d'autocontrôle destinées à être annulées.

1.2 OPÉRATIONS EN DEVISES

La monnaie de présentation des comptes de FFP est l'euro.

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires en devises du bilan sont principalement constitués de titres disponibles à la vente et de dettes financières affectées à l'acquisition de ces actifs. Ils sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les différences de conversion sur les actifs sont intégrées dans les réserves. Les écarts de change sur les emprunts, billets renouvelables, sont constatés en résultat.

Les comptes des sociétés du groupe dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour les postes de bilan et au taux de change moyen de l'exercice ou de la période de consolidation pour les postes du compte de résultat. L'écart entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture, ainsi que l'écart résultant de l'application de ces taux de change sont portés dans les réserves consolidées en « écart de conversion ».

1.3. RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes.

Les principaux postes des états financiers qui dépendent d'estimations ou de jugements sont les postes des titres mis en équivalence et des titres disponibles à la vente non cotés.

1.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels acquis. Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée de vie estimée à un an. Il n'a pas été constaté à ce jour de goodwill sur les filiales intégrées.

1.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées d'une part, d'un immeuble de placement et d'autre part, d'immobilisations principalement liées à l'activité viticole.

A. Immeuble de placement

Il s'agit d'un immeuble de bureaux et de stockage donné en location. Il est évalué à sa juste valeur et la différence de valeur, d'une date de clôture à une autre, est portée dans le résultat de l'exercice.

La juste valeur est déterminée annuellement par un expert indépendant, en fonction du marché, de la qualité de l'immeuble, de sa localisation, de sa surface, de son affectation et de son état locatif.

B. Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement des vignes ainsi que des constructions et du matériel nécessaires à l'activité viticole.

Les vignes ont été évaluées à leur juste valeur lors de l'acquisition des titres de la SCA Château Guiraud en 2006. Il est effectué un suivi périodique des éléments de valorisation.

Les autres immobilisations corporelles, y compris les frais de plantation considérés comme des agencements de terrains, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Les principales durées de vie retenues sont les suivantes :

- ▶ plantations : 25 ans ;
- ▶ constructions : 10-50 ans ;
- ▶ matériel et outillage : 4-10 ans ;
- ▶ matériel informatique : 3-4 ans ;
- ▶ mobilier de bureau : 10 ans ;
- ▶ agencements : 10 ans.

1.6 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le groupe classe ses actifs financiers (hors participation dans les entreprises associées) selon les catégories suivantes :

- ▶ titres disponibles à la vente, répartis soit en participations non consolidées soit en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille ;
- ▶ prêts et créances ;
- ▶ actifs évalués à leur juste valeur par résultat pour ce qui concerne principalement les bons de souscription en actions, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La classification de ses actifs financiers est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

A. Actifs financiers non courants

a. Participations dans les entreprises associées

Ce poste comprend les participations dans les entreprises associées qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

ÉVALUATION

La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact dans les résultats) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

DÉPRÉCIATION

FFP examine à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable et importante au niveau de chacune des participations dans les entreprises associées, tel que la survenance de changements significatifs ayant un effet négatif dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal dans lequel l'entreprise opère. Dans l'affirmative, un test de dépréciation est effectué. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la participation dans l'entreprise associée est dépréciée. La valeur recouvrable de la participation est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité peut être calculée selon plusieurs approches : selon la méthode des comparables, sur la base d'une estimation des flux futurs actualisés lorsque FFP dispose de projections de flux fiables sur moyenne période, sur la base de la situation nette de la société.

b. Titres disponibles à la vente

B1. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ce poste comprend des titres de sociétés, dans lesquelles FFP ne dispose ni du contrôle exclusif ou conjoint, ni d'influence notable ; ces titres sont conservés pour une période non déterminée.

Ils sont comptabilisés pour leur coût d'achat, y compris les frais accessoires s'ils sont significatifs.

ÉVALUATION

À chaque clôture des comptes, les titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

La juste valeur des sociétés cotées est représentée par le cours de Bourse de clôture.

Celle des sociétés non cotées est déterminée de la façon suivante :

- ▶ les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix de revient, sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité...) se sont significativement dégradées ;
- ▶ pour les autres sociétés, une valorisation est effectuée en utilisant :
 - soit une actualisation de flux de trésorerie si cela est possible,
 - soit différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existants, le cas échéant, dans les accords d'actionnaires signés par FFP,
 - soit une référence à l'Actif Net Réévalué,
 - à défaut, et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique, sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées.

DÉPRÉCIATION

FFP examine à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable ou importante d'un actif financier. Les indicateurs objectifs de dépréciation suivants ont été retenus :

- ▶ survenance de changements significatifs ayant un effet négatif, dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal dans lequel l'entreprise opère ;
- ▶ baisse significative ou prolongée de la juste valeur d'une action en dessous de son coût d'acquisition. FFP a défini qu'une baisse est significative si le cours ou l'évaluation a diminué de 30 % par rapport au coût d'acquisition ; elle est prolongée lorsque le cours ou l'évaluation se situe depuis plus d'un an en dessous du coût d'acquisition.

Les titres des sociétés qui s'apparentent à des fonds de capital-investissement sont dépréciés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les fonds de capital-investissement (cf. § B2).

Lorsqu'une perte de valeur sur un titre est avérée, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat.

En cas d'appréciation ultérieure de la juste valeur, la plus-value latente est comptabilisée en capitaux propres jusqu'à la cession définitive du titre.

B2. TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Ce portefeuille est composé principalement de parts de fonds de capital-investissement et de parts d'OPCVM diversifiés, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance, avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

Ces titres sont classés dans la catégorie des « Titres disponibles à la vente ».

Les engagements de souscription sont également portés dans ce poste en contrepartie du poste « Passifs financiers non courants » pour leur valeur nominale (cf. 1.6 C. ci-dessous).

ÉVALUATION

À chaque clôture des comptes, l'évaluation à la juste valeur est effectuée sur la base du cours de Bourse de clôture pour les titres cotés, de la dernière valeur liquidative communiquée par les sociétés de gestion, ou de toute autre information représentative d'une valeur de transaction (cf. ci-dessus Évaluation des titres non cotés). Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

DÉPRÉCIATION

Une dépréciation peut être enregistrée lorsqu'il est constaté une baisse significative ou prolongée de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition du titre :

- ▶ pour les titres cotés, sont appliqués les mêmes critères que pour les titres de participation ;
- ▶ pour les fonds de capital-investissement, investis à plus de 90 %, une dépréciation est constatée si la valeur liquidative demeure de manière significative (- 30 %) ou prolongée (plus d'un an) en dessous du prix d'acquisition.

Le traitement de la dépréciation est identique à celui des titres de participation.

B3. TRAITEMENT COMPTABLE DES PRODUITS LIÉS AUX TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Lorsque les titres disponibles à la vente sont vendus, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans la rubrique des « Produits des titres disponibles à la vente ».

Les dividendes perçus sur ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Produits des titres disponibles à la vente », consécutivement à la décision de distribution des Assemblées Générales de ces sociétés.

B. Actifs financiers courants**a. Autres créances**

Elles sont enregistrées initialement à leur juste valeur puis valorisées ultérieurement, à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de la difficulté à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction ; la perte de valeur est, le cas échéant, constatée en compte de résultat.

b. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les dépôts bancaires à vue, les parts d'OPCVM monétaires et des titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous ces composants sont évalués à leur juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

C. Passifs financiers non courants

Le poste « Passifs financiers non courants » comprend principalement les emprunts à long terme et les engagements fermes de souscription auprès de fonds de capital-investissement. Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Ils sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti. Ils ne sont pas actualisés.

Les engagements de souscription auprès de fonds de capital-investissement sont inscrits tant à l'actif qu'au passif pour leur valeur nominale sans actualisation, cette dernière ne présentant pas d'impact significatif.

D. Instruments dérivés – Instruments de couverture

FFP a couvert le risque de variation de taux sur une partie des emprunts par des swaps de taux d'intérêt.

La partie efficace de la variation de juste valeur de ces contrats, satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres. Le gain ou la perte résultant de la part non efficace est enregistré immédiatement dans le résultat de l'exercice.

Les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture sont comptabilisées en résultat.

Pour l'évaluation de la juste valeur des instruments de couverture, les impacts CVA-DVA sont estimés non significatifs et ne font pas, par conséquent, l'objet d'une comptabilisation.

1.7 STOCKS

Les stocks sont liés à l'activité vinicole de la SCA Château Guiraud. Ils sont évalués à leur coût de production ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût de production comprend principalement les frais liés aux vendanges, aux cultures, les dotations aux amortissements, les frais de vieillissement et de garde du vin jusqu'à la mise en bouteilles. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

Lors de l'acquisition de Château Guiraud, le stock a été estimé à sa valeur de marché.

1.8 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont constatés, selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôt qui ont été adoptés à la clôture de l'exercice et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, sociétés soumises au régime fiscal des sociétés mère et filiales, un passif d'impôt de distribution à hauteur des différences temporaires est constaté, en les limitant toutefois à la quote-part de frais et charges de 5 % prescrite par le régime fiscal des dividendes « mère filles ».

1.9 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

1.10 AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL

A. Société FFP

Les engagements de la société FFP en matière d'avantages accordés au personnel sont les suivants :

- ▶ un régime de retraite complémentaire à cotisations définies, pour lequel la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; il demeure également un ancien régime de retraite complémentaire dans le cadre d'un régime à prestations définies dont les seuls bénéficiaires sont d'anciens salariés retraités ;
- ▶ des indemnités de départ à la retraite, versées aux salariés présents dans la société lors de leur départ à la retraite ;
- ▶ des versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Les engagements de retraite et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- ▶ une hypothèse de date de mise à la retraite fixée généralement à 62 ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- ▶ un taux d'actualisation financière ;
- ▶ un taux d'inflation ;
- ▶ des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

B. Société Château Guiraud

Les salariés de la société Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois, au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraites et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- ▶ une hypothèse de date de mise à la retraite fixée généralement à 62 ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- ▶ un taux d'actualisation financière ;
- ▶ un taux d'inflation ;
- ▶ des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

La totalité des engagements, sans distinction des écarts actuariels, est inscrite au passif dans la rubrique « Passifs non courants », sous déduction de la valeur des actifs financiers versés à des fonds externes. Si ces actifs financiers excèdent les engagements, il est constaté une créance en « Autres actifs non courants ».

1.11 PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

Suivant la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », le montant de la juste valeur des actions gratuites accordées aux bénéficiaires à la date de l'octroi est comptabilisé en charge par la contrepartie des capitaux propres consolidés. Cette charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

1.12 TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Les titres d'autocontrôle sont, soit destinés à être annulés, soit acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le produit de cession des actions d'autocontrôle est affecté directement en capitaux propres ; les plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

1.13 RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Les produits de l'immeuble de placement comprennent essentiellement des loyers, facturés trimestriellement à terme à échoir ; ils sont comptabilisés sur le trimestre correspondant.

Les dividendes des titres disponibles à la vente sont constatés consécutivement à la décision de distribution des Assemblées Générales de ces sociétés.

En ce qui concerne l'activité vinicole, les produits sont constatés à la livraison du vin. Ce principe est également appliqué aux ventes en primeur : les vins récoltés au cours de l'année N sont partiellement proposés au marché en début d'année N + 1 ; les réservations effectuées ne constituent pas des produits et les acomptes versés figurent au passif du bilan dans le poste « Autres dettes » ; ces réservations sont livrées en année N + 3 et alors comptabilisées en produits.

NOTE 2

INFORMATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES TITRES PEUGEOT SA

Suite à la restructuration de capital de Peugeot SA intervenue en 2014, FFP détenait au 31 décembre 2015 84 323 161 actions Peugeot SA et 59 246 340 bons de souscription d'actions (BSA).

Au cours du 1^{er} semestre 2015, FFP a vendu 20 736 221 options d'achat (calls) portant sur le même nombre d'actions Peugeot SA, à échéance du 31 mars 2017, avec un prix d'exercice de 6,428 € par action, identique au prix d'exercice des BSA Peugeot SA. Par ces opérations, FFP a encaissé des primes pour un montant total de 163,5 M€.

Fin 2016, les établissements bancaires ayant souscrit les options d'achat, ont exercé leurs droits. FFP a donc livré 20 736 221 actions Peugeot SA et exercé ses bons de souscription d'achat en actions Peugeot SA, pour reconstituer sa participation initiale.

Ces opérations sur les titres Peugeot SA ont dégagé sur l'exercice une plus-value comptable de 115,9 M€ avant impôt.

À l'issue de ces opérations, FFP détient le même nombre de titres qu'avant la mise en place des contrats d'options d'achat. La participation dans Peugeot SA, comptabilisée dans le poste « Participations non consolidées » en titres disponibles à la vente, est valorisée au cours de Bourse du 31 décembre 2016, soit 15,50 €. La variation de la juste valeur de ces titres AFS par rapport à la valeur comptable consolidée s'élève à 407 M€ et est enregistrée directement en capitaux propres sous déduction des impôts différés.

NOTE 3

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2016

Le périmètre de consolidation comprend :

Consolidées par intégration globale	% de contrôle	% d'intérêt
La société mère FFP		
■ La société FFP INVEST	100,00 %	100,00 %
■ La société FFP Investment UK	100,00 %	100,00 %
■ La société FFP Investments US-1	100,00 %	100,00 %
■ La société FFP US-CC	100,00 %	100,00 %
■ La société civile FFP-Les Grésillons	100,00 %	100,00 %
■ La société Financière Guiraud (SAS)	71,62 %	71,62 %
■ La société civile agricole Château Guiraud	100,00 %	71,62 %
Consolidées par mise en équivalence		
■ La société Zéphyr Investissement		46,67 %
■ La société LDAP		45,00 %
■ La société OPCI Lapillus		23,26 %
■ Le groupe Compagnie Industrielle de Delle (CID)		25,25 %
■ Le groupe LISI		5,09 %

3.2 VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET DES POURCENTAGES D'INTÉRÊTS

FFP Investments US-1 et FFP US-CC

Les sociétés FFP Investments US-1 et FFP US-CC, créées en début d'année 2016, sont détenues à 100 % par la filiale FFP INVEST. Ces structures ont pour objet la réalisation d'investissements dans des projets immobiliers aux États-Unis.

Holding Reinier

Suite à la cession, en janvier 2016, de 1 697 579 actions de la société Holding Reinier au groupe familial Reinier, le pourcentage de détention est passé de 23,48 % à 11,18 %. Après cette opération, les titres Holding Reinier ont été reclassés du poste « Titres mis en équivalence » en « Titres disponibles à la vente » (AFS) dans les participations non consolidées.

Zéphyr Investissement

FFP INVEST a souscrit à l'augmentation de capital réalisée en décembre 2016 pour un montant de 190 milliers d'euros. FFP (via sa filiale FFP INVEST) détient 46,67 % de la société Zéphyr Investissement, société détentrice de 6,47 % des titres de la société EREN Renewable Energy.

Compagnie Industrielle de Delle

Pas d'évolution par rapport au 31 décembre 2015.

OPCI Lapillus II

FFP a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale FFP INVEST, 23,26 % de la société OPCI Lapillus II. Cette société a pour objet l'investissement dans des immeubles qu'elle donne en location.

LISI

Pas d'évolution par rapport au 31 décembre 2015. Le pourcentage détenu n'implique pas à lui seul la consolidation de cette société. Cependant, FFP exerce une influence notable sur la société LISI, notamment par la présence de deux administrateurs au Conseil d'administration de la société, dont l'un en qualité de représentant permanent de la société Compagnie Industrielle de Delle, société détenant elle-même 54,9 % de la société LISI et dont FFP est actionnaire à hauteur de 25,25 %.

LDAP

Pas d'évolution par rapport au 31 décembre 2015. FFP détient (via sa filiale FFP INVEST) 45 % du capital de la société LDAP. Cette société, créée en association avec Louis Dreyfus Armateurs, a débuté son activité au cours de l'exercice 2015.

NOTE 4

PRODUITS DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE ET DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Produits		
Dividendes	36 326	31 614
Résultats sur cessions	139 714	48 214
Total	176 040	79 828
Charges		
Résultats sur cessions	(4 358)	(465)
Total	(4 358)	(465)
RÉSULTAT BRUT	171 682	79 363
Revalorisation à la juste valeur	-	79 690
RÉSULTAT	171 682	159 053

Les résultats sur cessions correspondent à hauteur de 115 882 milliers d'euros à la plus-value sur la livraison des titres Peugeot SA suite à l'exercice des calls par les banques, et pour 19 474 milliers d'euros aux plus et moins-values sur les retours de fonds de capital-investissements.

NOTE 5 PRODUITS DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Produits		
Loyers et autres produits	1 317	1 317
Charges refacturées	163	249
Total	1 480	1 566
Charges		
Charges locatives et de copropriété	(193)	(251)
Total	(193)	(251)
RÉSULTAT BRUT	1 287	1 315
Revalorisation à la juste valeur	1 850	(39)
RÉSULTAT	3 137	1 276

NOTE 6 PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Produits		
Ventes de marchandises	3 675	2 105
Produits annexes	292	1 284
Variation de stocks	(796)	(86)
RÉSULTAT	3 171	3 303

NOTE 7 FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Frais d'administration		
Personnel	(8 153)	(6 922)
Charges externes	(6 045)	(7 861)
Autres charges	(3 100)	(2 205)
RÉSULTAT BRUT	(17 298)	(16 988)
Amortissements des immobilisations (hors immeubles de placement)	(345)	(338)
RÉSULTAT	(17 643)	(17 326)

NOTE 8 PRODUITS DE GESTION DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Produits		
Placements de trésorerie		
■ Plus-values de cessions	6	23
■ Autres produits	1 137	722
RÉSULTAT BRUT	1 143	745
Revalorisation à la juste valeur	(1)	(1)
RÉSULTAT	1 142	744

NOTE 9 DÉPRÉCIATION DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
TIAP	(1 186)	(5 192)
RÉSULTAT	(1 186)	(5 192)

NOTE 10 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur emprunts FFP	(10 175)	(11 816)
Divers	(210)	(229)
RÉSULTAT	(10 385)	(12 045)

Le coût s'entend après prise en compte des contrats de couverture sur le risque de taux.

NOTE 11 QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		
Holding Reinier	-	6 380
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	14 730	11 244
LISI	5 447	4 162
LDAP	(2 606)	(1 211)
OPCI Lapillus	375	-
Zéphyr Investissement	56	-
TOTAL	18 002	20 575
Provision des entreprises associées		
Holding Reinier	-	11 071
TOTAL	-	11 071
RÉSULTAT	18 002	31 646

NOTE 12 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS**12.1 CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Impôts exigibles	(3 218)	(5 528)
Impôts différés	(15 052)	2 571
RÉSULTAT	(18 270)	(2 957)

FFP et FFP INVEST ont opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2012.

12.2 RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPÔT LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

<i>(en pourcentage)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'impôt légal en France	- 28,9	- 34,4
Effet des sociétés mises en équivalence	3,1	6,5
Résultat taxable à taux réduit	17,4	28,6
Autres différences permanentes	- 2,5	- 2,5
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS	- 10,9	- 1,8

Les impôts exigibles correspondent à l'impôt sur les bénéfices dû à l'administration fiscale française au titre de l'exercice.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 34,43 %, compte tenu de la contribution additionnelle.

La loi de finance 2017 a porté le taux d'impôt en France à 28,92 % à compter de l'exercice 2020, y compris la contribution additionnelle.

Les plus-values sur titres de sociétés à prédominance immobilière sont imposées à 19 %.

Les actifs et passifs d'impôts différés ont été calculés en conséquence.

Les différences permanentes proviennent principalement des plus-values latentes sur le portefeuille des titres.

NOTE 13 RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action figure en bas de page du compte de résultat consolidé.

Il a été calculé sur la base de la totalité des actions composant le capital, soit 25 072 589 actions.

Il n'existe pas d'instrument financier donnant, à terme, accès au capital.

NOTE 14 DÉTAIL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Avant impôt	Impôt	Net impôt	Avant impôt	Impôt	Net impôt
Effets des mises en équivalence sur le résultat global	(2 588)	-	(2 588)	8 555	-	8 555
Réévaluations juste valeur des titres disponibles à la vente	18 801	7 086	25 887	597 626	(17 393)	580 233
Réévaluations juste valeur des instruments dérivés	(2 269)	182	(2 087)	5 164	(1 779)	3 385
Autres réévaluations directes par capitaux propres	4 027	6 789	10 816	(7 459)	-	(7 459)
TOTAL	17 971	14 057	32 028	603 886	(19 172)	584 714

NOTE 15 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur bilan au 01/01/2016	Entrées	Sorties	Amortissements nets	Valeur bilan au 31/12/2016
Immobilisations incorporelles	19	-	-	(7)	12
TOTAL	19	-	-	(7)	12

NOTE 16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

16.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2016, AMORTISSEMENTS ET IMPACT SUR L'EXERCICE DE L'ÉVALUATION EN JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
Valeur brute						
À l'ouverture de l'exercice	13 341	1 505	15 613	2 575	3 743	36 777
Acquisitions et augmentations	6	72	37	123	140	378
Sorties	-	-	-	-	18	18
Réévaluation à la juste valeur	-	-	1 850	-	-	1 850
À la clôture de l'exercice	13 347	1 577	17 500	2 698	3 901	39 023
Amortissements						
À l'ouverture de l'exercice	-	1 042	-	1 448	2 425	4 915
Acquisitions et augmentations	-	38	-	60	240	338
Sorties	-	-	-	-	-	-
À la clôture de l'exercice	-	1 080	-	1 508	2 665	5 253
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	13 341	463	15 613	1 127	1 318	31 862
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13 347	497	17 500	1 190	1 236	33 770

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe en décembre 2016.

5.1

16.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2015, AMORTISSEMENTS ET IMPACT SUR L'EXERCICE DE L'ÉVALUATION EN JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
Valeur brute						
À l'ouverture de l'exercice	13 341	1 505	15 652	2 417	2 923	35 838
Acquisitions et augmentations	-	-	-	158	1 071	1 229
Sorties	-	-	-	-	(251)	(251)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	(39)	-	-	(39)
À la clôture de l'exercice	13 341	1 505	15 613	2 575	3 743	36 777
Amortissements						
À l'ouverture de l'exercice	-	1 076	-	1 388	2 218	4 682
Acquisitions et augmentations	-	(34)	-	60	224	250
Sorties	-	-	-	-	(17)	(17)
À la clôture de l'exercice	-	1 042	-	1 448	2 425	4 915
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	13 341	429	15 652	1 029	705	31 156
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13 341	463	15 613	1 127	1 318	31 862

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe en décembre 2015.

NOTE 17

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

17.1 ÉTAT AU 31/12/2016

<i>(en milliers d'euros)</i>				
Titres	Taux de contrôle	Prix de revient	Dépréciations antérieures sur titres restants	Prix de revient net des dépréciations antérieures
I - Titres des entreprises associées (mis en équivalence)				
Holding Reinier				
Compagnie Industrielle de Delle	25,25	7 101	-	7 101
LDAP	45,00	19 403	-	19 403
LISI	5,09	14 889	-	14 889
OPCI Lapillus	23,26	10 000	-	10 000
Zéphyr Investissement	46,67	14 191	-	14 191
Engagements de souscription		14 000	-	14 000
TOTAL		79 584	-	79 584
II - Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées				
Peugeot SA	9,81	899 753	-	899 753
Zodiac Aerospace	5,17	183 899	(51 235)	132 664
DKSH	5,87	49 387	-	49 387
SEB SA	5,03	80 088	(25 976)	54 112
ORPEA	6,32	114 854	-	114 854
Ipsos	2,08	22 101	-	22 101
Immobilière Dassault	19,70	25 764	(4 142)	21 622
IDI	10,06	25 714	(15 838)	9 876
CIEL	7,55	16 355	-	16 355
Autres titres		268 459	-	268 459
TOTAL		1 686 374	(97 191)	1 589 183
III - Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)				
Fonds de capital-investissement				
Fonds LBO français		17 793	(9 635)	8 158
Co-investissements		80 583	(7 586)	72 997
Fonds pays émergents		42 747	(2 104)	40 643
Autres fonds		39 104	(68)	39 036
Engagements de souscription		219 519	-	219 519
Total fonds de capital-investissement		399 746	(19 393)	380 353
Autres placements				
Actions		42 451	(7 537)	34 914
Autres		8	(8)	-
Total Autres placements		42 459	(7 545)	34 914
TOTAL ⁽¹⁾		442 205	(26 938)	415 267
IV - Autres actifs non courants				
Peugeot SA (Bons de souscription)		-	-	-
Divers		3 626	-	3 626
TOTAL		3 626	-	3 626
TOTAL GÉNÉRAL		2 211 789	(124 129)	2 087 660

(1) La réévaluation de juste valeur en capitaux propres relative aux TIAP, d'un montant total de 71 158 milliers d'euros, se décompose en une plus-value latente de 77 005 milliers d'euros et une moins-value latente de 5 847 milliers d'euros.

Évaluation au 31 décembre		Dépréciation passée en résultat	Impact mises en équivalence ou réévaluation juste valeur passé en capitaux propres	Valeur au bilan 31/12/2016	Valeur au bilan 31/12/2015
Unitaire (en euros)	Global				
					90 000
	120 839	-	113 738	120 839	111 296
	18 900	-	(503)	18 900	15 994
	43 790	-	28 901	43 790	40 329
	10 291	-	291	10 291	-
	14 247	-	56	14 247	14 000
	14 000	-	-	14 000	14 000
	222 067	-	142 483	222 067	285 619
15,50	1 306 587	-	406 834	1 306 587	1 366 457
21,82	327 141	-	194 477	327 141	329 540
65,14	248 820	-	199 433	248 820	223 348
128,75	324 646	-	270 534	324 646	238 536
76,76	292 559	-	177 705	292 559	281 202
29,85	27 587	-	5 486	27 587	-
42,49	52 473	-	30 851	52 473	43 023
26,00	18 880	-	9 004	18 880	17 987
0,17	19 082	-	2 727	19 082	19 238
	349 596	-	81 137	349 596	166 431
	2 967 371	-	1 378 188	2 967 371	2 685 762
	28 576	-	20 418	28 576	48 817
	107 988	(159)	35 150	107 988	81 955
	53 874	(689)	13 920	53 874	50 999
	42 888	-	3 852	42 888	16 108
	219 519	-	-	219 519	131 850
	452 845	(848)	73 340	452 845	329 729
	32 394	(338)	(2 182)	32 394	33 490
	-	-	-	-	-
	32 394	(338)	(2 182)	32 394	33 490
	485 239	(1 186)	71 158	485 239	363 219
	-	-	-	-	203 807
	3 626	-	-	3 626	2 024
	3 626	-	-	3 626	205 831
	3 678 303	(1 186)	1 591 829	3 678 303	3 540 431

17.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2016 (en milliers d'euros)

(en milliers d'euros) Titres	01/01/2016		Entrées		Sorties		31/12/2016	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
I - Titres des entreprises associées (mis en équivalence)								
Holding Reinier	3 395 158	72 079		-	(3 395 158)	(72 079)	-	-
Compagnie Industrielle de Delle	40 265	7 101		-		-	40 265	7 101
LDAP	15 035 301	14 788	4 732 344	4 615		-	19 767 645	19 403
LISI	2 750 000	14 889		-		-	2 750 000	14 889
OPCI Lapillus		-	100 000	10 000		-	100 000	10 000
Zéphyr Investissement	14 000 000	14 000	190 917	191		-	14 190 917	14 191
Engagements de souscription		14 000		-		-		14 000
TOTAL		136 857		14 806		(72 079)		79 584
II - Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées								
Peugeot SA	84 323 161	784 696	20 736 221	314 254	(20 736 221)	(199 197)	84 323 161	899 753
Zodiac Aerospace	14 996 135	183 899		-		-	14 996 135	183 899
DKSH	3 820 000	49 387		-		-	3 820 000	49 387
SEB SA	2 521 522	80 088		-		-	2 521 522	80 088
ORPEA	3 811 353	114 854		-		-	3 811 353	114 854
Ipsos		-	924 337	22 101		-	924 337	22 101
Immobilière Dassault	1 210 209	24 917	24 748	847		-	1 234 957	25 764
IDI	726 146	25 714		-		-	726 146	25 714
CIEL	114 887 172	16 355		-		-	114 887 172	16 355
Autres titres		144 992		147 068		(23 601)		268 459
TOTAL		1 424 902		484 270		(222 798)		1 686 374
III - Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)								
Fonds de capital-investissement								
Fonds LBO Français		30 284		325		(12 816)		17 793
Co-investissements		66 465		14 118		-		80 583
Fonds pays émergents		31 704		15 828		(4 785)		42 747
Autres fonds		20 916		31 007		(12 819)		39 104
Engagements de souscription		131 850		143 250		(55 581)		219 519
Total Fonds de capital-investissement		281 219		204 528		(86 001)		399 746
Autres placements								
Actions		42 436		15		-		42 451
Autres		8		-		-		8
Total Autres placements		42 444		15		-		42 459
TOTAL		323 663		204 543		(86 001)		442 205
IV - Autres actifs non courants								
Peugeot SA (Bons de souscription)	59 246 340	87 210		-	(59 246 340)	(87 210)		-
Divers		2 024		3 397		(1 795)		3 626
TOTAL		89 234		3 397		(89 005)		3 626
TOTAL GÉNÉRAL		1 974 656		707 016		(469 883)		2 211 789

17.3 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2015

(en milliers d'euros) Titres	01/01/2015		Entrées		Sorties		31/12/2015	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
I - Titres des entreprises associées (mis en équivalence)								
Holding Reinier	3 395 158	72 079		-		-	3 395 158	72 079
Compagnie Industrielle de Delle	40 265	7 101		-		-	40 265	7 101
LDAP		-	15 035 301	14 788		-	15 035 301	14 788
LISI	2 750 000	14 889		-		-	2 750 000	14 889
Zéphyr Investissement		-	14 000 000	14 000		-	14 000 000	14 000
Engagements de souscription		-		14 000		-		14 000
TOTAL		94 069		42 788		-		136 857
II - Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées								
Peugeot SA	84 323 161	784 696		-		-	84 323 161	784 696
Zodiac Aerospace	11 644 135	106 648	3 352 000	77 251		-	14 996 135	183 899
DKSH	3 820 000	49 387		-		-	3 820 000	49 387
SEB SA	2 521 522	80 088		-		-	2 521 522	80 088
ORPEA	3 811 353	114 854		-		-	3 811 353	114 854
Immobilière Dassault	1 187 136	24 204	23 073	713		-	1 210 209	24 917
IDI	726 146	25 714		-		-	726 146	25 714
CIEL	114 887 172	16 355		-		-	114 887 172	16 355
Autres titres		160 832		263		(16 103)		144 992
TOTAL		1 362 778		78 227		(16 103)		1 424 902
III - Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)								
Fonds de capital-investissement								
Fonds LBO Français		42 855		9 538		(17 061)		35 332
Co-investissements		51 754		14 711		-		66 465
Fonds pays émergents		31 407		9 196		(8 899)		31 704
Autres fonds		10 533		8 535		(3 200)		15 868
Engagements de souscription		84 709		84 241		(37 100)		131 850
Total Fonds de capital-investissement		221 258		126 221		(66 260)		281 219
Autres placements								
Actions		10 190		34 439		(2 193)		42 436
Autres		8		-		-		8
Total Autres placements		10 198		34 439		(2 193)		42 444
TOTAL		231 456		160 660		(68 453)		323 663
IV - Autres actifs non courants								
Peugeot SA (Bons de souscription)	67 372 689	99 172		-	(8 126 349)	(11 962)	59 246 340	87 210
OCEANE FAURECIA		9 740		-		(9 740)		-
Divers		3 111		86		(1 173)		2 024
TOTAL		112 023		86		(22 875)		89 234
TOTAL GÉNÉRAL		1 800 326		281 761		(107 431)		1 974 656

17.4 PERTES LATENTES NON INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT À LA CLÔTURE

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées		
Actions non cotées	(531)	(4 604)
Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Actions non cotées	-	-
Actions cotées	(3 543)	(2 223)
Fonds de capital-investissement	(2 304)	(1 031)
TOTAL	(6 378)	(7 858)

Les fonds de capital-investissement qui ne font pas l'objet d'une dépréciation en compte de résultat sont ceux dont le pourcentage d'investissement est inférieur à 90 % du total des investissements prévus par le fonds. En effet, la performance d'un fonds s'apprécie

globalement et sur l'ensemble des investissements réalisés. Tant que le fonds est en phase d'investissement, prendre en compte une moins-value durable reviendrait à considérer comme non rentables les investissements futurs du fonds.

17.5 INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES RELATIVES AUX ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Holding Reinier		
Total des actifs	-	1 138 067
Total des passifs courants et non courants	-	851 172
Chiffre d'affaires	-	1 587 698
Résultat net, part du groupe	-	27 177
Compagnie Industrielle de Delle (CID)		
Total des actifs	1 683 681	1 499 107
Total des passifs courants et non courants	807 375	695 631
Chiffre d'affaires	1 571 097	1 458 045
Résultat net, part du groupe	58 346	44 540
LISI		
Cours de Bourse au 31 décembre (en euros)	30,65	24,95
Total des actifs	1 672 525	1 489 008
Total des passifs courants et non courants	807 304	695 563
Chiffre d'affaires	1 571 104	1 458 052
Résultat net, part du groupe	107 008	81 764
OCPI Lapillus		
Total des actifs	51 002	-
Total des passifs courants et non courants	6 739	-
Chiffre d'affaires	1 509	-
Résultat net, part du groupe	1 612	-
LDAP		
Total des actifs	130 490	121 961
Total des passifs courants et non courants	88 489	86 421
Chiffre d'affaires	12 154	5 914
Résultat net, part du groupe	(5 792)	(2 692)
Zéphyr Investissement		
Total des actifs	30 538	30 406
Total des passifs courants et non courants	6	411
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat net, part du groupe	121	(6)

17.6 VARIATIONS

A. Participations dans les entreprises associées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	285 619	206 451
Mouvements en prix de revient	(30 194)	42 788
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	18 002	31 646
Autres variations par capitaux propres	(6 360)	4 734
Reprise de dépréciation	-	-
Transfert en titres disponibles à la vente	(45 000)	-
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	222 067	285 619

B. Actifs disponibles à la vente : participations non consolidées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	2 685 762	2 035 447
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	(1 260 860)	(672 669)
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	1 424 902	1 362 778
Transfert des participations dans les entreprises associées	45 000	-
Mouvements en prix de revient	216 472	62 124
Solde en prix de revient	1 686 374	1 424 902
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	(97 191)	(97 191)
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins-values latentes	1 378 188	1 358 051
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	2 967 371	2 685 762

C. Actifs disponibles à la vente : titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	363 219	259 491
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	(39 556)	(28 035)
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	323 663	231 456
Mouvements en prix de revient	118 546	92 207
Solde en prix de revient	442 209	323 663
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	(28 124)	(32 936)
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins-values latentes	71 154	72 492
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	485 239	363 219

D. Actifs disponibles à la vente : autres actifs financiers non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	205 831	114 149
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	(116 597)	(2 126)
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	89 234	112 023
Mouvements en prix de revient	(85 608)	(22 789)
Solde en prix de revient	3 626	89 234
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	-	-
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins-values latentes	-	116 597
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	3 626	205 831

NOTE 18**CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔT****18.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2016**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passifs	(5 274)	-	(13)	-	5 287	-
Impôts courants - Actifs	-	-	(3 205)	-	5 226	2 021
SOUS-TOTAL	(5 274)	-	(3 218)	-	10 513	2 021
Impôts différés - Actifs	20 891	-	(17 726)	146	-	3 311
Impôts différés - Passifs	(85 011)	-	2 674	13 878	-	(68 459)
SOUS-TOTAL	(64 120)	-	(15 052)	14 024	-	(65 148)
TOTAL	(69 394)	-	(18 270)	14 024	10 513	(63 127)

18.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passifs	-	-	(5 579)	-	305	(5 274)
Impôts courants - Actifs	1 143	-	-	-	(1 143)	-
SOUS-TOTAL	1 143	-	(5 579)	-	(838)	(5 274)
Impôts différés - Actifs	16 001	-	6 669	(1 779)	-	20 891
Impôts différés - Passifs	(55 742)	-	(4 098)	(25 171)	-	(85 011)
SOUS-TOTAL	(39 741)	-	2 571	(26 950)	-	(64 120)
TOTAL	(38 598)	-	(3 008)	(26 950)	(838)	(69 394)

NOTE 19 STOCKS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Vins	10 705	565	10 140	11 900	937	10 963
Divers	215	-	215	171	-	171
TOTAL	10 920	565	10 355	12 071	937	11 134

NOTE 20 AUTRES CRÉANCES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients	295	-	295	331	-	331
État, créances d'impôt (hors IS)	549	-	549	297	-	297
Autres créances	658	-	658	647	-	647
TOTAL	1 502	-	1 502	1 275	-	1 275

NOTE 21 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

21.1 DÉTAIL DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
OPCVM de trésorerie	2 297	6 153
Liquidités	4 077	10 167
TOTAL DE LA TRÉSORERIE	6 374	16 320

Les OPCVM de trésorerie sont constitués de parts de Sicav monétaires régulières exprimées en euros.

21.2 VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Trésorerie à la clôture	6 374	16 320
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	16 320	11 119
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(9 946)	5 201

21.3 ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	16 320	11 119
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	(1)	(2)
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	16 319	11 117
Mouvements en prix de revient	(9 945)	5 202
Solde en prix de revient	6 374	16 319
Évaluation juste valeur au 31 décembre	-	1
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	6 374	16 320

NOTE 22**CAPITAUX PROPRES****22.1 POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL SOCIAL**

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS.

Elle vise à sécuriser les ressources permanentes du groupe pour favoriser son développement et à mener une politique de distribution adaptée.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du groupe.

La part des minoritaires est constituée de la part des actionnaires hors groupe de Financière Guiraud (SAS), société qui porte la participation dans la SCA Château Guiraud.

Les capitaux propres du groupe comprennent le capital social de FFP, ainsi que les réserves et résultats accumulés par les activités du groupe.

La politique de distribution suivie par FFP a été, depuis de nombreuses années et dans la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité du dividende.

22.2 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de FFP est composé de 25 072 589 actions de 1 €. Il est entièrement libéré.

22.3 DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Capital de FFP	25 073	25 157
Prime d'émission, de fusion, d'apport de FFP	158 410	158 410
Réserve légale de FFP	2 541	2 541
Titres d'autocontrôle	(49)	(4 285)
Autres réserves	2 734 291	2 587 338
Résultats consolidés	149 786	159 170
Intérêts minoritaires	(903)	(769)
TOTAL	3 069 149	2 927 562

22.4 RÉÉVALUATIONS DIRECTES PAR CAPITAUX PROPRES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS LES CONCERNANT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à l'ouverture	1 374 477	790 859
Diminution des réévaluations suite à cessions	-	-
Réévaluations juste valeur à la clôture (nettes d'impôt)		
Actifs disponibles à la vente	25 887	580 233
Couvertures de taux	(2 087)	3 385
Dérivés sur actions	-	-
Divers	600	-
RÉÉVALUATIONS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE (A)	1 398 877	1 374 477
Impôts différés (B)	39 589	47 457
Total réévaluations brutes à la clôture (A + B)	1 438 466	1 421 934

22.5 DÉTAIL DES RÉÉVALUATIONS PAR TYPE DE POSTE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Actifs disponibles à la vente		
Titres de participation	1 337 613	1 312 109
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	68 996	68 613
Autres actifs financiers non courants	-	-
Couvertures de taux	(7 732)	(5 645)
Divers	-	(600)
TOTAL	1 398 877	1 374 477

22.6 TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Au 31 décembre 2016, la société détient 699 actions propres acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité. Les actions détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres.

22.7 ACTIONS GRATUITES

A. Caractéristiques du plan

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2016, le Conseil d'administration de FFP du 7 juillet 2016, a décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions sous condition de performance, au profit de certains membres du personnel salariés et des dirigeants mandataires sociaux de FFP et des sociétés qui lui sont liées. Les actions gratuites de performance seront définitivement acquises par les bénéficiaires au 7 juillet 2019, aucune période de conservation n'étant imposée par la suite. Cette attribution est soumise à une condition de présence au sein du Groupe ou des sociétés apparentées pendant la période d'acquisition.

L'acquisition définitive est soumise à des conditions de performance en termes de progression de l'Actif Net Réévalué de FFP entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018.

Le nombre maximum d'actions FFP susceptibles d'être attribuées s'élève à 17 277 actions.

Au 31 décembre 2016, les modalités de couverture du plan d'attribution gratuite d'actions n'ont pas encore été fixées.

B. Charges de personnel générées par le plan d'actions gratuites

La charge comptabilisée sur l'exercice s'élève à 126 milliers d'euros.

NOTE 23

PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

23.1 SITUATION

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts bancaires		
FFP	328 000	216 000
Château Guiraud	7 165	7 519
Engagements de souscription et titres non libérés	240 739	156 336
Instruments dérivés ⁽¹⁾	10 878	213 240
Divers	79	99
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	586 861	593 194
Emprunts bancaires		
FFP	-	-
Château Guiraud	3 569	3 398
Intérêts courus sur emprunts	1 144	1 244
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	4 713	4 642
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	591 574	597 836

(1) Les lignes de crédit de FFP ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt, par la souscription de swaps taux fixe contre taux variable à hauteur de 280 000 milliers d'euros. La juste valeur de ces instruments s'élève au 31 décembre 2016 à 10 878 milliers d'euros.

Les engagements de souscription et titres non libérés comprennent des engagements en USD pour 143 956 milliers d'euros en 2016 et 71 257 milliers d'euros en 2015.

Tous les autres engagements sont exprimés en euro.

23.2 ÉCHÉANCIER AU 31/12/2016

Échéances (en milliers d'euros)	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires				
Emprunts FFP	-	328 000	-	328 000
Emprunts Château Guiraud	3 569	1 512	5 653	10 734
Instruments dérivés	-	7 234	3 644	10 878
Engagements de souscription et titres non libérés ⁽¹⁾	-	240 739	-	240 739
Intérêts courus sur emprunts et divers	1 144	79	-	1 223
TOTAL ⁽²⁾	4 713	577 564	9 297	591 574

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins d'un an est la suivante : 4 168 milliers d'euros à échéance de moins de 3 mois, 545 milliers d'euros entre 3 et 12 mois.

Des lignes de crédit qui arrivaient à échéance en 2017 et 2019, pour un montant 180 millions d'euros, ont été renouvelées par anticipation pour un total de 200 millions d'euros. Leurs échéances respectives s'étalent de 2020 à 2021.

Une nouvelle ligne de crédit a été souscrite pour un montant de 100 millions d'euros, à échéance du 22 juillet 2019.

23.3 ÉCHÉANCIER AU 31/12/2015

Échéances (en milliers d'euros)	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires				
Emprunts FFP	-	216 000	-	216 000
Emprunts Château Guiraud	3 397	375	7 144	10 916
Couverture de taux	-	213 240	-	213 240
Engagements de souscription et titres non libérés ⁽¹⁾	-	156 336	-	156 336
Intérêts courus sur emprunts et divers	1 245	99	-	1 344
TOTAL ⁽²⁾	4 642	586 050	7 144	597 836

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins d'un an est la suivante : 4 485 milliers d'euros à échéance de moins de 3 mois, 157 milliers d'euros entre 3 et 12 mois.

Des lignes de crédit qui arrivaient à échéance en 2015 et 2018, pour un montant 230 millions d'euros, ont été renouvelées par anticipation pour un total de 220 millions d'euros. Les nouvelles échéances s'étalent de 2018 à 2019.

23.4 DÉTAIL DES ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION ET DES TITRES NON LIBÉRÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Participations dans les entreprises associées		
Entreprise non cotée	14 000	14 000
Titres disponibles à la vente		
Titres de participation		
Titres non cotés	5 512	2 263
TIAP		
Fonds LBO français	29 839	27 373
Co-investissements	50 570	919
Fonds pays émergents	34 827	35 514
Autres fonds	105 991	76 267
TOTAL	240 739	156 336

23.5 CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS AU 31/12/2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au bilan au 31/12/2016		Échéance	Taux
	Non courants	Courants		
Emprunts bancaires				
FFP	10 000	-	2 018	Taux variable
	208 000	-	2 019	Taux variable
	110 000	-	2 020	Taux variable
Château Guiraud				
Emprunts	465	272	2017 à 2028	Taux fixe
	6 700	284	2 028	Taux variable
<i>Warrants</i> et facilités de trésorerie	-	3 013	2 017	Taux variable
Engagements de souscription et titres non libérés	240 739	-	-	-
Instruments dérivés	10 878	-	-	-
Divers	79	1 144	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	586 861	4 713		

23.6 CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS AU 31/12/2015

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2015		Échéance	Taux
	Non courants	Courants		
Emprunts bancaires				
FFP	8 000	-	2 018	Taux variable
	176 000	-	2 019	Taux variable
	32 000	-	2 020	Taux variable
Château Guiraud				
Emprunts	600	282	2016 à 2025	Taux fixe
	6 919	-	2 028	Taux variable
Warrants et facilités de trésorerie	-	3 115	2 016	Taux variable
Engagements de souscription et titres non libérés	156 336	-	-	-
Instruments dérivés	213 240	-	-	-
Divers	99	1 245	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	593 194	4 642		

NOTE 24 PROVISIONS

24.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2016

(en milliers d'euros)	01/01/2016	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2016
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	398	-	152	-	-	550
TOTAL	398	-	152	-	-	550

24.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2015

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2015
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	402	-	22	-	26	398
TOTAL	402	-	22	-	26	398

NOTE 25

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

25.1 ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ FFP

Les salariés de la société FFP bénéficient de compléments de retraite versés aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les effectifs concernés sont les suivants :

- ▶ retraites complémentaires : 3 personnes, actuellement retraitées ;
- ▶ indemnités de départ : 15 personnes.

La dernière évaluation externe des engagements de retraite a été effectuée au 31 décembre 2016.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- ▶ taux d'actualisation : 1,40 % (1,80 % en 2015) ;
- ▶ taux d'inflation : 1,60 % ;
- ▶ taux d'augmentation des salaires : inflation + augmentations individuelles.

En ce qui concerne les indemnités de retraite complémentaire, la valeur totale des engagements de la société s'élevait au 31 décembre 2016 à 240 milliers d'euros ; ces engagements étaient couverts à hauteur de 8 milliers d'euros par des fonds externes ; la différence, soit 232 milliers d'euros, est comptabilisée en provision au passif du bilan.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite s'élevaient au 31 décembre 2016 à 532 milliers d'euros ; ils étaient couverts à hauteur de 434 milliers d'euros par des fonds externes ; la différence de 98 milliers d'euros est comptabilisée en provision au passif du bilan.

25.2 ENGAGEMENTS DE LA SCA CHÂTEAU GUIRAUD

Les salariés de la SCA Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite.

L'effectif concerné au 31 décembre 2016 est de 32 personnes. Il était de 33 personnes au 31 décembre 2015.

Une évaluation des engagements a été effectuée au 31 décembre 2016.

Le total des engagements de la société Château Guiraud s'élève à 214 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 178 milliers d'euros au 31 décembre 2015 ; cette somme est comptabilisée en provision au passif du bilan consolidé.

Il n'a jamais été procédé à des versements externes pour la couverture de ces engagements.

NOTE 26

AUTRES DETTES COURANTES ET NON COURANTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Avances clients à plus d'un an	603	325
TOTAL AUTRES DETTES NON COURANTES	603	325
Avances clients	541	952
Dettes fiscales et sociales (hors impôt sur les sociétés)	2 782	2 714
Autres dettes	1 954	1 860
TOTAL AUTRES DETTES COURANTES	5 277	5 526
TOTAL AUTRES DETTES	5 880	5 851

NOTE 27

VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
(Augmentation) Diminution des stocks	1 151	(713)
(Augmentation) Diminution des créances	(227)	(163)
Variation des impôts	(7 295)	6 417
Augmentation (Diminution) des dettes	(352)	2 146
TOTAL DES VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(6 723)	7 687

NOTE 28 INSTRUMENTS FINANCIERS

28.1 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN 2016

	31/12/2016		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Participations non consolidées	2 967 371	2 967 371	-	2 967 371	-	-	-
TIAP	485 239	485 239	-	485 239	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	3 626	3 626	-	-	3 626	-	-
Autres créances	1 502	1 502	-	-	1 502	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 374	6 374	6 374	-	-	-	-
ACTIFS	3 464 112	3 464 112	6 374	3 452 610	5 128	-	-
Passifs financiers non courants	586 861	586 861	-	-	240 818	335 165	10 878
Autres dettes non courantes	603	603	-	-	603	-	-
Passifs financiers courants	4 713	4 713	-	-	-	4 713	-
Autres dettes courantes	5 277	5 277	-	-	5 277	-	-
PASSIFS	597 454	597 454	-	-	246 698	339 878	10 878

28.2 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN 2015

	31/12/2015		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Participations non consolidées	2 685 762	2 685 762	-	2 685 762	-	-	-
TIAP	363 219	363 219	-	363 219	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	205 831	205 831	203 807	-	2 024	-	-
Autres créances	1 275	1 275	-	-	1 275	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 320	16 320	16 320	-	-	-	-
ACTIFS	3 272 407	3 272 407	220 127	3 048 981	3 299	-	-
Passifs financiers non courants	593 194	593 194	-	-	156 435	223 519	213 240
Autres dettes non courantes	325	325	-	-	325	-	-
Passifs financiers courants	4 642	4 642	-	-	-	4 642	-
Autres dettes courantes	5 526	5 526	-	-	5 526	-	-
PASSIFS	603 687	603 687	-	-	162 286	228 161	213 240

28.3 EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN 2016

	2016		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dividendes (hors participations consolidées)	36 326	-	36 326	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(10 385)	-	-	-	(10 385)	-
Dépréciation des titres disponibles à la vente	(1 186)	-	(1 186)	-	-	-
Réévaluation	-	-	-	-	-	-
Résultats de cession	135 356	-	135 356	-	-	-
GAINS NETS OU (PERTES NETTES)	160 111	-	170 496	-	(10 385)	-

28.4 EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN 2015

	2015		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dividendes (hors participations consolidées)	31 614	-	31 614	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(12 045)	-	-	-	(12 045)	-
Dépréciation des titres disponibles à la vente	(5 192)	-	(5 192)	-	-	-
Réévaluation	79 690	79 690	-	-	-	-
Résultats de cession	47 749	-	47 749	-	-	-
GAINS NETS OU (PERTES NETTES)	141 816	79 690	74 171	-	(12 045)	-

28.5 INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 2016

Répartition par type de niveau

Actif (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Participations non consolidées	-	2 617 775	-
TIAP	-	30 994	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 374	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché	-	-	-
Participations non consolidées	-	-	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché	-	-	-
Participations non consolidées	-	349 596	-
TIAP	-	454 245	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	6 374	3 452 610	-

Liste des valeurs :

- ▶ niveau 1 : Peugeot SA, Zodiac Aerospace, DKSH, SEB, ORPEA, IDI, Immobilière Dassault, Ipsos, CIEL, autres actions et OPCVM de trésorerie ;
- ▶ niveau 2 : néant
- ▶ niveau 3 : HIT, Holding Reinier, IDI Emerging Markets, Tikehau Capital Advisors, Tikehau Capital Partners, fonds immobiliers, fonds de capital-investissement, autres actions.

Passif (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur	
	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché	-	-
Passifs financiers non courants	-	10 878
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	-	10 878

5.1

Réconciliation des mouvements de niveau 3

Valeur au 1 ^{er} janvier 2016	480 401
Achats (+)	361 169
Cessions/Remboursements (-)	(100 975)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	18 287
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	44 959
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	-
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2016	803 841

28.6 INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 2015**Répartition par type de niveau**

Actif (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Participations non consolidées	-	2 519 331	-
TIAP	-	31 752	-
Autres actifs financiers non courants	203 807	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 320	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	17 497	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	148 934	-
TIAP	-	331 467	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	220 127	3 048 981	-

Liste des valeurs :

- ▶ niveau 1 : Peugeot SA, Zodiac Aerospace, DKSH, SEB, ORPEA, IDI, Immobilière Dassault, CIEL, autres actions et OPCVM de trésorerie ;
- ▶ niveau 2 : - LT Participations ;
- ▶ niveau 3 : HIT, IDI Emerging Markets, fonds de capital-investissement, autres actions.

Passif (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur	
	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché		
Passifs financiers non courants	-	213 240
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	-	213 240

Réconciliation des mouvements de niveau 3

Valeur au 1 ^{er} janvier 2015	418 108
Achats (+)	130 516
Cessions/Remboursements (-)	(102 791)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	11 203
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	23 365
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	-
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015	480 401

NOTE 29

GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

La gestion des risques est assurée par la Direction Générale, sous la supervision du Conseil d'Administration, en particulier en ce qui concerne les nouveaux investissements (Comité des Investissements et des Participations). Les comités qui se réunissent entre deux conseils font systématiquement rapport à la réunion du conseil suivant.

La gestion des risques de taux et de change relève également de la responsabilité de la Direction Générale. À chaque réunion du Conseil d'Administration, la Direction Générale présente l'état des couvertures de taux et de change.

29.1 GESTION DU RISQUE ACTIONS

Les actifs de FFP sont constitués d'une participation de 9,81 % dans le capital du Groupe PSA Peugeot Citroën ainsi que de parts minoritaires mais significatives dans des entreprises cotées ou non.

FFP, toujours présente dans les organes d'administration ou de contrôle, s'assure que les sociétés dans lesquelles elle investit se développent et ont le souci de création de valeur pour les actionnaires.

La gestion de ces actifs s'appuie également sur le suivi régulier des performances de chaque investissement. Des dossiers sont présentés au Comité des Investissements et des Participations et en tant que de besoin au Conseil d'administration.

Le suivi des cours des actifs cotés est effectué tous les jours. La valorisation de l'ensemble des actifs du portefeuille est mise à jour mensuellement et publiée 2 fois par an.

Concernant les groupes Compagnie Industrielle de Delle (CID), LISI, les sociétés Zéphyr Investissement, LDAP et Lapillus, qui sont intégrés dans les comptes consolidés par mise en équivalence (« participations dans les entreprises associées »), FFP est exposée au risque de résultat de chacune de ces sociétés. Il en va de même pour les sociétés dont FFP détient la majorité du capital et qui sont consolidées par intégration globale.

En ce qui concerne le capital-investissement, bien que n'ayant pas de pouvoir formel, FFP rencontre régulièrement les responsables de ces sociétés, et donne son avis sur les décisions envisagées par ces derniers.

Les titres classés « en actifs disponibles à la vente » sont évalués à leur juste valeur (cours de Bourse pour les titres cotés) et peuvent être affectés par les variations boursières ou économiques.

Information par type d'actif et par zone géographique

Les actifs financiers non courants et non consolidés se répartissent ainsi : (y compris les engagements de souscription)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Titres cotés		
Actions zone Europe	2 631 558	2 737 240
Titres non cotés		
Actions zone Europe	328 341	168 749
Capital-investissement zone Europe	156 112	113 504
Capital-investissement zone Afrique	132 555	105 910
Capital-investissement zone Amérique	101 861	19 046
Capital-investissement zone Asie	100 410	110 133
Autres actifs financiers non courants	5 399	230
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	3 456 236	3 254 812

Tableau de sensibilité en matière de cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute
Titres disponibles à la vente						
Titres de participation non consolidés						
Titres cotés	2 617 775	2 094 220	3 141 330	2 519 331	2 015 465	3 023 197
Titres non cotés	349 596	297 725	401 468	166 431	145 253	190 915
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	485 239	432 095	538 383	363 219	316 945	409 493
Autres actifs financiers non courants	3 626	3 626	3 626	205 831	165 070	246 592
TOTAL	3 456 236	2 827 666	4 084 807	3 254 812	2 642 733	3 870 197

Il a été retenu, pour les titres cotés ainsi que pour les Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, une sensibilité de 20 % du cours de Bourse ou de la valeur liquidative communiquée par les fonds.

La sensibilité des titres de participation non cotés est évaluée ligne à ligne en fonction des critères d'évaluation de ces titres ; il a été retenu pour :

- ▶ les sociétés évaluées par actualisation de flux, une sensibilité de 15 % ;
- ▶ les sociétés évaluées par multiple, une variation de 20 % des multiples des comparables boursiers.

29.2 GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

FFP a négocié des lignes de crédit auprès d'établissements financiers de premier plan qui permettent de financer les investissements de la société.

La gestion du risque de liquidité est effectuée au moyen d'une constante surveillance de la durée des financements, de la permanence des lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources.

Au 31 décembre 2016, les lignes de crédit ou d'emprunts accordées au groupe FFP s'élèvent à 737 millions d'euros, dont 409 millions d'euros non tirés. Les échéances de la partie non tirée sont les suivantes :

(en millions d'euros)		Situation au 31/12/2016	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5 et >
Emprunts bancaires	Nominal	409	-	40	59	260	50
TOTAL		409	-	40	59	260	50

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et instruments dérivés. Ces flux comprennent les montants nominaux ainsi que les flux futurs d'intérêts contractuels. Les flux en devises et les flux variables sont déterminés sur la base des données de marché à la clôture.

(en milliers d'euros)		Situation au 31/12/2016	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5 et >	Total
Emprunts bancaires	Nominal	338 734	3 571	10 483	208 342	110 343	5 995	338 734
	Intérêts	1 144	4 053	3 458	2 822	416	890	11 639
	Total	339 878	7 624	13 941	211 164	110 759	6 885	350 373
Engagements de souscription et titres non libérés ⁽¹⁾	Nominal	240 739	-	-	-	-	240 739	240 739
Instruments dérivés		10 878	4 424	3 036	2 759	1 728	3 634	15 581
Divers		79	-	-	-	-	79	79
TOTAL		591 574	12 048	16 977	213 923	112 487	251 337	606 772

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; les flux de trésorerie correspondants ont donc été positionnés, dans le tableau ci-dessus, en échéance à 5 ans.

Pour FFP, aucune ligne de crédit n'est à échéance en 2016.

Le remboursement des emprunts pourrait être exigé de manière anticipée en cas de défaut de paiement ou de non-respect des obligations au titre des contrats.

Les principaux types de covenants relatifs aux dettes portées directement par FFP sont les suivants :

1. Dettes nettes (comptes sociaux)/capitaux propres (comptes sociaux) < 1
2. Dettes nettes consolidées/valeurs des titres ⁽¹⁾ < 0,5

Ces ratios sont calculés précisément 2 fois par an ; ils font l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'exercice.

Au 31 décembre 2016, les ratios dont les valeurs sont les plus élevées (en fonction des définitions retenues par les banques) sont :

1. Dettes nettes (comptes sociaux)/capitaux propres (comptes sociaux) = 0,25
2. Dettes nettes consolidées/valeurs des titres = 0,16

Pour le calcul au 31 décembre 2016, les capitaux propres retenus s'entendent avant affectation du résultat 2016.

Les covenants sont respectés.

FFP est un détenteur de long terme. Compte tenu du montant du ratio Dettes/Valeur des actifs, la société ne prévoit pas de difficultés particulières pour le renouvellement de ses lignes de crédit existantes avant ou lors de leur échéance.

En ce qui concerne la gestion de trésorerie courante, l'aspect sécurité est privilégié pour le choix des placements.

Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière ou des certificats de dépôts dans des banques de première catégorie. Ces produits ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

(1) La valeur des titres est égale à l'Actif Brut Réévalué du groupe FFP tel que déterminé dans le calcul de l'Actif Net Réévalué.

29.3 GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt auquel le groupe FFP est exposé provient des emprunts à moyen terme et à long terme qui font référence à un taux variable. Afin de transformer une partie de la dette à taux variable en dette à taux fixe, des opérations de couverture de taux d'intérêt (swaps) ont été mises en place.

Au 31 décembre 2016, la dette bancaire portée par FFP est couverte à hauteur de 280 000 milliers d'euros par des swaps dont les taux fixes sont compris entre 0,309 % et 2,87 %.

Les situations avant et après couvertures sont les suivantes :

31 DÉCEMBRE 2016

(en milliers d'euros)

	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts				
Taux fixes	272	312	153	737
Taux variables	3 297	329 200	5 500	337 997
TOTAL EMPRUNTS AVANT GESTION	3 569	329 512	5 653	338 734
Instruments financiers dérivés	-	180 000	100 000	280 000
Emprunts				
Taux fixes	272	180 312	100 153	280 737
Taux variables	3 297	149 200	(94 500)	57 997
TOTAL EMPRUNTS APRÈS GESTION	3 569	329 512	5 653	338 734

Pour l'évaluation de la juste valeur des instruments de couverture, les impacts CVA - DVA sont estimés non significatifs et ne font, par conséquent, pas l'objet d'une comptabilisation.

L'endettement à taux variable est principalement soumis aux taux Euribor 3 mois.

Au 31 décembre 2016, l'Euribor 3 mois s'élevait à - 0,319 % contre - 0,131 % au 31 décembre 2015.

Pour information, l'Euribor 3 mois s'élevait à - 0,329 % au 22 février 2017.

Sur la base des capitaux empruntés à taux variable après couverture et à fin décembre 2016, une augmentation des taux de 1 % entraînerait une augmentation de la charge d'intérêts annuelle de 580 milliers d'euros.

La part efficace de la variation de juste valeur des contrats de couverture de taux est enregistrée en contrepartie des capitaux propres. Il n'y a pas de part non efficace significative ; aucun résultat, à ce titre, n'est enregistré au compte de résultat.

31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers d'euros)

	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts				
Taux fixes	282	375	225	882
Taux variables	3 115	216 000	6 919	226 034
TOTAL EMPRUNTS AVANT GESTION	3 397	216 375	7 144	226 916
Instruments financiers dérivés	-	180 000	100 000	280 000
Emprunts				
Taux fixes	282	180 375	100 225	280 882
Taux variables	3 115	36 000	(93 081)	(53 966)
TOTAL EMPRUNTS APRÈS GESTION	3 397	216 375	7 144	226 916

La trésorerie est placée en OPCVM de trésorerie régulière (cf. note 21.1), à taux variable.

29.4 GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Les sociétés dans lesquelles FFP détient des participations exercent leur activité dans différents pays et en conséquence réalisent une partie de leurs résultats dans des monnaies autres que l'euro.

Le groupe FFP possède des titres de participation libellés en CHF et en MUR et des parts dans des fonds de capital-investissement libellés en USD.

Le groupe FFP consolide par mise en équivalence une société dont la monnaie fonctionnelle est en USD.

La ventilation des actifs disponibles à la vente par zone géographique est donnée ci-dessus en note 29.1.

Le groupe FFP n'a pas mis en place de couverture sur les actifs en devises étrangères.

(en milliers d'euros)	USD	CHF	GBP	MUR
Valeur bilan au 31 décembre 2016				
Titres mis en équivalence	18 900	-	-	-
Titres disponibles à la vente	331 678	258 031	-	19 082
Autres actifs immobilisés	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 454	8	59	-
Passifs financiers non courants				
Engagements de souscription et titres non libérés	(143 956)	-	-	-
Dettes courantes	-	-	-	-
POSITION NETTE AVANT COUVERTURE	209 076	258 039	59	19 082
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	209 076	258 039	59	19 082

Compte tenu des positions au 31 décembre 2016 et après couverture :

- ▶ si l'USD s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient de 20 908 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;
- ▶ si le CHF s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient globalement de 25 804 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;

- ▶ si le GBP s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient globalement de 6 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;
- ▶ si le MUR s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient globalement de 1 908 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.

(en milliers d'euros)	USD	CHF	MUR
Valeur bilan au 31 décembre 2015			
Titres mis en équivalence	15 994	-	-
Titres disponibles à la vente	203 260	233 850	19 238
Autres actifs immobilisés	1 587	-	206
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 206	543	-
Passifs financiers non courants			
Engagements de souscription et titres non libérés	(71 258)	-	-
Dettes courantes	-	-	-
POSITION NETTE AVANT COUVERTURE	158 789	234 393	19 444
Instruments financiers dérivés	-	-	-
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	158 789	234 393	19 444

Compte tenu des positions au 31 décembre 2015 et après couverture :

- ▶ si l'USD s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient de 15 879 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;

- ▶ si le CHF s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient globalement de 23 440 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;
- ▶ si le MUR s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient globalement de 1 945 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.

29.5 GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le montant des créances à l'actif du bilan est peu important et représente un risque très limité.

Les placements de trésorerie à court terme ne comprennent que des parts d'OPCVM de trésorerie régulière ou des titres de

créances négociables d'établissements financiers de premier plan. Le choix des produits de placement est effectué avec l'objectif de minimiser le risque de perte de valeur et de contrepartie.

NOTE 30

INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe FFP, un des trois premiers actionnaires de Peugeot SA, est détenteur d'autres participations de long terme. Il exerce également une activité d'investissements financiers et de gestion de trésorerie, il comprend par ailleurs un secteur immobilier et un secteur vinicole qui restent marginaux en termes de contribution aux revenus, aux résultats et aux risques. Les informations

présentées ci-dessous reprennent les chiffres propres à chacune de ses activités, les « Autres secteurs » regroupant les activités immobilière et vinicole. La colonne « Réconciliations » regroupe les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers.

30.1 INFORMATION SECTORIELLE 2016

(en milliers d'euros)	Groupe PSA Peugeot Citroën	Investissements	Trésorerie nette endettement	Autres secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	-	36 326	-	-	-	36 326
Résultat net sur cessions	115 882	19 474	-	-	-	135 356
Plus et moins-values latentes	-	-	-	1 850	-	1 850
Produits de l'activité	-	-	-	4 458	-	4 458
Produits des activités ordinaires	115 882	55 800	-	6 308	-	177 990
Frais d'administration générale	-	(95)	-	(4 037)	(13 511)	(17 643)
Produits de gestion de la trésorerie	-	-	1 142	-	-	1 142
Dépréciation des titres disponibles à la vente	-	(1 186)	-	-	-	(1 186)
Coût de l'endettement financier	-	-	(10 175)	(210)	-	(10 385)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	115 882	54 519	(9 033)	2 061	(13 511)	149 918
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	18 002	-	-	-	18 002
Résultat consolidé avant impôt	115 882	72 521	(9 033)	2 061	(13 511)	167 920
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	(18 270)	(18 270)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	115 882	72 521	(9 033)	2 061	(31 781)	149 650
Actifs sectoriels						
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	32 894	852	33 746
Actifs financiers non courants	1 306 587	2 371 060	-	30	626	3 678 303
Dont participations mises en équivalence	-	222 067	-	-	-	222 067
Impôts différés actifs	-	-	3 146	60	105	3 311
Actifs courants	-	-	6 289	10 977	2 986	20 252
TOTAL DE L'ACTIF	1 306 587	2 371 060	9 435	43 961	4 569	3 735 612
Passifs sectoriels						
Passifs financiers non courants	47 000	240 739	291 878	7 263	(19)	586 861
Passifs financiers courants	7	-	1 081	3 625	-	4 713
Capitaux propres dont minoritaires	-	-	-	-	3 069 149	3 069 149
Autres passifs	30 725	31 861	-	8 048	4 255	74 889
TOTAL DU PASSIF	77 732	272 600	292 959	18 936	3 073 385	3 735 612
INVESTISSEMENTS NETS	-	139 508	-	318	32	139 858

30.2 INFORMATION SECTORIELLE 2015

(en milliers d'euros)	Groupe PSA		Trésorerie nette				
	Peugeot	Citroën	Investissements	endettement	Autres secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	-		31 614	-	-	-	31 614
Résultat net sur cessions	21 574		26 175	-	-	-	47 749
Plus et moins-values latentes	79 690		-	-	(39)	-	79 651
Produits de l'activité	-		-	-	4 618	-	4 618
Produits des activités ordinaires	101 264		57 789	-	4 579	-	163 632
Frais d'administration générale	(910)		(1 891)	-	(3 965)	(10 560)	(17 326)
Produits de gestion de la trésorerie	-		-	744	-	-	744
Dépréciation des titres disponibles à la vente	-		(5 192)	-	-	-	(5 192)
Coût de l'endettement financier	-		-	(11 816)	(229)	-	(12 045)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	100 354		50 706	(11 072)	385	(10 560)	129 813
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-		31 646	-	-	-	31 646
Résultat consolidé avant impôt	100 354		82 352	(11 072)	385	(10 560)	161 459
Impôt sur les résultats	-		-	-	-	(2 957)	(2 957)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	100 354		82 352	(11 072)	385	(13 517)	158 502
Actifs sectoriels							
Immobilisations incorporelles et corporelles	-		-	-	30 943	938	31 881
Actifs financiers non courants	1 570 264		1 969 937	-	24	206	3 540 431
Dont participations mises en équivalence	-		285 619	-	-	-	285 619
Impôts différés actifs	14 169		-	2 964	59	3 699	20 891
Actifs courants	-		-	16 264	11 950	515	28 729
TOTAL DE L'ACTIF	1 584 433		1 969 937	19 228	42 976	5 358	3 621 932
Passifs sectoriels							
Passifs financiers non courants	251 631		156 336	177 609	7 618	-	593 194
Passifs financiers courants	7		-	1 180	3 455	-	4 642
Capitaux propres dont minoritaires	-		-	-	-	2 927 562	2 927 562
Autres passifs	25 212		53 476	-	8 470	9 376	96 534
TOTAL DU PASSIF	276 850		209 812	178 789	19 543	2 936 938	3 621 932
INVESTISSEMENTS NETS	(33 535)		69 297	-	209	785	36 756

NOTE 31 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

31.1 ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 décembre 2016, le solde de l'avance en compte courant accordée par FFP à la société OPCI Lapillus II s'élève à 1 535 milliers d'euros. Cette avance est rémunérée sur la base d'un taux annuel de 1 %.

31.2 PARTIES LIÉES AYANT UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE GROUPE

Il n'existe pas d'opération avec un membre des organes de direction ou un actionnaire qui détient plus de 5 % du capital de FFP.

NOTE 32 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	652	655
Rémunération des membres des organes de direction	1 048	1 006
TOTAL	1 700	1 661

Les membres des organes de direction bénéficient d'indemnités de départ à la retraite dont le montant total inscrit au bilan est évalué à 82 milliers d'euros fin 2016.

NOTE 33 ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Engagements réciproques		
Lignes de crédit non tirées	409 000	401 000
Réservations vins primeurs (commandes)	1 555	1 482
Engagements donnés		
Cautions données sur emprunt	56 148	58 253

AUTRES ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2016 :

- ▶ des emprunts à hauteur de 7 000 milliers d'euros sont garantis par une hypothèque de 1^{er} rang sur l'ensemble foncier de la société civile agricole Château Guiraud ;
- ▶ des emprunts à hauteur de 2 500 milliers d'euros sont garantis par le stock de vin (2015 : 1 500 milliers d'euros).

Titres nantis en garantie d'emprunts contractés auprès d'établissements financiers :

- ▶ 5 683 192 titres Peugeot SA au profit de BNP Paribas en garantie d'un emprunt contracté par FFP, d'un montant de 47 000 milliers d'euros.

NOTE 34

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars		SEC3	
	2016	2015	2016	2015
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Émetteur	50	48	53	61
Filiales intégrées globalement	19	19	19	19
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes				
Émetteur	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	69	67	72	80
	100 %	100 %	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-
TOTAL	69	67	72	80

NOTE 35

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le groupe PSA a annoncé le 6 mars 2017 avoir conclu un accord avec General Motors Co, aux termes duquel les opérations d'Opel-Vauxhall ainsi que les opérations européennes de GM Financial rejoindront le groupe. Ces activités ont été valorisées respectivement 1,3 Md€ et 0,9 Md€. Avec Opel-Vauxhall, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 17,7 Md€ en 2016, le Groupe PSA atteindra 17% de parts de marché en Europe se positionnant ainsi comme le deuxième constructeur automobile européen.

Le 19 janvier 2017, Safran et Zodiac Aerospace ont annoncé être entrés en négociations exclusives pour l'acquisition de Zodiac Aerospace par Safran dans le cadre d'une OPA amicale de Safran, suivie d'une fusion. FFP a accepté de ne pas apporter ses titres à l'offre afin de demeurer un actionnaire de long terme de la nouvelle entité et d'être représenté au Conseil d'Administration

après avoir signé un pacte d'actionnaires prévoyant une clause d'incessibilité de deux ans. Cette opération donnerait naissance à un leader mondial des équipements aéronautiques.

Tikehau Capital a finalisé en début d'année deux augmentations de capital ainsi que le regroupement de l'ensemble des activités du groupe sous Tikehau Capital. Une offre publique sur sa filiale cotée Salvepar a été menée à bien. À l'issue de ces opérations, FFP détient 3% de Tikehau Capital. Celle-ci a été introduite en Bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris, compartiment A, à une capitalisation boursière d'environ 1,5 Md€. Tikehau Capital gère près de 10 Md€ d'actifs autour de quatre lignes de métier : la dette privée, l'immobilier, l'investissement en capital et les stratégies liquides.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la société FFP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Le Groupe comptabilise notamment des dépréciations sur des participations dans les entreprises associées et des titres disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse de valeur de ces titres (note 1.6 A a et b). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 28 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

SEC3
Philippe SPANDONIS

MAZARS
Jean LATORZEFF

5.2

COMPTES SOCIAUX

Compte de résultat	159
Bilan au 31 décembre 2016	160
Tableau de flux de trésorerie	162
Annexe	163
Résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices	178
Filiales et participations au 31 décembre 2016	178
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	179

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires	2 960	2 940
Autres produits de gestion courante	2	1
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	26
Produits d'exploitation	2 962	2 967
Autres achats et charges externes	(4 916)	(6 236)
Impôts, taxes et versements assimilés	(2 807)	(1 641)
Salaires et traitements	(2 661)	(3 079)
Charges sociales	(1 644)	(1 721)
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	(243)	(97)
Autres charges	(652)	(655)
Charges d'exploitation	(12 923)	(13 430)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(9 961)	(10 462)
Produits de participations	3 029	1 562
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	362	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 075	3 918
Différences positives de change	50	106
Produits nets sur cessions de TIAP et autres immobilisations financières	17 845	55 138
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6	22
Produits financiers	26 367	60 745
Dotations aux amortissements et provisions	(942)	(5 487)
Intérêts et charges assimilées	(7 673)	(9 081)
Différences négatives de change	(1)	-
Charges nettes sur cessions de TIAP	(4 381)	(480)
Charges financières	(12 997)	(15 048)
RÉSULTAT FINANCIER	13 370	45 697
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	3 409	35 235
Produits exceptionnels sur opérations en capital	319 444	-
Autres produits exceptionnels	6	1
Produits exceptionnels	319 450	1
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(112 948)	-
Autres charges exceptionnelles	(1)	(4)
Charges exceptionnelles	(112 949)	(4)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	206 501	(3)
Impôts sur les sociétés	(2 095)	(4 609)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	207 815	30 623

Bilan au 31 décembre 2016

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016		31/12/2015
		Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, logiciels, valeurs similaires	8	76	(76)	5
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations	9	1 052	(208)	922
Avances et acomptes sur immobilisations	9	-	-	12
Immobilisations financières				
Titres de participation	10	1 337 899	-	1 264 518
Créances rattachées à des participations	10	269 345	-	183 456
Total participations		1 607 244	-	1 447 975
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	11	60 651	(10 464)	65 983
Autres immobilisations financières	11	675	-	34 851
Total immobilisations financières		1 668 571	(10 464)	1 548 808
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		1 669 699	(10 748)	1 549 747
Actif circulant				
Créances	12	3 281	-	1 273
Valeurs mobilières de placement	12	2 297	-	6 152
Disponibilités	12	2 412	-	9 488
Total trésorerie		4 708	-	15 639
Charges constatées d'avance	12	34	-	211
TOTAL ACTIF CIRCULANT		8 024	-	17 124
TOTAL DE L'ACTIF		1 677 723	(10 748)	1 566 871

Bilan au 31 décembre 2016**PASSIF**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres			
Capital social	13	25 073	25 157
Prime d'émission, de fusion, d'apport	13	158 410	158 410
Réserve légale	13	2 541	2 541
Autres réserves	13	939 220	948 896
Report à nouveau	13	-	3 949
Résultat de l'exercice	13	207 815	30 623
Provisions réglementées	13	-	6
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 333 058	1 169 583
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	14	336	220
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15	329 088	217 187
Dettes fiscales et sociales	15	2 303	7 578
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15	1 708	8 231
Dettes diverses	15	482	164 071
TOTAL DETTES		333 581	397 068
TOTAL DU PASSIF		1 666 975	1 566 871

Tableau de flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2016	Exercice 2015
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	207 815	30 623
Variations nettes des amortissements et provisions	(3 897)	1 645
Résultats sur cessions d'actifs immobilisés	(219 967)	(54 658)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	(16 049)	(22 390)
Variation du besoin en fonds de roulement	(7 330)	3 784
FLUX NETS DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	(23 379)	(18 606)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(32)	(798)
Acquisitions de titres de participation	(133 304)	-
Acquisitions de titres immobilisés	(2 473)	(9 093)
Cessions de titres de participation	133 304	-
Cessions de titres immobilisés	29 934	79 080
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR INVESTISSEMENTS	27 429	69 189
Dividendes versés aux actionnaires	(40 115)	(50 144)
Variation nette des emprunts et autres dettes financières	112 000	(51 000)
Variation nette des autres actifs financiers	(86 293)	(108 209)
Variation nette des autres passifs financiers	(573)	163 481
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	(14 981)	(45 872)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(10 931)	4 711
Trésorerie au début de l'exercice	15 640	10 929
TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	4 709	15 640
Détail de la trésorerie en fin d'exercice		
Placements de trésorerie	2 297	6 152
Disponibilités	2 412	9 488
TOTAL	4 709	15 640

Annexe

Note 1	Règles et méthodes comptables	164
Note 2	Synthèse des résultats analytiques de gestion par secteur d'activité	166
Note 3	Résultat sur Titres de participation	166
Note 4	Résultat sur Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	167
Note 5	Résultat sur activité financière et endettement	167
Note 6	Résultat sur administration générale	168
Note 7	Impôt sur les sociétés	168
Note 8	Immobilisations incorporelles	168
Note 9	Immobilisations corporelles	169
Note 10	Participations et créances rattachées à des participations	170
Note 11	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	171
Note 12	Actif circulant	172
Note 13	Capitaux propres	173
Note 14	Provisions	174
Note 15	Dettes	175
Note 16	Éléments concernant les entreprises liées et les participations	176
Note 17	Engagements financiers	176
Note 18	Rémunérations des dirigeants	177
Note 19	Plan d'attribution gratuite d'actions	177
Note 20	Situation fiscale latente	177
Note 21	Effectifs moyens	177
Note 22	Événements postérieurs à la clôture	177
Note 23	Litiges	177

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de 1 666 975 milliers d'euros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 207 815 milliers d'euros.

Cette présentation des chiffres en milliers d'euros est susceptible de faire apparaître des écarts d'arrondi, au niveau des cumuls et des recouvrements des postes du bilan ou du compte de résultat avec les différentes notes de l'annexe.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Les notes n° 1 à 23, présentées ci-après en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 9 mars 2017 par le Conseil d'administration.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2015, FFP avait procédé à des ventes d'options d'achat portant sur des actions Peugeot SA, à échéance du 31 mars 2017, avec un prix d'exercice de 6,428 € par action, identique au prix d'exercice des BSA de Peugeot SA. Par ces opérations, FFP avait encaissé des primes pour un montant total de 163 481 milliers d'euros.

Fin 2016, les établissements bancaires ayant souscrit les options d'achat, ont exercé leurs droits. FFP a donc livré 20 736 221 actions Peugeot SA et exercé ses bons de souscription en actions Peugeot SA, pour reconstituer sa participation initiale.

À l'issue de ces opérations, FFP détient le même nombre de titres qu'avant la mise en place des contrats d'options d'achat, représentant 9,81 % du capital de Peugeot SA.

Les retours des fonds de capital-investissement encaissés sur l'exercice représentent 29 934 milliers d'euros.

Suite aux investissements réalisés via les filiales FFP INVEST et FFP Investments UK, l'endettement financier est passé de 217 187 milliers d'euros au 31 décembre 2015 à 329 088 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le bénéfice de l'exercice de 207 815 milliers d'euros est principalement composé :

- ▶ de la plus-value réalisée sur la livraison des titres Peugeot SA, pour un montant net total de 206 500 milliers d'euros ;
- ▶ des plus-values nettes résultant des retours de fonds de capital-investissement pour 13 460 milliers d'euros ;
- ▶ des charges de l'endettement financier de 10 175 milliers d'euros ;
- ▶ de la charge d'impôt sur les sociétés, résultant de l'intégration fiscale pour 2 095 milliers d'euros.

NOTE 1

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- ▶ continuité de l'exploitation ;
 - ▶ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
 - ▶ indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (Règlement ANC n° 2014-03).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après.

A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les règles de comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles, et de leurs amortissements sont conformes aux dispositions du PCG.

Elles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire.

Les principales durées de vie retenues sont :

- ▶ Immobilisations incorporelles :
 - logiciels : 1 an
- ▶ Immobilisations corporelles :
 - matériel informatique : 3 ans
 - installations générales : 10 ans
 - mobilier de bureau : 10 ans

B. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste est constitué de titres de participation, de Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, d'autres immobilisations financières et de créances rattachées à des participations.

1. Titres de participation

Ils comprennent des titres de sociétés, dans lesquelles la participation peut être inférieure à 10 %, mais dont la permanence de la détention est jugée utile à la société pour des raisons de contrôle, stratégiques ou de gestion financière (placement de longue durée).

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (article 213-8).

Évaluation

Les titres de participation sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

TITRES DE PARTICIPATION COTÉS

La valeur d'inventaire des titres des sociétés cotées est fixée, après prise en compte de la situation économique et financière de la société détenue, selon une analyse multicritère. Les critères d'appréciation retenus sont les suivants :

- ▶ évolution des capitaux propres ;
- ▶ changement de la politique de distribution des dividendes ;
- ▶ évolution de la situation économique de la société (variation du CA, du résultat, de la structure financière...) ;
- ▶ perspectives d'avenir ;
- ▶ baisse significative et prolongée du cours de Bourse.

Si plusieurs critères, ci-dessus mentionnés, sont défavorables, la valeur d'inventaire est, en règle générale, déterminée d'après le cours de Bourse moyen sur un an.

La valeur ainsi obtenue est également confrontée, soit à des valorisations d'analystes financiers externes, soit à l'ANR (Actif Net Réévalué) notamment pour les sociétés à prépondérance immobilière. Tout écart significatif avec la moyenne des cours de Bourse est analysé et fait l'objet d'une appréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

TITRES DE PARTICIPATION NON COTÉS

La valeur d'inventaire des titres des sociétés non cotées est déterminée selon les méthodes suivantes :

- ▶ les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix d'acquisition, sauf dans le cas où les variables économiques et financières de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité...) se sont significativement dégradées ;
- ▶ pour les autres sociétés non cotées, une valorisation est effectuée en utilisant, selon la nature de l'investissement, la méthode la plus adéquate permettant de donner une image fidèle de la société :
 - soit une actualisation de flux de trésorerie futurs ;
 - soit par référence à l'Actif Net Réévalué notamment pour les sociétés possédant un patrimoine immobilier significatif ;
 - soit une référence à des transactions récentes et comparables pour autant qu'elles n'aient pas été effectuées de manière forcée dans des conditions de marché anormales ; il peut également être fait référence au multiple d'entrée de FFP ou au multiple de sortie qui peut, le cas échéant, être prévu aux accords d'actionnaires signés par FFP ;
 - à défaut et dans le cas où la valeur d'inventaire ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique est retenue sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées ; la valorisation de l'actif en tient, alors, compte.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

2. Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)

Il s'agit de titres, cotés ou non, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (article 213-8).

Évaluation

Les Titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

La valeur d'inventaire est déterminée de la manière suivante :

- ▶ les titres des sociétés cotées sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de Bourse de l'année ;
- ▶ les titres de sociétés non cotées sont évalués selon les mêmes méthodes que les titres de participation non cotés (cf. supra) ;
- ▶ les parts de fonds et de sociétés de capital-investissement sont valorisées en retenant la quote-part de l'Actif Net Réévalué détenu par FFP, communiqué régulièrement par les sociétés de gestion qui suivent en général les recommandations de l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board) pour valoriser leurs participations.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

3. Autres immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. À la clôture, les intérêts courus sont comptabilisés en produits à recevoir.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de perte probable.

4. Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations figurant au bilan comprennent principalement des avances accordées aux filiales, et éventuellement, des dividendes à recevoir.

C. CRÉANCES

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

D. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Ce poste est principalement constitué de parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables d'échéance inférieure à 3 mois.

Ces valeurs sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition hors frais, hors droit d'entrée et le cas échéant hors intérêts précomptés. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Les plus-values latentes sur les titres d'OPCVM ne sont pas comptabilisées.

E. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société accorde aux salariés de l'entreprise des indemnités de départ à la retraite, et garantit à certains bénéficiaires, sous certaines conditions, des compléments de retraite.

Les engagements de la société sont évalués par des actuaires indépendants. Ils sont comptabilisés selon la recommandation du CNC du 1^{er} avril 2003.

1. Indemnités de départ

Les indemnités de départ à la retraite sont externalisées auprès d'une compagnie d'assurances.

Aucun versement n'a été effectué au titre de l'exercice 2016. La valeur d'actif des fonds étant inférieure au montant des engagements ; une provision pour risque est comptabilisée au passif au 31 décembre 2016 pour 98 milliers d'euros.

2. Retraite complémentaire

Depuis le 30 juin 2002, le régime à prestations définies a été remplacé par un régime à cotisations définies. Le nouveau système est alimenté par des cotisations de l'entreprise et du salarié calculées sur les rémunérations. Les obligations de l'entreprise au titre des droits acquis avant le 30 juin 2002 par les salariés ont fait l'objet d'une externalisation complète auprès d'une compagnie d'assurances vie.

Les engagements résultant de l'ancien régime à prestations définies et concernant d'anciens salariés de la société, ont fait l'objet, en 2004, d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurances. Le montant résiduel non couvert s'élève, au 31 décembre 2016, à 232 milliers d'euros et est comptabilisé dans les provisions pour risques.

F. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

La société FFP a négocié avec des établissements de crédit des lignes de crédit de 3 à 5 ans qui font l'objet de tirages en fonction des investissements de la société. Les tirages sont effectués pour des périodes de 1 mois à 1 an et sont renouvelables en fonction des besoins prévisionnels de trésorerie.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés pour leur valeur nominale, y compris les intérêts courus à la date de clôture.

G. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

H. OPÉRATIONS EN DEVICES

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction.

À la clôture de l'exercice, les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours du dernier jour de l'exercice. La différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat pour les liquidités et au bilan dans un compte d'écart de conversion actif ou passif pour les dettes et créances.

Conformément aux dispositions du PCG, il est procédé au calcul d'une position globale de change consistant en la compensation des écarts de conversion actif et passif provenant de la conversion de dettes et créances libellées en devises librement convertibles et d'échéances voisines, c'est-à-dire espacées de moins de 1 an. En cas d'écart de conversion actif résiduel, une provision pour pertes de change est constatée au passif du bilan.

I. ACTIONS PROPRES

La société procède, par l'intermédiaire d'un prestataire financier et conformément aux dispositions du Règlement ou aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, à un programme de rachat d'actions dont l'objectif est notamment d'assurer la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres.

Un versement total de 400 milliers d'euros a été effectué auprès du prestataire financier pour la gestion du programme. Ce dépôt et les mouvements sur les actions sont comptabilisés en immobilisations financières.

Par ailleurs, la société peut acquérir des titres, conformément aux autorisations données par l'Assemblée Générale des actionnaires, en vue de leur annulation, de leur attribution ou cession à des salariés et/ou mandataires sociaux.

J. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Le 1^{er} janvier 2012, FFP a opté pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95 %, prévu par l'article 223A du Code général des impôts.

L'effet d'impôt constaté au titre de chaque exercice, par le compte de résultat de la société de FFP, est composé :

- ▶ de la charge nette d'impôt, ou du produit de la créance de crédit d'impôt, résultant de la déclaration d'intégration fiscale ;
- ▶ du produit global égal à la somme des impôts dus par les filiales bénéficiaires.

K. CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

NOTE 2

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ANALYTIQUES DE GESTION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2016	2015
Titres de participation	3	209 530	1 498
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	4	17 924	52 200
Résultat sur activité financière et endettement	5	(10 119)	(11 688)
Administration générale	6	(7 425)	(6 778)
RÉSULTAT BRUT (AVANT IS)		209 910	35 232
Impôts sur les sociétés	7	(2 095)	(4 609)
RÉSULTAT NET		207 815	30 623

NOTE 3

RÉSULTAT SUR TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)	2016	2015
Dividendes		
▪ Zodiac Aerospace	1	1
Intérêts des avances en comptes courants	3 028	1 561
Plus-values sur cessions	229 159	-
Total des produits	232 188	1 562
Honoraires	-	(64)
Moins-values sur cessions	(22 658)	-
Total des charges	(22 658)	(64)
RÉSULTAT BRUT	209 530	1 498
Provisions		
Constituées (-)	-	-
Reprises (+)	-	-
RÉSULTAT	209 530	1 498

NOTE 4 RÉSULTAT SUR TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)
ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Dividendes	362	-
Plus-values sur cessions	17 845	55 138
Total des produits	18 207	55 138
Moins-values sur cessions	(4 381)	(480)
Honoraires	(34)	(876)
Frais sur titres	-	(13)
Total des charges	(4 416)	(1 369)
RÉSULTAT BRUT	13 791	53 769
Provisions		
Constituées (-)	(942)	(5 487)
Reprises (+)	5 075	3 918
RÉSULTAT	17 924	52 200

NOTE 5 RÉSULTAT SUR ACTIVITÉ FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Valeurs mobilières de placement		
■ Plus-values sur cessions	6	22
Autres produits financiers	50	106
Total des produits	56	127
Lignes de crédit		
■ Charges d'intérêts	(7 673)	(9 080)
■ Commissions et frais	(2 502)	(2 736)
Total des charges	(10 175)	(11 816)
RÉSULTAT BRUT	(10 119)	(11 688)
Provisions constituées (-)	-	-
Reprises (+)	-	-
RÉSULTAT	(10 119)	(11 688)

NOTE 6 RÉSULTAT SUR ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Prestations de services	2 960	2 940
Total des produits	2 960	2 940
Personnel	(5 094)	(4 934)
Autres charges externes	(2 385)	(2 547)
Impôts et taxes	(2 134)	(1 481)
Jetons de présence	(652)	(655)
Dotations aux amortissements	(127)	(101)
Provision nette pour investissement	6	1
Total des charges	(10 385)	(9 718)
RÉSULTAT	(7 425)	(6 778)

NOTE 7 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Impôt des filiales	1 724	970
Impôt dû au titre de l'exercice	(3 864)	(5 607)
Impôt sur exercices antérieurs	44	28
RÉSULTAT	(2 095)	(4 609)

NOTE 8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits de licence sur des progiciels comptables d'une valeur brute de 76 milliers d'euros, amorties en totalité au 31 décembre 2016.

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

9.1 SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	Prix de revient	Amortissements	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
Inst. générales, agencements, aménagements divers	432	(74)	358	385
Matériel de bureau et matériel informatique	82	(43)	39	61
Mobilier	536	(91)	445	475
Autres	2	-	2	12
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 052	(208)	844	934

9.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Inst. générales, agencements, aménagements divers	416	17	-	432
Matériel de bureau et matériel informatique	79	4	-	82
Mobilier	513	27	(5)	536
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	12	-	(12)	-
Autres	-	2	-	2
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 020	49	(18)	1 052

9.3 AMORTISSEMENTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Inst. générales, agencements, aménagements divers	31	43	-	74
Matériel de bureau et matériel informatique	17	26	-	43
Mobilier	38	53	-	91
TOTAL AMORTISSEMENTS	86	122	-	208

NOTE 10

PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

10.1 SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2016

(en milliers d'euros)	Nombre	Taux de contrôle	Prix de revient		Évaluation à la clôture des titres dépréciés	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
			Unitaire	Global				
Titres cotés								
Peugeot SA	84 323 161	9,81	5,00	421 365	-	-	421 365	347 985
Zodiac Aerospace	2 500		15,80	39	-	-	39	39
Titres non cotés								
FFP INVEST	54 101 074	100,00	16,94	916 494	-	-	916 494	916 494
FFP Investment UK	1	-	0,95	-	-	-	-	-
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS				1 337 899	-	-	1 337 899	1 264 518
FFP INVEST				269 345	-	-	269 345	183 456
TOTAL CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS				269 345	-	-	269 345	183 456
TOTAL PARTICIPATIONS				1 607 244	-	-	1 607 244	1 447 975

10.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		À la fin de l'exercice	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
Titres cotés								
Peugeot SA	84 323 161	347 985	20 736 221	163 665	(20 736 221)	(90 285)	84 323 161	421 365
Zodiac Aerospace	2 500	39		-		-	2 500	39
Titres non cotés								
FFP INVEST	54 101 074	916 494		-		-	54 101 074	916 494
FFP Investment UK	1	-	-	-		-	1	-
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION		1 264 518		163 665		(90 285)		1 337 899
FFP INVEST		183 456		85 889		-		269 345
TOTAL CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS		183 456		85 889		-		269 345
TOTAL PARTICIPATIONS		1 447 975		249 554		(90 285)		1 607 244

NOTE 11

TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)
ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

11.1 SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2016

(en milliers d'euros)	Prix de revient	Évaluation à la clôture	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
Fonds LBO français	12 155	22 597	-	12 155	24 714
Co-investissements	7 899	154	(7 745)	154	453
Fonds pays émergents	20 591	33 967	(2 615)	17 976	21 028
Autres fonds	462	530	(67)	395	386
Total fonds de capital-investissement	41 108	57 249	(10 427)	30 680	46 581
Autres	19 543	19 683	(37)	19 507	19 402
Total autres placements	19 543	19 683	(37)	19 507	19 402
TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)	60 651	76 932	(10 464)	50 187	65 983
Peugeot SA (bons de souscription)	-	-	-	-	30 361
Actions propres	-	-	-	-	4 218
Dépôt de garantie	627	627	-	627	205
Contrat de liquidité	49	51	-	49	67
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	675	677	-	675	34 851
TOTAL	61 326	77 609	(10 464)	50 863	100 834

11.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Fonds LBO français	24 846	125	(12 816)	12 155
Co-investissements	7 899	-	-	7 899
Fonds pays émergents	23 038	2 339	(4 785)	20 591
Autres fonds	5 269	10	(4 816)	462
Total fonds de capital-investissement	61 051	2 474	(22 417)	41 108
Autres	19 528	15	-	19 543
Total autres placements	19 528	15	-	19 543
TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)	80 580	2 489	(22 417)	60 651
Peugeot SA (bons de souscription)	30 361	-	(30 361)	-
Actions propres	4 218	-	(4 218)	-
Dépôt de garantie	205	422	-	627
Contrat de liquidité	67	2 198	(2 216)	49
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	34 851	2 620	(36 795)	675
TOTAL	115 431	5 108	(59 212)	61 326

11.3 VALEURS ESTIMATIVES DES TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP) ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Décomposition du portefeuille (en milliers d'euros)	Montants à l'ouverture de l'exercice			Montants à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable		Valeur estimative	Valeur comptable		Valeur estimative
	Brute	Nette		Brute	Nette	
Fonds LBO français	24 846	24 714	38 068	12 155	12 155	22 597
Co-investissements	7 899	453	453	7 899	154	154
Fonds pays émergents	23 038	21 028	42 688	20 591	17 976	33 967
Autres fonds	5 269	386	5 610	462	395	530
Total fonds de capital-investissement	61 051	46 581	86 819	41 108	30 680	57 249
Autres	19 528	19 402	19 667	19 543	19 507	19 683
Total autres placements	19 528	19 402	19 667	19 543	19 507	19 683
TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)	80 580	65 983	106 486	60 651	50 187	76 932
Peugeot SA (bons de souscription)	30 361	30 361	203 807	-	-	-
Actions propres	4 218	4 218	5 759	-	-	-
Dépôt de garantie	205	205	205	627	627	627
Contrat de liquidité	67	67	67	49	49	51
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	34 851	34 851	209 838	675	675	677
TOTAL	115 431	100 834	316 324	61 326	50 863	77 609

NOTE 12

ACTIF CIRCULANT

(en milliers d'euros)	Exercice			Exercice précédent
	Montant brut	Provisions pour dépréciation	Montant net	
Créances				
État - Impôt sur les sociétés	1 774	-	1 774	-
État - Autres	484	-	484	7
Comptes courants IS Filiales	724	-	724	970
Autres créances	299	-	299	296
	3 281	-	3 281	1 273
Valeurs mobilières de placement				
Placements de trésorerie ⁽¹⁾	2 297	-	2 297	6 152
Disponibilités				
Banques	2 412	-	2 412	9 488
Charges constatées d'avance	34	-	34	211
TOTAL	8 024	-	8 024	17 124

(1) Les placements de trésorerie sont constitués de parts d'OPCVM monétaires régulières et de titres de créances négociables d'échéance inférieure à 3 mois.

NOTE 13 CAPITAUX PROPRES**13.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

<i>(en nombre d'actions)</i>	2016	2015
Capital social au début de l'exercice	25 157 273	25 157 273
Réduction de capital par annulation d'actions	(84 684)	-
Capital social à la fin de l'exercice	25 072 589	25 157 273

Au 31 décembre 2016, le capital social de la société FFP se compose de 25 072 589 actions intégralement libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

13.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2015	Décision d'affectation de l'AGO 03/05/2016	Réduction de capital	Autres mouvements de l'exercice	Solde au 31/12/2016
Capital social	25 157	-	(85)	-	25 073
Primes d'émission, de fusion, d'apport	158 410	-	-	-	158 410
Réserve légale	2 541	-	-	-	2 541
Autres réserves	948 896	(5 542)	(4 133)	-	939 220
Report à nouveau	3 949	(3 949)	-	-	-
Résultat de l'exercice	30 623	(30 623)	-	207 815	207 815
Provisions réglementées	6	-	-	(6)	-
TOTAL	1 169 583	(40 115)	(4 218)	207 808	1 333 058

NOTE 14

PROVISIONS

Nature des provisions <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
À l'actif					
Provisions pour dépréciation					
Immobilisations financières					
Fonds de capital-investissement					
Fonds LBO français	132	-	-	(132)	-
Co-investissements	7 446	299	-	-	7 745
Fonds pays émergents	2 010	643	-	(37)	2 615
Autres fonds	4 883	1	(4 816)	-	67
	14 471	942	(4 816)	(169)	10 427
Autres placements					
Autres	126	-	-	(90)	37
	126	-	-	(90)	37
TOTAL TIAP	14 597	942	(4 816)	(259)	10 464
TOTAL ACTIF	14 597	942	(4 816)	(259)	10 464
Au passif					
Provisions réglementées					
Pour investissement	6	-	(6)	-	-
	6	-	(6)	-	-
Provisions pour risques					
Pour engagements de retraite	214	116	-	-	330
Pour engagements de médailles du travail	6	-	-	-	6
	220	116	-	-	336
TOTAL PASSIF	226	116	(6)	-	336
TOTAL GÉNÉRAL	14 823	1 058	(4 823)	(259)	10 800
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		116	-	-	
financières		942	(4 816)	(259)	
exceptionnelles		-	(6)	-	

NOTE 15 DETTES

(en milliers d'euros)	2016	2015
Emprunts et dettes sur établissements de crédit		
Lignes de crédit (capital & intérêts courus) ^{(1) (2)}	282 080	170 180
Autres emprunts (capital & intérêts courus)	47 007	47 007
	329 088	217 187
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	1 244	1 222
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	507	628
État - Impôt sur les sociétés	-	5 274
État - TVA	237	258
État - Autres	316	196
	2 303	7 578
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Versements à effectuer sur titres & fonds de capital-investissement	1 708	8 223
Fournisseurs d'immobilisations - Factures non parvenues	-	8
	1 708	8 231
Autres dettes		
Primes encaissées sur ventes d'options d'achat	-	163 481
Autres créiteurs divers	482	590
	482	164 071
TOTAL	333 581	397 068

(1) Après application des conditions des contrats de swaps.

(2) Lignes de crédit autorisées de 690 000 milliers d'euros tirées à hauteur de 281 000 milliers d'euros.

ÉCHÉANCES DES EMPRUNTS ET DES DETTES

(en milliers d'euros)	À 1 an au plus	De 1 an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	1 088	328 000		329 088
Dettes fiscales et sociales	2 303	-	-	2 303
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽¹⁾	-	1 708	-	1 708
Autres dettes	482	-	-	482
TOTAL	3 873	329 708	-	333 581

(1) Les appels de fonds étant effectués par les FCPR en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des produits, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision : elles ont donc été positionnées entre 1 et 5 ans.

NOTE 16

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	2016		2015	
	Entreprises liées ⁽¹⁾	Lien de participation	Entreprises liées ⁽¹⁾	Lien de participation
Postes du bilan				
Actif (valeurs nettes)				
Participations	916 494	421 405	916 494	348 024
Créances rattachées à des participations	269 345	-	183 456	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	30 361
Créances	724	-	970	-
Postes du compte de résultat				
Prestations de services	2 960	-	2 940	-
Produits de participation	3 028	1	1 561	1
Résultat exceptionnel	-	206 500	-	-

(1) Entreprises entrant dans le périmètre de consolidation du groupe FFP, y compris les sociétés mises en équivalence.

NOTE 17

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2016	2015
Engagements reçus		
Lignes de crédit non tirées	409 000	401 000
Engagements donnés		
Engagements de souscription à terme de titres classés en Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	6 249	9 104
Engagements réciproques		
Opérations de gestion de risque de taux		
▪ Échange de conditions d'intérêts	280 000	280 000
Opérations de couverture de change		
▪ Achat à terme de devises	4 423	15 282
TOTAL	284 423	295 282

AUTRES ENGAGEMENTS

Titres nantis en garantie d'emprunts contractés auprès d'établissements financiers :

- ▶ 5 683 192 titres Peugeot SA au profit de BNP Paribas en garantie d'un emprunt contracté par FFP, d'un montant de 47 000 milliers d'euros.

FFP a apporté sa garantie à hauteur de 48 148 milliers d'euros dans le cadre des financements obtenus par LDAP.

NOTE 18 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	2016	2015
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	652	655
Rémunérations des membres des organes de direction	1 048	1 006
TOTAL	1 700	1 661

NOTE 19 PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2016, le Conseil d'administration de FFP du 7 juillet 2016 a décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance, au profit de certains membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de FFP et des sociétés qui lui sont liées. Les actions gratuites de performance seront définitivement acquises par les bénéficiaires au 7 juillet 2019, aucune période de conservation n'étant imposée par la suite.

Cette attribution est soumise à une condition de présence au sein de la société ou des sociétés apparentées pendant la période d'acquisition. L'acquisition définitive est soumise à des conditions de performance en terme de progression de l'Actif Net Réévalué de FFP entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018.

Le nombre maximum d'actions FFP étant susceptibles d'être attribuées s'élève à 17 277 actions.

Au 31 décembre 2016, les modalités de couverture du plan d'attribution gratuite d'actions n'ont pas encore été fixées.

NOTE 20 SITUATION FISCALE LATENTE

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges se traduisent par un produit latent d'impôt différé de 3 126 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

NOTE 21 EFFECTIFS MOYENS

(en nombre)	2016	2015
Cadres	15	16
Etams	1	1
TOTAL	16	17

NOTE 22 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le groupe PSA a annoncé le 6 mars 2017 avoir conclu un accord avec General Motors Co, aux termes duquel les opérations d'Opel-Vauxhall ainsi que les opérations européennes de GM Financial rejoindront le groupe. Ces activités ont été valorisées

respectivement 1,3 Md€ et 0,9 Md€. Avec Opel-Vauxhall, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 17,7 Md€ en 2016, le groupe PSA atteindra 17% de parts de marché en Europe se positionnant ainsi comme le deuxième constructeur automobile européen.

NOTE 23 LITIGES

Il n'existe pas de litige en cours connu.

Résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices

(en euros)	2016	2015	2014	2013	2012
I - Situation financière en fin d'exercice					
a - Capital social	25 072 589	25 157 273	25 157 273	25 157 273	25 157 273
b - Nombre d'actions émises	25 072 589	25 157 273	25 157 273	25 157 273	25 157 273
II - Résultat global des opérations					
a - 1. Chiffre d'affaires hors taxes	2 960 000	2 940 000	1 600 000	1 600 000	1 570 000
2. Autres produits de l'activité courante ⁽¹⁾	3 398 965	1 584 311	1 812 526	3 670 324	5 999 679
b - Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions ⁽²⁾	206 013 538	36 874 720	12 439 030	(18 502 323)	84 761 072
c - Impôt sur les bénéfices	(2 095 364)	(4 608 833)	333 991	2 966 490	(158 304)
d - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	207 814 783	30 623 347	23 600 536	(10 110 571)	90 438 516
e - Montant des bénéfices distribués		40 114 658	50 144 328	-	-
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a - Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions ⁽²⁾	8,13	1,28	0,51	(0,62)	3,36
b - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	8,29	1,22	0,94	(0,40)	3,59
c - Dividende net distribué	1,80	1,60	2,00	-	-
IV - Personnel					
a - Nombre de salariés ⁽³⁾	16	17	14	14	14
b - Montant de la masse salariale	2 660 898	3 078 507	2 172 396	2 056 928	1 914 415
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	1 644 126	1 721 449	1 080 632	1 147 552	923 189

(1) Revenus des immobilisations financières et des actifs circulants ; résultats nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

(2) Les provisions s'entendent des dotations nettes de l'exercice, compte tenu des reprises sur les dotations des exercices précédents.

(3) Effectif moyen annuel.

Filiales et participations au 31 décembre 2016

Sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Valeur brute	Valeur nette					
Participations à 50 % et plus										
FFP INVEST										
66 avenue Charles de Gaulle										
92200 Neuilly sur Seine										
	541 011	511 262	100,00	916 494	916 494	269 345	-	-	56 723	-
Participations de 10 % à 50 %										
Peugeot SA										
75 av. de la Grande Armée ⁽¹⁾										
75116 Paris										
	808 597	12 766 150		421 365	421 365	-	-	179 800	3 315 010	-
Participations inférieures à 10 %										
Sociétés françaises (ensemble)										
				39	39					

(1) Comptes au 31/12/2015.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels de la société FFP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la valeur d'inventaire des titres de participations et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille déterminée selon une approche multicritères telle que décrite respectivement dans les notes 1 B.1 et 1 B.2 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

5.2

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense, le 28 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

SEC3
Philippe SPANDONIS

MAZARS
Jean LATORZEFF

6

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2017

6.1	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	182
6.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital	187
6.3	Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2017	188

6.1 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention sur les engagements pris au bénéfice du Directeur Général Délégué, Monsieur Bertrand Finet

Votre Conseil d'Administration du 9 mars 2017 a autorisé le principe d'une indemnité au profit de M. Bertrand Finet, Directeur Général délégué de la Société, en cas de cessation de son mandat social répondant aux conditions suivantes :

- ▶ cette indemnité sera due en cas de cessation du mandat social de M. Bertrand Finet à l'initiative du Conseil d'administration de la Société, sous réserve que cette rupture n'intervienne pas du fait d'une faute grave de M. Bertrand Finet ;
- ▶ cette indemnité ne sera pas due en cas de démission ou de retraite ;
- ▶ le montant de cette indemnité sera égal à :
 - 6 mois de sa rémunération fixe et variable en cas de cessation du mandat lors de la première année et ce, sous réserve d'avoir atteint au moins 50 % des critères qualitatifs de performance fixés par le Conseil pour la première année ;
 - 1 année de sa rémunération fixe et variable en cas de cessation du mandat après la première année et ce, sous réserve d'avoir atteint au moins 60 % des critères qualitatifs et quantifiables de performance qui seront fixés ultérieurement par le Conseil pour l'exercice 2018 ;
 - 2 années de sa rémunération fixe et variable en cas de cessation du mandat après la deuxième année et ce, sous réserve d'avoir atteint les critères qualitatifs et quantifiables de performance qui seront fixés par le Conseil et qui prendront en compte les deux derniers exercices écoulés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions et engagements avec un mandataire social et avec des sociétés ayant des dirigeants communs

Accord de principe (Memorandum of Understanding « MoU ») entre FFP et les sociétés Etablissements Peugeot Frères et Peugeot SA, sur l'entrée de Dong Feng Motors et de l'Etat français au capital de Peugeot SA,

Votre Conseil d'Administration du 17 février 2014 a autorisé la signature d'un accord de principe (Memorandum of Understanding « MoU ») sur l'entrée de Dong Feng Motors et de l'Etat français au capital de Peugeot SA, l'accord a été signé le 18 février 2014.

Les points essentiels du MoU sont les suivants :

- ▶ une égalité stricte des participations en capital et en droits de vote entre Dong Feng Motors, l'Etat français et FFP / EPF à l'issue de l'opération, FFP et EPF retrouvant l'exercice de leurs droits de vote double à l'issue d'une période de 2 ans ;
- ▶ une représentation de FFP / EPF au Conseil de surveillance de PSA identique aux représentations respectives de Dong Feng Motors et l'Etat français, soit 2 sièges chacun sur un total de 14. Six sièges seraient réservés à des indépendants, dont le Président, et deux pour les salariés. FFP / EPF auraient également la possibilité de nommer un censeur. En ce cas, Dong Feng Motors et l'Etat français auraient également la possibilité d'en nommer un chacun. Un représentant de FFP / EPF exercerait la présidence du comité stratégique ;

Engagements collectifs de conservation portant sur les titres Peugeot S.A. signé conjointement par votre société avec la société Etablissements Peugeot Frères et la société Maillot I, ainsi qu'avec Monsieur Thierry Peugeot.

Votre Conseil d'Administration du 18 novembre 2010 a autorisé la signature de plusieurs engagements collectifs de conservation des titres de la société Peugeot S.A.

Ces engagements de conservation :

- ▶ sont soumis aux dispositions des articles 787 B et 885 I bis du Code Général des Impôts ;
- ▶ ont été conclus conjointement par votre société et les sociétés Etablissements Peugeot Frères, Maillot I, ainsi que Monsieur Thierry Peugeot en sa qualité de président du Conseil de surveillance de Peugeot S.A. ;
- ▶ portent sur un nombre d'actions Peugeot S.A variant entre 59.207.038 et 70.909.498 titres et notamment sur les actions détenues par votre société pour un nombre d'entre elles variant entre 40.090.278 et 51.792.738,

L'ensemble de ces engagements ont été dénoncés par les signataires avec effet au 24 avril 2014 conformément aux termes des avenants en date du 19 décembre 2012 prévoyant les clauses de dénonciation. Aux engagements collectifs de conservation venus à échéance se substitue désormais une obligation individuelle de conservation de titres Peugeot SA.

Engagements collectifs de conservation portant sur les titres Peugeot SA signés conjointement par votre société avec la société Etablissements Peugeot Frères, la société Maillot 1, la société SAPAR, Monsieur Thierry Peugeot, Monsieur Jean Philippe Peugeot, Monsieur Robert Peugeot, Madame Marie Hélène Roncoroni

Votre Conseil d'Administration du 15 mai 2012 a autorisé la signature de nouveaux engagements collectifs de conservation portant sur les titres Peugeot SA.

Ces engagements de conservation :

- ▶ sont soumis aux dispositions des articles 787 B ou 885 I bis du Code Général des Impôts ;
- ▶ ont été conclus conjointement par votre société, la société Etablissements Peugeot Frères représentée par Monsieur Jean-Philippe Peugeot, la société Maillot 1 représentée par Monsieur Jean-Philippe Peugeot, la société SAPAR représentée par Monsieur Philippe Poinso, Monsieur Thierry Peugeot, Monsieur Jean Philippe Peugeot, Monsieur Robert Peugeot, Madame Marie Hélène Roncoroni, ainsi que par Monsieur Thierry Peugeot en sa qualité de Président du Conseil de surveillance de Peugeot SA ;
- ▶ portent sur un nombre d'actions Peugeot SA variant entre 75 200 875 et 85 846 345 et notamment sur les actions Peugeot SA détenues par votre société pour un nombre d'entre elles variant entre 52 940 846 et 63 586 316 ;
- ▶ ont été pris pour une durée de deux ans à compter de leur enregistrement. A l'expiration du terme prévu, ils prendront fin sauf renouvellement express constaté par avenant signé et enregistré antérieurement.

Ces engagements, signés les 12 juin 2012 ou 19 décembre 2012, n'ont pas été renouvelés à l'échéance du terme de 2 ans soit les 12 juin 2014 ou 19 décembre 2014. Aux engagements collectifs de conservation venus à échéance se substitue désormais une obligation individuelle de conservation de titres Peugeot SA.

Conventions et engagements avec les dirigeants :*Convention sur les engagements pris au bénéfice du Directeur Général Délégué, Monsieur Alain Chagnon*

Votre Conseil d'Administration du 6 décembre 2006 a autorisé la signature d'une convention portant sur les engagements pris au profit de Monsieur Alain Chagnon, Directeur Général Délégué de votre société, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Ces engagements sont les suivants :

- ▶ sur les conditions dans lesquelles le contrat de travail qui s'est trouvé suspendu lors de la nomination de l'intéressé comme mandataire social reprendrait effet lors de la cessation du mandat social : il a été décidé que la rémunération attachée au contrat de travail lors de sa reprise d'effet sera égale à la dernière rémunération fixe décidée par le Conseil d'Administration augmentée de la moyenne des trois dernières rémunérations variables ;
- ▶ sur le calcul de l'ancienneté : il a été décidé qu'il sera pris en compte, d'une part, la durée passée à l'exercice du mandat social qui sera considéré comme durée de présence dans l'entreprise à retenir pour calculer l'ancienneté dans l'exercice du contrat de travail et, d'autre part, la totalité des années passées par Monsieur Alain Chagnon dans le Groupe PSA comme salarié ;
- ▶ sur la protection sociale de l'intéressé en cas de chômage : il a été décidé de souscrire une assurance chômage auprès de la GSC aux conditions normales permettant une protection sociale de dix-huit mois, l'entreprise s'engageant à compléter si besoin cette protection si, en raison d'une affiliation minimum couvrant les dix-huit premiers mois de la souscription de cette assurance, ce niveau de protection ne pouvait être atteint.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 28 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Jean LATORZEFF

SEC3
Philippe SPANDONIS

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société FFP, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 ⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- ▶ d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- ▶ d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 2 personnes sur le mois de mars 2017 pour une durée d'environ 1 semaine.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

I Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

II Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec la personne responsable de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- ▶ d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ▶ de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ nous avons au niveau de la Direction Juridique :

- ▶ consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- ▶ mené un entretien pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs.

Pour les autres Informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 28 mars 2017

L'organisme Tiers Indépendant

MAZARS SAS

Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

(1) Effectif total, effectif par type de contrats, effectifs hommes/femmes, bilan des accords collectifs, nombre d'heures de formation.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital

6.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous résume les différentes autorisations en cours de validité qui ont été approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 3 mai 2016 :

Résolution / Objet	Durée / Échéance	Plafond	Utilisation faite
10 ^e Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées.	38 mois 03/07/2019	Dans la limite de 3 % du capital de la société	Utilisation partielle par le Conseil du 07/07/2016
11 ^e Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes.	26 mois 03/07/2018	10 000 000 €	Aucune
12 ^e Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription.	26 mois 03/07/2018	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 15 000 000 €	Aucune
13 ^e Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public avec droit de priorité.	26 mois 03/07/2018	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 15 000 000 €	Aucune
14 ^e Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé.	26 mois 03/07/2018	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € (mais dans la limite de 20 % du capital par an) Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 15 000 000 €	Aucune
15 ^e Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation.	26 mois 03/07/2018		Aucune
16 ^e Autorisation à consentir au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'Assemblée Générale dans la limite de 10 % du capital de la société.	26 mois 03/07/2018	Dans la limite de 10 % du capital par période de 12 mois et s'impute sur le plafond fixé par la 20 ^e résolution	Aucune
17 ^e Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	26 mois 03/07/2018	Dans la limite de 10 % du capital de la société et s'impute sur les plafonds visés par la 20 ^e résolution	Aucune
18 ^e Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou à l'attribution de titres de créances en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société.	26 mois 03/07/2018	10 000 000 €	Aucune

Résolution / Objet	Durée / Échéance	Plafond	Utilisation faite
19 ^e Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du groupe.	26 mois 03/07/2018	500 000 €	Aucune
20 ^e Fixation d'un plafond général des délégations de compétence.	26 mois 03/07/2018	Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 15 000 000 €	Aucune

6.3 Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2017

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé, du rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne, et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2016, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice de 207 814 783,43 €.

L'Assemblée Générale constate qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été exposée au cours de l'exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice 2016)

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice net de l'exercice, s'élève à 207 814 783,43 €.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable :

- ▶ aux actions pour 45 130 660,20 €
- ▶ au poste « Autres réserves » pour 160 000 000,00 €
- ▶ au poste « Report à nouveau » pour 2 684 123,23 €

Ce montant tient compte du nombre d'actions composant le capital au 9 mars 2017 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises à la date de paiement du dividende. L'Assemblée Générale fixe en conséquence le dividende pour cet exercice à 1,80 € par action. L'Assemblée Générale décide que ce dividende sera mis en paiement le 18 mai 2017. La part du bénéfice distribuable correspondant aux actions autodétenues sera affectée au compte « Report à nouveau ».

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Avant mise en paiement, sauf dispense, le dividende est soumis au prélèvement obligatoire non libératoire de 21 % prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux et de la contribution sociale généralisée.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Tableau des distributions de dividendes des 3 derniers exercices

	2015	2014	2013
Nombre d'actions	25 072 589	25 157 273	25 157 273
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action :			
Dividende distribué	1,60 €	2 €	0

TROISIÈME RÉOLUTION

(Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé, du rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne, et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2016 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport, et approuve les conventions dont il est fait état.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de M. Robert Peugeot en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Robert Peugeot pour une durée de 4 ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de Mme Luce Gendry en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mme Luce Gendry pour une durée de 4 ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de M. Christian Peugeot en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Christian Peugeot pour une durée de 4 ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de M. Xavier Peugeot en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Xavier Peugeot pour une durée de 4 ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général, tels que figurant dans le Document de référence, sous la rubrique 2.7 « *Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général, soumis à l'avis des actionnaires* ».

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à M. Alain Chagnon, Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à M. Alain Chagnon, Directeur Général Délégué, tels que figurant dans le Document de référence, sous la rubrique 2.7 « *Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à M. Alain Chagnon, Directeur Général Délégué, soumis à l'avis des actionnaires* ».

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017 à M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017 à M. Robert Peugeot à raison de son mandat de Président-Directeur Général, tels que présentés dans ce rapport ainsi que dans le Document de référence, sous la rubrique 2.8 « *Rapport sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017 aux dirigeants mandataires sociaux de la société* ».

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017 à M. Alain Chagnon, Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017 à M. Alain Chagnon à raison de son mandat de Directeur Général Délégué, tels que présentés dans ce rapport ainsi que dans le Document de référence, sous la rubrique 2.8 « *Rapport sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017 aux dirigeants mandataires sociaux de la société* ».

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017 à M. Bertrand Finet, Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017 à M. Bertrand Finet à raison de son mandat de Directeur Général Délégué, tels que présentés dans ce rapport ainsi que dans le Document de référence, sous la rubrique 2.8 « Rapport sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017 aux dirigeants mandataires sociaux de la société ».

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation de l'engagement relatif au versement d'une indemnité de cessation de fonctions au profit de M. Bertrand Finet, Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve, dans les conditions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, l'engagement autorisé par le Conseil d'administration qui a pour objet d'attribuer, dans le respect des conditions prévues à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, une indemnité en cas de cessation de fonctions au profit de M. Bertrand Finet, Directeur Général Délégué.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022, la société Mazars, 61 rue Henri Regnault – 92075 La Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La société Mazars a déclaré par avance accepter ces fonctions si elles venaient à lui être confiées, et remplir toutes les conditions requises pour les exercer.

L'Assemblée Générale décide, en application des dispositions de l'article L. 823-1 alinéa 2 du Code de commerce, de ne pas renouveler le mandat de M. Franck Boyer, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022, la société SEC 3, 8-10 rue Léon Frot – 75011 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La société SEC 3 a déclaré par avance accepter ces fonctions si elles venaient à lui être confiées, et remplir toutes les conditions requises pour les exercer.

L'Assemblée Générale décide, en application des dispositions de l'article L. 823-1 alinéa 2 du Code de commerce, de ne pas renouveler le mandat de M. Jean-Philippe Horen, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions pour un prix maximum de 130 € par action, soit un prix global maximum de 325 943 670 €)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- ▶ l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- ▶ l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attribution gratuite d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- ▶ l'attribution d'actions de la société par remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société ;
- ▶ l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à la neuvième résolution votée par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 3 mai 2016 ;
- ▶ plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris dans le cadre de transactions négociées.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique ou de pré-offre sur les titres de la société, dans le respect de l'article 231-40 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou en période de pré-offre, d'offre publique ou d'offre publique d'échange ou d'offre publique mixte d'achat et d'échange, initiée par la société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et dans le respect notamment des dispositions de l'article 231-41 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la société à la date de la présente Assemblée, ce qui correspond à 2 507 259 actions de 1 euro de valeur nominale, étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social.

L'Assemblée Générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 325 943 670 euros et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 130 euros par action, étant précisé que la société ne pourra pas acheter des actions à un prix supérieur à la plus élevée des 2 valeurs suivantes : le dernier cours coté résultant de l'exécution d'une transaction à laquelle la société n'aura pas été partie prenante, ou l'offre d'achat indépendante en cours la plus élevée sur la plateforme de négociation où l'achat aura été effectué.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir d'ajuster s'il y a lieu le prix unitaire maximum ci-dessus visé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- ▶ de décider la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- ▶ de fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions de performance en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ;
- ▶ de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ▶ d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoir pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

7

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1	Informations des actionnaires	194
7.2	Responsable du Document de référence	194
7.3	Responsable du contrôle des comptes	195
7.4	Table de concordance du Document de référence	196
7.5	Table de concordance du rapport financier annuel	199

7.1 Informations des actionnaires

Documents sociaux

Les documents relatifs à la société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social auprès de :

M. Thierry Mabile de Poncheville

Directeur Juridique

Tél. : 01 84 13 87 44

Fax : 01 47 38 13 42

E-mail : thierry.deponcheville@groupe-ffp.fr

Information financière

Les investisseurs et les actionnaires qui souhaitent s'informer sur la société peuvent contacter :

M. Sébastien Coquard

Directeur des Investissements

Tél. : 01 84 13 87 25

Fax : 01 47 38 13 42

E-mail : sebastien.coquard@groupe-ffp.fr

Par ailleurs, toutes les actualités financières et tous les documents d'information publiés par FFP sont accessibles sur le site Internet de la société (www.groupe-ffp.fr).

7.2 Responsable du Document de référence

Déclaration du responsable du Document de référence

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INCLUANT UN RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONTENANT LES INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE 222-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF, ET IDENTIFIÉES DANS LA TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Robert Peugeot

Président-Directeur Général

7.3 Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

MAZARS

61, rue Henri-Regnault – 92075 Paris-La Défense Cedex

Représenté par M. Jean Latorzeff

Date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 9 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le renouvellement du mandat de Mazars, pour une nouvelle durée de 6 exercices, sera soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2017.

SEC3

8-10, rue Léon-Frot – 75011 Paris

Représenté par M. Philippe Spandonis (en remplacement de M. Yves Chaumet)

Date de première nomination : 24 juin 2008.

Date du dernier renouvellement : Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 9 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le renouvellement du mandat de SEC3, pour une nouvelle durée de 6 exercices, sera soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2017.

Commissaires aux comptes suppléants

M. Franck Boyer

61, rue Henri-Regnault – 92075 Paris-La Défense Cedex

Date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 9 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

En application des nouvelles dispositions de l'article L. 823-1 alinéa 2 du Code de commerce, il est proposé à l'Assemblée Générale du 11 mai 2017 de ne pas renouveler le mandat de M. Franck Boyer, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

M. Jean-Philippe Horen

8-10, rue Léon-Frot – 75011 Paris

Date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 9 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

En application des nouvelles dispositions de l'article L. 823-1 alinéa 2 du Code de commerce, il est proposé à l'Assemblée Générale du 11 mai 2017 de ne pas renouveler le mandat de M. Jean-Philippe Horen, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

7.4 Table de concordance du Document de référence

La table de concordance suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement européen n° 809/2004.

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages
1.	PERSONNES RESPONSABLES	
1.1.	Responsable du Document de référence	194
1.2.	Déclaration des personnes responsables	194
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	195
2.2.	Démission, mise à l'écart ou non-redésignation des contrôleurs légaux des comptes	N/A
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1.	Informations financières historiques	6 - 105 - 178
3.2.	Informations financières intermédiaires	N/A
4.	FACTEURS DE RISQUE	99 à 101
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1.	Histoire et évolution de la société	8 - 9
5.1.1.	<i>Raison sociale et nom commercial</i>	93
5.1.2.	<i>Lieu et numéro d'enregistrement</i>	93
5.1.3.	<i>Date de constitution et durée de vie</i>	93
5.1.4.	<i>Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone</i>	93 - 194
5.1.5.	<i>Événements importants dans le développement des activités</i>	8 - 14 et s. - 96 - 102 - 103
5.2.	Investissements	
5.2.1.	<i>Principaux investissements réalisés durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement</i>	96 - 103
5.2.2.	<i>Principaux investissements en cours</i>	N/A
5.2.3.	<i>Principaux investissements à venir pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes</i>	101 - 153 - 176
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1.	Principales activités	
6.1.1.	<i>Description de la nature des opérations effectuées par l'émetteur et de ses principales activités</i>	7 - 14 à 30 - 96
6.1.2.	<i>Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché</i>	N/A
6.2.	Principaux marchés	7 - 14 à 30
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	96
6.4.	Dépendance éventuelle de FFP à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	102
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de FFP concernant sa position concurrentielle	N/A
7.	ORGANIGRAMME	
7.1.	Description de l'émetteur	10
7.2.	Liste des filiales	10

N/A : non applicable.

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	N/A
8.2.	Aspects environnementaux pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	31 à 48 - 185 - 186
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1.	Situation financière	97 à 98
9.2.	Résultat d'exploitation	
9.2.1.	<i>Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur</i>	97 à 98
9.2.2.	<i>Explications sur les changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets</i>	97 à 98
9.2.3.	<i>Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur</i>	N/A
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1.	Informations sur les capitaux	134 - 135 - 173
10.2.	Source et montants des flux de trésorerie	98 - 112 - 162 136 à 139 - 147 - 148 - 175
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	147 - 148
10.5.	Sources de financement attendues pour honorer les engagements	153 - 176
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	N/A
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du Document de référence	N/A
12.2.	Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	101
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	50 - 58 et s.
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	75
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	65 et s. - 70 et s.
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	139
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels et durée d'exercice des mandats	58 et s.
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales	76
16.3.	Informations sur le Comité de l'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	54 - 55 - 78 à 80
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	75
17.	SALARIÉS	
17.1.	Nombre de salariés	32 - 177 - 178
17.2.	Participations au capital social de l'émetteur et stock-options	68
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	88 - 136
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	88
18.2.	Existence de droits de vote différents des actionnaires	89

N/A : non applicable.

Table de concordance du Document de référence

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages
18.3.	Contrôle de l'émetteur	89
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	89
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	N/A
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1.	Informations financières historiques	6 - 115 - 163 - 178
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	115 - 163
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1.	<i>Déclaration de vérification des contrôleurs légaux</i>	155 - 179
20.4.2.	<i>Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux</i>	182 à 186
20.4.3.	<i>Informations financières du Document de référence non tirées des états financiers vérifiés</i>	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières	31/12/2016
20.6.	Informations financières intermédiaires	N/A
20.7.	Politique de distribution des dividendes	92 - 134 - 178
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	101
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	96 - 97
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	<i>Montant du capital souscrit et informations qualitatives pour chaque catégorie d'actions</i>	88 - 89 - 173
21.1.2.	<i>Existence d'actions non représentatives du capital</i>	N/A
21.1.3.	<i>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales</i>	88 - 134
21.1.4.	<i>Montant des valeurs convertibles, échangeables, ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription</i>	N/A
21.1.5.	<i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital</i>	89
21.1.6.	<i>Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent</i>	N/A
21.1.7.	<i>Historique du capital pour la période couverte par les informations financières historiques</i>	88 et s.
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	<i>Description de l'objet social de l'émetteur</i>	93
21.2.2.	<i>Résumé des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	51
21.2.3.	<i>Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes</i>	89 - 90
21.2.4.	<i>Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires</i>	90
21.2.5.	<i>Description des conditions de convocation et d'admission aux Assemblées Générales</i>	90
21.2.6.	<i>Description de toute disposition pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle</i>	89
21.2.7.	<i>Seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée</i>	89
21.2.8.	<i>Description des conditions régissant les modifications du capital</i>	N/A
22.	CONTRATS IMPORTANTS	101 - 147 à 150
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
23.1.	Nom, adresse professionnelle, qualifications et intérêts important dans l'émetteur des personnes intervenues en qualité d'expert et dont les déclarations ou rapports sont inclus dans le Document de référence	N/A
23.2.	Attestation de fidèle reproduction des informations provenant d'une tierce partie	N/A
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	194
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	14 et s.

N/A : non applicable.

7.5 Table de concordance du rapport financier annuel

La table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises par le rapport financier annuel.

Informations requises par le rapport financier annuel	Pages
1. COMPTES ANNUELS (ARTICLE 222-3-1° DU RÈGLEMENT AMF)	157
2. COMPTES CONSOLIDÉS (ARTICLE 222-3-2° DU RÈGLEMENT AMF)	107
3. RAPPORT DE GESTION, COMPORTANT :	
En application de l'article 222-3-3° du règlement AMF :	
■ une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société (article L. 225-100, alinéa 3, du Code de commerce)	97 - 98
■ la description des principaux risques ; les renvois aux montants indiqués dans les comptes annuels et des explications y afférentes (article L. 225-100, alinéas 4 et 5, du Code de commerce)	99 à 101 - 145 à 150
■ indication sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits (article L. 225-100, alinéa 6, du Code de commerce)	148 à 150
■ la structure du capital de la société (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	88 - 89 - 173
■ les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce (article L. 225-100-3-2° du Code de commerce)	N/A
■ les participations directes ou indirectes dans le capital de la société (article L. 225-100-3-3° du Code de commerce)	88 à 90
■ la liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci (article L. 225-100-3-4° du Code de commerce)	N/A
■ les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier (article L. 225-100-3-5° du Code de commerce)	N/A
■ les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (article L. 225-100-3-6° du Code de commerce)	89
■ les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts (article L. 225-100-3-7° du Code de commerce)	51
■ les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions (article L. 225-100-3-8° du Code de commerce)	92 - 93 - 190
■ les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société (article L. 225-100-3-9° du Code de commerce)	89
■ les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique (article L. 225-100-3-10° du Code de commerce)	N/A
■ le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice, les cours moyens des achats et des ventes, le montant des frais de négociation, le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent (article L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce)	92 - 93
■ une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation (article L. 225-100-2 du Code de commerce)	97 - 98
■ une information sur les délais de paiement des fournisseurs (article L. 441-6-1, alinéa 1, du Code de commerce)	102
En application des réponses AMF sur les obligations d'informations financières publiées en octobre 2008 :	
■ la participation des salariés au capital social (article L. 225-102 du Code de commerce)	88 - 136
■ la rémunération et les avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	65 et s. - 153 - 177
■ les mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	58 et s.
■ les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	31 - 185 - 186
■ la description des installations Seveso (article L. 225-102-2 du Code de commerce)	31 - 185 - 186

N/A : non applicable.

Informations requises par le rapport financier annuel	Pages
■ l'activité des filiales et des participations et l'indication des prises de participation (article L. 233-6 du Code de commerce)	14 à 30 - 96 - 97
■ l'indication des franchissements de seuil et la répartition du capital (article L. 233-13 du Code de commerce)	88
■ le tableau récapitulatif des délégations pour augmenter le capital en cours de validité (article L. 225-100, alinéa 7, du Code de commerce)	187
■ le récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société (article 222-15-3 du Règlement général de l'AMF en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier)	75
■ le rapport du Président sur le fonctionnement du conseil et sur le contrôle interne (articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce)	76 et s.
4. PERSONNES RESPONSABLES (ARTICLE 222-3-1° DU RÈGLEMENT AMF)	
■ personne responsable des informations contenues dans le rapport financier annuel	194
■ déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel	194
5. RAPPORTS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX (ARTICLE 222-3-1° DU RÈGLEMENT AMF)	
■ rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	179
■ rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	155

N/A : non applicable.



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

FFP



<http://www.groupe-ffp.fr>